

DIVISION DE MINGAN.

DONALD B. MCGIE, *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1870.	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
Morue..... quintaux.	22,785	50,317	40,361	30,009	16,790	17,283	23,160
Hareng..... barils.	3,057	3,431	4,600	4,579	5,710	6,240	1,463
Saumon, mariné..... do	727	426	364	217	16	196	320
do frais, dans la glace..... lbs.				59,489	55,876	3,910	
Loups-marins..... pièces.		5,000	4,242	3,987	5,520	5,002	1,395
Huile de morue..... gallons.	22,006	24,252	7,128	9,247	13,995	21,341	20,021
Huile de loups-marins..... do		34,702	28,390	12,570	22,710	21,878	6,467

Dix-neuf navires appartenant à cette division ont fait la pêche du loup-marin qui a manqué entièrement, vu que la saison était avancée lorsque les bateaux arrivèrent, et parce que les vents de l'est poussèrent les loups-marins avec la glace vers l'ouest, tandis que les bateaux étaient allés à l'est. On en a pris 1,328 seulement, ce qui est une moyenne de 70 par bateau. La pêche du loup-marin au ret sur la côte ne se fait pas sur une grande échelle et n'est pas très-profitable, attendu que les Sauvages qui vont tirer des armes à feu autour des îles effraient les loups-marins et les empêchent de venir dans les rets. 70 loups-marins seulement ont été pris par les pêcheurs au ret sur la côte, ce qui fait un total de 1,395 pour toute la division, contre 5,002 l'année dernière.

La pêche de la morue en vaisseaux n'a pas été aussi bonne que l'année dernière, mais la pêche en bateau a été bien meilleure. Le rendement a été de 23,160 quintaux, contre 17,283 en 1875. Le prix payé pour la morue prise par les navires a été \$4, et le poisson pris par les bateaux a été vendu pour \$2.50.

La pêche du hareng a presque manqué pendant cette saison, 1,463 barils ayant été pris, contre 6,240 en 1875. Cette pêche était d'ordinaire était très-prospère, et on n'a jamais su qu'elle ait fait défaut pendant nombre d'années passées. Les pêcheurs disent que le hareng est venu en aussi grand nombre que d'habitude, cette année; mais avant qu'ils purent faire quelque chose, un coup de vents s'éleva et continua assez longtemps pour l'éloigner, et il ne revint pas.

L'amorce a abondé jusqu'à une époque avancée de septembre. Le lançon est la principale amorce employée ici. Les balciniers des Rivières au Tonnerre, Magpie et St. Jean l'ont pris en quantités à Longue Pointe et à Mingan. Le capelan a aussi abondé, mais les pêcheurs préfèrent le lançon comme boîte.

La pêche du saumon a été moindre que les années précédentes, bien que les gardiens et les pêcheurs disent qu'ils n'ont jamais vu un plus grand nombre de saumons remonter les rivières que pendant la dernière saison. Il paraît que le poisson a suivi le milieu du chenal et a ainsi évité les rets. La grande crue des eaux a été aussi la cause du pauvre rendement, la meilleure partie de la saison de la pêches'étant écoulée avant que les pêcheurs pussent placer leurs rets.

DIVISION DE NATASHQUAN.

GILBERT BOULET, *gardien*.

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1871.	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
Morue.....quintaux.	4,766	5,794	3,657	3,615	1,250	4,340
Hareng.....barils.	114	654	483	420	125	203
Saumon, mariné.....do	298	605	150	404	398	400
do en conserve.....livres.			113,727	50,000	60,000	
No. de loups-marins.....			1,085	1,213	1,330	122
Huile de morne.....gallons.	2,118	1,674	1,781	2,494	1,800	3,876
Huile de loup-marin.....do	18,030	3,891	2,380	2,947	6,820	450

Le gardien de cette division est âgé et incapable, et devra être remplacé par un homme plus intelligent et plus actif qui puisse lutter contre les rigneurs des voyages et qui soit assez énergique et fort pour défendre sa position contre les hardis braconniers qui infestent la localité. On a fait ouvertement une pêche illégale à Agwanus et ailleurs, et le gardien a laissé emporter du poisson pris illégalement, sans même demander les noms des délinquants.

DIVISION DE WATSHEESHOO.

P. GENDREAU, *gardien*.

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
Morue.....quintaux.		380	560	110	865
Saumon.....barils.	29	52	33	25	30
Truite.....do		4	2	2	2
Loup-marins.....do		809	967	519	840
Hareng.....do			1	329	

A cause du retard du printemps, les pêcheurs furent forcés d'attendre jusqu'au 8 juin pour placer leurs rets, lorsque la première descente du poisson avait eu lieu. A cause de ce fait, la pêche du saumon ne fut pas aussi productive qu'elle aurait pu l'être, bien qu'elle accuse une légère augmentation sur le rendement de l'année dernière. Les pêcheurs de cette division, livrés à la pêche de la morue, ont à se rendre à dix-huit milles à peu près de cette place. Quelques résidents de Betchouan, de Watsheeshoo et de la Baie Piashter se sont livrés à cette industrie, pendant cette saison, et ont fait une bonne pêche. La chasse et la pêche du loup-marin ont été satisfaisantes; elles accusent une augmentation sur la dernière année.

Le gardien est convaincu que les rivières n'ont pas été fréquentées par les braconniers et qu'aucune pêche illégale n'a eu lieu pendant la saison; mais il énumère longuement les difficultés éprouvées pour bien les garder contre les empiètements des braconniers, aussi bien que des pêcheurs qui ont obtenu des permis.

DIVISION DE PACACHOO.

J. LEGOUVÉ, gardien.

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1873.	1874.	1875.	1876.
Morue..... quintaux.	2,655	3,760	844	1,560
Flétan..... barils.	200			426
Saumon..... do	180	955	206	485
Truite..... do	8	2	37	35
Nombre de loups-marins.....	1,144	248	173	310
Huile de morue..... gallons.	1,574	2,954	590	1,127
do loup-marin..... do	9,526	1,745	1,238	751
do baleine..... do	400			
Harang..... barils.			2,301	426

La pêche du loup-marin d'automne a manqué. Les banquises et les vents ont sans doute été de grands obstacles à la pêche stationnaire du loup-marin; mais un fait que l'on doit aussi reconnaître, c'est que le nombre des loups-marins diminue rapidement et continuellement. Tôt ou tard les pêcheurs devront abandonner cette industrie qui, à une certaine époque, était l'une des plus grandes sources de richesse sur cette partie de la côte. La pêche du saumon a quelque peu dépassé la moyenne, surtout dans le voisinage des embouchures des rivières. Le temps a été certainement très favorable à cette pêche. Les prix obtenus pour ce poisson sont si réduits, qu'ils compensent à peine le trouble, après avoir retranché les dépenses d'organisation. La pêche de la morue a été meilleure que l'année dernière. Le poisson abondait, et la pêche eût eu plus de succès encore, si les bateaux eussent été pourvus de seines. Dans quelques localités la morue ne mordait pas à l'hameçon, et ceux qui n'avaient pas de seines ont fait des voyages inutiles.

Le gardien n'a découvert qu'un cas de violation de la loi, celui d'un pêcheur qui se servait de cinq brasses de ret de plus qu'il ne lui était permis; il fut trouvé coupable de ce délit. En punissant ainsi les petites infractions on en prévient de plus graves, et le gardien est d'opinion qu'il doit à cette pratique la tranquillité et le respect à la loi qui distinguent les pêcheurs de sa division. La pêche du harang a manqué complètement, et un grand nombre d'habitants en ont beaucoup souffert.

Le défaut de marchés et de communications avec Québec, soit pour constater les prix ou pour se procurer les articles nécessaires, est une grande privation pour les gens de cette localité, et fait régner une pauvreté qu'ils ne peuvent facilement éviter. Le marchand le plus rapproché demeure maintenant à soixante milles de distance. Les seuls acheteurs sont deux commerçants qui, n'ayant que peu de concurrents, fixent les prix de vente et d'achat. Les résidents doivent se soumettre à ces conditions, attendu qu'ils n'ont aucun autre moyen de se procurer les choses nécessaires à la vie.

DIVISION DE BONNE ESPÉRANCE.

W. H. WHITELY, gardien.

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1873.	1874.	1875.	1876.
Morue..... quintaux.	4,950	7,710	5,062	8,985
Saumon..... barils.	172	136	118	312
Harang..... do	250			
Huile de morue..... gallons.	6,170	5,060	4,357	8,085
do loup-marin..... do	1,160	2,630	5,660	3,007
do baleine..... do			1,500	

On trouvera dans l'annexe No. 3 tous les détails sur les pêcheries dans cette division.

DIVISION D'ANTICOSTI.

A. MALOUIN, }
 THOMAS GAGNÉ. } *gardiens.*

On trouvera dans l'annexe No. 3 tous les détails sur le rendement des pêches de cette division.

DIVISION DES ILES DE LA MADELEINE.

J. J. Fox, *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
Morne.....quintaux.	20,032	17,048	13,810	13,035	10,957
Hareng.....barils.	2,956	4,847	12,137	49,951	77,443
Maquereau.....do	1,172	5,494	6,569	6,448	4,969
Loup-marin.....nombre	1,713	5,590	4,555	16,447	3,529
Huile de morue.....gallous.	9,306	6,050	7,395	8,527	4,630
do loup-marin.....do	8,040	19,685	21,915	63,024	17,730
do baleine.....do	2,162			975	
Homards.....lbs.					124,000

Le garde-pêche de la localité fait le rapport suivant :

Pêche du loup-marin.

La chasse au loup-marin sur la glace du rivage commença en mars. Le 5 de ce mois, un certain nombre de loups-marins furent tués au large de Bryon et sur le côté sud des îles Amherst. On pouvait voir d'immenses bancs de ces animaux sur la glace à la dérive autour des îles, mais le temps beau et calme les empêcha de venir sur la côte, et les courants étaient trop dangereux pour permettre aux chasseurs d'avancer. Conséquemment on ne tua que quelques loups-marins.

La pêche aux rets a été plus heureuse que pendant la dernière saison, bien qu'elle n'ait pas été suffisante pour rapporter des profits. Cinq mille neuf cents quatre-vingt-quinze brasses de rets furent distribuées dans les diverses stations, autour des îles, et on a capturé 728 loups-marins, ce qui fait un excédent de 523 sur l'année dernière.

Le rendement total de cette pêche est comme suit :

Pris sur la glace en dérive.....	2,159
“ par les navires.....	642
“ par les rets.....	728
Total.....	3,529

Ce qui fait 12,918 de moins que l'année dernière.

On a cherché à prendre des loups-marins au moyen de rets à plusieurs hameçons, comme ceux que l'on emploie pour la morue et le flétan, et on a obtenu quelques succès.

Pêche du hareng de printemps.

Quatre-vingt-treize bateaux ont pris part à cette pêche, savoir :—

Des États-Unis.....	27
“ ports du Canada.....	56
“ îles de la Madeleine.....	10

outre les bateaux des résidents.

La quantité de poisson pris est :—

Par les navires.....	72,938 barils.
“ les résidents, dans leurs bateaux.....	4,478 “

77,416 “

soit une augmentation de 47,416 barils sur la dernière saison.

Pêche du maquereau de printemps.

La pêche à ret du maquereau, dans la Baie de Plaisance, commença le 6 juin, et se termina le 20 du même mois. Douze goëlettes de la Nouvelle-Ecosse ont fait cette pêche, à part les chaloupes et les rets des résidents. Le résultat n'a pas été favorable. Pour une raison inconnue, le maquereau n'a pas frayé dans les baies comme d'ordinaire. Le rendement du poisson est comme suit :

Par les goëttes.....	629 barils.
“ les résidents, dans leurs chaloupes.....	482 “

1,111

ou 612 barils de moins que pendant la dernière saison.

Pêche du maquereau d'été.

Le résultat de cette pêche n'est pas aussi favorable que celui de la dernière saison. Le maquereau abondait, mais ne mordait pas. La quantité du poisson pris est de 3,858 livres, soit 857 livres de moins que l'année dernière. Le maquereau était plus gros et plus gras que pendant la précédente saison.

Pêche de la morue d'été.

Cette pêche n'a pas été bonne, par suite de la rareté du poisson dans quelques stations et du défaut d'amorce dans d'autres. La pêche en chaloupe à l'île de la Pierre à Meule a été presque aussi bonne que celle de la dernière saison ; mais, dans d'autres stations, le rendement a été au-dessous de la moyenne. Neuf goëlettes des îles ont été équipées pour la pêche du Labrador et dans le golfe, mais elles sont revenues avec 1,240 quintaux seulement de morue.

Le rendement total de cette pêche est 9,310 quintaux, soit 2,441 quintaux de moins qu'à la dernière saison. Les navires anglais et étrangers qui ont fait la pêche à la morue dans le golfe et autour des îles de la Madeleine, ont été plus nombreux pendant cette saison que depuis nombre d'années. On calcule que plus de cent bateaux ont fait la pêche avec des lignes traînantes dans le golfe et dans le voisinage des îles de la Madeleine, cet été, ce qui a pu être nuisible à la pêche en chaloupe dans les baies.

Pêche de la morue d'automne.

Cette pêche a été quelque peu meilleure que celle de la dernière saison. Le poisson était gros et abondant, et la température est demeurée belle. Le rendement aurait été plus considérable, si on avait pu se procurer plus facilement de la boitte. La quantité prise est de 1,645 quintaux, soit 480 quintaux de plus que l'année dernière. On a pris peu de flétan.

Anguilles.

On a pris une grande quantité d'anguilles pour la consommation locale.

Pêche du homard.

La compagnie d'emballage des îles de la Madeleine a eu deux établissements en opération, pendant cette saison, pour mettre en boîtes le homard et les autres poissons : l'une au Havre aux Maisons, et l'autre au Havre de la Grande Entrée. Elle en a aussi, au Havre Amherst, un autre qui est prêt à fonctionner pour la prochaine saison. Au Havre aux Maisons, cette pêche a commencé le 1^{er} juin, et s'est terminée le 10 août, suivant les règlements de pêche. Elle a recommencé le 14 septembre, et s'est terminée pour la saison le 4 novembre. On comptait 15 chaloupes, 20 hommes et 400 filets employés à prendre le homard, outre 10 hommes et 12 femmes dans l'établissement. Cet établissement a commencé ses opérations le 4 novembre ; le nombre des homards pris a été de 40,000 et la quantité mise en conserve s'est élevée à 24,000 livres, dont la plus grande partie a été exportée sur les marchés européens par la voie de Halifax, N.-E.

Résumé.

	No. de homards pris.	Lbs. de homards mis en conserve.
Havre aux Maisons.....	200,000	100,000
Havre de la Grande Entrée.	40,000	24,000
	240,000	124,000

DIVISION DE ST. FRANÇOIS.

W. C. WILLIS, *garde-pêche.*
 G. G. GAGNON, }
 A. H. N. BRUCE, } *gardiens.*

Le garde-pêche Willis dit qu'autant qu'il peut constater, la pêche de la rivière et du lac s'est beaucoup améliorée dans sa division pendant la dernière saison. Dix permis seulement ont été accordés. Le rendement de toutes sortes de poissons a été bon. On n'a accordé aucun permis pour la pêche au saumon, ce qui a nécessairement contribué à l'augmentation. La rivière St. François est demeurée basse pendant tout l'été dernier, ce qui a nécessité plus de vigilance. Un ret a été confisqué, et les gens n'ont pas osé s'en servir dans un des remous de la rivière St. François où les saumons étaient réunis. Aussitôt que les pluies commencèrent, le poisson se mit à donner en myriades. On en a vu un grand nombre sauter les chûtes à Drummondville. Pendant la seconde partie de septembre, on en a vu un grand nombre remonter la chaussée du moulin à Scotstown, dernier obstacle entre la rivière au Saumon pour se rendre aux frayères dans le township de Ditton, à l'embouchure de ce cours d'eau. On a détruit ou confisqué onze rets pendant la saison actuelle.

Ce garde-pêche considère que le nombre de poissons pris peut être porté à 70,000, qui se sont vendus facilement à des prix variant de huit à treize centins la livre.

Le garde-pêche local du lac Mégantic et des rivières voisines rapporte que la pêche a été bonne, mais que, par suite de la crue des eaux du printemps, elle a commencé plus tard que d'habitude. La pêche du longe, de la truite de ruisseau et de l'achigan a été tout ce que l'on pouvait désirer de mieux. Le dernier de ces poissons n'a pas été aussi abondant que l'année dernière, à cause de la pêche au dard et au ret en 1875. Aucun poisson n'a été tué par ces engins pendant la présente saison.

La truite tachetée abonde dans tous les lacs et les cours d'eau autour du lac Mégantic. On la prend avec des mouches artificielles ou des amorces. On trouve le plus gros poisson dans les rivières Chaudière et Spider, et le meilleur temps pour la pêche est le printemps et le mois de septembre. La truite pèse depuis un quart de livre jusqu'à cinq livres. Les principales frayères sont sur la rivière Chaudière, à un quart de mille à peu près du lac Mégantic, et sur le haut de la rivière Spider, à deux milles en avant du lac Spider. La truite commence à frayer vers le 15 ou le 20 septembre. Le remous à truite fourmille aussi de truite tachetée. Elle fraie ici plus tard que dans les rivières.

Le long se restreint aux eaux du lac Mégantic, aucun ne se trouvant dans les lacs plus petits des environs. On prend facilement ce poisson pendant les mois d'avril et de mai, sur le côté sud du lac, avec des amorces et de longues lignes. En juin, il s'élève jusqu'à la cuiller, mais à partir de la fin de ce mois jusqu'au 20 septembre il disparaît complètement.

Ce poisson a trois frayères : la principale à la Pointe à la Roche, à mi-chemin du lac, la seconde vers la Mine d'Or, et la troisième à Sunnyside. Il commence à frayer vers le 10 octobre. Plusieurs pèsent jusqu'à quinze livres.

L'achigan est rare dans le lac Mégantic, mais abondant dans le lac Spider. On le prend en trôlant avec la cuiller, depuis le commencement de juin jusqu'à la fin d'août. Après cette date il disparaît jusqu'au printemps suivant. On suppose généralement qu'il se retire dans les eaux profondes pour l'hiver. On a trouvé du frai développé entièrement dans les femelles pendant le mois d'août, mais à cause de leur longue disparition il est impossible de constater exactement l'époque où elles fraient. Ce poisson pèse de une livre et demie à cinq livres. Il prend la mouche dans les rivières pendant les mois de juillet et d'août.

Depuis son entrée en fonctions, ce gardien de pêche a saisi neuf rets illégalement placés dans le lac Mégantic, et il y a lieu de croire qu'il a mis un terme à l'habitude de tendre des rets.

DIVISION DU LAC MEMPHREMAGOG.

S. F. COPP, *garde-pêche.*

Cette division a été mise, dans la dernière saison, sous la surveillance du garde-pêche actuel qui a appliqué toute son énergie à mettre efficacement en vigueur les lois de pêche. Avec le concours de constables spéciaux, il a réussi admirablement bien. Trois chaloupes et deux seines ont été confisquées dans le voisinage de Georgeville, ainsi qu'une autre cheloupe et un ret à Magog. Le garde-pêche rapporte aussi que les gens de cette division commencent à comprendre les avantages qu'il y a d'observer les lois de pêche, et que les tentatives de violation de ces lois ont été moins fréquentes qu'auparavant. La pêche du hareng avec des seines autorisées a été très faible — à peu près sept barils, — bien que le poisson semble aussi abondant qu'auparavant.

DIVISION DE RICHELIEU.

PIERRE LATRAVERSE, *gardien.*

Le rendement des pêches de cette division, pendant la dernière saison, a été comme suit :

Nombre d'aloses.....	9,000
“ d'anguilles.....	15,000
“ barils d'esturgeon.....	25
“ doz. barils de poisson blanc.....	6
“ barils de poisson utilisé comme engrais.....	10

La pêche à l'anguille se fait au moyen de lignes de nuit, les autres poissons étant pris avec des rets et des seines. La pêche au doré a été à peu près la même que d'habitude. Le poisson cependant est plus petit.

Les personnes suivantes ont été poursuivies pour violation des lois de pêche :

Paul Peloquin,—Poisson confisqué pour avoir été pris pendant la saison de prohibition.

Pierre Antaya,—Amende d'une piastre et les frais, pour avoir eu du doré en sa possession pendant la saison de prohibition.

DIVISION DE CHAMBLY.

H. W. AUSTIN, *garde-pêche.*

Ce garde-pêche rapporte que le printemps a commencé remarquablement tard, et que les pêcheurs n'ont pu se livrer à leurs occupations ordinaires avant le 1er de mai. La saison a été bonne pour tous les poissons, excepté l'achigan. Le doré a été nombreux et beau, et on le prend en grandes quantités dans des endroits où il était inconnu il y a quelques années. L'achigan a diminué à un degré alarmant, et il faudra appliquer, pendant plusieurs années, les règlements concernant la saison de prohibition avant que les rivières de cette division soient approvisionnées de nouveau. Comme on l'a déjà remarqué dans des rapports précédents, ce garde-pêche considère qu'une saison de prohibition commençant le 15 juin, est insuffisante pour l'achigan, attendu qu'on peut le voir frayer dans les petits cours d'eau jusqu'à la fin de ce mois. Un autre poisson dont le nombre diminue rapidement, c'est le hareng d'eau douce. Il y a dix ans il abondait dans les eaux de cette division. Aujourd'hui, on en prend à peine la moitié de ce nombre. L'esturgeon aussi exige plus de protection. De jeunes poissons d'une livre au plus sont tués sans merci avec le dard dans quelques rivières.

Pendant le mois de juin, M. Austin a remarqué avec attention le passage de l'aloise qui remontait le St. Laurent. Ce poisson est semblable à celui de l'Hudson.

Pendant cette saison le nombre de ceux qui ont remonté était énorme, et on le trouvait en abondance sur les marchés. La moyenne de leur poids est d'à peu près quatre livres, et on les vend aussi bon marché que cinq centins la pièce. Cette migration annuelle est clairement indiquée et régulièrement annoncée par le télégraphe. Cinq jours après leur apparition à Batiscan, on les trouve à Lachine. Ce sont toujours des poissons qui arrivent frais de la mer, et une grande partie se compose de femelles chargées d'œufs. On n'a jamais vu un de ces poissons descendre le cours de l'eau. Les Sauvages et d'autres personnes nous apprennent que l'aloise fraie sur les longs lits de sable entre Grenville et Ottawa, et ces rapports s'accordent si bien qu'il n'y a aucune raison pour mettre en doute leur exactitude.

DIVISION D'IBERVILLE.

J. B. CHEVALIER, *garde-pêche.*

TABLEAU COMPARATIF du rendement des pêches de cette division pendant les trois dernières années:

	1874.	1875.	1876.
Nombre d'anguilles.....	16,293	31,627	33,940
do de barils de poisson mêlé.....	146	378	846
Valeur totale.....	\$2,213.30	\$4,674.30	\$5,240

La pêche a été meilleure que l'année dernière. On a remarqué partout, surtout à la rivière du Sud, que le frai était plus nombreux que d'habitude, ce qui promet une bonne augmentation dans le rendement des pêches de cette division à l'avenir. Ce garde-pêche favorise le projet d'une saison de prohibition qui s'étendrait jusqu'à la fin de juin. Le 20 avril dernier, pendant la saison réservée pour le doré, le garde-pêche a saisi quatre rets placés dans la rivière Richelieu et appartenant à J. M. Bélaire, Pierre Lapalme, B. Tremblay et Marcel Bonneau. Aucune amende ne fut imposée à cause de la pauvreté des personnes impliquées dans cette pêche illégale.

DIVISION DE MISSISQUOI.

P. E. LUKE, *garde-pêche.*

TABLEAU COMPARATIF du rendement des pêches de cette division pendant les trois dernières années :

	1874.	1875.	1876.
Valeur des rets.....	\$913	\$889	\$778
Nombre d'aloses.....	3,870	6,620	2,675
do barils de doré	186	84	45
do do d'esturgeon.....	1		
do maskinongé.....	300		
do barils de poisson mêlé.....	562	106	60
Valeur totale.....	\$2,620.00	\$2,032.00	\$1,795.50

La diminution du rendement provient de ce que l'on a moins fait la pêche. Le poisson pris dans cette division sert surtout à la consommation locale. Quelques-uns, cependant, sont envoyés sur les marchés de New-York. On a bien observé les règlements au sujet de la saison de prohibition. On a rapporté un seul cas de violation, et le coupable a été poursuivi en justice et condamné à l'amende.

DIVISION DE CHATEAUGUAY.

WILLIAM CLYDE, }
ANDREW WATT, } *gardiens.*

Les pêches de cette division ont produit à peu près autant que l'année dernière, bien que la hauteur de l'eau dans les rivières et le temps froid aient retardé la pose des rets.

M. Clyde rapporte que la loi a été bien observée dans cette division. M. Watt dit qu'il a eu quelque trouble avec les pêcheurs au sujet de l'observation du règlement de prohibition, chaque semaine.

La pêche pour la saison peut être évaluée comme suit :

Alose.....	\$153 00
Maskinongé	67 00
Esturgeon	87 00
Poisson mêlé, pour la consommation locale.....	300 00
	<u>\$1,267 00</u>

DIVISION D'ARGENTEUIL.

ALEXANDER BEATON, *garde-pêche.*

Les lois de pêche ont été bien observées dans cette division. Il n'y a eu qu'un cas de violation, et il a été puni. Les gens commencent à apprécier les avantages de la protection. Les lacs de cette division sont éloignés les uns des autres et leur longueur varie d'un demi-mille à sept milles. Il est en conséquence difficile de les surveiller de près, mais on espère que, grâce à l'activité du garde-pêche actuel, les lois seront strictement mises en vigueur.

DIVISION DE TERREBONNE.

L. J. LORANGER, *garde-pêche.*

Ce garde-pêche fait rapport que la loi n'a jamais été aussi bien observée dans sa division que cette année. Les poursuites intentées contre les contrevenants qui ont été condamnés à l'amende ou à l'emprisonnement, ont eu leur effet, et il est à espérer qu'elles serviront d'exemples pour l'avenir. Les gens commencent à comprendre que la protection que les lois de la pêche donnent aux rivières de l'intérieur, devra tourner à leur profit et avantage. Il a été pris environ 800 lbs. de truite dans cette division cette année.

DIVISION DU COMTE D'OTTAWA.

Cette division a été gardée pendant cette saison par des constables spéciaux appartenant à la police fédérale et par des gardiens locaux stationnés aux endroits les plus importants. Ces employés ont bien rempli leur devoir, et la protection a été aussi efficace qu'elle pouvait l'être sur une aussi grande étendue d'eau à garder. Pour faire la pêche au ret pour le commerce sur l'Ottawa ou à la ligne sur les lacs, il faut que les gens soient munis d'un permis. Ces permis se donnent gratuitement. La plupart de ceux qui les demandent sont de pauvres gens que les temps difficiles et la dépression de l'industrie du bois forcent à chômer. Ce système fonctionne bien, et les gens qui sont munis d'un permis officiel pour faire la pêche sont d'un grand secours à l'administration, attendu qu'ils sont à l'affût de ceux qui pêchent sans permis et deviennent ainsi des espèces de gardiens intéressés. Au moins 150 permis ont été accordés pendant la saison.

Cent sept permis ont été accordés à des habitants des lieux, leur donnant le privilège de pêcher sur les lacs de cette division. Quarante-trois permis ont été accordés pour la pêche du printemps et de l'été sur l'Ottawa.

On a confisqué trois rets à la Baie Campbell, parce qu'ils avaient été tendus sans permis; un à la rivière au Saumon, parce qu'il obstruait le chenal, et six à Brigham's Creek, parce qu'ils se trouvaient à l'eau le dimanche.

RAPPORT SPECIAL SUR LA PÊCHE DU BAR.

PAR F. C. CARON, *Ecr., garde-pêche.*

L'ISLET, 19 octobre 1876.

A l'honorable ministre de la Marine
et des Pêcheries, Ottawa.

MONSIEUR.—Conformément à vos instructions du 2 juin, qui m'ordonnaient de continuer les recherches commencées le printemps dernier par le Dr. Lavoie relativement aux habitudes du bar, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport ce-joint sur le résultat de mes travaux.

EXAMEN.

Je me suis rendu à St. Thomas, le 19 mai dernier, en compagnie du Dr. Lavoie qui faisait, lui aussi, des recherches sur le même sujet. Nous avons examiné du bar à différentes pêches, et particulièrement à celle du Dr. Beaubien, qui est la meilleure de l'endroit. Nous avons ouvert environ quinze poissons dont la moitié contenait des œufs. Les Docteurs Lavoie, Beaubien et Bacon ont constaté que ces œufs n'étaient pas dans un état avancé de maturité. Le Dr. Lavoie était d'opinion qu'ils n'auraient pas été déposés avant le mois d'août. Nous avons aussi ouvert plusieurs petits poissons de 15 à 16 pouces de longueur, qui paraissaient avoir deux ans, et nous avons constaté qu'ils ne contenaient pas de frai. Ceci porte à croire que le bar ne se reproduit pas avant d'avoir atteint sa troisième année.

Immédiatement après avoir reçu les instructions du département, je me suis rendu auprès du Dr. Beaubien. Celui-ci m'a dit qu'il avait pris, le 20 de ce mois, un poisson qui portait des œufs dans un état beaucoup plus avancé que ceux que nous avions examinés le 19 de mai. Je l'ai prié d'observer les progrès du frai de semaine en semaine, ce qu'il m'a promis de faire; mais malheureusement il n'a pas été pris d'autres bars pendant le reste de la saison, sauf quelques jeunes qui ne contenaient pas d'œufs.

ALEVINS DU BAR.

Le seul moyen qui me restait pour compléter mes recherches était de surveiller les alevins. On en vit pour la première fois vers le 15 de juillet, autour des stations de pêche; ils étaient alors très petits, mais ils grandirent si rapidement que le 15 d'août le plus petit d'entre eux mesurait un pouce et quelques-uns même mesuraient de trois à quatre pouces. Je ne puis expliquer d'une manière satisfaisante cette différence extraordinaire. M. François Ruelland, de St. Michel, qui a une grande connaissance des habitudes du poisson, paraît être sous l'impression qu'il y a diverses espèces de bar, et que les alevins d'une de ces espèces, bien qu'éclos en même temps, peuvent devenir en un mois aussi gros que les autres en trois mois. Le Dr. Beaubien est d'un avis contraire. Il croit que la saison de reproduction du bar dure de deux à trois mois, c'est à dire depuis avril jusqu'à la fin de juin.

Je ne saurais dire laquelle de ces deux opinions est la plus plausible.

SAISON DE LA FRAIE.

Ma propre expérience, cependant, me porte à croire que le bar cesse de frayer au plus tard vers la fin de juin. Ceci est prouvé par l'apparition des jeunes poissons vers cette époque, et de plus par le résultat de la pêche à la ligne qui a été assez heureux cette année, surtout à la barre appelée *Loup-Marin*. Il a été pris environ cinq cents bars à la ligne depuis le 15 août dernier, et ils pèsent en moyenne huit livres. J'ai appris de plusieurs pêcheurs que ces poissons ne contenaient pas d'œufs à cette époque de la saison.

FRAYÈRES.

Quant aux frayères fréquentées par le bar, je suis porté à croire que l'apparition du frai fait connaître suffisamment l'endroit où elles se trouvent. Il est certain que ce poisson ne dépose pas ses œufs sur la batture de St. Thomas. Ils partent de là avant de reproduire. La saison de la pêche ne dure qu'une semaine. Ces battures sont recouvertes d'une vase claire et molle que chaque marée remue plus ou moins, et je crois que ce mouvement continu détruirait les œufs. Au dessus de ces battures il y a une grève où croît du foin et que les eaux du fleuve ne baignent que dans les hautes marées, ce qui fait que, suivant moi, les œufs seraient détruits par l'action du soleil s'ils étaient déposés sur ce rivage. L'opinion générale est que le bar se tient en dehors de cette batture et qu'il fréquente de préférence le rivage des îles pour y déposer ses œufs.

ENDROITS OU SE FAIT LA PÊCHE DU BAR.

Les alevins du bar se tiennent ordinairement entre Beaumont et le Cap. St. Ignace, du moins de ce côté-ci de la rivière. Je dois dire, cependant, que cette année on en a vu jusqu'à L'Islet. Ce fait inusité n'a duré qu'une semaine et n'avait jamais été constaté auparavant.

PÊCHE DU BAR.

Les pêcheurs de St. Thomas et des paroisses environnantes disent qu'ils n'ont jamais vu le jeune bar en aussi grand nombre que ce printemps.

Ils en disent autant des alevins du poisson blanc et de l'alose (qu'ils appellent de la sardine.) Pendant que j'en suis sur ce sujet, je dois dire que les plaintes qui ont été faites contre les pêcheries de St. Thomas ne sont pas fondées. D'abord, il n'y a que quatre pêcheries sur le côté sud-ouest de la rivière où on ait pris du bar ce printemps, savoir :

	Nombre.	Poids moyen.
La pêcherie du Dr. Beaubien.....	1,500	4,500
“ Johnny Talbot.....	700	1,500
“ Godfroi Létourneau.....	1,200	4,200
“ Côté.....	500	1,500
	3,900	11,700

On voit par là qu'il n'a été pris que 3,900 bars. Cette quantité ne dépasse pas celle que peut produire un seul poisson. Il ne faut pas oublier, non plus, que le rendement de cette pêche n'est pas aussi considérable tous les ans; le succès dépend en grande partie de la débâcle et de la direction du vent. Ces faits et l'augmentation des alevins confirment décidément mon opinion.

LA PÊCHE EST FAITE LÉGALEMENT.

Après avoir fait la visite des diverses pêches de cet endroit, celles de St. Thomas ainsi que celles du Cap St. Ignace, j'ai constaté avec plaisir qu'elles avaient été faites d'une manière convenable et conforme à la loi. Les mailles des rets sont grandes et les poches ont à leur extrémité une ouverture pour permettre au petit poisson d'en sortir. Il m'a fallu même fermer l'ouverture d'une de ces poches pour prendre du jeune bar que je voulais envoyer au département. Lorsque je suis allé au Cap St. Ignace au mois de septembre dernier, je voulus m'en procurer d'autres, mais cela m'aurait été impossible si je n'avais pas trouvé une de ces poches qui était encore remplie d'eau. C'est ainsi que j'ai pu en obtenir quelques échantillons que j'expédie avec ce rapport. Ils ont été pris le 12 septembre dernier.

DES CAUSES POUR LESQUELLES LA PÊCHE DU BAR À LA LIGNE A MANQUÉ.

Je me suis rendu compte des causes pour lesquelles la pêche du bar à la ligne n'a pas aussi bien réussi autour des îles que d'ordinaire, et des raisons qui ont donné lieu aux plaintes portées contre les pêcheries de St. Thomas. La raison en est, suivant moi, que la nourriture du bar était si abondante cette année dans le voisinage des îles que le poisson n'était pas assez affamé pour mordre à l'appât. J'ai, moi-même, ouvert au mois d'août deux bars qui paraissaient avoir deux ans, et j'ai constaté qu'ils avaient l'estomac plein de petits poissons: dans l'un il y en avait neuf et dans l'autre dix, de deux à trois pouces de longueur. Je crois aussi que la température élevée de l'eau autour des îles a dû forcer le poisson de se tenir sur la batture au Loup Marin où l'eau est plus salée et par conséquent plus froide, et comme à cet endroit la nourriture était moins abondante, le poisson était plus affamé, (certains messieurs qui ont pêché là m'ont dit que le poisson, lorsqu'ils l'ont pris, avait l'estomac presque vide) et par conséquent plus disposé à mordre.

PÊCHE DU BAR À LA SEINE DANS LES ILES DE ST. THOMAS ET L'ILE D'ORLÉANS.

Conformément aux instructions reçues du département, j'ai aussi visité les îles situées en face de ma division, pour voir comment on y faisait la pêche à la seine. J'ai commencé à l'île aux Oies et je suis remonté jusqu'à l'île d'Orléans, où j'ai visité trois paroisses, savoir : St. François, Ste. Famille et St. Jean. A l'île aux Oies et à l'île aux Grues je n'ai trouvé que quelques seines à l'esturgeon dont les mailles mesureraient cinq pouces. J'ai trouvé la première seine au bar à la Grosse Ile—elle appartient au capt. Deroy et on n'y prend du poisson que pour la consommation de la famille. Je n'ai pas vu ailleurs de seines au bar excepté à l'île d'Orléans, savoir :

A ST. FRANÇOIS :—George Lemelin,
Frs. Lemelin,
Olivier Picard,
Damase Allaire,
Urbain Masse,

A STE. FAMILLE :—Jos. Hamelin,
Louis Gagnon,
Frs. Hammond,
Frs. Marquis,
Eustache Morency,
Xavier Morin,
Onézime Poulin,
Xavier Martin,
Régis Marquis,

A ST. PIERRE :—Il y a ici deux ou trois seines que je n'ai pas pu visiter.

A ST. JEAN :—Jean St. Hilaire.

DIMENSIONS DES SEINES POUR LA PÊCHE DU BAR.

Ces seines ont de vingt-cinq à trente brasses de longueur. Les mailles ont de $2\frac{1}{2}$ à $2\frac{3}{4}$ pouces, et la loi prescrit qu'elles ne devront pas être de moins de trois pouces, mesure de longueur. Les gens, cependant, m'ont paru agir de bonne foi. Ces seines lorsqu'elles sont fabriquées ont les mailles de la dimension voulue par la loi, mais alors la ficelle est neuve et sèche et les mailles, bien qu'étant de la dimension exigée, lorsqu'elles sont neuves se rétrécissent dans l'eau. J'ai choisi deux des plus petits poissons pris dans les seines, et je les transmets à votre département. Je n'ai pas jugé à propos alors d'intenter des poursuites contre ces personnes, vu que je n'avais pas d'ordres à cet effet; mais je leur ai signifié qu'on ne leur permettrait pas de se servir de ces seines l'année prochaine, et que tout probablement il serait fait de nouveaux règlements à ce sujet. Sur la rive sud l'une de ces seines appartient à un nommé Renaud et l'autre à Alexis Leclère. Je les ai vues et j'ai constaté que leurs mailles étaient même plus larges que ne le veut la loi.

CAUSES DE LA DESTRUCTION DU BAR.

Mon opinion est que la pêche du bar avec des seines dont les mailles sont petites est la principale cause de la destruction d'une quantité considérable de poissons qui n'ont pas plus d'une année. Il serait très sage, suivant moi, d'obliger les gens à prendre des permis spéciaux, les obligeant à se servir de seines dont les mailles n'auraient pas moins de quatre pouces, mesure de longueur.

CONCLUSION.

Tel est, monsieur, le résultat de mes recherches et de mes travaux pendant la dernière saison. Je dois beaucoup à M. Bauset, l'un des fonctionnaires de votre ministère, pour les renseignements précieux qu'il m'a donnés sur la meilleure manière

de conduire cette enquête. Sa connaissance parfaite de tout ce qui se rattache aux pêcheries, des besoins des pêcheurs et de l'exacte étendue de la protection qu'on doit accorder à la pisciculture, a beaucoup contribué à me donner des idées plus exactes à ce sujet et a conduit mes recherches à une conclusion pratique. Je n'ai pas besoin de dire que M. Bauset se joint à moi pour recommander la protection du bar. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de fixer une époque réservée pour la pêche du bar; il suffit seulement qu'il y ait à toutes les pêches des ouvertures recouvertes d'un ret ou d'un grillage en fer à mailles d'un pouce de large pour permettre aux alevins d'en sortir. Le dommage réel est causé par les pêcheurs à la seine qui ne se contentent pas de passer et repasser sur les frayères, mais qui prennent en outre une grande quantité de jeunes poissons d'un an qu'ils vont vendre sur le marché de Québec et qu'ils appellent *bar de douzaine*. Comme je l'ai dit déjà, le moyen de remédier à cet état de choses serait d'obliger les gens à se munir de permis et à se servir de seines dont les mailles n'aient pas plus de quatre pouces de large. De plus, ce serait en même temps donner satisfaction au public.

Je n'ai pas la prétention de croire que les renseignements que je donne ici sont complets, mais je suis convaincu qu'ils jetteront un peu de lumière sur la question en litige et qu'ils permettront au ministère de juger avec connaissance de cause des assertions qui ont été faites et des opinions contradictoires qui ont été données.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F. C. CARON,
Garde-pêche.

ANNEXE No. 9.

LISTE des pêches du saumon à la ligne dans les rivières des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick, pendant la saison de 1876.

Nom de la rivière.	Nombre de saumons.	Poids total.	Poids moyen.	Poids du plus gros poisson.	Poids du plus petit poisson.	Remarques.
	No.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	Lbs.	
Du Gouffre.....	2	68	34	24	12	
Murray.....	1	6	6	6	6	
Ste. Marguerite, division N.E.	49	702	14½	28	5	Un grill et deux winoniches.
do do N.O.	25	325	13	28	5	
A Mars.....	57	660½	11½	24½	5	Cinq grills de 5 à 7 lbs. chacun.
Petit Saguenay.....	14	176½	12½	18	9	Un grill de 3½ lbs. La rivière était trop haute.
Anse St. Jean.....	25	325	13	18	6	
Sault au Cochon.....						Pas de pêche
Laval.....	6	80	13	12	5	
Godbout.....	213	2,834	13½			Six grills, 26 lbs. ; 40 truites 78 lbs.
Romanue.....						Pas de pêche, abandon. par le local.
Mingan.....						do do
Moisie.....	68	1,186	17½	35	7	La rivière était très-haute.
Saint Jean.....						Pas de pêche.
Natashquan.....						do rivière pas louée.
Watsheeshoo.....	35	400	12	24	6	
Washeecootai.....	17	210	12½	19	9	
Rimouski.....	35	490	14	31	8	
Métis.....	19	406	21½	37	15	
Matane.....	121	1,808	15	27½	6	La rivière se repeuplait.
Petit Bic S.O.....	19	81½	4½	5	3	
Ste. Anne des Monts.....	116	2,256	19½	39	9	
Madeleine.....	8	152	19	32	10	Seulement deux jours de pêche.
York.....	123	2,725	22	33	10	
St. Jean.....	87	1,439½	16½	32	10	Pêchés par Son Excellence le Gouverneur-Général.
Dartmouth.....	58	1,002	17½	27	8	Deux grills.
Grande.....	151	2,469½	16½	27	7½	Locataire dit la riv. bien peuplée.
Grand Pabos.....						Pas de pêc. On est à repeup. la riv.
Petit Pabos.....						do do do
Bonaventure.....	45	622	14	21	9	Un grill.
Petit Cascapédia.....	14	210	15	20	10	800 à 1,000 lbs. de truite.
Grand do.....	369	8,998	24½	41	16½	59 saumons de plus de 30 lbs.
Matapédia.....	73	1,638½	22½	32	11	
Upsalquitch.....	22	229	20½	24	6	Pêchés seulement pend. quelq. jours
Restigouche, division d'en bas	109	2,106	19			75 grills. 33 permis de pêche accordés, revenu \$114.50.
do do du milieu	208	4,068	19½			Souscriptions de cannes à pêche pour les Sauvages, \$238.
do do d'en haut	78	1,550	20			38 grills.
do do colens et						
autres.....	50	980	20			20 do
Jacquet.....	7	61½	8½	10½	6	5 do Dix jours de pêche.
Miramichi, S.O.....	235	1,017½	4½	21	2½	
Nipissiguit, partie supérieure	340	4,760	14	23	8	106 grills. 20 pêcheurs.
do rapides do	145	2,030	14	20	8	50 do 16 do
Total.....	2,944	48,072½	16½	41	2½	

ANNEXE No. 10.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES DE LA NOUVELLE-ECOSSE, POUR L'ANNÉE 1876.

L'HON. A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus des statistiques sur le rendement des différentes pêches de la Nouvelle-Ecosse pendant l'année 1876. Comme vous le verrez, ces statistiques accusent dans le rendement total, comparé à celui de l'année dernière, une augmentation de près d'un demi-million de piastres. Cette augmentation s'est produite surtout dans le comté de Shelburne, et cela est dû en grande partie à l'emploi des trappes à poisson permis par votre département. Ce nouveau mode de faire la pêche a donné d'excellents résultats; il fait une économie de temps et de travail et permet de prendre plus de poisson. Les préjugés qu'on avait d'abord à son endroit disparaissent peu à peu, et je crois qu'il va devenir d'un usage général.

Le poisson n'a pas été, que je sache, plus abondant que d'ordinaire; mais la dépression qu'a subie le commerce du bois et de la houille, et la suspension des affaires de plusieurs paqueurs de homar, ont été cause qu'un bien plus grand nombre de gens que d'habitude ont été forcés de se livrer à la pêche. C'est à cette cause et à l'usage des trappes à poisson dans le comté de Shelburne qu'est due cette augmentation; car, autrement, je n'ai aucun doute que le rapport de cette année aurait accusé une diminution considérable.

La pêche du hareng accense l'augmentation considérable de 43,924 barils, ce qui réduit à néant l'opinion qu'on s'était formée que les trappes au homard étaient préjudiciables à la pêche. La pêche de la morue a donné 26,000 quintaux de plus que l'année dernière, et celle de l'égréfin une augmentation de 9,961,261 livres, ou au-delà de trois cent cinquante pour cent.

Quelques autres items accusent aussi une augmentation insignifiante; mais il y a pour le maquereau une diminution de 18,100 barils, de 5,600 barils pour le maquereau et de 1,333,300 boîtes de conserves de homard. Cette dernière n'est pas due à la rareté de crustacé, mais il n'y a pas eu autant de gens que d'ordinaire qui ont exploité cette industrie et les homards sont en général plus petits. Cette industrie a toujours été en déclinant depuis quelques années et ceux qui l'exploitaient se sont vus, comme bien d'autres pendant ces temps de crise commerciale, forcés de suspendre leurs opérations.

J'ai recueilli et compilé les faits et les informations que je donne ci-après, autant que me l'a permis le peu de temps que j'avais à y consacrer, dans les rapports des garde-pêche. Plusieurs de ces messieurs, qui sont depuis longtemps des employés de votre ministère, ont une grande expérience et une connaissance approfondie des pêcheries, et je crois que leurs observations sont dignes de votre attention.

COMTÉ D'ANNAPOLIS.

Le garde-pêche, W. T. Carty, ne mentionne presque rien dans son rapport, sauf qu'il a laissé voir une légère augmentation dans les opérations de cette année sur celles de l'année dernière.

COMTÉ D'ANTIGONISH.

Alexander McDonald, écr., garde-pêche de ce comté, écrit: "Je suis heureux de dire que nos pêcheurs ont fait une pêche raisonnable cette année. Le saumon a été plus abondant et plus gros qu'on ne l'avait vu depuis plusieurs années, mais la tempête du 6 de juillet a causé de grands dommages et beaucoup de filets ont été perdus. N'eût été cette tempête, on eût pris beaucoup plus de saumon.

"Le saumon a remonté nos rivières l'automne dernier en bien plus grande quantité qu'il ne l'avait fait depuis plusieurs années, et comme les infractions aux lois de pêche vont toujours en diminuant d'année en année, ce dont nous sommes

redevables à la vigilance des gardiens, j'ai tout lieu d'espérer que le jour n'est pas éloigné où ce magnifique poisson sera aussi abondant dans nos rivières qu'il l'était autrefois."

COMTÉ DE CUMBERLAND.

J. J. Hingley, garde-pêche.—"Le département m'a autorisé à employer deux gardiens spéciaux sur la rivière Philippe cet automne; j'ai en conséquence engagé William Miller et George King, et ils se sont bien acquittés de leurs devoirs. Ils ont été assaillis à plusieurs reprises par des bandes de braconniers qui, la nuit, se cachaient derrière des broussailles et leur lançaient des pierres. Chaque fois les gardiens sont descendus sur le rivage, à l'endroit d'où partaient ces pierres, mais ils n'ont jamais réussi à mettre la main sur les coupables, en sorte qu'il a été impossible d'intenter des poursuites contre eux; mais ces poltrons ont abandonné la partie dès qu'ils ont vu qu'ils ne parviendraient pas à les effrayer.

"Je suis heureux de faire rapport que le saumon a remonté avec succès la nouvelle passe-migratoire construite d'après la direction de W. Rogers sur la digue à Oxford, A. B. Wilmot, écuier, en ayant jeté un certain nombre par-dessus une chute en amont de la digue pour se procurer du frai.

"Certains individus, restés inconnus jusqu'ici, ont jeté de la chaux dans l'écluse qui conduit l'eau au bassin où se trouve le saumon, dans l'intention de le détruire; mais heureusement les gardiens s'en sont aperçus assez à temps pour sauver le poisson. Ces poissons avaient tous perdu la vue, et la plupart sont morts depuis.

"Les huîtres deviennent de plus en plus rares dans la rivière Pugwash, par l'excès de pêche. Je suis d'avis que des mesures devraient être prises pour régler cette pêche importante, car si on ne se hâte d'y remédier, il n'y en aura bientôt plus dans les rivières Philippe et Pugwash."

Le garde-pêche James King fait rapport qu'il n'a pas été pris autant d'aloses que l'année dernière, mais qu'elles sont de qualité bien supérieure. Il y a eu plus de hareng que d'habitude. Le rendement de la pêche au saumon excède de beaucoup celui de l'année dernière. Sur toute la côte occidentale, les rivières ont été améliorées par l'établissement de passes-migratoires pour le poisson et par l'enlèvement des rebuts de moulins. Le gaspureau ne paraît pas augmenter, mais il y a tout lieu d'espérer pour l'avenir.

Hugh Davidson, écr., garde-pêche de la Baie Verte, fait rapport que "la pêche au hareng du printemps est à peu près la seule qui se fasse à cet endroit; il ne manque jamais de donner vers le 1er de mai jusqu'au premier de juin. On pourrait en prendre de grandes quantités, mais les habitants de cet endroit n'en prennent que ce qu'il leur faut pour la consommation domestique. Deux établissements de conserves de homard ont été construits sur la baie, du côté de la Nouvelle-Ecosse, et ont fait de bonnes affaires."

COMTÉ DE COLCHESTER.

Le garde-pêche Wm. Blair fait le rapport suivant: "Le saumon augmente dans la baie. Les pêcheurs en ont pris plus cette année que depuis plusieurs années; mais les eaux des rivières étaient si basses qu'il n'a fait son apparition que tard dans le mois d'octobre. On en a vu alors de grandes quantités dans nos rivières, et aucune tentative n'a été faite pour les déranger. Quelques individus, à la faveur de la nuit, ont violé les lois de pêche en prenant du saumon au dard, mais il est presque impossible de découvrir les coupables; car les gens ont tous intérêt à se protéger mutuellement.

"J'ai intenté des poursuites contre quatre contrevenants, mais je crains de ne pouvoir les faire condamner, faute de preuves suffisantes. Les rivières de mon district étant petites, sont plus difficiles à protéger."

Le garde-pêche J. W. Davison dit:—"Le rendement de la pêche cette année a été peu considérable, comme de fait il a été depuis plusieurs années. Les pêches à claies qui sont en usage ici détruisent beaucoup de jeune poisson. Après avoir mûrement considéré la chose, je suis d'avis que ces engins sont très préjudiciables à la pêche du saumon et de l'alose dans cette baie, et qu'il devrait être pris des mesures pour y remédier, car autrement cette importante industrie devra nécessairement

manquer. La loi a été généralement respectée, du moins il n'est pas à ma connaissance qu'elle ait été violée.

“ Les propriétaires de moulins ont pris beaucoup de soin quant à ce qui concerne l'enlèvement de la sciure et des rebuts.”

Le garde-pêche James Bonneyman dit : “ Le saumon a été cette année très abondant, et même plus abondant que d'ordinaire, dans la rivière Waugh et la rivière Française ; mais la loi actuelle cause beaucoup de mécontentements, attendu que ce poisson ne monte dans nos rivières que vers la fin de septembre.”

COMTÉ DU CAP-BRETON.

Le garde-pêche Francis Quinan fait le rapport qui suit : “ J'ai visité toutes les stations de ce district. J'ai fait d'actives recherches pour connaître le rendement de la pêche à ces différentes stations, mais il m'a été impossible d'avoir des renseignements exacts à ce sujet, parce que les gens se sont mis en tête que le but de nos démarches était d'imposer de nouvelles taxes. J'ai cependant la satisfaction de dire que le rendement de cette année excède de beaucoup celui de l'année dernière.

“ L'augmentation est due en grande partie à la dépression du commerce des houilles. Beaucoup de mineurs, n'ayant pas d'autres moyens de subsistance, ont dû se livrer à la pêche. Vous remarquerez qu'il y a eu une augmentation considérable dans la pêche du saumon et du hareng.

“ On se plaint beaucoup de ce que les pêcheurs se permettent de jeter des déchets de poisson sur les fonds de pêche tout le long de la côte en dehors de la limite des trois milles. On devrait prendre des mesures pour faire cesser cet abus.”

Le garde-pêche York Barrington dit : “ Vous verrez par mon rapport qu'il y a eu une augmentation dans toutes les pêches de mon district cette année. Celle de la morue aurait été encore plus considérable si la boîte n'avait pas été aussi rare. On n'a pas vu de seiche ni de capelan pendant la saison ni dans le cours de l'été. Le hareng n'arrive jamais avant la fin de juillet, ce qui retarde la pêche de la morue.

“ Je me suis fait un devoir de distribuer les circulaires concernant la pêche au homard, bien que dans mon district cela ne soit pas nécessaire, vu qu'il n'y a pas d'établissements pour la fabrication des conserves et qu'il ne se prend pas de homard. Cependant il est assez probable qu'avant longtemps nous aurons un établissement de ce genre, si on en juge par la quantité de homards que les tempêtes jettent sur nos rivages. J'ai fait construire cette année deux nouvelles échelles à poisson par deux personnes différentes. Les gardiens de mon district s'acquittent bien de leurs devoirs.”

COMTÉ DE GUYSBOROUGH.

Le garde-pêche James A. Tory dit : “ Le poisson qui entre dans les rivières et dans les lacs semble augmenter, et cette année les premiers qui sont arrivés étaient d'une qualité supérieure et ils ont fait leur apparition plus à bonne heure que d'habitude.

“ Les pêches de la côte ont produit beaucoup moins que l'année dernière, mais le tout pris ensemble elles ont donné une moyenne satisfaisante ; car, bien que dans certaines parties du district la pêche ait manqué presque entièrement, dans d'autres elle a été exceptionnellement bonne. La diminution s'est fait sentir surtout dans la pêche du maquereau et du hareng, à l'est et au nord du Cap Canso ; en sorte que beaucoup de pêcheurs n'ont pu faire leur approvisionnement pour l'hiver. À l'ouest de cet endroit les pêcheurs n'ont pas à se plaindre, parce que la pêche a été bonne et les prix élevés, surtout ceux du poisson sec.

“ La pêche du homard a été moins productive que l'année dernière. Cela dépend de la saison de prohibition et du changement de place de l'un des établissements pendant la saison de la pêche, ce qui a interrompu ses opérations pour quelque temps. Le homard paraît être aussi abondant qu'autrefois, mais il est plus petit, en sorte qu'il devient nécessaire d'ajouter de nouvelles restrictions aux règlements qui définissent la grosseur du homard qu'il sera permis de prendre. Je crois aussi qu'il serait important de nommer des gardiens pour surveiller ces établissements.

“ Je n'ai à mentionner qu'un seul cas de violation des lois de pêche. Le contrevenant, qui avait jeté des carapaces de homard sur les fonds de pêche, a été condamné à l'amende. Je vous envoie le montant ci-inclus.”

COMTÉ DE DIGBY.

Le garde-pêche J. H. Morehouse dit : " Je suis heureux de faire rapport que la pêche a donné des résultats satisfaisants.

" Quoique la pêche du maquereau dans la Baie Ste. Marie n'ait pas été aussi productive que les années précédentes, elle a cependant indemnisé amplement ceux qui s'en sont occupés.

" La pêche du hareng et de l'alose en cet endroit a été profitable aux pêcheurs, et son rendement aussi bon que l'année dernière. Le prix élevé auquel la morue et les autres poissons de mer se sont vendus, a encouragé les pêcheurs et stimulé l'esprit d'entreprise chez tous ceux qui exploitent cette industrie.

" On est actuellement à construire deux bateaux sur la rivière à l'Ours pour la saison prochaine, et deux autres à Digby Neck. Quelques-uns des meilleurs fonds de pêche le long de la côte de la Baie de Fundy étant devenus stériles, nos pêcheurs vont maintenant faire la pêche en dehors du Cap Sable. Le rendement de la pêche le long de la baie a toujours été en diminuant depuis quelques années. Les pêcheurs attribuent cet état de choses à la ligne trainante; mais je crois qu'il provient d'une autre cause dont le résultat pourrait avant longtemps amener la destruction des pêcheries de nos rivières, car pour cette raison la morue et les autres poissons ne viennent presque plus dans nos eaux. Convaincu de ce fait, j'ai consacré tous mes efforts à remédier au mal, mais les délais qu'entraînent les procédures légales et le manque de coopération et d'assistance de la part de ceux dont j'aurais droit d'en attendre, seront la cause de la ruine irréparable des pêcheries de hareng au bassin de Digby. Ce dernier redeviendrait en peu de temps aussi productif qu'autrefois si ce n'était de la sciure qu'y apporte la rivière à l'Ours. Il est de mon devoir de dire que j'ai éprouvé moins de difficultés pendant l'année dernière que durant toutes les précédentes depuis ma nomination. Il a été pris plus de hareng pendant cette saison que depuis plusieurs années. Le saumon, la truite et le gaspareau ont essayé de remonter à leurs anciennes frayères, mais comme il n'y a pas d'échelles à poisson sur cette rivière ils n'ont pu y réussir.

" On ne saurait trop reconnaître l'importance des pêcheries de nos rivières; il est certain que si elles ne sont pas protégées, elles devront cesser d'exister. Quelques centaines de piastres judicieusement dépensées pourraient encore tout sauver."

COMTÉ DE HANTS.

Le garde-pêche T. O'Brien dit : " Je suis fâché de faire rapport que le rendement de la pêche de toutes espèces de poisson a été moins bon cette saison que les précédentes dans ce district. Les rapports, cependant, ne mentionnent pas le nombre total du poisson qui a été pris, car il vient des pêcheurs d'autres localités faire la pêche dans nos eaux, et ils emportent avec eux le poisson qu'ils y prennent.

" Je désire attirer votre attention sur le fait que les claies dont on fait usage ici sont d'un tissu si serré qu'elles retiennent les petites aloses tout aussi bien que les grosses. J'ai réussi à engager un des propriétaires de ces engins à mettre un morceau de filet au centre de son appareil; cela a eu l'effet désiré et a permis au jeune poisson de s'échapper. C'est une matière de la plus haute importance, et je crois qu'on devrait s'efforcer de remédier à l'état de choses actuel, car il est la cause tous les ans de la destruction d'une quantité de jeune poisson. Je recommande donc que le système que j'ai fait appliquer dans un cas soit rendu obligatoire pour tous, car il est de toute nécessité que le poisson soit protégé si nous voulons qu'il soit aussi productif qu'autrefois."

COMTÉ D'HALIFAX.

Le garde-pêche William Anderson dit : " Vous remarquerez qu'il y a eu une augmentation dans les appareils et dans le rendement de la pêche de toutes espèces de poisson, excepté celle du maquereau qui a manqué, tant la pêche du printemps que celle de l'automne. Le grand nombre d'appareils et l'augmentation de la pêche tiennent à plusieurs raisons :

" 1o. La dépression dans le commerce du bois ayant obligé quatre des six grands moulins à scie que nous avons à suspendre leurs opérations, un grand nombre

d'hommes se sont trouvés sans emploi, et comme ils étaient tous pêcheurs auparavant, ils ont dû recourir à leur ancien état.

" 20. La suspension des affaires de six (c'est-à-dire la moitié) des établissements de conserves de homard, a obligé leurs employés à se livrer à la pêche.

" 30. Le prix élevé et la vente active du poisson ont donné de l'encouragement aux pêcheurs et redoublé leur énergie et leurs efforts.

" Ce sont là les raisons pour lesquelles il a été salé autant de poisson pendant la dernière partie du mois d'août et dans le mois de septembre, qui se trouvent être la saison de prohibition pour la pêche du homard.

" On s'est plaint vivement de ce que certains pêcheurs font la pêche à la ligne traînante. Les plaignants disent (et ces pêcheurs doivent le savoir) que ce mode de faire la pêche est très préjudiciable, attendu qu'ils ne prennent que le gros poisson ou le poisson reproducteur et que la pêche ordinaire à la ligne ne rapporte plus rien dans leur voisinage. Beaucoup s'accordent à dire que si cet état de choses continue, il sera la ruine de la pêche sur nos rivages.

" L'égrefin a été très abondant en certains endroits de la partie est de ce district. Quelques bateaux pêcheurs en ont pris de 100 à 130 quintaux. Ces résultats devraient être mentionnés sur les rapports en quintaux ou par cent livres.

" Dans nos rapports il devrait y avoir une colonne où serait indiqué le temps que chaque bateau et ses hommes ont été réellement occupés à faire la pêche, attendu que quelques bateaux vont sur les bancs pendant un ou deux mois du printemps, puis font le cabotage durant le reste de la saison; d'autres sont occupés tout l'été à faire la pêche au homard et ce n'est que lorsqu'arrive la saison réservée pour la pêche de ce poisson qu'ils commencent à faire la pêche au hareng, laquelle dure un mois ou six semaines tout au plus, et cependant nos rapports indiquent ou donnent lieu de supposer qu'ils ont pêché pendant toute la saison. Les lacs Porter, Chezzetcook et Che m'ont donné beaucoup de trouble.

" Il serait très à propos d'inclure le gaspareau dans les règlements concernant la protection du saumon. Il n'y est pas mentionné et cependant il devrait être protégé, car c'est ce poisson tout autant que le hareng du printemps qui attire la morue si à bonne heure sur nos côtes.

" J'ai eu beaucoup de trouble à la rivière Mosher. L'ancien gardien était trop infirme et trop craintif pour s'acquitter de son devoir. Fraser n'a été nommé qu'au mois de juillet, en sorte que la pêche de printemps était terminée lors de sa nomination. Je suis allé trois fois visiter cet endroit, mais c'était peine perdue. Le moulin était arrêté, il n'y avait pas de gardien et la passe migratoire était en mauvais ordre. Cela m'a contrarié beaucoup, mais j'espère que maintenant la difficulté est surmontée. Cette passe est très bonne et je crois que nous en aurons la preuve l'été prochain. Le braconnage sur la rivière Musquodoboit a été réprimé. Nous avons un bon personnel de gardiens, les passes-migratoires sont en excellent ordre, et une grande quantité de saumon les ont remontées."

COMTÉ D'INVERNESS.

Le garde-pêche M. A. Ross fait le rapport suivant: " Il a été pris moins de morue que l'année dernière, à raison de la rareté de la boîte.

" Il y a eu beaucoup de maquereau, il en a été pris 1,030 de plus que l'année dernière. Le rendement de la pêche du hareng a donné 912 barils et celle de l'égrefin 176,548 lbs. de plus que l'année dernière.

" La pêche du saumon et de la truite de rivière a été de beaucoup plus productive que celle de l'année dernière. Il a été pris 10,000 lbs. de saumon de plus, en sorte que la diminution se trouve dans le poisson de mer et dans l'huile.

" Le gaspareau a manqué entièrement cette année encore. Il y en avait beaucoup qui remontaient à leurs frayères, mais l'eau était si haute qu'il était impossible de les prendre. On a vu, au mois de septembre, une quantité de jeunes poissons qui descendaient la rivière. Il y a, à Cheticamp, une belle pêcherie de gaspareau qui sera bientôt épuisée s'il n'est nommé un bon gardien pour la surveiller, parce que la décharge d'une chaîne de lacs (dont l'un a six milles de longueur) est pêchée sans relâche par un homme qui prétend en être le propriétaire. Il y a aussi près de

là un cours d'eau appelé la Petite Rivière, qui contient beaucoup de saumon et qu'il serait très important de surveiller. Le gardien le plus rapproché est à vingt milles de là. Un seul gardien suffirait pour les deux rivières.

"Il y a eu trois personnes condamnées à l'amende pour avoir violé les lois de pêche; mais elles sont si pauvres, que je n'ai pu jusqu'ici retirer le montant de l'amende."

COMTÉ DE KING.

Le garde-pêche A. Bishop fait le rapport suivant: "Le nombre de gaspareaux qui sont venus dans la rivière Gaspareau cette année a été quelque peu moindre que celui de l'année dernière, mais le poisson était de meilleure qualité.

"La nouvelle passe-migratoire construite d'après le plan de W. H. Rogers, écr., au-dessus de la digue de Calder aux moulins de White Rock, semble fonctionner mieux que l'ancienne; un grand nombre de gaspareaux l'ont remontée cette année, et, comme la rivière était libre d'obstacles en amont de la digue, il ont pu se rendre facilement à leurs frayères. On a vu un grand nombre de jeunes poissons descendre la rivière pendant l'automne.

"Il est de la plus grande nécessité de nommer un autre gardien pour surveiller la rivière dans le voisinage des moulins de Calder, vu qu'il n'y a actuellement que deux gardiens pour toute la rivière, et que cette partie devait être surveillée jour et nuit pendant que le poisson est dans la rivière."

Le garde-pêche J. E. Starr fait le rapport suivant: "Les pêcheries de ce comté ont été plus productives cette année qu'elles ne l'avaient jamais été. Il a été pris peu d'aloses, mais elles sont de bonne qualité. La pêche à la ligne a été un peu moins satisfaisante que l'année dernière, mais le hareng était abondant et gras, il s'est vendu facilement et à des prix élevés. En général les pêcheurs paraissent disposés à observer la loi lorsqu'ils en comprennent les dispositions. Il s'est élevé plusieurs contestations relativement au droit de pêcher en certains endroits, mais j'ai le plaisir de constater que dans chaque cas je suis parvenu à régler l'affaire à l'amiable sans être obligé de recourir à des moyens énergiques, en sorte que je n'ai pas d'amendes à vous transmettre."

COMTÉ DE LUNENBURG.

Le garde-pêche H. S. Jost fait rapport comme suit:

"La valeur du rendement de la pêche excède celle de l'année 1875. Cela dépend de ce que le nombre des bateaux pêcheurs le long de la côte est bien plus considérable qu'il ne l'était et de ce que le résultat de la pêche des côtes, de la pêche à la ligne et des balcinieres a été meilleur que l'année dernière.

"Le rendement de la pêche au Labrador a été médiocre cette année. Heureusement que peu de nos bateaux y ont pris part.

"La pêche du homard a été peu importante. Il n'y a qu'un établissement en opération dans cette partie du pays, et il a été fermé la moitié de la saison. Le homard est en général plus gros que d'habitude, mais il a encore beaucoup à faire pour redevenir ce qu'il était il y a quelques années. Il n'y a plus que deux établissements dans le comté, et les petits moyens qui s'y pratiquent sont une preuve que le homard n'est pas aussi abondant que les propriétaires pourraient le désirer. J'ai condamné à l'amende trois personnes qui avaient fait la pêche du homard pendant la saison de prohibition. Elles ont plaidé ignorance et déclaré ne pas savoir que le délai d'abord fixé avait été changé. Je pense qu'il ne sera plus difficile désormais de faire observer strictement la loi à cet égard.

"L'opinion générale ici parmi les pêcheurs est que la prohibition pour le homard devrait être plus à bonne heure, pendant le temps (disent-ils) que le homard se dépouille de sa vieille carapace et qu'il n'est pas bon à manger. La seule preuve dont ils fassent mention, c'est que la fraie de ce crustacé n'est pas limitée à une saison particulière de l'année. Depuis mon dernier rapport deux moulins à scie ont été détruits, un par le feu et l'autre par l'eau. Le premier était situé sur la rivière Mushamuck et a été incendié un dimanche matin. Il ne sera pas reconstruit. Le barrage est maintenant ouvert et il est probable qu'il sera enlevé tout-à-fait, en sorte que le passage originaire du poisson se trouve rétabli à cet endroit.

“ L'autre est celui qui se trouvait le plus bas des moulins que possède M. Davison sur la rivière Lahave; il a été emporté par la crue des eaux. Un nouveau moulin a été reconstruit au même endroit, et une nouvelle échelle a été posée sur la digue, en sorte qu'elle en a maintenant deux.

“ Avant que la brèche de la digue ne fut réparée, il n'y a pas de doute que le poisson a profité de cette ouverture pour se rendre jusqu'à la deuxième digue.

“ La petite rivière près des moulins de Conquerall, qui a été nettoyée l'année dernière, est encore en bon état; on n'y voit pas de sciure ni d'obstacles d'aucune sorte. La passe-migratoire située près du pont de la petite rivière a été réparée et améliorée et offre au poisson plus de facilité qu'auparavant pour la remonter.”

Le garde-pêche George Redden fait rapport que les rivières de sa division du comté sont en bon état. Le bras de la rivière du Milieu a été nettoyé cette année, et promet d'être excellent pour le saumon et le gaspareau. Il y a encore quelques petits cours d'eau qu'il serait à propos de mettre en ordre. Les lois de pêche ont été assez bien observées, excepté la saison de prohibition. Il est remonté plus de saumon dans les rivières de cette division cette année que pendant les deux années précédentes.

“ S'il y avait moyen, ajoute-t-il, d'empêcher les Sauvages de faire du braconnage sur les rivières pendant la nuit, l'augmentation serait encore plus considérable. Quelques pêcheurs ont complètement cessé de faire la pêche au saumon, vu que la loi actuelle leur défend de se servir de rets à poche.

“ Il y a eu augmentation dans le rendement de la pêche du saumon et du maquereau, et une faible dans celle du hareng et du gaspareau. Il a été pris plus de morue, de merluche et de merlan. La pêche du homard a également été plus productive cette saison.

“ La quantité de poisson frais qui sert à la consommation locale est d'environ cent barils. Il se vend une quantité considérable de maquereau et de hareng aux navires américains pour servir de boitte, je ne saurais établir la quantité de ces derniers. Il m'a fallu visiter chaque pêcherie de cette division, y compris celles de l'intérieur, pour recueillir des statistiques, et cela m'a occasionné beaucoup de travail. Il m'a fallu prendre sept jours extra pour faire le calcul exact de la quantité de poisson qui a été pris dans ma division.”

COMTÉ DE PICTOU.

Le garde-pêche David Marshall fait le rapport suivant : “ Au commencement de la saison qui vient de finir, j'ai pris des informations des divers gardiens de cette division relativement à la condition des divers fonds de pêche placés sous leur surveillance, et dans la plupart des cas j'ai eu des réponses satisfaisantes.

“ La digue de Grant, à l'extrémité supérieure des limites à bois de M. Delany, est le principal obstacle qui s'oppose au passage du poisson dans le bras de la rivière. J'ai éprouvé des difficultés considérables pour faire construire une passe-migratoire d'après le plan fourni par M. W. H. Rogers. C'est par cette passe que le poisson a remonté la rivière pendant la dernière saison; mais la première crue des eaux de l'hiver, et la glace qui descendra, démoliront entièrement ces constructions, et le tout sera à recommencer l'été prochain.

“ Le gardien m'a transmis son rapport lorsque je le lui ai demandé, au commencement de la saison; mais quelque temps après, lorsque je suis allé moi-même faire la visite des lieux, j'ai constaté que les passes-migratoires étaient en si mauvais état qu'elles rendraient le passage du poisson impossible.

“ Il y a deux digues à Hopewell: l'une, la plus basse, appartient à M. Myers Gray et l'autre aux MM. McDonald.

“ Contrairement au rapport du gardien, j'ai constaté que toute la sciure provenant des moulins de Gray tombait dans la rivière et qu'une partie de celle qui provenait des moulins des MM. McDonald y était aussi entraînée. Les messieurs Gray prétendent que la somme d'ouvrage qui se fait à leur scierie n'est pas assez considérable pour leur permettre d'encourir les frais que nécessiterait l'enlèvement de la sciure, et ils ont déclaré formellement que si la loi était appliquée dans toute sa rigueur ils arrêteraient leur moulin. Ils se sont engagés volontairement à construire une bonne passe-migratoire.

“ Les messieurs McDonald ont promis de réparer la passe-migratoire et d'empêcher la sciure de leurs moulins de tomber dans la rivière. Je regrette d'avoir à faire rapport que cette section soit dans un si mauvais état.

“ La passe-migratoire de la digue de M. Connolly, sur la rivière du Milieu, a suffi pour les besoins de la dernière saison.

“ Le gardien Evans, de la rivière de l'Ouest, rencontre beaucoup de difficultés à exercer la surveillance nécessaire dans sa division. J'espère que l'année prochaine les contrevenants auront moins de facilités d'échapper à la loi.

“ La pêche dans les rivières Cariboo et Toney est comparativement sans importance; cependant j'ai lieu de croire que si elles sont bien surveillées, la pêche deviendra plus productive à l'avenir. Pendant la dernière saison on m'a chargé de faire rapport sur l'île de Pictou. Je crois qu'il serait à propos d'y placer un gardien résidant avec qui on pourrait correspondre de temps à autre, et qui serait en mesure de donner des informations quand il deviendrait nécessaire d'y faire une visite. Je suis d'opinion que les garde-pêche devront s'y rendre de bonne heure le printemps prochain.

“ L'expérience que j'ai acquise sur la difficulté de se procurer des embarcations, — vu que j'ai dû en emprunter chaque fois que j'en ai eu besoin, et j'en suis très reconnaissant à leurs propriétaires, — m'engage à demander s'il ne serait pas à propos, comme il y a plusieurs rivières à proximité les unes des autres, que le département fournisse une embarcation légère et facile à transporter pour le service des garde-pêche et des gardiens sur les rivières de la division de Pictou.”

Le garde-pêche, John McDonald, de Pictou Est, n'a pas fait de rapport.

COMTÉ DE QUEEN.

Le garde-pêche S. T. N. Sellon écrit :—

“ Le saumon a fait son apparition très à bonne heure et en assez grande abondance, autant qu'on a pu le constater. Il en a été pris à la mouche à la fin de janvier, lorsque les rivières étaient encore recouvertes de glace et que les eaux étaient hautes. Il s'en suit qu'il a pu remonter les rivières sans rencontrer d'obstacles. Ce poisson est, suivant moi, le vrai saumon reproducteur, et, bien que nous pourrions commencer la pêche aux rets vers le premier de mars, cependant nous en sommes empêchés par la glace flottante jusqu'au mois d'avril, en sorte que le saumon a toute liberté pendant les mois de janvier, février et mars, de remonter les rivières. La même espèce de saumon était assez considérable dans la rivière du Milieu, et on en a pris plus que l'année dernière. Mais comme les passes-migratoires sont très bonnes, il s'en suit que le saumon en profite pour monter. Ce fait est évident et ne laisse aucun doute pour tous ceux qui travaillent sur les rivières et qui voient du jeune saumon d'environ sept pouces de long regagner la mer en grande abondance alors que les eaux sont encore assez hautes pour le faire facilement. La pêche du saumon sur la côte n'a pas été bonne. Il y avait beaucoup de saumons dans nos rivières au mois d'octobre, attendant la crue des rivières produite par les pluies d'automne. Il y a eu du gaspareau comme l'année dernière. Le premier banc d'alevins a fait son apparition très à bonne heure, et les autres en juin et en juillet, ce qui est très tard. On a vu de grandes quantités de jeune gaspareau de diverses grosseurs regagner la mer à trois époques différentes. Les premiers alevins ont été vus à Pombrooke vers le commencement de septembre. Ils pouvaient avoir alors environ un doigt de long et descendaient la rivière en grande abondance.

“ Au mois d'octobre on a vu un autre banc de poissons plus petits dans les bassins; il y en avait abondamment dans les réservoirs des moulins, et au mois de novembre un troisième banc de petits gaspareaux a regagné la mer. C'est ce qui me prouve qu'il y a eu trois arrivages différents de poissons qui sont remontés aux frayères. Ce poisson devrait être protégé lorsqu'il redescend les rivières, car les eaux étant très basses, les pêcheurs posent des claies pour prendre de l'anguille et cela détruit le poisson. J'ai reçu ordre de W. H. Rogers, écr., de protéger le jeune poisson. Je m'en suis occupé, bien que la saison fût avancée, et j'ai détruit onze claies à anguille, dont l'une, de trois pieds carrés, était pleine de jeunes gaspareaux qui n'avaient pas deux pouces de long.

“ Le hareng a été rare plus que d'ordinaire, il n'y en a pas même eu assez pour la

boîte. La pêche à la ligne a été pauvre et l'approvisionnement pour le marché s'en est ressenti.

"La pêche de la morue a été satisfaisante et a bien rémunéré les pêcheurs tant qu'ils ont eu de la boîte. La pêche en bateaux a été retardée d'environ six semaines ; mais aussitôt que les rets à enclos ont été tendus, bon nombre de bâtiments et de bateaux ont commencé à faire la pêche et ont apporté sur notre marché du poisson pour une valeur d'au moins quatre cent mille piastres. Les rets à enclos n'ont pas été un succès pour les propriétaires, mais très profitables pour les pêcheurs.

"La pêche du maquereau a été très pauvre ; on en a vu de grandes quantités dans nos eaux, mais il se tenait trop loin du rivage pour qu'il fût possible de le prendre. Nos pêcheries de l'intérieur ont été très productives et pourront l'être davantage si elles sont protégées. Il y a huit ans il n'y avait qu'un petit nombre de poissons dans nos rivières pour les repeupler, et bien peu pour la consommation, attendu que les rivières étaient barrées par des digues de moulins et qu'il n'y avait pas d'échelles à poisson."

COMTÉ DE RICHMOND.

Le garde-pêche Edward Ballam dit : — "La pêche de la morue et de l'égréfin a donné plus que la moyenne ordinaire, et comme les prix sont restés élevés, cette industrie a été rémunérative. La pêche du hareng a été bonne aussi. Celle du gaspareau, à peu près comme l'année dernière. Il a été pris très peu de maquereau, la pêche d'automne ayant manqué entièrement.

"La pêche du homard a bien réussi, malgré qu'elle n'ait pas été aussi productive que l'année dernière. Son rendement aurait été très satisfaisant si la saison de prohibition ne fût survenue ; et comme la température est très froide après le 20 septembre, les pêcheurs ne se soucient guère de faire la pêche après cette époque. Il est nécessaire qu'un gardien soit nommé pour surveiller l'établissement de conserves au homard à Arichat en ce qui concerne le Ruisseau de Wood, parce qu'il m'est impossible de donner à ce cours d'eau toute l'attention qu'il mérite."

COMTÉ DE SHELburne.

Le garde-pêche Samuel Moore fait le rapport suivant : —

"Le rendement de la pêche du maquereau et de l'égréfin a été au-dessus de la moyenne. Il y eut aussi beaucoup de hareng ; mais comme il ne se vendait pas à un prix assez élevé, on n'a pas jugé à propos d'en prendre.

"Il n'a pas été pris autant de homards que l'année dernière. Il est difficile de trouver des hommes pour faire cette pêche, car ils sont d'avis que les autres pêches sont plus rémunératives.

"Le saumon et le gaspareau ont été rares dans toutes les rivières du comté.

"J'ai visité plusieurs des personnes qui se servent de rets à enclos, et après avoir pris des informations minutieuses à ce sujet, je n'ai trouvé qu'un seul pêcheur qui y fût opposé. Je crois que le temps n'est pas éloigné où tous ceux qui pourront en faire les frais remplaceront les rets ordinaires par des enclos, car il est évident que s'ils ne prennent pas plus de poisson qu'avec les rets, au moins ils font une économie de temps et de travail.

"Il y a vingt passes-migratoires dans le comté ; elles sont toutes en ordre actuellement, mais elles devront être surveillées de près pendant la saison de pêche, car il y a des personnes qui ont tout intérêt à les briser ou à les détruire."

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche D. McRae, fils, fait le rapport suivant :

"J'ai le plaisir de faire rapport que le saumon augmente rapidement dans mon district. Pendant la crue des eaux on a vu de grandes quantités de saumon remonter aux frayères. Les gens commencent à comprendre maintenant qu'il y va de leur intérêt de respecter les lois de pêche.

"Les gardiens des différents districts se sont bien acquittés de leurs devoirs.

"La seule difficulté qui se présente est à la rivière du Milieu, où les trois gardiens sont trop rapprochés les uns des autres, et il leur est peu facile de s'acquitter des devoirs de leur charge d'une manière satisfaisante. En conséquence, je recommande

qu'il soit fait un changement dans le district et qu'un autre gardien soit nommé pour l'établissement d'en bas sur la rivière du Milieu, entre la division du gardien McLellan et celle de Donald McQuarry. La pêche sur les côtes a été à peu près aussi productive que l'année dernière, sauf celle du maquereau, qui a été bien moins considérable, et celle de quelques autres poissons; mais les prix élevés du marché y ont compensé."

Le garde-pêche J. W. Burke dit: "La pêche du hareng et du maquereau a été meilleure que d'habitude; mais il y a eu une diminution dans le rendement de la pêche à la morue, causée par la rareté de la boîte."

"La pêche du saumon a été quelque peu meilleure que l'année dernière; mais celle du homard a manqué entièrement. Je crois cependant que la faute doit en être attribuée à ceux qui s'y sont livrés, car le homard paraît avoir été abondant. En somme, je constate que le rendement de cette année excède d'un vingtième celui de l'année dernière. Quant aux rivières de mon district que fréquente le saumon, je puis dire qu'elles tendent à s'améliorer considérablement, et que les lois de pêche sont généralement observées."

COMTÉ DE YARMOUTH.

Le garde-pêche Enos Gardner dit: "L'industrie de la pêche a été plus productive que l'année dernière, et cela est dû au succès de nos pêcheurs des côtes. La plupart de nos bateaux ont fait la pêche sur la côte et le poisson s'est vendu à un prix élevé. Les quelques bateaux qui avaient été gréés pour la pêche sur les bancs ont fait une pauvre pêche."

"La pêche du saumon et du gaspereau dans les rivières a été peu productive. Au commencement de la saison la crue des eaux sur la rivière Tusket a été très forte. Le gaspereau est remonté en grande quantité, mais il s'est tenu au milieu de la rivière, et c'est une des raisons pour lesquelles il en a été pris très peu."

"Pendant l'été les eaux de la rivière ont été extrêmement basses, et la saison était déjà avancée lorsque le jeune poisson a pu descendre. La température, cependant, s'est maintenue très douce après la crue, et beaucoup de jeune poisson a descendu. Les pêcheurs disent qu'il y en a eu plus qu'il y en avait depuis grand nombre d'années."

"Pendant les mois de mai et de juin j'ai visité toutes les digues des moulins du comté. J'ai trouvé fermée la digue du moulin de Symond et Crosby sur la rivière au Saumon. Les propriétaires ont été poursuivis et condamnés à l'amende. Au moulin de Hiram et Thomas Crosby on n'avait tenu aucun compte de mon avis au sujet de l'enlèvement de la sciure. Eux aussi ont été poursuivis et condamnés à l'amende. Aux autres moulins les portes étaient ouvertes et le passage du poisson était libre."

"A Carleton la digue du moulin a été détruite par la crue des eaux l'hiver dernier, et la digue temporaire qu'on avait érigée pour la remplacer a été enlevée, en sorte que le poisson a pu passer librement pendant toute la saison. A tous les autres moulins, sur les rivières Kempt et Tusket, les portes ont été ouvertes et le poisson a pu remonter facilement."

"Le 26 août, W. H. Rogers, écrivain, surintendant des pêcheries, est venu ici et a fait construire sous sa direction une échelle à poisson, à la digue du moulin de Carleton et à la scierie de Kempt. J'espère que les propriétaires les tiendront en bon ordre et que par ce moyen les gens n'auront plus de plaintes à me faire la prochaine fois que j'irai visiter cet endroit."

"Aux chûtes inférieures, près du village de Tusket, M. Edward Reynard avait mis des obstacles dans la rivière et détourné son cours malgré les avis que je lui avais donnés peu de temps auparavant. M. Rogers y est allé pour l'engager à débarrasser la rivière de ces obstacles, mais il n'a tenu aucun compte de ces ordres et n'a pas voulu lui donner satisfaction."

"M. Rogers a alors engagé des hommes qui ont enlevé les obstacles et rétabli l'ancien cours de la rivière, puis il a intenté une poursuite contre le contrevenant qui a été condamné à vingt piastres d'amende et les frais d'enlèvement qui se montaient à onze piastres. Son avocat l'a engagé à payer ces montants, ce qu'il a fait. Je crois qu'à l'avenir il sera plus docile à nos ordres."

"L'établissement de conserves au homard sur la Petite Rivière a été en opération cette année et suffisamment surveillé. Les lois de pêche ont été bien observées, ainsi que la saison de prohibition."

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La saison était déjà avancée lorsqu'on m'a fait l'honneur de me nommer inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, et sentant le besoin que j'avais d'acquérir une connaissance exacte des devoirs qui m'étaient dévolus, je me rendis immédiatement à Halifax, après avoir reçu ma commission, et m'adressai au ministère de la Marine et des Pêcheries et aux députés fédéraux du comté d'Halifax pour recevoir tous les renseignements qu'ils seraient en mesure de me donner. Je ne pus en obtenir les informations dont j'avais besoin, et en conséquence je pris sur moi de télégraphier à M. Rogers, le priant de venir me rencontrer à Halifax aussitôt que possible. Après avoir examiné la chose avec lui, et en attendant des instructions plus précises de votre ministère, il fut entendu entre M. Rogers et moi qu'il se chargerait de la partie occidentale de la province et moi de la partie orientale. A mon arrivée chez moi j'ai trouvé une lettre de votre ministère qui me donnait des ordres semblables, et j'espère que j'ai rempli les devoirs de ma charge d'une manière satisfaisante pendant la dernière saison.

Il y a encore quelques amendes qui, je crois, n'ont pas été perçues. Je m'en occupe, et aussitôt que je les aurai retirées, je les transmettrai au département.

Je désire attirer votre attention sur les règlements faits pour le comté d'Antigonist. Je crois que M. McIsaac, le député fédéral de ce comté, est disposé à les accepter.

Il est de la plus haute importance pour cette province que la pêche des rivières soit protégée. Le garde-pêche J. H. Morehouse a dit avec raison que ce qui fait que le poisson de mer ne vient plus dans nos eaux, c'est que le petit poisson qui était autrefois si abondant sur les côtes y est maintenant très rare. Je crois cependant qu'il y a aussi d'autres raisons qui empêchent le poisson de remonter nos rivières, le défrichement du sol et l'enlèvement du bois qui croissait sur les bords des rivières sont cause que maintenant les eaux des rivières sont plus chaudes en été, à tel point qu'à certains endroits elle deviennent presque à sec, et c'est probablement la raison pour laquelle le poisson a cessé d'y venir. Souvent il arrive que la saison est très avancée avant que les eaux soient assez hautes pour que le poisson puisse remonter.

J'ai constaté, en visitant les comtés d'Inverness, Victoria, Cap-Breton, Richmond, Guysboro, Antigonish, Pictou, Halifax, Colchester et Cumberland, que les pêcheurs et ceux qui ont des intérêts dans les pêcheries commencent à comprendre la nécessité de protéger le saumon et les autres poissons des rivières, parce qu'ils se sont aperçus que dans les endroits où les rivières sont surveillées le poisson a augmenté considérablement.

On commence à comprendre mieux les règlements qui concernent la sciure et les rebuts de moulins. Plusieurs de ceux qui n'ont pas voulu se conformer aux dispositions de l'Acte ont été poursuivis, ainsi qu'on le verra par le tableau des amendes imposées qui accompagne mon rapport. J'y joins aussi le reçu du montant que j'ai payé au département de la Marine et des Pêcheries à Halifax.

Je suis heureux de dire que je suis très satisfait des échelles à poisson qui ont été construites sous la direction de M. Rogers; j'en ai vu moi-même quelques-unes et j'ai pris des informations sur les autres. J'en ai conclu que lorsqu'elles sont bien construites et qu'on a soin de les tenir en ordre, elles donnent des résultats tout-à-fait encourageants. Mais je dois dire que je désapprouve entièrement le système des barrières à poisson sur les digues des moulins, parce que je considère qu'elles ne sont à peu près d'aucune utilité, car il faudrait qu'un gardien se tint là continuellement pendant le temps que le poisson remonte aux frayères, et que de plus le courant est trop fort dans ces barrières pour que le poisson puisse y résister.

La pêche de nos côtes est un sujet d'étonnement pour tout le monde et même pour les pêcheurs qui ont exercé cet état toute leur vie. Ils ne peuvent comprendre la raison qui empêche le hareng et le maquereau de venir dans nos eaux. La pêche de ces poissons a manqué presque entièrement cette année sur la côte de l'est.

La pêche du homard est très importante, et les opinions sont partagées sur l'époque la plus favorable comme saison de prohibition. Comme j'en ai déjà informé le ministère, la seule difficulté qui se présente est de faire des règlements de manière à

ce que les intérêts d'un comté ne viennent pas en conflit avec ceux des autres. Peut-être obtiendrions-nous ce résultat en séparant la province en deux districts, dont le Cap Sambre serait le point de division; la saison de prohibition pourrait être fixée à une certaine époque pour la partie ouest et à plus tard pour la partie est. Quant aux ports de la partie nord où se préparent les conserves au homard, il importe peu qu'elle soit plus à bonne heure ou plus tard, pourvu que ce ne soit pas au temps de la fraie ou lorsque la carapace de ce crustacé est encore tendre. Il est impossible cependant d'arriver à une conclusion certaine à ce sujet, car en consultant les rapports de quelques-uns des garde-pêche je m'aperçois qu'ils ont différé d'opinion d'une année à l'autre.

Je consacrerai tous mes efforts à l'amélioration des pêches de rivières, et avec le peu d'expérience que j'ai acquise pendant la dernière saison, si je trouve que quelque perfectionnement pourrait être opéré, je me ferai un devoir d'en informer le ministère

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

WM. HY. WYLDE,
Inspecteur des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse.

ANNEXE N^O. II.

RAPPORT DE W. H. ROGERS, ECR., OFFICIER DES PÊCHERIES DE LA NOUVELLE-ECOSSE, SUR LE RENDEMENT ET LA VALEUR DE CES PÊCHERIES PENDANT LA SAISON DE 1876.

A l'honorable A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

AMHERST, 31 décembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de transmettre ci-inclus à votre ministère un rapport de mes opérations ou d'une partie de ces opérations, pendant la dernière saison, et j'espère que vous aurez lieu d'en être satisfait. Je ne pense pas que vous désiriez que je fasse un rapport plus détaillé que celui que j'ai déjà fait; mais j'ai cru que les informations que je donne ici ne seraient pas inutiles, et que si elles ne valent pas la peine d'être imprimées dans votre rapport annuel, au moins elles peuvent encore être de quelque service.

En présentant mon rapport de l'année 1876, j'éprouve beaucoup de plaisir à dire que les lois de pêche ont été appliquées avec plus de vigueur et que de bonnes passes-migratoires ont été construites. Les gens, en général, paraissent désirer qu'on fasse respecter les règlements afin que les ressources naturelles et si considérables de la Nouvelle-Ecosse rémunèrent nos laborieux pêcheurs à l'avenir comme par le passé. Ils commencent à s'apercevoir que le ministère, en dépensant tant d'argent pour la protection et le soin du poisson n'a pas d'autre but que d'être utile à tout le monde et particulièrement à ceux qui ont des intérêts dans les pêcheries, et en conséquence ils se soumettent volontiers aux règlements; mais, d'un autre côté, je suis forcé de dire qu'il y en a un bon nombre qui agissent tout différemment, et qui semblent avoir entrepris de détruire le poisson jusqu'au dernier. Quant à ceux-ci, il est de notre devoir de leur enseigner par l'expérience la gravité des punitions qu'entraînent les violations de la loi.

COMTÉ DE CUMBERLAND.

Un grand nombre de braconniers ont été condamnés à l'amende dans ce comté pendant l'année dernière, et environ vingt-cinq rets ont été confisqués. Ces mesures ont eu un effet salulaire pour réprimer le braconnage.

Deux nouvelles passes-migratoires ont été construites: l'une à Oxford, qui a bien fonctionné, et l'autre sur la rivière Shinimicas; plusieurs autres ont été réparées. J'ai moi-même surveillé ces travaux; j'ai aussi aidé à confisquer les rets et condamné à l'amende plusieurs des délinquants.

Les huîtres pourraient être cultivées avec avantage à Pugwash et à Wallace, si ceux qui s'y entendent voulaient s'en donner la peine; mais la pêche excessive qui s'en fait actuellement aura fini avant longtemps de les détruire. Si le ministère était disposé à louer une étendue de terrain suffisante pour cette exploitation et à lui accorder la protection nécessaire, je crois que je pourrais facilement engager des personnes compétentes à s'en charger et à en faire une entreprise lucrative.

COMTÉ DE COLCHESTER.

Il a été construit une bonne passe-migratoire sur la seule digue de moulin qu'il y ait sur la rivière Waugh, en sorte que le poisson peut la remonter facilement.

Lorsque je suis allé visiter cet endroit au mois de septembre, j'ai trouvé un grand nombre de filets à saumon appartenant à un pêcheur du comté d'Antigonish, et qui étaient tendus à l'entrée du port. J'engageai immédiatement des hommes et un bateau et nous descendîmes la rivière jusqu'à l'endroit où étaient ces rets; nous en saisîmes autant que le bateau pouvait en porter. Après les avoir fait sécher, je les fis mettre dans un hangard, sous la surveillance de M. Urquhart, le gardien, vu qu'il me

fallait retourner à Amherst pour assister à certains procès. Pendant mon absence, le hangar fut enfoncé et les rets enlevés. Je me mis de suite à la poursuite des mal-fauteurs et ne pus réussir à les trouver, après leur avoir donné la chasse nuit et jour pendant vingt-quatre heures. Ils avaient pris la mer, avec les rets chargés sur un bateau, quelques heures avant notre arrive au lieu de leur résidence.

COMTÉ DE PICTOU.

Les passes-migratoires de ce comté sont encore en mauvais état. On devra s'en occuper l'été prochain, lorsque les eaux seront basses, et elles devront être reconstruites à neuf sous la surveillance immédiate d'une personne compétente.

COMTÉ D'HALIFAX.

La passe-migratoire sur la rivière Moses devra être réparée ou reconstruite l'été prochain, et il faudra en construire une sur la digue de la rivière Ecum Secum, dans le comté de Guysboro, quelques milles en aval de la ligne du comté d'Halifax. Les digues sur la rivière Sackville devront aussi être pourvues de passes-migratoires. L'échelle à poisson sur la digue de MM. Todd et Polley, dans la baie Marguerite, a été enlevée par la crue des eaux l'automne dernier, et devra être reconstruite le printemps prochain.

COMTÉ DE LUNENBURG.

Une nouvelle passe-migratoire a été construite sur la digue inférieure de M. Davison, qui se trouve maintenant en avoir deux bonnes; les deux autres digues immédiatement en amont en ont chacune une, et si on parvient à réprimer le braconnage, il n'y aura plus d'obstacles pour empêcher le poisson de remonter la rivière. Il faudra aussi deux ou trois échelles à poisson sur quelques petites rivières de ce comté et dont on devra s'occuper l'été prochain.

La pêche du gaspereau devrait être permise quatre jours par semaine, comme par exemple les lundis, mardis, mercredis et jeudis, à cinquante pieds environ de la passe-migratoire, vu qu'il est impossible de prendre ce poisson en eau profonde. En faisant cette concession, nous aurions peu de difficultés à faire observer les lois le reste de la semaine. Ceci, suivant moi, est très important, et on devrait s'en occuper avant le mois de mai prochain.

COMTÉ DE QUEEN.

J'ai fait faire des réparatoires considérables à la passe-migratoire sur la digue inférieure de la rivière Mersey, et je n'ai pas de doute que le poisson la remontera avec beaucoup plus de facilité qu'auparavant. J'aimerais à visiter le haut de cette rivière ainsi que la rivière du Milieu l'été prochain. On m'informe qu'il y a là des obstacles qui gênent le passage du poisson.

COMTÉ DE SHELBURNE.

J'ai fait construire deux passes-migratoires sur les deux digues de moulin de la rivière Jourdain, et j'espère qu'elles donneront satisfaction. Il en a été aussi construit une sur la rivière Shelburne; mais il y a, à l'embouchure, des obstacles qui devront être enlevés.

J'ai fait construire une bonne passe-migratoire sur la digue inférieure de la rivière Clyde et une autre sur la vieille digue de M. Coffin, située immédiatement en amont. Le besoin de ces améliorations se faisait sentir depuis longtemps, car les passes-migratoires que les gardiens locaux y ont fait construire n'ont jamais bien fonctionné. Quant à la pêche du gaspareau, il serait nécessaire d'appliquer à ce comté les mêmes règlements que j'ai suggérés pour le comté de Lunenburg. On devrait permettre de faire la pêche du gaspareau quatre jours par semaine, près des digues de moulins, mais à pas moins de cinquante pieds des passes-migratoires. J'ai surveillé moi-même la construction de ces passes-migratoires et je prends la responsabilité de leur fonctionnement.

COMTÉ DE YARMOUTH.

J'ai fait construire deux nouvelles passes-migratoires dans ce comté, l'une à Carleton et l'autre à Kempt, et je suis persuadé qu'elles fonctionneront bien. Il y a quelques autres digues de moulins qui en auront aussi besoin l'été prochain.

Ayant appris qu'un individu du nom de Renard monopolisait la principale partie de la pêche sur la rivière Tusket par les moyens les plus illicites, je me suis rendu immédiatement sur les lieux avec des hommes, et nous avons saisi ses appareils destructeurs; je l'ai obligé ensuite à payer les frais, et de plus je l'ai condamné à l'amende. Ceci aura un effet salutaire pour l'avenir.

COMTÉ DE DIGBY.

La rivière au Saumon, dans ce comté, est dans un mauvais état et les passes-migratoires auront besoin d'être réparées l'été prochain. Il y a aussi dans les rivières Montague et Weymouth, des obstacles produits par des causes naturelles et qui devraient être enlevés, ou bien, on devrait y construire des passes-migratoires. La rivière à l'Ours est aussi barrée par des digues de moulins, et le poisson ne peut la remonter. Ceci est dû à ce que, il y a quelques années, on a exempté cette rivière des dispositions de la loi concernant les passes-migratoires.

Les pêches à claies dont on se sert dans les bassins de Digby et d'Annapolis y ont complètement ruiné la pêche du hareng, qui était si productive il y a quelques années. L'usage de ces appareils devrait être défendu entièrement, ou bien ils devraient être disposés de manière à permettre au jeune poisson d'en sortir.

M. Carty, le garde-pêche, m'informe qu'il vous a transmis des règlements pour ce comté. Les échelles à poisson n'ont pas donné des résultats satisfaisants et elles devront être renouvelées entièrement l'été prochain.

COMTÉ DE KINGS.

La nouvelle passe-migratoire sur la digue des moulins de White Rock fonctionne bien, ce qui arrive toujours lorsqu'elles sont bien construites et placées à un endroit convenable.

Je n'ai pas visité les comtés de l'Est depuis plusieurs années, mais M. Wyldo m'informe que les passes-migratoires de cette division ne donnent pas de résultats satisfaisants. Il a été décidé entre l'inspecteur et moi (je ne sais pas si vous le jugerez à propos) que l'été prochain je m'occuperai exclusivement de surveiller la construction et la réparation des passes-migratoires, tandis que lui verra aux autres affaires. Ceci, selon moi, serait la parti le plus sage, car ces travaux et l'enlèvement des obstacles dans les rivières doivent de toute nécessité être faits sous la surveillance d'une personne expérimentée.

La pêche de l'éperlan dans cette province, comme vous pourrez le voir par les rapports, devient de plus importante et mérite d'être protégée, de même que celle du Nouveau-Brunswick. L'éperlan qui est pris ici est deux fois plus gros que celui du Nouveau-Brunswick. Ceci est causé sans doute par la pêche excessive qui s'en est faite depuis plusieurs années dans cette province.

Le gaspareau, pour des raisons dont on ne peut se rendre compte, et comme vous pourrez le voir par les rapports, n'a pas été aussi abondant que d'ordinaire dans les rivières de la Nouvelle-Ecosse. La rivière Tusket, dans le comté de Yarmouth, n'a pas produit la moitié autant qu'en 1875. Vous vous rappelez que la pêche de la rivière Marguerite qui, il y a quatre ans, a produit au-delà de cinq mille barils de poisson, n'a rien produit depuis deux ans; et, comme il n'y a pas sur cette rivière de digues de moulins qui empêchent le poisson de remonter à ses frayères, je ne savais à quoi attribuer cet état de choses, mais M. Wyldo m'apprend que depuis deux ou trois ans on a construit à cet endroit une filature de laine, et maintenant je n'ai aucun doute que c'est la teinture qui provient de cet établissement qui détruit le poisson. C'est un sujet dont on devra s'occuper l'été prochain.

La pêche du gaspareau peut être augmentée considérablement en consacrant quelques deniers à l'ouverture ou amélioration de la décharge des lacs et de l'embou-

chure des petites rivières le long des côtes de cette province, comme on l'a fait il y a quatre ans dans l'ouest à Ketch Harbour où la pêche est déjà beaucoup améliorée depuis. Avec une somme d'environ deux cents piastres, on pourrait faire un passage pour le poisson dans la rivière des Neuf Mille, à la Baie Marguerite.

La pêche du gaspareau est l'une des plus importantes du pays, non pas tant par la quantité de poisson qu'elle produit, que parce que les jeunes gaspareaux qui descendent les rivières attirent le maquereau et les autres poissons de mer dans nos ports et nos estuaires. Ce fait est établi par des preuves abondantes qui pourraient être produites, s'il était nécessaire, dans beaucoup d'endroits de la province, et suffisamment fortes pour qu'il ne soit plus permis d'en douter.

Je suis d'avis, en conséquence, qu'il serait désirable de demander à la Chambre des Communes de voter un crédit d'environ mille piastres par année, pendant quatre ou cinq ans, pour ouvrir les petits cours d'eau et les décharges des lacs, afin de permettre au gaspareau et aux autres poissons qui fréquentent les côtes de la Nouvelle-Ecosse de les remonter facilement.

Beaucoup de personnes dans les provinces d'Ontario et de Québec et dans le Nouveau-Brunswick croient que, parce que les deux tiers du poisson que produit le Canada proviennent de la Nouvelle-Ecosse une grande partie de ce poisson est prise dans les pêcheries en dehors de la limite des trois milles, c'est-à-dire au Labrador, à Terre-Neuve, sur les côtes, etc. ; mais c'est une erreur. La plus grande partie de notre poisson est prise par les bateaux qui font la pêche dans nos eaux, et on peut se convaincre de ce fait en consultant nos rapports. Ceci étant établi, il est de la plus haute importance que chaque petit cours d'eau sur cette partie de nos côtes soit ouvert pour permettre à l'éperlan, au gaspareau, à la truite et à tous les autres poissons qui recherchent l'eau douce pour y déposer leur frai, de les remonter facilement ; il est également important que ces poissons soient protégés au moins pendant la saison de la fraie. Quelques piastres dépensées dans ce but seront remboursées au centuple en peu d'années, comme cela a eu lieu au havre de Ketch, dans le comté d'Halifax. Si j'insiste un peu longuement sur ce point, c'est que je crois qu'il y a plusieurs rivières, le long de la côte, qui devraient être ouvertes sans délai, et que je sais, par l'expérience que j'en ai faite moi-même, que le gaspareau attire le poisson de mer dans nos eaux plus que tous les autres poissons de nos rivières ; en outre, il sert de boîte aux pêcheurs à la ligne dans un temps où il leur est impossible de s'en procurer d'autre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. ROGERS.

Officier des Pêcheries.

ANNEXE

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés,

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.											
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nasses.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.								
<i>Annapolis.</i>			\$		\$			\$		\$								
Margaretville					8	720	24	1000	500	3	400	5	2500		20		2500	180
Port George	1	24	600	6	20	360	40	700	350	4	600	6	2250		20		1700	600
Port William					23	920	46	1150	575						5		2900	
Anse aux Chutes					22	440	44	3520	1760						10		2000	
do Rices					9	180	18	1760	880								515	
do Phinney					10	160	20	1180	590						5		1640	
do Youngs					12	180	24	1000	500						5		900	
do Leonards					11	110	22	600	300								500	
do Parkers					12	240	24	1200	600	1	50				8		700	
do Delaps	2	60	3100	18	15	300	40	1400	700	1	40				6		600	
Gut Station	3	66	2400	24	56	1960	112	300	150	4	200						500	1000
Bassin					30	1050	60			10	1000		100		50		100	25000
Rivière Annapolis					6	60	12	1200	200	3	150		200					
do Loquille							20						100					
Côte Ronde							10	100	50				50					
Rivière Nictaux																		
Total	6	150	6100	48	234	6680	516	14060	7155	26	2440	11	5200		129		14555	26780

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantités.	Taux	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon	11 barils à	18 00	198 00
do frais, dans la glace	5,200 lbs. "	0 15	780 00
Maquereau	129 barils "	10 00	1,290 00
Hareng	14,555 do "	4 00	58,220 00
do fumé, en boîtes	26,780 boîtes "	0 25	6,695 00
Morue	4,218 qt'x. "	5 00	21,090 00
Langues et noues de morue	3 barils "	7 00	21 00
Merlan	1,466 qt'x. "	3 50	5,131 00
Merluche	1,440 do "	3 50	5,040 00
Egrefin	233,505 lbs. "	0 06	14,010 30

No. 12.

employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

ESPOIRS DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.				
Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluque, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, lbs.	Huile de poisson, gal.	Guano de pois. ton'x.	Poisson employé c engrais, barils.	Valeur.	Où vendu.
...	100		20		1000	2000	...						500	100	50		\$ cts.	St. Jean et Bos-
...	50		25	50	7000	2500	...						400	100	60		12,350 00	ton.
...	85		15	10	1000	2000	...							50	200		do	do
...	213	3	106	10	10000	4000	...						100	309	200		15,375 00	do
...	15			25	1500	1000	...							15			13,647 85	do
...	30			25		2000	...							50	30		2,285 00	do
...	50			5	500	1000	...							45	12		7,405 00	do
...	175		100	100	10000	10000	...							50	10		4,216 75	do
...	500		450	215	505	4000	...							300	30		2,715 00	do
...	3000		700	1000	200000	10000	...							1000	2000		6,300 00	do
...					2000		...							1000	90		9,557 80	Halifax.
...							...							1000	100		38,750 00	do
...							2	1000	100					1000	10	100	8,941 50	Dans la localité.
...									100								112 00	do
...									100								21 00	do
...									150								16 50	do
...									500								30 00	do
...	4218	3	1466	1440	233505	38500	2	1000	850				3000	4014	897		131,426 40	

ANNAPOLIS.

Articles.	Quantités.	Taux.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Flétan	38,500 lbs.	0 06	2,310 00
Alose	2 barils	8 00	16 00
Achigan	1,000 lbs.	0 06	60 00
Truite	850 do	0 06	51 00
Homard	3,000 boîtes	0 15	450 00
Huile de poisson	4,014 gallons	0 65	2,609 10
Guano de poisson	897 ton'x.	15 00	13,455 00
			131,426 40

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.												
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasse										
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
<i>Antigonish.</i>			\$		\$				\$		\$								
Antigonish	1	15	450	5	30	900	90	7800	7200			60	33332	...	1200	600		500	
Arasiag					50	1500	150	1500	1500			12	26666	...		500		500	
Morristown	1	25	750	6	100	3000	300	6000	6000			75		...		826		250	
Tracadie.....	7	222	6660	42	70	2100	210	4200	4200			50		...		650		750	
	9	262	7860	53	250	7500	750	19500	18900			197	59998	...	1200	2576		2000	

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantités.	Taux.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon	197 barils à	18 00	3,546 00
do frais, dans la glace	59,998 lbs "	0 15	8,999 70
do en boîtes	1,200 " "	0 15	180 00
Maquereau	2,576 barils "	10 00	25,760 00
Hareng	2,000 " "	4 00	8,000 00
Gaspereau	535 " "	3 50	1,872 50
Morue	4,600 qtx. "	5 00	23,000 00
Langues et noues de morue	90 barils "	7 00	630 00
Merluce	2,380 qtx. "	3 50	8,330 00
Egrefin	7,125 lbs. "	0 06	427 50
Alose	9½ barils "	8 00	76 00

bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, etc.—N.-Ecosse—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		Valeur.	Où vendu.	
Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morues.	Merlan, quintaux.	Merluce, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes, lbs.	Huile de poisson gills.	Guano de pois., ton' x			Poisson employé c. engrais, barils
100	900	20	...	200	100		...	2000	2500	1500	60		200	200	5	10	21,095 80	Etats-Unis.
60	600	40	...	95	25									100	1	2	15,120 90	do
300	3000	30	...	2000	6000		9½	30		1700	15			250		4	34,709 30	do
75	100		...	85	1000				50	5000	6	400		200			13,207 00	do
535	4600	90	...	2380	7125		9½	2030	2550	8200	81	400	200	750	6	16	84,133 00	

ANTIGONISH.

Articles.	Quantités.	Taux.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Achigan	2,030 lbs. à	0 06	121 80
Truite.....	2,550 " "	0 06	153 00
Eperlan.....	8,200 " "	0 06	492 00
Anguilles.....	81 barils "	9 00	729 00
Huitres.....	400 " "	3 00	1,200 00
Homard.....	200 boîtes "	0 15	30 00
Huile de poisson.....	750 gallons "	0 65	487 50
Guano de poisson.....	6 tonn'x "	15 00	90 00
Poisson employé comme engrais.....	16 barils "	0 50	8 00
			84,133 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.													
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasse											
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	
<i>Cumberland.</i>			\$		\$			Piège, homard	\$	\$										
Batture Amherst.....				3	60	6			200											
Rivière aux Oies.....				6	120				300	75							6			
Roslyn																				
Oxford																				
Pugwash				11	440	22			800							10		30		
Rivière Pugwash.....																				
Shinimicas.....				4	80			200	50									40		
Baie de Toney																		20		
<i>Wallace.</i>				4	60	7		Piège, homard	300									30		
Baie de Wallace.....																				
Tidnish				12	228	30			480	320									240	
Batture d'Amherst..				10	200	24			360	260									200	
Fort Laurence.....						87			200	150				500						
Amherst.....						17		400	300				4000							
Manudie						12		700	600				5000							
Rivière aux Pommes ..				2	80	6		200	100	1	4		500					100		
Advocate.....				4	200	12		400	200									300		
Ile Spencer.....				3	150	9		200	100	2	76							250		
Port Greville				5	250	16			4 100				600					500		
Parrsboro'.....				5	300	20			5 100				1500					350		
Deux Iles				1	20	10			5 160				3000					500		
Total				79	2028	199		3440	3455	17	434		15100			16		2790		

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantité.		Taux.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
Saumon, frais, dans la glace.....	15,100 lbs.	à	0 15	2,265 00
Maquereau	16 barils	"	10 00	160 00
Hareng.....	2,790 "	"	4 00	11,160 00
Gaspereau.....	305 "	"	3 50	1,067 50
Morue.....	865 qtx.	"	5 00	4,325 00
Merlan.....	445 "	"	3 50	1,557 50
Merluce	420 "	"	3 50	1,470 00
Flétan.....	5,300 lbs.	"	0 06	318 00
Alose.....	1,078 barils	"	8 00	8,624 00
Achigan.....	5,025 lbs.	"	0 06	301 50

et chaloupes employés aux pêcheries, etc.—N.-Ecosse.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.														PROD. DU POISSON.		VALEUR.	OU VENDU.	
Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluce, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boites, lbs.	Huile de pois., gall.	Guano de pois., tn. x.			Poisson empl. comme engrais, barils.
40													18000				\$ cts.	Angleterre et E.-U.
																	180 00	Dans la localité.
70							3	500			20	60					659 00	Halifax.
40									1000	10000							800 00	Dans la localité.
													130000				19,720 00	Angl. et E.-U.
20								3000				300					1,150 00	Local. et Halifax.
10								1000	100								261 00	Localité.
																	80 00	do
											2		60000		120		9,198 00	Angleterre et E.-U.
												200					600 00	Halifax.
50								500					25000				4,915 00	Homard envoyé en Europe; tout autre dans la localité.
													17000				3,350 00	
10							75										710 00	
15							350	2000	1000					10			3,639 00	
50							450			300				50			4,575 50	
	35	30	50		100				200					40			974 00	
	130	60	70		400									60			2,368 00	
	150	40	75		300				60					30			2,193 60	
	500	200	100		1000				200					75 15			5,985 75	
	25	75	75		500		25	1000						40 5			2,467 50	
	25	40	50		3000	200		100						50 5			4,783 50	
305	865		445	420	5300	1078	5025	4660	11300	22	560	250000	355	25	120		72,249 85	

CUMBERLAND.

Articles.	Quantités.		Taux.	Totaux.
Truite.....	4,660 lbs.	à	\$ cts.	\$ cts.
Eperlan.....	1,300 "	"	0 06	279 60
Anguilles.....	22 barils	"	0 06	678 00
Huitres.....	560 "	"	9 00	198 00
Homard.....	250,000 boites	"	3 00	1,680 00
Huile de poisson.....	355 gallons	"	0 15	37,500 00
Guano de poisson.....	25 ton'x.	"	0 65	230 75
Poisson employé comme engrais.....	120 barils	"	15 00	375 00
			0 50	60 00
				72,249 85

**STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes
l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés,**

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.												
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		NASSES.										
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîte, lbs.	Maquereau, barils.	Maquer. en boîte, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
Colchester.		\$			\$				\$		\$								
Masstown				10	250	20		2500	500			6	4375						
De Bert				2	50	4		500	100			2	600						
Little Dyke				7	210	14		2100	575			4	4520						
Grand Village				2	60	4		500	120			2	250						
Grande Pointe				9	270	18		2500	630			7	3665						
Highland Village				5	125	10		1250	300	1	100	10	600						
Portapique				1	40	4		300	80	2	300	3							
Birch Hill				3	90	8		900	210	1	800	6	500						
Riv. à l'Achigan				4	150	11		1200	280	2	700	12	400						
Pet. riv. à l'Achigan				4	150	10		1200	240	2	100	8	500						
Upper Economy				10	300	28		3000	600	4	1300	20	1000					20	
Economy Point						12				6	6000							50	50
Economy Village						15				10	3300							60	100
Cinq Iles				5	150	13			250	3	300							20	
Clifton				2	40	3		35	46			16							
Rocher Noir				3	64	6		56	77			20							
Princeport				25	335	27		400	500			24							
Sterling				1	15	3		30	10									6	
Tête de la B Brûlée				1	15	3		30	10									4	
Rivière Waugh et ses tributaires																			
Rivière des Fran- çais et lacs																			
Lower Stewiacke				25	225	25		160	240				900						
				119	2569	202		16661	4768	31	12900	140	17310					160	150

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon	140 barils	18 00	2,520 00
do frais dans la glace	17,310 lbs	0 15	2,596 00
Hareng	160 barils	4 00	640 00
do fumé	150 boîtes	0 25	37 50
Gaspereau	84 barils	3 50	294 00
Norue	150 qtx.	5 00	750 00

employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

ESPÈCES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.	Valeur.	Où vendu.
Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue.	Merlan, quintaux.	Merluclie, quintaux.	Egrefin, lbs.	Fletan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.		
											\$ cts.	Dans la localité et aux Etats-Unis.
							33				1,028 25	do
							15				246 00	do
							160				2,030 00	do
							37				369 50	do
							88				1,379 75	do
							64				782 00	do
							76				654 00	do
							166				1,511 00	do
							146				1,444 00	do
							107				1,075 00	do
							343				3,334 00	do
							229				2,044 50	do
							290				2,585 00	do
							60				1,260 00	do
							30				528 00	do
							35				640 00	do
							22				902 00	do
											64 00	do
											26 00	do
								5000	25000		1,800 00	do
										12500	755 00	do
							80	2400	3000		1,111 50	Dans la localité.
84	150						1980	7400	40500		25,569 50	

COLCHESTER.

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Alose.....	1,980 barils	8 00	15,840 00
Truite.....	7,400 lbs.	0 06	444 00
Eperlan.....	40,500 lbs.	0 06	2,430 00
Poisson employé comme engrais.....	35 barils	0 50	17 50
			25,569 50

**STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes
l'espèce et de la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés,**

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.													
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasses.											
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	
Cap-Breton.			\$			\$			\$		\$									
Pont Albert					13	75	13	840	200				2400							
Mira Gut.....	2	36	600	12	4	50	4	1100	300			43	1400			53			25	
Ile Ronde.....					5	60	5	360	280			27	800	300		14			65	
Grève de la Baie Fausse					12	84	12	340	150			2	400			30			95	
Anse Wadden.....					12	90	15	300	90							40			200	
Côté sud de la Baie aux Vaches et Tête.	1	40	1000	8	13	880	42	960	800			12	200			100			435	
Côté N., Baie aux Vaches, et Gde. Grév.					12	300	24	260	70							20			100	
Ile Flint.....					3	36	6	40	12							16			25	
Schooner Pond.....					4	32	7	250	80										44	
G. B. des Glaces					15	260	30	1500	600			12	500			2			300	
Petite Baie des Glaces.....					22	396	36	1460	648							14			525	
Bridgeport.....					17	352	25	480	200							4			175	
Batture de la Pointe Basse					27	487	46	1500	530										432	
Lingan et Bar-rachois.....	1	18	400	6	13	200	26	470	171				300			1			167	
Barre Sud et Riv. Sidney	1	43	2000	8	28	400	40	1940	734			5	880						290	
Coxheath et côté sud du Bras Ouest.....					20	400	40	640	236				150						69	
Kilkenny Lake.....																				
Ruisseau Noir																				
McLean's Meadows.....																				
Baie E. et Ile Boulardice.	17	510	5100	119	25	750	50	4500	14400				2000			250			1000	
Gabarus.....					80	2400	170	7680	1920							800			1334	
Anse Kenning-ton.....					6	180	20	540	270							30			90	
Louisburg.....					55	1650	120	2140	1055			40	1000			265			1222	
G'de. Lorraine.....					33	1390	69	5760	2490			17				132			837	
Petite do.....					18	720	36	2700	1340			20				54			650	

employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel, de etc. dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.				
Gaspereau, quarts.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, quarts.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, quarts.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, quarts.	Huitres, quarts.	Homard, lbs.	Huile de poisson, gallons.	Guan de poisson, ton x.	Poisson employé comme engrais, quarts.	Valeur.	Où vendu.
																	\$ cts.	
25			1						200	1800	20	10					781 00	Dans la localité
15	140				20000	400			500	2000	30			70			4,056 00	Halifax et Sidney.
	80					350								40	2		1,403 00	Halifax et Baie des Vaches.
	150				2500	600			500	1200	25			80	5		2,166 00	Halifax et Baie des Vaches.
	360				20000	1200								200	1		4,417 00	Halifax.
	1120				4000	16000								580			10,163 00	Halifax et dans la localité.
	400													200			2,730 00	Dans la localité
	65					2000								32			725 80	Baie des Vaches
	7													3			212 95	Schooner Pond.
6	60					1000			300	8000	3			30	2 1/2		2,474 00	Montréal et Halifax.
	364				1600	3200								180			4,465 00	Baie des Glaces et Halifax.
	424				1000	2000			200	2000	25			212			3,534 80	Montréal et Halifax.
	364					7500								182			4,116 30	Dans la localité
	487					4900			400	1000	20			240	20		4,172 00	Sydney et Lingan.
8	376				1000	760			600	3000	35			190			4,050 10	Halifax et Sidney.
4	12								500	3200	46			6			1,012 40	Dans la localité
									200								12 00	do
									800								48 00	do
									1000								60 00	do
	3000				5000	40000					20			375			24,803 75	Dans la localité et Halifax.
	6500				15000	300								4000			49,354 00	
	400				8000									230			3,169 50	
	4125				127500	600								2750			38,508 50	
	1680				72500	800			200					1650			18,856 50	
	900				36000	500								730			10,664 50	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPIES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.												
	Bateaux.				Chaloupes.			Rets.		Nasse		Saumon, quarts.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, quarts.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, quarts.	Hareng, fumé, en boîtes.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.								
<i>Cap-Breton.—</i> <i>Suite.</i>			\$		\$			\$		\$									
Baulin				15	600	32	1100	700				15	300		1140	300	1172	1380	
Main-à-Dieu				35	1425	80	4900	2500											
Rivière Mira et Catalone				30	950	70	3760	3020				95	320	160		180		900	
Rivière Mira et Catalone et baie de Lewis				28	140	28	450	250					500	450					
Baie de l'Est				16	190	30	600	350								10		300	
Total	22	647	9100	153	561	14497	1076	46570	31396			288	11150	910	1140	2347½	1172	11208	

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantités.		Taux.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
Saumon	288	barils à	18 00	5,184 00
do frais, dans la glace	11,150	lbs.	0 15	1,672 50
do fumé	910	"	0 15	136 50
Saumon	1,140	en boîtes	0 15	171 00
Maquereau	2,347½	barils	10 00	23,475 00
do	1,172	en boîtes	0 15	175 80
Hareng	11,208	barils	4 00	44,832 00
Gaspereau	228	"	3 50	798 00
Morue	27,764	qtx.	5 00	138,820 00
Merluche	1	"	3 50	3 50
Egrefin	455,100	lbs.	0 06	27,306 00

bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, etc.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		Valeur.	Où vendu.
Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et boues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluette, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, barils.	Huile de poisson, gal.	Guano de poisson, tonneaux.		
.....	750				32000	600								500			\$ cts.
.....	3300				66000	1600							3226	1830			8,673 00 31,412 70
10	2400				45000	1000								1425			22,903 25
100							3	600	1000								612 50
60	300							300	600	15	50			150			3,446 50
228	27764			1	455100	85310	3	6300	23800	219	80	3236	15885	304			263,002 05

CAP-BRETON.

Articles.	Quantités.	Taux.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Flétan	85,310 lbs.	0 06	5,118 90
Alose	3 barils	8 00	24 00
Truite	6,300 lbs.	0 06	378 00
Eperlan	23,800 "	0 06	1,428 00
Anguille	219 barils	9 00	1,971 00
Huitres	80 "	3 00	240 00
Homard	3,236 boîtes	0 15	485 40
Huile de poisson	15,885 gallons	0 65	10,325 25
Guano de poisson	30½ ton'x.	15 00	457 50
			263,002 05

**STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes
l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés**

COMTÉS.	BATEAUX ET NAVIRES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.													
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasses.											
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace.	Saumon fumé.	Saumon, en boîtes.	Maquereau, barils.	Maquereau, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	
<i>Digby.</i>			\$			\$			\$		\$									
Digby	5	375	4000	40	10	200	20	362	355	5	800					50		500	4000	
Digby Gut.....					17	440	34	400	420									400		
Gulliver's Hole.....					18	550	38	450	475									400		
Anse à la Truite.....	1	30	900	9	15	400	30	320	330									425		
Mink and Sandy Cove.....	1	25	1000	8	16	550	32	450	450	3	500		4000			250		500	400	
Petite Rivière	1	50	2000	10	20	800	40	550	600							100		800		
Sea Wall.....					10	200	20			2	300					200			500	
Waymouth.....					20	400	40	200	200	2	150					350				
Baie Ste. Marie.....					60	1800	120	300	300	12	1800					500		250	2200	
Smith's Cove.....					30	350	60	100	100	8	1600					300		500	1500	
Bellwean's Cove.....					21	800	42	420	240							50		40		
Pointe à l'Eglise.....					21	800	42	420	240									40		
Saulnierville					12	480	24	50	40	2	500					25		10		
Meteghan.....					24	1200	48	1000	350									50		
Cap Ste. Marie.....	7	140	3600	30	20	1000	40	3000	1500							25		300		
Rivière au saumon.....					8	320	16	160	96											
Port Ouest.....	30	400	7830	144	76	1535	34	3095	1764									3070	1100	
Free Port	6	157	4900	22	35	800	70	1800	1800									100		
Tiverton.....	6	137	5200	47	39	600	90	2400	2400									150		
Total.....	57	1314	29430	310	463	13225	838	15277	11460	34	5650		4000			1850		7535	9700	

RÉCAPITULA

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon, frais, dans la glace.....	4,000 lbs.	0 15	600 00
Maquereau.....	1,850 barils	10 00	18,500 00
Hareng.....	7,535 do	4 00	30,140 00
do fumé.....	9,700 boîtes	0 25	2,425 00
Morue.....	20,683 qtx.	5 00	103,415 00
Langues et noues de morue.....	102 barils	7 00	714 00
Merlan.....	10,744 qtx.	3 50	37,604 00
Merluche.....	7,466 do	3 50	26,131 00
Egrefin.....	1,700,900 lbs.	0 06	102,054 00

employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

ESPECES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.		Valeur.	Où vend.				
Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.			Huitres, lbs.	Homard, boîtes, lbs.	Huile de poisson, gils.	Guano de pois, ton x
2500	20	500	200	50000	2000					50				2800			23,533 00
550	6	250	230	16000	2000									1200			7,932 00
490	5	250	600	1000	1300									1400			8,168 00
1250	13	375	390	10000	1500									2600	100		13,148 50
1100	10	100	900	70000	1500									2000	100		19,910 00
2300	20	220	1300	150000	500									3750			32,627 50
60				55000										50			2,157 50
100						1000								200			13,530 00
40	4	50	4	10000	1000	10								500	100		15,830 00
60	5	40		1000	300												6,333 00
40	4	20		2000	200									50			1,187 50
1000	10	800	400	2000	100									60			806 00
400	5	3000		4000	1000									20			673 00
100		500		400										200			9,726 00
7116		2869	1972	700000	13650									1000			14,935 00
1350		675	200	350000													2,409 00
2227		1095	1270	278500										4700	200		111,052 50
20683	102	10744	7466	1700900	25250	1010								570			31,588 00
.....														3885			39,247 75
.....														24985	600		354,729 25

TION.—DIGBY.

Articles.	Quantités.	Taux.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Flétan.....	25,250 lbs. à	0 06	1,515 00
Alose.....	1,010 barils "	8 00	8,080 00
Truite.....	3,600 lbs. "	0 06	216 00
Eperlan.....	106,050 do "	0 06	6,363 00
Anguilles.....	48 barils "	9 00	432 00
Huile de poisson.....	24,985 gallons "	0 65	16,240 25
Poisson employé comme engrais.....	600 barils "	0 50	300 00
			354,729 25

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPIES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.										
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasses.		Saumon, barils.	Saumon, frais dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, lbs.	Hareng, barils.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.						
<i>Guysborough.</i>			\$			\$			\$		\$						
Guysborough.....	5	150	2500	20	65	3900	130	26000	13000	4	600	39			775		900
Batture Sud.....					145	2320	195	11000	5500	19	3800	35			350	9600	250
Canso	6	240	12000	30	105	6300	315	25200	12600	20	4000	95			1575		2925
Torbay	5	140	5000	25	320	6400	640	64000	32000	3	450	40			640		1600
Nouveau Havre..	1	35	2000	7	50	1500	150	10000	5000						400		2800
Havre de Isaac..	4	160	8000	20	102	3060	204	10200	5100	4	400	24			950		3500
Batture Nord.....					85	2550	160	17000	8500	5	1000	20			425		425
Détroit de Canso	6	224	4500	35	60	1800	120	24000	12000	6	600				600		3500
Ste. Marie.....					18	450	41	1440	500			8	8500	12250	10		475
Beckerton					24	480	32	600	210						45		274
Havre Holland..					2	40	4	40	16								8
H. des Sauvages	1	20	500	4	15	240	28	1560	546								562
Havre au Vin....					7	100	12	600	210				400				271
Petit Liscomb..					10	150	20	600	210				150				345
Gros Liscomb....					9	180	45	360	180								240
Marie Joseph....					30	400	40	820	287						10		810
Ile Crooks.....					6	120	9	180	63								40
Baie aux Espag..					6	120	9	120	112								75
Total	28	969	34500	141	1059	30110	2154	193720	96034	61	10850	261	9050	12250	5780	9600	19000

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantité.	Taux.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon	261 barils,	18 00	4,698 00
“ frais, dans la glace.....	9,060 lbs.	0 15	1,357 50
“ fumé	12,250 “	0 15	1,837 50
Maquereau.....	6,780 barils	10 00	57,800 00
“	9,600 boîtes	0 15	1,440 00
Hareng.....	19,000 barils	4 00	76,000 00
Gaspareau.....	463 “	3 50	1,620 50
Morue	18,345 qtx.	5 00	91,725 00
Langues et noues de morue.....	63 barils	7 00	441 00
Merlan	200 qtx.	3 50	700 00

bateaux employés aux pêcheries, etc.—Nouvelle-Ecosse.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	OU VENDU.	
Hareng fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue barils.	Merlan, qtx.	Merluiche, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homards, boîtes, lbs.	Huile de poisson, gallons.			Guanô de pois., tnz.
.....	50	325				36400				800		20			250			16426 50
.....		580		3		101500				400				82800	500			30887 50
.....	100	5250	40	200	50	262500								239044	2625			110227 85
.....	200	3000	20		300	400000	1000			3000		10		137904	1500			76400 00
.....		900				15000	4000			1000					900			21485 00
.....	15	3500				25000	2500			2000				251760	1750			82156 00
.....	15	125				22000				400								8331 50
.....	15					15000												20962 50
.....	5	500				5000	1020			2000	500	10		88584	425			21939 05
.....		225				6000	500							74976	200			14437 40
.....		40																232 00
.....	3	233				2000	600				600				215			3755 25
.....		115				1000	400								60			1842 00
.....	50	770				2000	400			600				83148	710			18541 20
.....		570				2000	4000								500			4435 00
.....		1790				4100	4560							99828	1500			28758 80
.....		272				1000									200			1710 00
.....	10	150													120			1163 00
.....	463	18345	63	200	1075	900500	27980			10200	1100	40		1058044	11455			463741 15

GUYSBOROUGH.

Articles.	Quantité.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Merlan.....	1,075 qtx.	3 50	3,762 50
Merluiche.....	900,500 lbs.	0 06	54,030 00
Egrefin.....	18,980 "	0 06	1,138 80
Truite.....	10,200 "	0 06	612 00
Eperlan.....	1,100 "	0 06	66 00
Anguilles.....	40 barils.	9 00	360 00
Homards.....	1,058,044 boîtes.	0 15	158,706 60
Huile de poisson.....	1,445 galls.	0 65	7,445 75
			\$463,741 15

TABLEAU indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés, etc., dans la province de la Nouvelle-Écosse, pendant l'année 1876.

Comtés.		NAVIRES ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.								
		Navires.				Chaloupes.		Rets.		Nasses.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	
		No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Men.	Brasses.	Valeur.	No.									Valeur.
Halifax.		\$				\$		\$												
1	Rive Nord					150	4500	60	8000	2400	52	10400		5000			2000		1600	
2	Village Français.....	3	160	6000	30	180	5400	110	10000	3000	50	10000		3000			4110		3125	2000
3	Anse à Peggy.....					100	3000	130	15000	4500	60	12000		20000			400		600	
4	Dover.....					90	2700	100	10000	3000	30	6000		45500			2000		4000	
5	Prospect					280	8100	250	40000	12000	70	14000		30000			2000		3500	
6	Baie Terrence.....					120	3600	150	12000	3600	20	4000					2000		500	
7	Pennant					65	1950	55	5000	1500	8	1600		1000			280		200	
8	Sambro					160	4800	120	4500	1350	1	290					200		500	
9	Havre de Ketch.....	7	200	10500	50	100	3000	150	5000	1500	18	3600					100		200	
10	Anse au Portugais					100	3000	150	32000	9600	30	6000		20000			30		350	
11	Anse au Hareng	13	232	15600	80	100	3000	130	7000	2100	37	7400		1000			685		160	
12	Anse Ferguson	6	130	7200	40	70	2100	100	4000	1200	42	8400					1250		200	
13	Ecum Secum au havre du Castor.....	2	49	1400	11	63	1723	114	2620	1310				1000			58		837	
14	Sober Island à Murhaboon.....	1	22	600	6	39	1542	67	3080	1540				96	2534		85		1837	
15	Spry Bay au havre de Pope	9	335	7000	53	66	2241	128	17440	8720					790		1048		6458	
16	Tangier au havre du Navire	3	72	1500	18	42	2550	96	6180	3090				1800			144		3843	
17	Côté ouest du havre au Navire à la baie Clam	4	97	2800	21	39	806	79	5660	2830					3240		152		3307	
18	Jeddore Est et Ouest.....	12	266	8300	72	32	522	56	2760	1180					1004		76		1150	
19	Musquodoboit au côté est de Chezzetcook.....	1	15	600	5	56	1608	106	4020	2010				1200	3000		104	8708	657	

20	Côte ouest de Chezzetcook au las Porter.....	7	104	3160	29	90	1287	145	14520	7260				1872			416		2136	
21	Havre Cole au passage de l'est.....	2	28	850	9	47	821	66	4460	2230				2160	540		46		583	
	Total... ..	70	1710	65510	424	1989	58550	2356	173240	75920	418	83600		130828	13908		17184	8708	35742	2000

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, l'espèce et la quantité de poisson, et le nombre total des hommes employés, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1876.

COMTÉS.		ESPÈCES DE POISSON.															VALEUR.	OU VENDU.	
		Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluce, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gal.			Guano de poiss., ton.
Halifax.																		\$ cts.	
1	Rive nord.....	50	1000	5												300		32,555 00	Halifax.
2	Village Francais.....		2640	13			200000					30				792		80,625 80	do
3	Anse à Peggy.....		300	2	50	30000						20		50000		90		20,627 50	do
4	Dover.....	30	1500	8		300000	5000					50				450		69,528 50	do
5	Prospect.....		2500	13	100	10000								10000		750		54,028 50	do
6	Baie Terrence.....		1300	7	100	15000										390		30,052 50	do
7	Pennant.....	100	800	4												240		8,284 00	do
8	Sambro.....		3450	17	100	20000	5000							100000		1020		38,882 00	do
9	Havre Ketch.....	30	4000	20		10000	35000									1200		25,525 00	do
10	Anse au Portugais.....		300	2	100	18000										90		7,702 50	do
11	Anse au Hareng.....		4000	20	260	45000	100000									1200		38,170 00	do
12	Anse Ferguson.....		1500	8	50		50000									450		24,323 50	do
																		*20,000 00	do
13	Ecum Secum au havre du Castor.....		1805			13	46032			1280	700	25	272184		892	50	57,686 62	do	
14	Ile Sober à Murhaboon.....	42	695				43456			1450	1100	1	114000		347	60	32,339 41	do	
15	Baie Spry au havre Pope.....		4198	4	38	17136			1050	20100	35				2740		61,974 66		
16	Tangier au havre du Navire...	103	2298		50	39872	1600			750	540	6			1336		32,595 62		
17	Côte ouest du havre au Navire à la baie Clam.....	11	1529		5	2016	500			950	1100	3	72000		773	45	34,560 91		
18	Est et Ouest Jeddore.....	40	5031	3	4	84272				1050	2500	20	38688		2680		41,675 12		
19	Musquodoboit au côté est de Chezzetcook.....	110	3371				32032			5000	2800	110	102048		1824		42,716 92		

20	Côté ouest de Chezzetcook au lac Porter.....	275	1742	2	6		18816		1500	110000	2		955		31,146	01
21	Havre de Coie au Passage Oriental.....		1645				15456		900	1500	10		891		13,162	51
	Total.....	791	45604	128	10	866	711088	397100	13936	140340	312	758920	19410	155	798,162	58

RÉCAPITULATION.—HALIFAX.

Articles.	Quantité.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon, frais dans la glace.....	130,828 lbs.	0 15	19,624 20
do fumé.....	13,908 do	0 15	2,086 20
Maquereau.....	17,184 barils	10 00	171,840 00
do en boîtes.....	8,708 boîtes	0 15	1,306 20
Harengs.....	35,712 barils	4 00	142,968 00
do fumé.....	2,000 boîtes	0 25	500 00
Gaspereau.....	791 barils	3 50	2,768 50
Morue.....	45,604 qtx.	5 00	228,020 00
Langues et noues de morue.....	128 barils	7 00	896 00
Merlan.....	10 qtx.	3 50	35 00
Merluche.....	868 do	3 50	3,031 00
Egrefin.....	711,088 lbs.	0 06	42,665 28
Flétan.....	397,100 do	0 06	23,826 00
Truite.....	13,930 do	0 06	835 80
Eperlan.....	140,340 do	0 06	8,420 40
Anguilles.....	312 barils	9 00	2,808 00
Homards.....	758,920 boîtes	0 15	113,838 00
Huile de poisson.....	19,410 gallons	0 65	12,616 50
Poisson frais employé dans la cité.....			20,000 00
Poisson employé comme engrais.....	155 barils à	0 50	77 50
	Total		798,162 58

* Poisson frais vendu sur les marchés de la cité.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des

Comtés.	BATEAUX ET CHALOUPEs EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.												
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nasses.										
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
<i>Hants.</i>			\$		\$			\$		\$									
Windsor				12	600	15	2200	700	3		8								
Mattland				4	172	8	758	295			11½								
Upper Selma				2	84	4	390	165			3½								
Lower Selma				1	40	2	190	85			2½								
Noel Shore									1	216	1								
Noel				4	195	8	890	340	1	290	10½								
Burncoat				2	115	4	410	170			1								
Moose Brook				2	110	4	425	180			1½								
Tenniscapa				6	274	12	1300	435	1	75	5							35	
Walton				4	290	8	1030	408	1	60	5½							24	
Total				37	1880	65	7593	2778	7	641	49½							59	

RECAPITULATION.—

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon	49½ barils à	18 00	891 00
Hareng	59 " "	4 00	236 00
Merue	99 qtz. "	5 00	495 00
Alose	528 barils "	8 00	4,224 00

bateaux employés aux pêcheries, etc.—Nouvelle-Ecosse.—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	OU VENDU.			
Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues, et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluce, quintaux.	Egrefin, lbs.	Fletan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes, lbs.	Huile de poisson, gal.			Guano de pois., ton'x	Poisson employé c. engrais, barils.	
							5			50000								\$ cts.	
29							64											3,184 00	Maitland.
17							47											859 50	do
							29											524 00	do
							34											272 50	do
							29											290 00	do
34							95							45				1,152 75	Noel.
19							25							18				324 70	do
							18											171 00	do
							122											1,206 00	do
							89											902 50	do
99							528			50000				63				8,886 95	

HANTS.

Articles.	Quantités.	Taux.	Total.
Eperlan.....	50,000 lbs. "	\$ cts. 0 06	\$ cts. 3,000 00
Huile de poisson.....	63 gallons at	0 65	40 95
			8,886 95.

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes,
l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés,

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		NASSES.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé.	Saumon, en boîte.	Maquereau, barils.	Maquer. en boîte, lbs.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.						
<i>Inverness.</i>			\$			\$			\$		\$					
Margaree	6	124	3600	32	23	2680	69	1193	878			18	21610		17280	150 6000
Anse de Chance.....					11	246	28	1430	875							170
Anse à Ducette.....					5	175	15	175	167							180
Margaree S. O.										124	8480					
Lac Ainslie et ses envir.					6	60	12	120	55				3130			
Grande Anse.....					6	110	16	660	380							125
Pointe Cheticamp.....	8	200	8000	45	25	2500	75	1700	1700			25				450
Tête Friers.....					10	200	30	600	600							250
Gros Étang, Cheticamp					16	980	48	1408	960							59
Havre de l'Est.....	8	84	3000	25	70	5000	200	4450	4450			8	3000			500
Rocher Noir.....					9	360	27	414	216			3				32
Anse à la Pêche.....					2	60	8	180	180			7				11
Baie Plaisante.....					10	100	40	350	240							150
Anse Pollete.....					5	50	20	5	120							10
Margaree N. E.							33						6000			
Paroisse Cheticamp.....																630
Havre de Margaree E.S.													1400			97
Baie Plaisante.....													342			17
Anse McLean.....					17	170	34	750	750			15	400			
Ile Margaree.....					23	650	69	500	400							250
Port Bane, C.B.....					10	120	30	600	550							100
Pointe Marsh, C.B.....					20	600	60	740	520							400
Front Brook, L.A.....																
Port Hawkesbury.....					20	800	60	600	900			50				970
Port Hastings	1	97	2000	12	25	1000	75	700	1050							350
Port Hood.....					30	1200	90	800	1200							600
Whycocomagh.....					12	480	48	360	540							
Montagne de Marbre.....					16	640	48	500	750							
Malagawatch.....					12	480	48	360	540							
Total.....	23	505	16600	119	383	18661	1173	20565	18621	124	8480	126	35882	...	17280	5501 6000

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantités.		Taux.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
Saumon.....	126 barils	à	18 00	2,268 00
do frais, dans la glace.....	35,882 lbs.	"	0 15	5,382 30
do	17,280 boîtes	"	0 15	2,592 00
Maquereau	5,501 barils	"	10 00	55,010 00
do	6,000 boîtes	"	0 15	900 00
Hareng.....	5,484 barils	"	4 00	21,936 00
do fumé.....	1,000 boîtes	"	0 25	250 00
Gaspereau	608 barils	"	3 50	2,128 00
Morue	36,340 qtx.	"	5 00	181,700 00

employé aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

ESPECES DE POISSON.															PRODUITS DU POISSON.					
Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue.	Merlan, quintaux.	Merluiche, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, en boit., lbs.	Huile de poisson, gal.	Guano de pois. ton'x.	Poisson employé c. engrais, barils.	VALEUR.	OU VENDU.
																			\$ cts.	
323	1000		2275	1	53	31156					72	670				670			23,982 66	
30			240		60	7840						80				80			3,752 40	
40			250		70	6720						75				75			3,906 95	
.....	130																		455 00	
.....	10										600	14							666 50	
22			190		45	6720						80				80			2,900 70	
200			17000		200	201600						3700				3700			105,951 00	Brésil, Espagne.
75			1300		54	15000						437				437			10,673 05	Italie, Jersey....
30			17 1840	3	100	19000						920				920			12,105 50	do
125			4710		25	40000						1650				1650			33,204 00	do
7			730		5	7000						97				97			4,552 55	do
3			174		2	1000						33				33			1,206 45	Halifax.
37			500		31	3000						95				95			4,498 25	Cheticamp.
.....			57		4	400						17				17			434 05	Caboteurs amér.
.....											2000								1,020 00	do
620			937		34	1100						132				132			13,816 80	Dans la localité.
217			321		1						1734					25			3,776 79	do
14			76		2							13				13			672 75	do
4			20		1	1000						20				20			522 50	do
26			500			4000						100				100			538 00	do
25			250		50	2000						54				54			2,680 10	
100			700		100	4000						100				100			8,555 00	
.....											2000								120 00	
802		338	230	5								2050				2050			17,508 50	Etats-Unis.
1200																			8,300 00	do
590		113	1040																13,955 50	do
300																			1,200 00	Dans la localité.
400			1500																9,100 00	do
300			1500																8,700 00	do
5484	1000	608	36340	9	837	351536					8334	26	72	10348					303,602 00	

INVERNNESS.

Articles.	Quantités.	Taux.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Langues et noues de morue.....	9 barils	7 00	63 00
Merluiche.....	837 qtx.	3 50	2,929 50
Egrefin.....	351,536 lbs.	0 06	21,092 16
Truite.....	6,334 "	0 06	380 04
Anguilles.....	26 barils	9 00	234 00
Homard.....	72 boîtes	0 15	10 80
Huile de poisson.....	10,348 gallons	0 65	6,726 20
			303,602 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasses.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en bott., lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en b. lbs.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.						
<i>Kings.</i>			\$			\$			\$		\$					
Pointe de Starr							50	3000	1000							
Wolfville				10	400		20	2000	500							
Petite Ile							4	900	300							
Ile au Chêne							10	1600	400							
Pointe Porter							12	750	200							
Baie de Scot							40	2000	1000							
Medford							22				6	700				
Pereaux							32				8	1200				
Havre de Barter				3			6									
Havre de Hall				30	420		51	1200	300	2	300	4000			50	
Rocher de Chipman				4	60		10	200	50							
Rocher Noir				3	60		8	45	25	1	100					
Harbourville				4	65		20	60	30	4	500	5600				
Jetée de Ogilvie				7	98		14					1000				
Baie de Morden				10	150		20	700	300	3	300	5000				
Gaspereau				12	180		18	300	300			500				
Cornwallis												900				
Aylesford nord												4				
Aylesford sud												3				
Total				83	1433		336	12755	4305	24	3100	7	17000		50	

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon	7 barils, à	18 00	126 00
" frais, dans la glace	17,000 lbs. "	0 15	2,550 00
Maquereau	50 barils "	10 00	500 00
Hareng	7,481 "	4 00	29,924 00
" fumé	11,680 boîtes "	0 25	2,920 00
Gaspereau	440 barils "	3 50	1,540 00
Morue	1,190 qtx. "	5 00	5,950 00
Merlan	100 "	3 50	350 00

chaloupes employés dans les pêcheries, Nouvelle-Ecosse.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.															PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	Où vend.		
Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et nœuds de morue.	Merlan, quintaux.	Merluche.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, en boîte., lbs.	Huile de poisson, gall.			Grais de pois., ton.	Poisson employé comme engrais, bar.
.....									240								120			
.....									80								30			
.....									75								30			
.....									100								40			
.....									40								16			
426	4100								387								350			
100	1230																75			
200	2400																150			
200			100														80			
2200			500														1025			
200			100														200			
250	350		40														80			
1640	2600		100														200			
765	1000		175														340			
1500			175														550			
.....		440										1500								
.....												300	1600	6						
.....												200								
.....												300								
7481	11680	440	1190		100				922		800	3100	6			2395		1431		
																		\$ cts.		
																		1,980 00	A Halifax et aux	
																		655 00	Etats-Unis, ex-	
																		615 00	cepté environ	
																		820 00	un quart pour	
																		328 00	la consumma-	
																		6,000 00	tion.	
																		745 00		
																		1,475 00		
																		1,340 00		
																		13,116 25		
																		1,455 00		
																		1,359 50		
																		8,755 00		
																		4,586 00		
																		8,402 50		
																		1,705 00	Dans la localité.	
																		303 00	"	
																		84 00	"	
																		72 00	"	

KINGS.

Articles.	Quantités.	Taux.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Alose	922 barils.....	8 00	7,376 00
Truite.....	800 lbs.	0 06	48 00
Eperlan.....	3,100 "	0 06	186 00
Anguilles	6 barils.....	9 00	54 00
Huile de poisson.....	2,395 gallons	0 65	1,558 75
Poisson emp. comme engrais, barils	1,431 barils	0 50	715 50
			\$53,796 25

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries; la quantité et la valeur du matériel de pêche, l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

Comtés.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS AUX PÊCHERIES.							MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.							
	Bateaux.				Chaloupes.			Rets.		Nasses.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.								
Lunenburg.			\$			\$			\$		\$								
1	Lunenburg à l'île la Croix.....	35	2290	109535	487	290	11800	450	17890	19280			180	200		1900	340	4250	
2	Baie Mahone.....	15	799	44000	197	114	3564	160	7180	8300			650	200		650		2500	
3	Rivière Lahave à l'île Iron Bound.....	28	1535	78000	380	227	8900	305	15160	18150			1600	700		1400		2940	
4	New Dublin à La- have.....	26	1320	67700	331	210	8400	312	10500	13122			3500	900		1500		3000	
5	Chester.....	3	160	19000	37	50	500	100	16000	800	6	1000	6300	1050		200		100	
6	Rivière Martin.....	3	120	5000	40	20	200	40	800	400	3	500	600			100		200	
7	Pointe au Renard.....					20	200	40	200	100	10	1500	1000			1000		50	
8	Anse du Moulin.....					40	400	80	4000	4000	12	1800				2000		100	
9	Lodge.....					30	300	60	1000	1500	6	900	3000			550		200	
10	Anse du Nord-Ouest..					11	110	22	1200	1200	4	600				800		250	
11	Aspotogan.....					40	400	80	1200	1200	8	1200				300		200	
12	Sandy Beaches.....					20	200	40	200	200	6	900				200		100	
13	Blandford.....	1	50	2000	13	50	500	100	6000	6000	5	750				200		300	
14	Little Tanook.....					16	160	32	12000	12000	2	300				100		120	

15	Big Tanecook	1	30	1500	7	70	700	160	8000	8000	6	900					200		150	
16	Deep Cove					20	200	40	800	800	5	700		1000			200		100	
17	Iron Bound					10	100	20	800	800	3	450					300		200	
Total		112	6313	326735	1492	1238	36634	2041	102950	95852	76	11500		17830	3050		11600	340	14760	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, l'espèce et la quantité de poisson, et le nombre total des hommes employés, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

		COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.													Produits du poisson.			VALEUR.	OU VENDU.	
			Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langue et noues de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluce, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, tonx.			Poisson employé comme engrais, barils.
		Lunenburg.																	\$	cts.	
1	Lunenburg à l'île à la Croix.	15	32500	20	3450	3000	336000	95000			2000	2500	63		5000	25000	55	300	272,797	50	Ant. Ang. et Etats-Unis.
2	Baie Mahone.....	75	9200	5	450	520	67200	8500	10		5000	3200	21			6354	15	70	76,013	10	do
3	Rivière Lahave à Iron Bound Island	50	22375	15	1200	1250	96000	32000	10		2000	2200	20			16400	40	100	166,337	00	do
4	New Dublin à Lahave.....	40	24000	12	2200	1800	150000	40000	20		5000	3000	40			18000	40	150	186,659	00	do
5	Chester.....	40	2000			3000	5000	1500							125000	500			43,607	50	Halifax.
6	Rivière Martin.....	40	2100		50	200	500									500			13,760	00	do
7	Pointe au Renard	5																	10,367	50	do
8	Mill Cove.....	10	50			100	5000									50			21,367	50	do
9	Lodge.....	10	150				10000									100			8,200	00	do
10	Anse Nord-ouest.		100				10000									200			10,230	00	do
11	Aspotogan	20	25													25			4,011	25	do
12	Sandy Beeches		50													20			2,663	00	do
13	Blandford.....		600													60			6,239	00	Lunenburg.
14	Petit Tancook.....		100				25000									100			3,545	00	do

15	Big Tancook	200	25000	200	5,230 00	do											
16	Deep Cove				2,550 00	do											
17	Iron Bound	2000	200000	300	25,995 00	do											
Total		305	95450	52	7350	9870	929700	177000	40	14000	10900	144	175000	67809	150	620	859,572 35

RÉCAPITULATION.—LUNENBURG.

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon, frais, dans la glace.....	17,830 lbs.	0 15	2,674 50
do fumé.....	3,050 do	0 15	457 50
Maquereau.....	11,600	10 00	116,000 00
do	340 boîtes	0 15	51 00
Hareng.....	14,760	4 00	59,040 00
Gaspereau.....	305 do	3 50	1,067 50
Morue.....	95,450 qtx.	5 00	477,250 00
Langues et noues de morue.....	52	7 00	364 00
Merlan.....	7,350 qtx.	3 50	25,725 00
Merluche.....	9,870 do	3 50	34,545 00
Egrefin.....	929,700 lbs.	0 06	55,782 00
Filetan.....	177,000 do	0 06	10,620 00
Alose.....	40 barils	8 00	320 00
Truite.....	14,000 lbs.	0 06	840 00
Achigan.....	10,900 do	0 06	654 00
Anguilles.....	144	9 00	1,296 00
Homard.....	175,000 boîtes	0 15	26,250 00
Huile de poisson.....	67,809 gallons	0 65	44,075 85
Guanode do.....	150 ton'x	15 00	2,250 00
Poisson employé comme engrais.....	620	0 50	310 00
			859,572 35

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPIES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.												
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nasses.		Saumon, barils.		Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.								
<i>Pictou.</i>			\$			\$			\$		\$								
Caribou et rivière Jean.....	25	500		50	500		500	1000				7840						200	
Lismore.....	10	139		20	1640		1260					14860				24½		5	
Etangs.....	9	108		11	1440		1050					10900			8			7½	
Rivage nord.....	5	79		7	1280		840					8088			2			1	
Grosse-Ile.....	6	130		10	2160		1730					28728				12		2	
Petit havre.....	9	118		16	1786		1154					15800						10	
Havre de Chance.....	14	266		23	1515		1015					13080						6	
Total	78	1340		137	10291		7049					99286			46½			231½	

RECAPITULATION.—

Articles.	Quantités.		Taux.	Total.
			\$ cts.	\$ cts.
Saumon, frais, dans la glace.....	99,286 lbs.	à	0 15	14,892 90
Maquereau.....	46½ barils	"	10 00	465 00
Hareng.....	231½ "	"	4 00	926 00
Morue.....	116 qtx.	"	5 00	580 00
Merlan.....	115 "	"	3 50	402 50
Truite.....	976 lbs.	"	0 06	58 56

chaloupes employés aux pêcheries, etc.—Nuovelle-Ecosse.—*Suite.*

ESPECES DE POISSON.											PRODUITS DU POISSON		Valeur.	Où vendu.			
Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Mérian, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, lbs.	Filetan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.			Homards, boîtes, lbs.	Huile de poisson, gls.	Guano de pois., tn'x.
...	116	...	...	54	...	...	...	...	190	2140	...	...	...	1790	...	...	\$ cts.
...	...	...	...	36	...	...	...	...	425	2400	10	...	...	30	...	...	2,556 00 Home.
...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	do
...	...	...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	...	...	do
...	...	...	...	12	...	...	...	...	146	870	20	...	...	...	...	...	do
...	...	...	...	12	...	...	...	...	215	...	...	...	...	10	...	...	do
...	116	...	...	...	...	...	...	...	976	5410	30	...	...	1840	...	...	do
...	...	...	...	115	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2,047 40
...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	19,115 56

PICTOU.

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Merlan	5,410 lbs. A	0 06	324 60
Anguilles	30 barils "	9 00	270 00
Huile de poisson	1,840 gallons	0 65	1,196 00
			19,115 56

**STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes
et la quantité de poisson, et le nombre total des hommes employés,**

Comtés.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À PÊCHE.								MATÉRIEL DE PÊCHE.													
	Bateaux.				Chaloupes.				Rets.		Nasses											
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.			
Queens.			\$			\$			\$		\$											
Liverpool	15	458	35000	117	44	1320	100	2400	700	1	1800	14800				250			780			
Port Medway...	10	411	25660	109	40	1000	78	2496	1872			10200				62			2762			
Port Mouton...	4	82	3650	24	150	5140	300	10000	4000			1200				70			400			
Brooklyn	4	125	4500	30	26	780	40	1600	800			3000				10			180			
Eagle Head....					12	240	24	700	320			500				10			98			
Ile Coffin.....					35	1050	60	3000	1200							20			200			
Blue Berry.....					20	300	30	1600	960			400				20			220			
Mill Village...	2	30	500	10	38	310	56	700	364			7000										
Tête Ouest	2	50	2400	12	60	1200	75	3000	1500							20			276			
Pointe Noire et havre à l'ori- gnal					18	450	30	1200	600			300				15			363			
Pudding Pan..					12	240	36	1160	600			400				30			160			
Ecconfield....					4	32	8	60	48			500										
Milton					8	75	16	160	50			1700										
Pointe Hunt...	2	58	3500	12	10	500	25	1000	400							40			150			
Port Jollies ...	1	28	1500	7	14	500	30	300	240										70			
Pointe White...	1	22	500	6	8	240	24	2000	800							20			40			
Rochers Plats..					3	200	14	300	120										20			
Port Le Bert...					5	150	10	240	96										20			
Total	41	1264	77210	327	507	13727	956	31916	14670	1	1800	40000				567			5739			

RECAPITULA

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon, frais, dans la glace.....	40,000 lbs.	à	0 15 6,000 00
Maquereau.....	567 barils	“	10 00 5,670 00
Herang.....	5,739 do	“	4 00 22,956 00
Gaspereau.....	157 do	“	3 50 540 50
Morue.....	28,429 qtx.	“	5 00 142,145 00
Langues et noues de morue.....	62 barils	“	7 00 434 00
Merlan.....	490 qtx.	“	3 50 1,715 00
Merluce.....	50 do	“	3 50 175 00

employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		Valeur.	Où vendu.	
Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morues.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, lbs.	Fletan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes, lbs.	Huile, de poisson glls.	Guano de pois., ton' x			Poisson employé c. engrais, barils.
.....	7320	10	50	...	31400	4000	...	...	...	...	...	...	10000	3660	...	...	\$ cts.	Antilles et
.....	5835				98500	6500				20				3416			51,073 40	Etats-Unis.
.....	5200	10	60	20	3000	2000								2500			30,755 00	do
.....	2500	12			900	500								1295			14,779 75	do
.....	164				2500	700								150			1,676 50	do
.....	900	12			30000									450			7,676 50	do
.....	280		40		6000	960								200			3,227 60	do
50	120									8				60			1,936 00	do
.....	1250	8	40	20	4000	1000								1200			8,900 00	do
.....	575				2500	900								500			5,051 00	do
.....	160				6000	600								100			2,261 00	do
57										14							400 50	do
20																	325 00	do
.....	1100	10	50		15000	1000								600			8,095 00	do
30	1100				2000					20				500			6,510 00	do
.....	1225		250		10000	1000								750			8,507 50	do
.....	400		10		1500									200			2,335 00	do
.....	300				4000								35000	100			7,135 00	do
157	28429	62	490	50	217300	19160	...	...	...	62	...	...	45000	15681	...	...	211,332 75	

TION.—QUEENS.

Articles.	Quantités.	Taux.	Total.
		\$ cts.	\$ cts.
Egrefin.....	217,300 lbs.	à	0 06 13,038 00
Fletan	19,160 do	“	0 06 1,149 60
Anguilles.....	62 barils	“	9 00 558 00
Homard	45,000 boîtes	“	0 15 6,750 00
Huile de poisson.....	15,681 gallons	“	0 65 10,192 65
			211,332 75

**STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes
l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés,**

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.									
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nas- ses.	Saumon, barils. Saumon, frais, dans la glace, lbs. Saumon, fumé, lbs. Saumon, boîtes, lbs. Maquereau, barils. Maqueru, boîtes, lbs. Hareng, barils.						
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.							No.
<i>Richmond.</i>			\$		\$			\$	\$							
Fourchie				60	3000	170		4800	1400						240	600
Framboise				19	380	49		1940	500						110	330
St. Esprit				6	180	15		1200	300						60	240
L'Archevêque				12	480	30		2360	600						96	36
Grande Rivière				30	1200	70		6000	1500						420	1500
Pointe Micheau				23	600	54		7000	3800		5				600	1000
L'Ardoise	6	150	3900	39	122	2100	250	12500	2850		50				1350	1050
Ile St. Pierre	1	16	450	6	45	900	85	2120	1396				10000		166	380
St. Pierre	2	100	1000	16	30	300	60	3000	900		8				150	50
Rivière Bourgeoise	38	1140	40000	302	7	300	20	1200	700						350	600
Arichat	1	56	3500	14	130	2600	150	5700	2850		6	200			200	400
Arichat ouest et Port Royal	2	109	3800	24	100	2000	200	4000	2000			300			500	200
Petit de Grat	17	500	7500	140	92	1840	166	12000	6000		30	6000			300	3000
Cap Hogan				41	820	123		4800	2400						60	500
Petit Antz				67	1340	201		15000	7500						400	3900
Grand Antz				50	1500	160		6000	3000			200			500	550
D'Escource	14	560	11200	140	10	200	20	1520	760			200			300	150
Polimand	4	160	3200	40	4	80	8	320	160						50	40
Cap Le Rond				15	450	30		1200	600			100			200	300
Baie des Rochers				20	800	40		6000	3000			300			800	1200
Martinique	1	25	500	3	5	100	10	400	200						50	150
Passage Lennon	1	30	400	4	5	60	10	1000	500						10	20
Rivière des Habitants	3	68	1500	10	45	720	60	7000	3500		10	1000			20	300
Petite Rivière et anse au Caribou	2	40	1600	10	25	400	50	6000	3000		5	500			200	200
Rivière Noire	1	32	1200	7	12	100	12	400	200							100
	93	2986	79750	755	975	22450	2062	113460	49616		114	8800		10000	7132	16796

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantités.		Taux.	Total.
			\$ cts.	• \$ cts.
Saumon	114	barils	18 00	2,052 00
do frais dans la glace	8,800	lbs	0 15	1,320 00
do	10,000	boîtes	0 15	1,500 00
Maquereau	7,132	barils	10 00	71,320 00
Hareng	16,796	do	4 00	67,184 00
Gaspereau	692	do	3 50	2,422 00
Morue	39,962	qtx.	5 00	199,810 00
Langues et naves de morue	109	barils	7 00	763 00
Merlan	120	qtx.	3 50	420 00
Merluche	1,190	qtx.	3 50	4,165 00

employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.	OU VENDU.	
Harang, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et moues de morue.	Merlan, quintaux.	Merluce, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, lbs.	Huile de pois., gal.	Guan de pois., ton.			Poisson employé c. engrais, barils.
.....		3600												10800	3000			\$ cts.	Halifax
.....		540													400			5,380 00	"
.....		120													80			2,212 00	"
.....		180													120			2,082 00	"
.....		30													20			10,363 00	"
10	200	3	10			10000									100			11,846 00	"
120	3300					420000									5000			63,970 00	"
.....		182				54800	2000								150			9,149 50	"
5																		1,861 50	"
60	6000	6				150000	200				10				5000			48,504 00	"
20	3350	10	50	40		500000	500			50	200	10		159576	3000			76,964 40	Halifax
200	3000	10		200	500000	200		40	3000	10					3000			54,549 40	et
50	4000			500	600000						5				3500			76,685 00	Unia.
10	2000			100	250000										2000			29,285 00	"
30	2900			200	190000										1900			47,540 00	"
30	500			50	75000										300			14,705 00	"
10	6000	60		50	60000	10000				600	40		61344		2000			49,182 60	"
5	1600	20			20000	8000				200					500			10,834 50	"
.....	250			10	30000						10				100			6,455 00	"
10	100				7500										30			13,849 50	"
12	1000			50	50000						200							9,329 00	"
10					1000					1000	500	20						545 00	"
50	10				100000		5		1000	1500	100				100			9,110 00	"
.....	50	700		50	50	150000	100			100	500				1000			16,682 00	"
10	400									500		20			100			2,710 00	"
.....	692	39962	109	120	1190	3168300	21000	5		2690	6700	231		231720	31400			600,164 40	

RICHMOND.

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Egrefin.....	3,168,300 lbs. at	0 06	190,098 09
Flétan.....	21,000 do "	0 06	1,260 00
Alose.....	5 barils "	8 00	40 00
Truite.....	2,690 lbs. "	0 06	161 40
Eperlan.....	6,700 do "	0 06	402 00
Anguilles.....	231 barils "	9 00	2,079 00
Homard.....	231,720 boîtes "	0 15	34,758 00
Huile de poisson.....	31,400 gallons "	0 65	20,410 00
			600,164 40

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS AUX PÊCHERIES.						MATÉRIEL DE PÊCHE.											
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nasses.									
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boît., lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en b. lbs.	Hareng, barils.
<i>Shelburne.</i>			\$			\$			\$		\$							
East Jordan.....	2	85	6000	18	4	300	12	500	300							15		200
Havre de Green.....	1	40	3000	8	25	1000	75	1250	1000							25		400
Lockeport.....	18	1000	60000	250	50	4000	200	4000	2500							40		1200
Rivière au Sable.....	5	300	12000	50	8	800	30	400	250							10		650
Lower Jordan.....	2	120	7000	26	14	225	22	900	550									120
Upper Jordan.....	2	110	5300	19	13	540	28	722	890									250
Pointe de Sable.....	3	173	10000	37	25	750	48	2000	1000									300
Havre de Wood.....	7	350	7000	80	30	360	45	900	550	1	1200	4				1600		2000
Pointe de l'Ours.....	3	100	4000	34	29	250	35	5400	2000							856		286
Havre de Shag.....	7	210	9000	70	15	180	25	1300	630							750		300
Ile du Cap.....	12	585	16550	120	90	2600	185	6246	3360	6	5150					5160		882
Barrington ouest.....	8	227	10000	68	9	495	18	780	384							90		140
Blanch.....	2	42	1250	18	21	675	42	1500	450							5		152
Lower Port Latour.....	3	150	10000	30	139	2320	151	8154	3176							700		1500
Upper Port Latour.....	6	225	15000	49	12	240	26	900	350							3		500
Port Clyde.....	2	120	4700	20	32	1280	73	1260	500							250		275
Rosway et.....																		
Cap du Nègre.....	7	325	21000	30	9	3600	290	16000	6300							400		1500
Village Carlton.....					5	400	7	380	133									30
Ile McNutt.....					4	300	10	800	280									200
Shelburne, ouest.....	1	59	3000	10	14	920	40	992	378							20		100
Anse Gunner.....					9	850	27	320	126									150
Shelburne est.....	2	60	1400	14	4	150	8	500	140	1	900							520
Pointe du Chat.....					4	160	9			1	1000	1				215		320
	93	4281	206200	951	646	22395	1406	55184	25247	9	8250	5				10139		11975

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantités.		Taux.	Totaux.
			\$ cts.	\$ cts.
Saumon.....	5 barils,	à	18 00	90 00
Maquereau.....	10,139	"	10 00	101,390 00
Hareng.....	11,975	"	4 00	47,900 00
Gaspereau.....	736	"	3 50	2,576 00
Morue.....	101,848 qtx.	"	5 00	509,240 00
Langues et noues de morue.....	45 barils.	"	7 00	315 00
Merlan.....	6,878 qtx.	"	3 50	24,073 00
Merluche.....	50 "	"	3 50	175 00

chaloupes employés aux pêcheries, etc.—Nouvelle-Ecosse.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON															PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	OU VENDU.	
Hareng, fumé, en boîte.	Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluce, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gal.	Guano de pois., ton.			Pois. empl. comme engrais, barils.
10	1800	50				60000	3000								5000			\$ cts.	
10	1000	30				40000	2000								5000			17,190 00	Locke-
20	40000	400				120000	10000								40000	40000		12,760 00	port.
	4000	20				60000	2000			800					5000			246,470 00	Antilles
	2200					10000									900			29,788 00	"
	1522					11200									500			12,665 00	"
	2900					6000									80000	1150		9,607 00	"
35	5000	350				38000	1500								200000	2000		23,807 50	Halifax.
	1800	300				28000									82000	1550		84,089 50	"
	5000	350				22400									1500			34,741 50	Boston et
	17900	22 1360				245280	10000								300000	8745		37,244 00	Locke-
310	4200	38				28000										1660		215,543 05	port.
6	1630	50				28000									95000	1690		26,437 00	
	1500	3000				500000										8000		26,032 50	
10	4400	10 400				600000	5000					10				3900		66,200 00	
75	1000	50				448000										4000		64,460 00	
																		38,517 50	
120	4150	13 200				515000	5700					15				4700		66,393 00	
	90	40				51520										500		4,126 20	
	100	30				78400										200		6,239 00	
75	806					53600										460		8,407 50	
	400	60				67200										450		7,134 50	
65	450					56000										200		8,047 50	
		200				11200										180		4,937 00	
736	101848	45 6878 50				3077800	39200			800	25		797000	97285				\$1055,837 25	

SHELBURNE.

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Merluce.....	3,077,800 lbs	0 06	184,668 00
Egrefin.....	39,200 "	0 06	2,352 00
Truite.....	800 "	0 06	48 00
Anguilles.....	25 barils	9 00	225 00
Homard.....	797,000 boîtes.	0 15	119,550 00
Huile de poisson.....	97,285 galls.	0 65	63,235 25
			\$1,055,837 25

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et

Comtés.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYES À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.											
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nasses		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.								
<i>Victoria.</i>			\$			\$			\$		\$							
Ingonish.....	2	30	1700	10	105	2625	210	5130	4104		75		1200	1990	5000	2200		
Anse Verte.....					12	240	24	840	672		2			63		210		
New Haven.....					42	840	84	1500	1200					115		290		
Havre de Neil....					58	1160	116	4600	368					315		1200		
Pointe Blanche..	4	48	2000	18	75	1500	150	3000	2400		24			200		110		
Baie St. Laurent					43	860	86	2800	2240		35			150		425		
New Campbell- ton.....	4	90	1200	16	25	500	50	800	400		5			80		250		
Grand Bras d'Or..					30	600	60	870	470		5			201		250		
Ile Boulardarie..					4	80	8	80	40					5		20		
Riv. des Français					9	180	18	200	100					40		50		
English Town....	1	50	600	5	100	2000	200	5000	2250		25			300		200		
North Shore.....					25	500	50	400	200					50		60		
Grand Narrows..					10	200	20	300	150									
Total.....	11	218	5500	49	538	11285	1076	25520	17906		171		1200	3509	5000	5265		

RÉCAPITULATION.—

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon	171 barils à	18 00	3,078 00
do	1,200 boîtes “	0 15	180 00
Maquereau	3,509 barils “	10 00	35,090 00
do	5,000 boîtes “	0 15	750 00
Hareng.....	5,265 barils “	4 00	21,060 00
Morue.....	18,465 qtx. “	5 00	92,325 00
Langues et noues de morue.....	3 barils “	7 00	21 00

chaloupes employés aux pêcheries, etc.—Nouvelle-Ecosse.—Suite.

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	OU VENDU.	
Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, t'n x.			Poisson empl. comme engrais, barils.
.....	5020	3	115	75300									5600	3560			\$ cts.	
.....	660			6160										445			64,175 50	Halifax et localité
.....	1975		10	5600	1800									1170			5,464 85	do do
.....	1775		30	21300										1050			13,424 50	Terreneuve et localité.
.....	2975			12600		900								1880			18,890 50	Halifax et localité
.....	1530			10300										875			19,779 00	do do
.....	1150													500			12,666 75	do do
.....	1800													1000			7,965 00	Halifax.
.....	80													10			12,750 00	do
.....	200													90			536 50	do
.....	1000													500			1,658 50	do
.....	100													50			9,575 00	do
.....	200													80			1,272 50	do
.....	18465	3	155	131260	2700								5600	11210			1,052 00	do
.....																	169,210 00	

VICTORIA.

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Merluche.....	155 qtx. à	3 50	542 50
Egrefin.....	131,260 lbs. "	0 06	7,875 60
Flétan.....	2,700 lbs. "	0 06	162 00
Homard.....	5,600 boîtes. "	0 15	840 00
Huile de poisson.....	11,210 gallons "	0 65	7,286 50
			169,210 60

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries ; la quantité et la valeur du matériel de pêche, espèces de poisson, et le nombre total d'hommes employés, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pour l'année 1876.

COMTÉS.		BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS AUX PÊCHERIES.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.											
		Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasses.													
		No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, lbs.
Yarmouth.				\$			\$			\$		\$											
1	Bay Shore à Yarmouth.....	3	59	2600	20	55	6025	158	4450	2550							370		560		60	3240	6
2	Ville de Yarmouth.....	22	1089	39800	279	11	1700	55	600	400							100		200			18425	46
3	Chebogue.....					9	300	18	300	175							156		255			100	
4	Petite Rivière.....	2	35	1650	19	25	400	43	1300	470							101		438		16	515	3
5	Tusket Wedge.....	8	398	18300	115	12	300	50	1650	1000	2	200		1250			500		1000			6250	16
6	Rivière au Saumon.....					30	200	30	2000	450				300							460		
7	Tusket.....	2	59	5000	24	140	2000	160	7000	2800				1920			370		425		946	900	4
8	Rivière Est.....					70	450	90	1400	500				400							410		
9	Lac à l'Anguille.....	1	18	800	7	40	300	40	1600	400							120		100		150	150	2
10	Argyle.....	14	572	19500	166	25	250	80	600	350									50		190	8350	30
11	Argyle Sound.....	4	179	8100	62												120		20			3300	8
12	Pubnico, Est et Ouest.....	36	1772	95100	535	20	500	40	25000	100							700		1314		35	24610	87
Total.....		92	4181	190850	1227	437	12425	764	23400	10095	2	200		3870			2537		4362		2267	65840	202

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, etc.—
Nouvelle-Ecosse.—*Suite.*

COMTÉS.	ESPÈCES DE POISSON.										PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.	OU VENDU.	
	Merlan, qtx.	Merluce, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, quart.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, ton x.			Poisson employé comme engrais, barils.
Yarmouth.															\$ cts.	
1 Bay Shore à Yarmouth	2150		120000	51500								3930	275		46,886 50	Boston, St. Jean et Yarmouth.
2 Ville de-Yarmouth.....	1550		500000	30'00								7400			134,662 00	Antilles et Etats-Unis.
3 Chebogue			15500	500											4,040 00	Yarmouth.
4 Petite Rivière.....	64		28800	1700				225	2		20928			314	10,783 70	do
5 Tusket Ledge.....	1520	40	112000									3654			55,104 60	Yarmouth et Halifax.
6 Rivière au Saumon.....							550	4000	40						2,288 00	Antilles et Etats-Unis.
7 Tusket.....			28000				1500	20000	80			300			17,412 00	Yarmouth.
8 Rivière de l'Est							800								1,543 00	do
9 Lac à l'Anguille.....			5000						150			50			4,571 50	do
10 Argyle.....	400		47000						25			3580			49,597 00	Halifax et Yarmouth.
11 Argyle Sound.....			140000						40			850			27,148 50	do do
12 Pubnico, Est et Ouest	1365		799000	55000					140			11025			200,481 25	Halifax, Yarmouth et Lockport.
Total	7049	40	1795100	111700			2850	24225	477		20928	30789	275	314	554,518 05	

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, etc.—
Nouvelle-Écosse.—*Suite.*

RÉCAPITULATION.—YARMOUTH.

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon, frais, dans la glace.	3,870 lbs. à	0 15	580 50
Maquereau.....	2,537 barils "	10 00	25,370 00
Hareng.....	4,363 " "	4 00	17,448 00
Gaspereau.....	2,267 " "	3 50	7,934 50
Morue.....	65,840 qtx. "	5 00	329,200 00
Langues et noues de morue.....	202 barils "	7 00	1,414 00
Merlan.....	7,049 qtx. "	3 50	24,671 50
Merluce.....	40 " "	3 50	140 00
Egrefin.....	1,795,100 " "	0 06	107,706 00
Flétan.....	111,700 lbs. "	0 06	6,702 00
Truite.....	2,850 " "	0 06	171 00
Eperlan.....	24 225 " "	0 06	1,453 50
Anguilles.....	477 barils "	9 00	4,293 00
Homard.....	20,928 boîtes "	0 15	3,139 20
Huile de poisson.....	30,789 galls. "	0 65	20,012 85
Guano de poisson.....	275 ton'x "	15 00	4,125 00
Poisson employé comme engrais.....	314 barils "	0 50	157 00
			554,518 05

RÉCAPITULATION du nombre total, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries ; la quantité et la valeur du matériel de pêche ; l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes employés, etc., dans la province de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

No.	COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.								
		Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasses.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	
		No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.									Valeur.
				\$		\$			\$		\$									
1	Annapolis.....	6	150	6100	48	234	6680	516	14060	7155	26	2440	11	5200		129		14555	26780	
2	Antigonish	9	262	7860	53	250	7500	750	19500	18900			197	59998		1200	2576		2000	
3	Cumberland				70	2028		199	3440	3455	17	434		15100			16		2790	
4	Colchester				119	2569		202	16661	4768	31	12900	140	17310					160	150
5	Cap Breton.....	22	647	9100	153	561	14497	1076	46570	31396			288	11150	910	140	2347	1172	11208	
6	Digby	57	1314	29430	310	463	13225	838	15277	11460	34	5650		4000			1850		7535	9700
7	Guysborough	28	969	34500	141	1059	30110	2154	193720	96034	61	10850	261	9050	12250		5780	9600	19000	
8	Halifax.....	70	1710	65510	424	1989	58550	2356	173240	75920	418	83600		130828	13908		17184	8708	35742	2000
9	Hants.....				25	1280		50	5393	2078	4	641	49						59	
10	Inverness.....	19	505	16600	119	313	18661	1173	20565	18621	124	8480	126	35882		17280	5501	6000	5484	1000
11	Kings.....				83	1433		336	12755	4303	24	3100	7	17000			50		7481	11680
12	Lunenburg.....	112	6313	326735	1492	1238	36634	2041	102950	95852	76	11500		17830	3050		11600	340	14760	
13	Pictou				78	1340		137	10291	7049				99286			46		231	
14	Queens	41	1264	77210	327	507	13727	956	31916	14670	1	1800		40000			567		5739	
15	Richmond.....	93	2986	79750	755	975	22450	2063	113460	49616			114	8800		10000	7132		16796	
16	Shelburne.....	93	4281	206200	851	646	22395	1406	55184	25247	9	8250		5			10189		11975	
17	Victoria.....	11	218	5500	49	538	11285	1076	25520	17906			171			1200	3509	5000	5265	
18	Yarmouth.....	92	4181	190850	1227	437	12425	764	23400	10095	2	200		3870			2537		4362	
		653	24800	1054845	6049	9583	286789	18093	883902	494525	827	69845	1369	475304	30118	30820	70964	30820	165142	51310

**RÉCAPITULATION du nombre total, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries, etc.,
Nouvelle-Ecosse—Suite.**

No.	Comtés.	ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.			Valeur.	Où vendu.	
		Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue.	Merlan, quintaux.	Merluce, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, en boîtes, lbs.	Huile de poisson, gallons.	Guano de poisson, ton's.			Poisson employé comme engrais.
																			\$ cts.	
1	Annapolis.....		4218	3	1466	1440	233505	38500	2	1000	850				3000	4014	897		131426	40
2	Antigonish.....	535	4600	90		2380	7125		9	2030	2550	8200	81	400	200	750	6	16	84133	00
3	Cumberland.....	305	865		445	420		5300	1078	5025	4660	11300	22	560	250000	355	25	120	72249	85
4	Colchester.....	84	150						1980		7400	40500						35	25569	50
5	Cap-Breton.....	228	27764			1	465100	85310	3		6300	23800	219	80	3236	15885	302		263002	05
6	Digby.....		20683	102	10744	7466	1700900	25250	1010		3600	106050	48			24985		600	354729	25
7	Guysborough.....	463	18345	63	200	1075	900500	18980			10200	1100	40		1058044	11455			463741	15
8	Halifax.....	791	45604	128	10	866	711088	397100			13930	140340	312		758920	19410		155	798162	58
9	Hants.....		99						528			50000				63			8886	95
10	Inverness.....	608	36340	9		837	351530				6334		26		72	10348			803602	00
11	Kings.....	440	1190		100				922		800	3100	6			2395		1431	53796	25
12	Lunenburg.....	305	95450	52	7350	9870	929700	177000	40		14000	10900	144		175000	67809	150	620	859572	35
13	Pictou.....		116			115					976	5410	30			1840			19115	56
14	Queens.....	157	28429	62	490	50	217300	19160					62		45000	15681			211332	75
15	Richmond.....	692	39962	109	120	1190	3168300	21000	5		2690	6700	231		231720	31400			600164	40
16	Shelburne.....	736	101848	45	6878	50	3077800	39200			800		25		797000	97285			1055837	25
17	Victoria.....		18465	3		155	131260	270							5600	11210			169210	60
18	Yarmouth.....	2267	65840	202	7049	40	1795100	111700			2850	24225	477		20928	30789	275	314	554518	05
		7616	509968	868	34852	25955	13679214	941200	55772	8055	77940	431625	1723	1040	3348720	345674	13832	3291	6029049	94

RÉCAPITULATION.

Valeur des différentes pêcheries de la Nouvelle-Ecosse, pendant l'année 1876.

Articles.	Quantités.	Taux.	Totaux.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon	1,369½ barils à	18 00	24,651 00
do frais, dans la glace	475,304 lbs "	0 15	71,295 60
do fumé	30,118 " "	0 15	4,517 70
do conservé	30,820 boîtes "	0 15	4,623 00
Maquereau	70,964 barils "	10 00	709,640 00
do	30,820 boîtes "	0 15	4,623 00
Hareng	165,142½ barils "	4 00	660,570 00
do fumé	51,310 boîtes "	0 25	12,827 50
Gaspereau	7,611 barils "	3 50	26,638 50
Morue	509,968 qtx. "	5 00	2,549,840 00
Langues et noues de morue	868 barils "	7 00	6,076 00
Merlan	34,852 qtx. "	3 50	121,982 00
Merluche	25,955 " "	3 50	90,842 50
Egrefin	13,679,214 lbs "	0 06	820,752 84
Pétan	941,200 " "	0 08	56,472 00
Alose	5,577½ barils "	8 00	44,620 00
Achigan	8,055 lbs "	0 06	483 30
Truite	77,940 " "	0 06	4,676 40
Eperlan	431,625 " "	0 06	25,897 50
Anguilles	1,723 barils "	9 00	15,507 00
Huitres	1,040 " "	3 00	3,120 00
Homards	3,348,720 boîtes "	0 15	502,308 00
Huile de poisson	345,674 gallons "	0 65	224,688 10
Guano de poisson	1,383½ ton'x. "	15 00	20,752 50
Poisson employé comme engrais	3,291 barils "	0 50	1,645 50
Poisson frais vendu sur les marchés d'Halifax			20,000 00
Total			6,029,049 94

ANNEXE No. 13.

RAPPORT DE W. H. VENNING, ECR., INSPECTEUR DES PÊCHERIES DE LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK, POUR L'ANNÉE 1876.

ST. JEAN, N.-B., 31 décembre 1876.

HONORABLE A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant accompagné de quelques remarques sur l'état des pêcheries de cette province pendant l'année qui vient d'expirer.

Pêche du saumon.

La mise en opération du chemin de fer Intercolonial a facilité considérablement le transport et l'exportation du poisson frais paqué dans la glace, ou gelé d'après les procédés brevetés qui ont été presque généralement adoptés dans tous les principaux districts de cette province où se fait la pêche du saumon. Cette amélioration aura l'effet d'apporter de grands changements dans le commerce du poisson, vu qu'elle devra nécessairement diminuer de beaucoup les opérations des établissements de conserves et qu'elle fera abandonner entièrement la coutume qui a existé jusqu'ici de saler le poisson dans des barils. Elle aura aussi l'effet, je n'en doute pas, de rendre le commerce plus profitable, en réduisant considérablement la somme de travail qui était auparavant nécessaire pour mettre le poisson en conserve et le préparer pour le marché. Au moyen du chemin de fer le saumon du Nouveau-Brunswick peut maintenant être transporté sur les marchés américains ou canadiens gelé ou paqué dans la glace, et tout-à-fait frais, en quelques heures, et peut par là même se vendre à un prix plus élevé et rapporter de plus grands profits. Ceci donnera de l'encouragement à nos pêcheurs et les engagera à redoubler leurs efforts pour réprimer la pêche illicite à l'avenir. On en a eu la preuve pendant la dernière saison : plusieurs pêcheurs de St. Jean et des bords de la Baie de Fundy se sont rendus avec leurs bateaux et leurs rets au Petit Rocher et à Charlo, dans la Baie des Chaleurs, et ont commencé à trôler à l'embouchure de la rivière Ristigouche. Ce fait a déjà été mentionné dans le rapport qui vous a été transmis au mois de juin, ainsi que les poursuites qui ont été intentées. Pour faire cesser ces abus et pour réprimer le braconnage dans les districts où il peut se pratiquer presque impunément, il est nécessaire que des changements soient faits au personnel des officiers et dans leur juridiction. Ces changements ont déjà été recommandés par lettres adressées à votre département. Le moyen le plus efficace pour protéger les pêcheries et pour aider les officiers à faire respecter la loi serait l'adoption immédiate du système des permis de pêche qui est maintenant en vigueur dans les provinces d'Ontario et de Québec. L'expérience qu'on en a acquise par le passé a démontré clairement que ce système est avantageux non-seulement aux pêcheries mais aux pêcheurs eux-mêmes, et dans plusieurs comtés ces derniers ont exprimé le désir de prendre des permis de pêche en payant un prix modéré, de manière à pouvoir être protégés dans la jouissance paisible de leurs stations de pêche. J'ai recommandé l'adoption de ce système dans plusieurs lettres, et d'une année à l'autre la nécessité s'en fait sentir de plus en plus. Le mode actuel d'évaluer la taxe sur les stations au saumon est loin d'être satisfaisant, l'opposition des pêcheurs et l'impossibilité où l'on est d'avoir un état exact du rendement de la pêche, les difficultés qui se présentent invariablement, et la dépense qu'il faut

faire pour la perception de cette taxe, font sentir vivement la nécessité d'adopter le mode plus simple et plus satisfaisant d'accorder un permis de pêche à chaque station moyennant un honoraire raisonnable. Cela aura l'effet de faire disparaître le mécontentement qui existe actuellement, et dans la plupart des cas l'honoraire sera payé avec plaisir. Les pêcheurs eux-mêmes auront un intérêt direct à faire observer les clauses de l'acte relatives à la protection, et par là même les officiers des pêcheries seront en mesure d'exercer leur contrôle et de surveiller plus efficacement leurs districts respectifs.

Pêche de l'achigan.

Les habitants de Napan et de la rivière Noire ont beaucoup abusé de la permission qui leur avait été accordée, pour faire une expérience, de prendre l'achigan pendant la saison de prohibition le printemps dernier. Sous le prétexte de prendre un peu de poisson pour leur consommation domestique, comme il est dit dans leur requête, ils en ont pris plus de neuf tonneaux depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 25 mai, et ils ont vendu la plus grande partie de ce poisson à des expéditeurs qui sont allés le revendre dans les villes de Chathan, Douglastown, Newcastle et Nelson. Ce prétexte qu'on donnait que ce poisson était nécessaire pour la consommation domestique était sans fondement, et cette permission accordée aux gens de Napan a été cause que partout on a fait la pêche de l'achigan pendant la saison de prohibition sans que les garde-pêche pussent l'empêcher; car tous ceux entre les mains desquels ils ont trouvé du poisson étaient prêts à jurer qu'ils l'avaient pris à Napan. Cette grande quantité de poisson se composait en entier d'achigans sur le point de déposer leur frai et de jeune poisson qui n'avait pas le poids légal. Ils ont été pris pour la plupart avec des seines et des rets traînants. Ce mode de pêche est très destructeur et tout le jeune poisson qui entre dans les rets meurt lorsqu'il est tiré de l'eau et jeté sur le rivage. Ceux qui ont profité de la permission qui leur avait été accordée n'ont pas donné de rapports exacts de leur pêche, et la dépense encourue pour la perception des honoraires a absorbé presque tout le montant, vu quo le garde-pêche a dû parcourir le district à trois reprises différentes, tant les pêcheurs étaient peu disposés à payer le montant fixé par la loi. La saison de prohibition devrait être observée rigoureusement, pour permettre au poisson de reproduire, car on ne peut douter, par l'expérience qu'on en a faite, que si l'on continue à accorder cette permission elle aura les conséquences les plus désastreuses pour la pêche de l'achigan.

Sous le prétexte de pêcher l'achigan après le 15 août, il est pris beaucoup de saumon dans le bas de la rivière. De cette manière on évite de se conformer à la saison de prohibition pour ce poisson. Comme la pêche du bar après la fraie ne commence pas avant le 1er octobre, excepté sous le prétexte et dans le but réel de prendre du saumon après la saison de prohibition, il ne devrait pas être permis de tendre des rets pour la pêche à l'achigan avant le 1er octobre, après que le saumon a remonté les rivières.

Pêche du gaspareau.

J'ai cru devoir informer votre ministère, à plusieurs reprises, dans mes lettres, ainsi que dans mon dernier rapport annuel, du système destructeur qui se pratique dans la rivière Miramichi de prendre du gaspareau avec la seine. Ce mode de pêche commence à l'ouverture de la navigation et est permis jusqu'au 15 de juin. A la faveur de cette permission il se prend indistinctement du saumon, du grill, de l'achigan reproducteur, du jeune achigan et de la grosse truite, ainsi que quelques barils de gaspareau. On pourrait prendre ce dernier tout aussi facilement au moyen de rets, comme la chose a lieu dans toutes les autres parties de la province; de fait, autant qu'il est à ma connaissance, je ne sache pas que ce mode destructeur se pratique dans aucune autre rivière de la province, et je suis convaincu qu'on n'y aurait pas recours, si ce n'était pour le saumon, le grill et l'achigan qu'on y prend, et que tant que ce mode sera permis, des personnes peu scrupuleuses en profiteront pour éluder la loi concernant les autres poissons. En conséquence, je recommande avec instance qu'un arrêté du Conseil prohibe ce mode de faire la pêche au gaspareau.

Pêche du hareng.

Un grand mécontentement se fait sentir chez les pêcheurs au hareng du comté de Charlotte, en conséquence de la taxe excessive qu'ils prétendent avoir été imposée sur les claies à hareng. Cette pêche est toujours très incertaine, et on ne peut jamais calculer d'avance ce qui sera à peu près son rendement chaque année. Si la taxe était restreinte et si tous ceux qui se servent de claies étaient obligés de prendre un permis, tout sujet de plainte disparaîtrait et il serait plus facile de faire observer les règlements de cette partie importante de la pêche. Plusieurs requêtes ont été envoyées à votre ministère pour réclamer contre cette taxe exorbitante et en demander la réduction.

Pêche de l'éperlan.

Jusqu'ici l'éperlan a été très abondant parce qu'on n'a pas beaucoup abusé de cette pêche ; mais aujourd'hui les moyens de transport étant très faciles, elle augmente rapidement sur toute la côte nord du Nouveau-Brunswick, y compris les comtés de Kent, Northumberland et Gloucester. Ce poisson est exporté aux États-Unis où il se vend rapidement et à des prix avantageux. Indépendamment des grandes quantités de poisson assez gros pour être vendus sur les marchés, il s'en prend dans les seines un grand nombre d'autres trop petits pour être vendus et qui sont détruits. Il est évident que si ce mode destructeur de faire la pêche se continue, l'approvisionnement sera épuisé avant longtemps, et je crois devoir soumettre à votre examen la question de savoir s'il ne serait pas possible de restreindre la pêche dans des limites raisonnables. Peut-être le meilleur moyen d'arriver à ce but serait-il d'obliger les gens à prendre des permis de pêche à certaines conditions et moyennant un prix nominal. Plusieurs demandes de permis ont déjà été faites et il y en aura encore sans doute. Je suis convaincu que l'usage de seines pour faire cette pêche devrait être défendu, parce qu'il s'y prend une grande quantité de poisson trop petit pour le marché et qui est détruit. Comme cette pêche se fait plus en grand de jour en jour, je crois que toutes les mesures possibles devraient être prises pour la protéger, car elle procure de l'emploi à une foule de pauvres gens pendant l'hiver et leur permet de subsister. La saison de prohibition telle qu'elle existe actuellement, depuis le 15 avril jusqu'au 15 de juin, n'embrasse pas toute l'époque de la fraie de l'éperlan d'été et ne protège pas suffisamment le poisson reproducteur. Il en est pris de grandes quantités après le 15 de mai (avant que la fraie ne soit terminée) pour servir d'engrais. La saison de prohibition, pour être efficace, devrait s'étendre jusqu'au 1er juillet, et cela non pas seulement pour prévenir la destruction du poisson reproducteur, mais pour empêcher qu'on ne s'en serve comme engrais. Si l'on continue à en prendre pendant l'hiver autant qu'actuellement, et que de plus on en détruise de grandes quantités en été pendant la saison de la fraie, cette pêche sera épuisée avant peu d'années. En conséquence je recommande respectueusement que le changement soit fait immédiatement par un arrêté du Conseil, afin qu'il soit mis en vigueur à la saison prochaine.

Dans les États du Maine, du Massachussets et de New-York, ce poisson était aussi abondant autrefois qu'il l'est aujourd'hui dans nos eaux ; mais il est maintenant très rare, et cela est dû à l'excès de pêche, comme il arrivera aussi dans cette province. Ce sont nos pêcheries qui fournissent l'approvisionnement de ces États ; tout le poisson que nous exportons est vendu sur les marchés de Boston et de New-York. Ces États se sont vus dans la nécessité de faire des lois très sévères pour la conservation du poisson dans leurs eaux ; c'est pour nous une leçon dont nous devons profiter. Voici quelques extraits de leur loi qui démontrent jusqu'à quel point ils le protègent maintenant :

" 1o. Quiconque offre en vente ou garde en sa possession de l'éperlan entre le 15 mars et le 1er juin de chaque année, encourra une amende d'une piastre pour chaque éperlan ainsi vendu ou trouvé en sa possession.

" 2o. Quiconque fera la pêche à l'éperlan avec un ret d'aucune sorte, ou de toute manière autre qu'avec des lignes à la main et des appâts artificiels ou naturels, encourra pour chaque éperlan qu'il aura ainsi pris une amende d'une piastre, et la preuve sera aux frais du défendeur pour établir que ce poisson a été pris légalement."

J'ai fait un rapport spécial sur la pêche de l'éperlan telle qu'elle se pratique actuellement dans cette province, et je prends la liberté d'y attirer votre attention.

Pêche du homard.

Il est de la plus haute importance que le temps de la saison de prohibition pour la pêche du homard soit fixée d'une manière définitive, et on ne saurait revenir trop souvent sur ce sujet. Pendant la dernière saison, les concessions qu'on a faites aux propriétaires d'établissements de conserves ont été cause, qu'en fin de compte, il n'y a pas eu d'époque réservée, et il a été pris du homard pendant tout le temps de la fraie. Dans mes rapports précédents j'ai attiré votre attention sur la rapidité avec laquelle ce crustacé est détruit dans tous les endroits où l'on fait la pêche, et j'ai insisté fortement sur l'urgence de faire observer strictement la saison de prohibition pendant le temps de la fraie. Je regrette de dire que rien de pratique n'a été fait jusqu'ici et que le homard disparaît d'une année à l'autre d'une manière alarmante. Dans tous les districts où il y a des établissements de conserves on prend de grandes quantités de jeunes homards et de homards femelles fécondées. Si cet état de choses est toléré davantage, cette pêche avantageuse et profitable ne tardera pas à manquer entièrement, malgré que les fabricants de conserves affirment le contraire. Le seul moyen de prévenir l'extermination complète du homard est de faire observer strictement la saison de prohibition pendant le temps de la fraie, ainsi que la loi qui défend de prendre le homard trop petit ou à test tendre. Le homard qui est pris maintenant dans les districts où il y a des établissements de conserves est si petit, en comparaison de ce qu'il était auparavant, qu'il faut cinq livres de homard cru pour faire une livre de conserves, et, la moyenne, trois homards pour remplir une boîte d'une livre. Et si on considère qu'il s'en fabrique tous les ans plusieurs cent mille boîtes, on comprendra facilement combien il s'en détruit chaque saison et combien il est nécessaire de faire observer les règlements avec vigueur.

Pêche des huîtres.

Je regrette de dire que les remarques que j'ai faites dans tous mes rapports précédents sur l'état des bancs d'huîtres sur nos côtes, ainsi que dans nos estuaires et nos rivières, ont encore plus d'à-propos que jamais, et que le dépérissement de ces mollusques se fait sentir de plus en plus d'une année à l'autre. Il est reconnu que la saison de prohibition telle que fixée actuellement est insuffisante à les préserver et qu'il faudrait faire des règlements pour en défendre la pêche pendant plusieurs années; car aucune mesure ne peut en prévenir la ruine totale.

Pêches dans le havre de St. Jean.

Dans un précédent rapport, ainsi que dans plusieurs lettres officielles adressées à votre ministère, j'ai attiré votre attention sur la manière illégale dont se fait la pêche dans le havre de St. Jean. Les clauses protectrices de l'Acte des pêcheries sont entièrement méconnues, et même les règlements passés par le conseil municipal pour les faire observer ont, dans ces derniers temps, été ouvertement violés. Les infractions les plus fréquentes qui ont lieu dans le havre sont les suivantes; elles sont toutes prohibées par l'Acte des pêcheries, mais les contrevenants prétendent que ses dispositions ne s'applique pas à cette pêche :

Trôler pour prendre du saumon en dedans et en dehors du havre. Oubli complet du règlement qui défend la pêche depuis le samedi soir jusqu'au lundi matin. Oubli complet de la saison de prohibition pour le saumon et l'achigan. Destruction considérable du gaspreau par les cieies.

Ces infractions sont maintenant devenues si générales, et leurs effets désastreux sur la pêche de la rivière et du havre sont si visibles, qu'il devrait y être remédié au plus tôt; car autrement la destruction totale de ces pêcheries considérables n'est qu'une question de temps, et elles seront entièrement ruinées avant quelques années. La rivière St. Jean fournit le poisson à rien moins que sept comtés, et ces derniers

sont à la merci du conseil municipal et des pêcheurs du havre, car dans ces derniers temps le conseil n'a pas mis les règlements en vigueur et les pêcheurs n'en ont tenu aucun compte. Dans une lettre adressée à votre ministère, le 10 mars dernier, je vous ai informé jusqu'à quel point se fait la pêche du saumon en trôlant. Si l'Acte des pêcheries peut être appliqué ici, et je crois qu'il s'applique à tous les endroits du Canada où on fait la pêche, je recommande respectueusement qu'il soit mis à exécution immédiatement, tant à l'intérieur qu'en dehors du havre. Ceci est de la plus grande importance, car la diminution considérable dans le rendement de la pêche de la rivière et du havre qui se fait sentir depuis quelques années en conséquence du mode illégal et destructeur de faire la pêche réclame qu'il soit pris des mesures pour la protéger.

Pêche à la ligne de fond.

Les plaintes que l'on fait contre ce mode de pêche sont tous les ans plus nombreuses, et les vieux pêcheurs disent que depuis que les Américains l'ont introduit et pratiqué si fréquemment dans nos eaux, tout le poisson qui se prend à la ligne, tel que la morue, l'égréfin, la merluche, le merlan et le fétan, devient de plus en plus rare. Tous les garde-pêche du comté de Charlotte, sans exception, affirment ce fait et recommandent fortement que ce mode de faire la pêche soit prohibé, au moins dans la Baie de Fundy, et ce pour les raisons suivantes : 1o. Parce que l'usage de ces lignes de fond est cause que tout notre meilleur poisson est pris par les pêcheurs américains, tant ils le pratiquent sur une grande échelle ; 2o. Parce qu'il détruit un grand nombre de jeune poisson qui est trop petit pour le marché ; 3o. Parce que la grande quantité de boîtes qu'ils emploient retient le poisson loin du rivage et l'empêche de venir dans les baies, les seuls endroits où les pêcheurs en petits bateaux peuvent le prendre. En outre ce mode de pêche donne lieu à la pratique funeste de jeter les déchets de poisson sur les fonds de pêche. L'usage des lignes de fond encourage cette pratique, car les pêcheurs ne laissent pas volontairement les fonds pour aller les jeter ailleurs, et comme cela se fait à une grande distance des côtes, il est impossible que les garde-pêche puissent reconnaître les coupables et les punir, à moins d'avoir un vaisseau conveable et des hommes pour les aider à faire observer les règlements. Ceci est très important pour les pêcheries de la baie, et je recommande avec instance que ce sujet soit pris en considération et qu'il soit pris des mesures pour faire cesser cet état de choses.

Sciure et rebuts de moulins.

Dans tous les comtés où se fait le commerce de bois et où il y a des scieries en opération, on se plaint toujours de plus en plus de la quantité de sciure qui est jetée dans les rivières. Tous les ans cette pratique funeste augmente au lieu de diminuer. Les scieries augmentent aussi rapidement dans toute la province et les propriétaires ne prennent pas de moyens convenables pour disposer de leurs rebuts, en laissent tomber la plus grande partie dans les rivières, ou les déposent sur les rives de telle sorte qu'ils sont entraînés par la crue des eaux. J'ai fait connaître à plusieurs reprises les effets désastreux de cette pratique sur les pêcheries, et dans presque chaque rapport que j'ai fait au ministère j'ai attiré son attention sur ce fait ainsi que sur l'urgence qu'il y a de le faire cesser. Je regrette de dire que jusqu'ici l'influence dont jouissent les fabricants de bois et les propriétaires de moulins leur a permis de mettre la loi de côté, et que ces abus se continuent sans qu'on s'occupe de les arrêter. Dans mon dernier rapport j'ai fait quelques remarques à ce sujet que je prends la liberté de répéter ici, et je vous prie d'y accorder votre attention le plus tôt que possible.

Depuis la passation de l'Acte des pêcheries de 1868, de vigoureux efforts ont été faits pour mettre à effet ses dispositions concernant la sciure de bois et les rebuts de moulins que l'on jette dans les rivières. Mais il a fallu lutter contre l'opposition déterminée de propriétaires de scieries influents, et on a constaté, dans bien des cas, vu certaines circonstances étrangères à la loi, qu'il était impossible de mettre la loi à exécution. Cette question est d'une importance vitale pour nos pêches et la

navigation de toutes nos grandes rivières, et je soumetts respectueusement les observations suivantes à votre favorable considération.

Il est certain que les opérations des scieries à une époque où il n'y avait pas de loi pour exiger la construction de passes-migratoires ou pour empêcher les moulins de jeter leurs rebuts dans les rivières, ont dépeuplé beaucoup de nos rivières qui abondaient autrefois en poisson. De fait, il n'y a plus de poisson maintenant dans le plus grand nombre de nos petites rivières et cours d'eau, et les mêmes causes tendent au dépeuplement de nos rivières qui sont plus grandes et plus importantes. Les opérations des moulins menacent de rendre inutiles les efforts que l'on a faits pour repeupler la rivière Ste. Croix. Après avoir construit des passes-migratoires dans toutes les digues pour permettre au saumon et au gaspareau d'atteindre leurs anciennes frayères, la sciure de bois et les rebuts de moulins menacent de rendre inutile tout ce que l'on a fait jusqu'à présent. Il y a trente-trois scieries et moulins à bardeaux dans le comté de Carleton, dans le haut de la rivière St. Jean, et tous leurs rebuts sont jetés dans la rivière. Cela a déjà eu un effet visible sur le saumon, car plus le poisson remonte après avoir dépassé Frédérickton, plus il trouve l'eau impure, et le bran de scie couvre rapidement les lits où le saumon était habitué à frayer. Il n'y a pas de doute que si cela continue pendant quelques années encore, les pêches aux saumon de toute la rivière, du havre et de la baie seront détruites. Si l'on considère que les propriétaires de moulins n'ont qu'un intérêt temporaire dans leurs opérations, il ne semble pas raisonnable de leur permettre de détruire, pour en retirer un avantage immédiat, l'héritage des générations futures—l'un des plus riches dons que la Providence leur ait départis. Je demande respectueusement, en conséquence, que l'on appuie tous les officiers de pêche dans leurs efforts pour forcer les propriétaires de moulins à observer la loi concernant la sciure de bois et les rebuts de moulins, et que des mesures soient prises pour obtenir le concours du commissaire des pêcheries de l'Etat du Maine, afin que la loi puisse être mise en vigueur des deux côtés de la rivière.

Pisciculture.

La diminution des trois espèces de poissons les plus précieuses de la rivière St. Jean, c'est-à-dire le saumon, l'aloise et le gaspareau, est devenue si considérable depuis quelques années, qu'on a de bonnes raisons de craindre que leur extinction complète soit bien prochaine. A mesure que la civilisation avance, ici comme ailleurs ses effets s'en font sentir; le développement du commerce de bois, l'augmentation dans le nombre des scieries, la colonisation du pays, le défrichement des forêts et l'excès de pêche ont tant changé l'ancien état de choses qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si nos rivières tendent à se dépeupler. Je ne vois qu'un moyen pour y remédier: la reproduction artificielle. S'il était construit un établissement dans une localité propice, sur la rivière St. Jean, pour la reproduction du saumon, et si l'on employait aussi les moyens artificiels pour la reproduction de l'aloise et du gaspareau, je crois que les pêcheries de cette rivière pourraient encore devenir aussi prospères qu'elles l'étaient autrefois. Ce plan serait très facile à exécuter, n'entraînerait pas de grandes dépenses et ses avantages seraient incalculables. Avec une somme comparativement peu élevée on pourrait fournir des millions d'alevins à la rivière. Ces derniers, ajoutés au produit naturel du poisson reproducteur qui remonte à ses frayères, suffiraient pour entretenir l'approvisionnement et pour suppléer au dépeuplement actuel. Le succès qui a couronné jusqu'ici les opérations des établissements actuels est de nature à encourager, et leur avantage est trop évident pour qu'il n'en soit pas tenu compte. Je recommande donc respectueusement à votre sollicitude ce projet concernant la rivière St. Jean. Je joins au présent un rapport spécial des opérations de l'établissement de pisciculture de Miramichi pour l'année qui vient de se terminer.

Les remarques suivantes sur les pêcheries des divers comtés sont un résumé des rapports des garde-pêche de districts. Ils démontrent que le rendement des pêcheries de la province a été moindre que celui de l'année dernière. Les garde-pêche des divers districts expliquent les causes de cette diminution, mais je ne suis pas de

leur avis et je crois qu'elle provient de ce qu'il n'a pas été fait de rapport exact dans aucun district sur la quantité de saumon qui a été prise, et que tant que le système des permis de pêche ne sera pas adopté, il sera impossible de contraindre les pêcheurs à donner des statistiques fidèles ou même à faire des rapports.

COMTÉ DE RISTIGOUCHE.

Lors de la débâcle des glaces, au printemps de 1876, les apparences étaient extrêmement défavorables pour les pêcheurs. Les eaux de la rivière étaient très hautes et la neige des bois menaçait de les faire tenir longtemps à ce niveau ; par suite le poisson fut lent à entrer dans la rivière, ce qui fit que la pêche commença plus tard que d'habitude et fut de courte durée. Le garde-pêche Ferguson, du district supérieur, dit dans son rapport : "J'ai le plaisir de vous informer que quoique la saison n'ait pas été longue, la pêche a été excellente et rémunérative pour le pêcheur, auquel elle a rapporté de bons prix. En somme elle a dépassé la moyenne ordinaire. En raison de la crue des eaux, le poisson a pu remonter en grand nombre le haut de la rivière avant que les rets ne fussent tendus, et offrir ainsi un bon appoint aux pêcheurs à la ligne. Tous les pêcheurs reconnaissent aujourd'hui que la mise en vigueur de l'Acte des pêcheries a eu un effet salulaire sur le rendement des pêches à saumon des côtes et des rivières."

Le garde-pêche McMillan, du district inférieur, écrit : "Bien que la pêche de saumon ait été meilleure que depuis un grand nombre d'années, celle du maquereau et de la morue a presque totalement fait défaut ; dans mon district il n'a été pris qu'une bien petite quantité de ces poissons. La pêche du hareng de printemps a été moindre que d'habitude, par suite de la grande quantité de glaces restées dans la baie pendant la pêche du printemps." La pêche du homard n'a pas eu un rendement aussi bon qu'avant, quoiqu'elle ait duré deux mois plus tard. On ne saurait trop insister sur l'importance de faire observer rigoureusement la saison réservée pour ce crustacé pendant la fraie.

COMTÉ DE GLOUCESTER.

Les rapports de ce comté accusent une diminution considérable, comparative-ment à l'année dernière, dans toutes les pêches, sauf celles de l'achigan et de l'éperlan. La pêche de la morue n'a pas été aussi bonne que l'an dernier, ce que les pêcheurs attribuent à l'arrivée tardive du printemps et à la rareté de la boîte. La diminution des autres pêches en eau profonde peut provenir des mêmes causes, mais celle de la pêche du saumon est due à une raison différente. Le garde-pêche Hickson dit à ce sujet : "Il y quatre ans j'ai remarqué que pendant la fraie du saumon l'eau était très haute, le poisson jetait son frai sur les battures et les bancs alors recouverts d'eau et que, lorsque l'eau baissait pendant l'hiver, les œufs se trouvant à découvert étaient détruits par le froid. Aussi l'année dernière il n'y avait que quelques saumoneaux, et cette année à peine un saumon de quatre ans ; j'ai toute raison de craindre que la fraie de cette automne aura le même résultat. Bien que la rivière renfermât une bonne quantité de poissons reproducteurs, la crue des eaux a été trop prématurée et trop forte ; aussi grand nombre de saumons parvenus à maturité ont été trouvés morts sur les bords de la Nipissiguit. C'est un mal auquel on ne peut remédier qu'en construisant un hangar à incubation, et c'est, je crois, le seul moyen de conserver notre stock de saumon.

"La Tetagauche était bien fournie de saumon cette année. Jusqu'à la première semaine de septembre, une centaine de poissons ont remonté la rivière par la passe qui est restée ouverte depuis cette époque. Il n'y a eu que très peu de tentatives de braconnage cette année sur toutes les rivières.

"L'expérience a démontré que la taxe dont le saumon est aujourd'hui frappé ne peut être perçue dans ce comté, pour la simple raison qu'il n'y a aucun moyen de constater le produit de chaque station de rets, les pêcheurs refusant positivement de donner des renseignements à cet égard. Vu ces circonstances, je recommande que le mode de fixer la taxe soit changé en un honoraire de permis de 3 centins par brasse

sur tous les rets en usage dans ce comté, payable lors de la livraison du permis; je recommande aussi la confiscation de tous les rets tendus sans permis. Par ce système les pêcheurs se conformant à la loi seront protégés contre toute intrusion, et le ministère pourra mieux contrôler les pêches lorsqu'il s'élève des conflits au sujet de la propriété des stations. La pêche de l'éperlan promet de devenir une industrie qui rivalisera bientôt, dans notre comté, avec celle du saumon. Aujourd'hui l'éperlan est expédié en grandes quantités sur les marchés américains, où il trouve un prompt écoulement et des prix rémunérateurs. Ce commerce a pris du développement depuis l'ouverture du chemin de fer Intercolonial, et donne de l'emploi à un grand nombre d'individus de tous âges. On se plaint beaucoup de l'emploi qui est fait des seines et des rets à poches pour cette pêche; à mon avis ces appareils devraient être défendus, car ils prennent une bonne quantité de poisson qui est trop petit pour le marché et qui se trouve ainsi perdu. Je vous ferai aussi remarquer que la saison réservée, à l'époque où elle se trouve fixée aujourd'hui, n'a aucun effet. Elle devrait être prolongée jusqu'au 1er juillet, car dans les mois de mai et de juin l'éperlan n'est pris que pour servir d'engrais, et l'on se trouve à en détruire une grande quantité au moment où il entre dans les rivières et les ruisseaux pour frayer. La destruction de cet excellent poisson pendant la fraie, dans le seul but d'engraisser la terre, est un honteux gaspillage et un outrage au sens commun. Aujourd'hui qu'il devient un précieux article d'exportation et une source d'emploi profitable dans toutes les localités où il abonde, ce poisson devrait être protégé, sans quoi la pêche en sera bientôt épuisée. Je suis fortement d'opinion que tous les rets affectés à la pêche de l'éperlan soient autorisés moyennant un honoraire nominal, afin de contrôler la pêche d'une manière plus efficace."

Le garde-pêche Landry, du district de Poquemouche, fait rapport que la pêche du gaspereaue décline tous les ans, et il croit que la cause en est due aux excès qui s'en fait à l'entrée de la rivière. Il ajoute que la pêche du hareng de printemps a été très bonne, ainsi que celle de la morue et de l'anguille.

Le garde-pêche Savoy, du district de Tracadie, fait rapport que la pêche de la morue et du hareng a été moyenne, et que celle du maquereau a diminué. La pêche du saumon a été assez bonne et celle du gaspereaue meilleure que l'année dernière. La truite et l'anguille ont abondé, et on a pris beaucoup d'achigan aux alentours de Miscou, de Shippegan et de Tracadie, surtout avec la ligne, et il est tout probable que cette pêche va prendre une importance considérable maintenant que le chemin de fer offre des facilités pour le transporter au marché. Comme mesure de protection pour l'éperlan, qui devient un article de commerce dans son district, le garde-pêche Savoy recommande que la saison réservée pour la pêche de ce poisson soit prolongée jusqu'au 1er juillet.

COMTÉ DE NORTHUMBERLAND.

Les rapports des garde-pêche de ce comté accusent un pauvre rendement de saumon; mais la pêche de l'achigan, de l'aloise et du gaspereaue a été satisfaisante.

Le garde-pêche Wyse, du district d'Esenminac et de l'île du Portage, fait le rapport suivant: "La pêche du saumon a été faible l'année dernière, elle a même totalement manqué dans certaines localités. Sur les îles du Portage et du Renard elle a été moyenne, mais ces localités sont les deux meilleures stations de toute la rivière. La longue durée des vents d'ouest pendant l'été a causé, dans une grande mesure, la diminution de la pêche dans l'intérieur de la baie. La grande quantité de rets tendus au large et autour de l'île du Portage a été sans aucun doute la principale cause de l'insuccès, et il devient absolument nécessaire de restreindre l'emploi de ces rets. Les plaintes à ce sujet sont de plus en plus nombreuses tous les ans, et on ne pourra les faire cesser qu'en établissant le système des permis. Avec les règlements actuels il est absolument impossible d'obliger les pêcheurs à donner un rapport exact de leur pêche, et il n'y a pas moyen de les forcer à payer la taxe. Si la taxe qui est aujourd'hui établie sur ce produit de la pêche était changée en un honoraire de permis sur le ret et exigible lors de la livraison du permis, on obvierrait à ces difficultés. On devrait faire cesser l'emploi des seines pour la pêche du gaspereaue le printemps, et celle de l'a-

chigan l'automne. La valeur de l'achigan reproducteur et du jeune achigan détruits dans un an est plus considérable que celle de tout le gaspareau pris en cinq ans, et ce dernier peut être aussi bien pris avec les rets. La saison réservée pour l'achigan, qui expire le 1er août, devrait être prolongé jusqu'au 1er octobre, afin d'empêcher de prendre en même temps le saumon qui se rend à ses frayères après le 15 août. La pêche de l'éperlan a pris aujourd'hui des proportions telles qu'il devient urgent d'adopter de suite des règlements pour la restreindre dans des limites raisonnables, et d'empêcher, en prolongeant l'époque de prohibition jusqu'au 1er juillet, le gaspillage qui se fait de cet excellent poisson, qu'on emploie comme engrais le printemps. Tout l'éperlan pris après le 1er mai est reproducteur, et il est honteux d'en faire de l'engrais. Sa valeur comme poisson alimentaire et comme article de commerce est bien plus grande que sa valeur comme engrais, et cette destruction en grand de l'éperlan reproducteur épuisera bientôt nos rivières, si elle continue."

Le garde-pêche Russell, de Newcastle d'en bas, fait aussi rapport que la pêche dans son district a été faible, ce qu'il attribue également à l'emploi excessif des rets autour de l'île du Portage. Il recommande fortement d'en restreindre l'usage et de ne pas le tolérer dans son district qu'en vertu d'un permis. Il recommande que l'époque réservée pour l'achigan soit prolongée jusqu'au 1er octobre, afin d'empêcher de prendre le saumon après le 15 août, et celle de l'éperlan jusqu'au 1er juillet pour empêcher les gens de s'en servir comme engrais.

Le garde-pêche Perley, du district de Chatham et Glenelg, fait rapport que la pêche du saumon n'a pas été bonne. Elle a bien commencé au début de la saison, mais pour des causes inconnues, le poisson n'a continué à donner que pendant bien peu de temps. Il est d'avis que les vents ont été très défavorables au commencement de la saison, car, après le mois de septembre, de grands bancs de saumons sont remontés aux frayères. Le gaspareau a été abondant et il en a été fait de bonnes pêches; l'aloise a été plus abondante que depuis plusieurs années, l'achigan assez nombreux et l'éperlan des plus nombreux. Il recommande aussi fortement l'adoption de mesures immédiates pour protéger cette dernière pêche qui commence à prendre une vaste importance dans son district. Il se plaint de ce que la sciure et les rebuts des moulins de Chatham font un tort considérable aux rets, et recommande que le maître de havre ait ordre de faire cesser cet abus.

Le garde-pêche Hogan de Newcastle et Northesk, dit que la pêche du saumon a été faible dans son district, mais que celle de l'achigan fut bonne et rémunérative. Il se plaint de ce que les pêcheurs ne veulent pas lui fournir des rapports de leurs pêches du saumon ou de l'achigan, et recommande fortement l'adoption du système des permis, établissant un honoraire sur le ret au lieu d'une taxe sur le produit de la pêche, payable lors de la livraison du permis, tous les rets tendus sans permis étant passibles de confiscation. Il constate, lui aussi, la grande destruction qui se fait de l'achigan reproducteur par l'emploi de la seine affectée à la pêche du gaspareau le printemps, et il recommande fortement la prohibition totale de ce mode de pêche. Il dit que la destruction de l'éperlan reproducteur, pendant les mois de mai et de juin, où ce poisson sert exclusivement à l'engrais, est très considérable, et il demande qu'on l'arrête en prolongeant l'époque de la prohibition jusqu'au 1er juillet. Il dit qu'il lui sera impossible de faire observer la saison réservée pour l'achigan, tant qu'on permettra aux gens de Napan de prendre le poisson pendant cette saison. Grand nombre d'individus en prennent la nuit, l'emportent de l'autre côté de la rivière, le rapportent et le vendent comme poisson de Napan. Au moment où ce poisson est pris, à Napan ou à Northesk, il est sur le point de frayer. Aussi le garde-pêche recommande-t-il que l'époque de la prohibition soit strictement observée sur toute la rivière.

Le garde-pêche Cushman, de Upper Nelson et Derby, fait rapport que la pêche du saumon et du gaspareau a été bien faible dans son district, mais que l'aloise fut plus abondante qu'à l'ordinaire. Il croit que l'emploi de la seine pour pêcher ce poisson a eu pour effet de l'empêcher d'augmenter en ne le laissant pas se rendre aux frayères en nombre suffisant. Comme ce poisson peut être pris avec les rets, le garde-pêche recommande que l'emploi des seines soit totalement prohibé. Dans les mois de mai

et de juin l'éperlan remonte en bancs serrés la rivière sud-ouest et ses tributaires pour y déposer son frai, et c'est pendant cette époque qu'on en prend une grande quantité pour servir d'engrais. Pour prévenir sa destruction, le garde-pêche recommande que la saison réservée soit prolongée jusqu'au 1er juillet. Il se plaint aussi de ne pouvoir obtenir des pêcheurs un rapport fidèle du produit de leurs pêches, et par suite il lui est impossible de percevoir la taxe basée sur le poids de ce produit. Il croit qu'on pourrait obvier à cette difficulté en empêchant de tendre les rets qui ne sont pas autorisés et en imposant sur les rets un honoraire payable à la livraison du permis.

Le garde-pêche Underhill, du district de Blackville, fait rapport que la pêche du saumon et du gaspareau, qui sont les seuls poissons pris dans cette rivière, a été faible. Le saumon d'automne a donné en abondance, et une bonne quantité du poisson reproducteur s'est rendue aux frayères après que les rets eussent été enlevés. Ce district est peut-être celui où le braconnage se fait sur une plus grande échelle; malgré l'active vigilance que déploie le garde-pêche, il ne peut surprendre les délinquants qui ont un système de signaux au moyen duquel les faits et gestes des officiers sont signalés d'une extrémité à l'autre du district. Il dit que des individus qui surveillaient ses démarches ont tiré sur lui deux ou trois fois pendant qu'il faisait la garde de nuit. Je recommande que cet officier soit autorisé à employer des aides pendant la saison de prohibition, attendu que son district est infesté par une bande organisée des braconniers les plus déterminés, et que les autres officiers se trouvent trop loin pour lui porter secours dans l'occasion.

Dans le district voisin de Blissfield où le bois est mis à flot plus à bonne heure dans la rivière, le garde-pêche Freeze dit que la pêche du saumon a été meilleure que l'année dernière. Le saumoneau a donné en grande abondance, et les gens ont été tentés de se servir de rets à mailles plus étroites que ne le permet la loi. Aussi a-t-on confisqué plusieurs vieux rets auxquels on avait attaché de petites mailles. Comme ces rets ne sont tendus que la nuit, il faut toute la vigilance du garde-pêche pour les découvrir, et, comme ses moindres mouvements sont surveillés et signalés, il est très difficile de prendre les braconniers en flagrant délit. Le garde-pêche Freeze est obligé de se déguiser, de sortir de chez lui la nuit, de se rendre en voiture dans la partie supérieure de son district et d'embarquer dans un canot qu'il laisse aller à la dérive. De la sorte il peut saisir les rets, mais il lui est impossible de s'emparer de leurs propriétaires. Si cet officier avait l'autorisation de s'adjoindre des aides, il pourrait mieux surveiller son district.

Le garde-pêche Cameron, du district supérieur du sud-ouest, fait rapport que le saumon a donné assez bien, mais que le grill a extraordinairement abondé pendant les mois de juin et juillet; mais le dernier arrivage de poisson reproducteur sur les fonds supérieurs de la rivière a été moins nombreux que d'habitude. Le garde-pêche attribue cela au prolongement, du 13 au 31 août, de l'époque fixée pour tendre les rets, et il exprime l'opinion que si ce prolongement de saison continue pendant quelques années encore, le haut de la rivière sera dépourvu de poissons reproducteurs. La pêche à la ligne a été très heureuse, et tous ceux qui ont voulu s'y livrer ont bien réussi; mais il y avait une grande prépondérance de saumoneaux, par suite de l'excès de pêche aux rets dans tous les districts inférieurs de la rivière. Le garde-pêche Cameron est d'avis que l'on tolère trop le ret en haut de la Miramichi, et il suggère qu'on ne devrait pas en permettre en amont de Blackville. Je ne sais pas que sur aucune autre rivière du monde on laisse tendre les rets au saumon sur ses frayères. On ne devrait pas tolérer un pareil état de chose. J'ai souvent insisté sur ce point dans mes précédents rapports, et l'expérience de tous les jours fortifie mon opinion.

COMTÉ DE KENT.

Dans ce comté la pêche du saumon a été à peu près la même que celle de l'année dernière. Vu le faible prix qu'obtenait le saumon mis en conserve, la plus grande partie de ce poisson a été envoyée, frais dans la glace, aux marchés américains. Le garde-pêche Sutherland dit:—"Il n'a pas été pris autant de homards cette année, à cause des vents violents et du mauvais temps. Les pêches du gaspareau et du hareng.

ont presque totalement manqué. Au dire des pêcheurs, ce résultat est dû aux retards de la saison et aux glaces qui sont restées si longtemps dans les rivières ainsi que sur les côtes. La morue, le maquereau et le hareng ont été rares sur toute la côte cette année, et le produit de ces pêches a été bien faible. Il n'a été pris que peu d'achigan l'hiver dernier. On a surveillé les pêcheurs de près, et ils n'ont pu se servir des rets défendus. Je me suis spécialement consacré à cette surveillance pendant l'hiver, passant très souvent la nuit sur la glace, vu que c'est le temps où la pêche se fait ordinairement. Les pêcheurs n'ont pas encore payé la taxe sur l'achigan, bien qu'ils aient promis de la payer. Il a été pris des quantités considérables de truites et d'anguilles qui ont été expédiées aux marchés américains. Les rets à poches prennent grand nombre de poisson très petit qui ne peut pas être envoyé au marché. Je crois qu'on devrait prohiber leur usage, et que la pêche à l'éperlan d'hiver ne devrait pas être continuée après la fin de janvier ou le milieu de février au plus tard. La saison réservée pour l'éperlan d'été devrait s'étendre jusqu'au 1er juillet, afin d'embrasser toute l'époque de la fraie de ce poisson dont on gaspille une grande quantité en le convertissant en engrais. La taxe du saumon n'a pas été payée; il n'a été pris aucun moyen pour obtenir des rapports exacts sur le produit des pêches, et les pêcheurs ne les fourniront pas tant que cette taxe existera. Si un honoraire de 3 centins par brasse était établi sur tous les rets à saumon et si on n'en laissait tendre aucune sans permis, cette difficulté disparaîtrait, et je crois que les pêcheurs paieraient l'honoraire avec empressement. Au mois de mai dernier j'ai visité tous les moulins de mon district et fait un rapport au ministère sur les passes-migratoires et les rebuts de moulins, mais je n'ai pas reçu d'autres instructions depuis qu'on m'a ordonné de suspendre toutes les procédures que j'avais commencées pour faire exécuter la loi; par conséquent les propriétaires n'en ont tenu aucun compte.

Le garde-pêche Cormier fait rapport que dans son district, de Shédiac à Richibouctou, les différentes pêches de cette année ont été au-dessous de celles de l'année dernière, excepté les pêches de l'anguille et du homard. L'achigan a abondé dans les rivières et baies de Cocagne et Bouctouche; mais il n'en a pas été pris beaucoup, vu, ce poisson ayant été rare l'année précédente, que les pêcheurs ne s'étaient pas munis des rets nécessaires. Les huîtres continuent à diminuer. Indépendamment du râtelage continué qui s'en fait en été et en hiver aux époques permises, la pratique de les ouvrir sur la glace et d'y laisser les coquilles contribue à en empêcher l'augmentation car toutes les jeunes huîtres attachées aux coquilles se trouvent détruites et perdues. Il faut de toute nécessité que nos bancs d'huîtres soient protégés plus efficacement. L'époque actuellement réservée ne suffit pas pour favoriser leur augmentation. Les moulins continuent à jeter leur sciure et rebuts dans les rivières, et la loi destinée à corriger ces abus n'est nullement observée.

COMTÉ DE WESTMORELAND.

Le garde-pêche Deacon dit qu'il ne peut pas du tout constater l'amélioration des pêches dans sa division. Celle du hareng a donné un plus faible résultat à cause du long séjour de la glace sur les côtes, et des glaces flottantes qui ont emporté un grand nombre de rets. Le saumon augmente dans la rivière Shédiac, et il faut une surveillance active pour prévenir le braconnage. Les établissements de conserves du homard ont fait de bonnes affaires pendant cette saison; mais il faut les surveiller de près pour les empêcher d'employer le homard défendu par la loi. On peut dire que les bancs d'huîtres ont cessé de donner des résultats qui compensent les frais du râtelage; la culture artificielle pourra seule les rétablir, et un repos de plusieurs années pourra seul les sauver d'une complète annihilation. Le garde-pêche Davidson, de la Baie Verte, fait rapport que sur la côte nord de la baie le hareng de printemps a abondé et approvisionné les habitants qui demeurent dans un circuit de vingt milles; mais cette pêche est exclusivement consacrée à la consommation locale. Le gaspareaux n'augmente pas, et M. Davidson ne croit pas qu'il puisse augmenter tant qu'on n'aura pas établi des passes-migratoires dans les digues et enlevé les rebuts de moulins. Cependant, ma conviction est qu'il n'y a réellement pas d'espoir de repeupler ces rivières.

Trop longtemps on a laissé les propriétaires de moulins faire tout en leur pouvoir pour les détruire comme rivières à poissons ; et l'industrie des moulins est aujourd'hui plus importante que les pêches qui pourraient être rétablies dans les rivières de Port Elgin ou Tidnish. Le garde-pêche dit que les bancs d'huîtres de la baie sont à peu près épuisés, et il recommande qu'on les laisse en repos pendant plusieurs années afin de leur donner la chance de se récupérer. Les établissements de conserves du homard, sur la rive sud de la baie, ont fait cette année de meilleures affaires que l'année dernière. Le garde-pêche D. T. Cormier dit qu'il regrette d'avoir à faire rapport que la pêche de l'alose a été très-inférieure à celle de l'année dernière ; mais il ne peut se rendre compte des causes qui ont amené ce résultat, car la pêche a été aussi vigoureuse qu'à l'ordinaire. Il ne se fait aucune pêche dans son district, excepté celle du hareng un peu ; deux bateaux seulement ont fait cette dernière même, mais le produit en a été bon. Les rets à l'alose continuent à prendre un grand nombre de saumons, ce qui fait que le saumon n'augmente pas beaucoup dans la Petitecodiac.

COMTÉ D'ALBERT.

Le garde-pêche Akerley, de ce comté, fait également rapport d'une diminution dans la pêche de l'alose, ce qu'il attribue autant à la rareté du poisson qu'au fait que peu de gens se sont livrés à la pêche. Même diminution dans la pêche du saumon, due à l'accroissement des opérations scieries et à l'effet des rebuts qui en sont la conséquence. Dans le lac de Germantown le saumon et le gaspareau augmentent, et M. Akerley recommande que l'on restreigne un peu la pêche de la truite, afin d'empêcher la destruction d'un si grand nombre de truitons. Il dit que les passes-migra-toires des rivières Pollet, Coverdale, Saumon et Pointe du Loup sont en bon ordre et qu'elles ont été ouvertes au bon temps. Dans ce comté la pêche est faite surtout par les cultivateurs, qui n'y consacrent qu'une partie de leur temps, et la plus grande partie du produit en est affectée à la consommation locale.

COMTÉ DE VICTORIA.

Le garde-pêche McCluskey, de ce comté, dit que le saumon n'a pas été aussi abondant que l'année dernière dans la rivière Tobique, ce qu'il attribue au grand nombre de rets tendus dans les comtés d'en bas ainsi qu'aux rebuts des moulins du comté de Carleton. Plus tard, lorsque les rets furent enlevés, le saumon monta aux frayères de la Tobique et de la Serpentine. Il est très difficile de protéger cette belle rivière à cause des bois qui l'entourent et des Sauvages qui les fréquentent et qui pratiquent le braconnage sur une grande échelle. Bien qu'il n'ait eu connaissance d'aucune pêche au dard, M. McCluskey craint que les Sauvages et les colons échappent à la surveillance des gardiens dont les districts sont d'une aussi grande étendue. Si on lui permettait d'employer un ou deux gardiens qu'il ferait camper après le commencement de la saison de prohibition sur les parties non-établies de la rivière, je n'ai aucun doute que l'on découvrirait bien des abus qui seraient corrigés.

COMTÉ DE CARLETON.

Le garde-pêche Harrison fait rapport d'une grande diminution dans la pêche du saumon et de l'alose dans son district ; la cause en est à la sciure et aux rebuts des moulins qui se sont accumulés dans la rivière et ses tributaires. On ne fait pas même semblant de respecter la loi dans ce district, et on jette ouvertement à l'eau les rebuts des trente-six moulins qui se trouvent dans ce comté. "Bien peu de rets ont été tendus cette année dans le comté de Carleton, dit M. Harrison ; la sciure et les rebuts des moulins les remplissent aussitôt qu'on les met à l'eau. Quelques-unes des personnes qui péchaient auparavant n'ont pas tendu leurs rets cette année, et celles qui les ont tendus n'ont pris aucun saumon. Plusieurs sont allées dans le comté de York, disant qu'elles ne pouvaient rien prendre dans le comté de Carleton." Je n'ai pas jugé à propos de faire encourir de nouveaux frais au gouvernement en

allant dans tous les moulins, car il y en a maintenant trente-six dans le comté de Carleton, et je les ai tous visités l'année dernière. Ceux que j'ai visités cette année étaient dans la même condition que l'an dernier, et leurs propriétaires n'avaient aucun respect pour la loi. Mes instructions m'obligeant à ne rien faire sans de nouveaux ordres, j'ai dû me borner à les prier de se conformer à la loi; mais ils n'en ont rien fait. Je crois qu'il serait inutile de placer des passes-migratoires dans les barrages des moulins si l'on n'empêche pas les rebuts d'être jetés dans la rivière, car il est impossible de les tenir ouvertes à cause des rebuts qui descendent. Je ne crois pas non plus que le saumon essaie de remonter les rivières, car elles sont presque toutes recouvertes de ces rebuts. Dans mes rapports précédents ainsi que dans des lettres officielles j'ai signalé ce triste état de choses; j'ajouterai seulement que si l'on n'y met fin, les pêcheries de toute la rivière St. Jean seront bientôt irréparablement ruinées.

COMTÉ DE YORK.

Les remarques qui précèdent sont également applicables à ce comté. Tous les ans la pêche y devient plus médiocre et on s'occupe moins de la faire. Le rendement ne rémunère pas les labeurs de la pêche, et les habitants ne peuvent plus compter sur cette ressource naguère si profitable. Le garde-pêche Brown fait rapport comme suit :—“ Conformément à la requête que vous m'en avez faite par circulaire, je dois dire qu'il y a quelques abus dont la disparition ferait grand bien aux pêcheries de la rivière St. Jean. Plusieurs années d'expérience dans la pêche du saumon me permettent de dire qu'il y a dix ans on prenait ce poisson en abondance dans des endroits où il n'existe plus. Je ne puis assigner cette disparition qu'à une seule cause : la sciure et les rebuts des moulins que l'on ne cesse de jeter dans les rivières. Si cette pratique était aussi ouvertement et aussi opiniâtrement suivie, au défi même de la loi et de ses officiers, dans un autre genre d'industrie, on trouverait bien le moyen d'y mettre un terme et de punir ceux qui s'en rendent coupables. Mais les propriétaires de moulins ne tiennent aucun compte des appels qui leur sont faits, ils se retranchent derrière des excuses banales qui leur servent pour le moment. Il n'y a rien qui ne soit aussi préjudiciable aux pêcheries que cette pratique, et si l'on n'y met fin, dans bien peu d'années elle amènera l'anéantissement d'une des grandes ressources naturelles des sept comtés que baigne la rivière St. Jean. Je ne recommande pas que l'on oblige les propriétaires de moulins et les marchands de bois à de grands frais; mais, comme la loi oblige d'autres industriels à ne rien jeter dans les rivières qui pourrait gêner la navigation et détruire les pêcheries, je crois qu'elle pourrait également obliger ceux-ci à charrier la sciure et les rebuts de leurs moulins dans un coin de leur propriété et de les y détruire par le feu. Je recommande donc que la loi relative à ces rebuts soit strictement mise en vigueur sur toute la rivière St. Jean et qu'on traite pareillement le riche et le pauvre ”

COMTÉS DE QUEENS ET SUNBURY.

Les seuls poissons pris dans ces comtés sont le gaspareau, l'aloise, l'achigan et la truite. Les deux premiers se prennent avec des rets, et les deux autres avec des lignes à la main. La pêche du saumon est devenue rare, car dans ces dernières années elle remboursait à peine les frais des bateaux et des rets. Le garde-pêche Hoben fait rapport d'une diminution dans la pêche du gaspareau, ce qu'il attribue principalement à un excès de pêche dans le havre de St. Jean et à la destruction du jeune poisson par les nasses. La pêche de l'aloise a été moyenne, et celles de l'achigan et de la truite comme d'ordinaire : tous ces poissons sont consacrés à la consommation locale. Les moulins situés sur la rivière Oromocto continuent à jeter leurs rebuts à l'eau, prétextant l'impunité dont jouissent ceux qui sont situés sur la grande rivière.

COMTÉ DE KINGS.

Le garde-pêche DeVeber, du district de Westfield et Nérépis, dit que la pêche de cette année est la plus pauvre qu'il ait jamais constatée dans ce comté. Le saumon a été si rare que plusieurs de ceux qui faisaient auparavant cette pêche se sont découragés et l'ont abandonnée. La forte crue des eaux survenue au moment où l'aloise donnait à empêché cette pêche d'avoir de bons résultats. Le gaspareau a été aussi rare cette année que l'an dernier; cette pêche décline depuis quelques années, et continuera à diminuer tant que les pêcheries de havres ne seront pas réglementées conformément à la loi. La pêche du gaspareau a toujours été une ressource précieuse pour les habitants de ce comté, sur les deux rives de la St. Jean. Toutes les familles possèdent un petit ret et avaient l'habitude d'en prendre plus ou moins pour leur consommation. Aussi l'insuccès de ces années dernières est-il déplorable.

Le garde-pêche Gosselin fait rapport que vu le bas niveau des eaux, la pêche sur la rivière Kennebecasis n'a pas été aussi bonne que d'habitude, bien qu'elle ait suffi à la consommation locale dans les paroisses de Rothsay, Kingston et Hampton. Il m'apprend la bonne nouvelle que l'alevin de saumon que j'ai été obligé de déposer à l'embouchure de cette rivière le printemps dernier pour le sauver de la mort en se rendant dans la rivière Hopewell, comté d'Albert, se porte admirablement bien. Dans le cours de l'été on aurait pu en voir des légions qui se précipitaient avec avidité sur une poignée de farine jetée dans l'eau. On en a vu à différents endroits, à plusieurs milles de celui où on les avait mis en liberté. Le plus grand danger que ces petits poissons courent l'été prochain sera la mouche des pêcheurs à la ligne. Il est tout-à-fait impossible de surprendre ces derniers, mais il est certain qu'un grand nombre de saumonnelles sont détruites de cette manière. On ne pourra remédier au mal qu'en éclairant davantage l'opinion publique sur ce point.

COMTÉ DE ST. JEAN.

Les pêches de ce comté n'ont pas été très rémunératives l'année dernière. Celle du saumon n'a donné qu'un faible rendement.

Le garde-pêche O'Brien dit:—"Je suis encore d'opinion que la diminution du saumon est causée principalement par les forts courants qui se produisent dans la baie et le port et qui semblent avoir poussé le poisson vers les côtes de la Nouvelle-Ecosse où, me dit-on, on en a pris de grandes quantités dans les claies. La pêche du gaspareau n'a dépassé qu'un peu le tiers de la moyenne, conséquence de ce que l'on peut appeler la destruction en gros du jeune poisson par les claies du port dont on se sert depuis nombre d'années. Les claies ne laissent aux jeunes poissons aucun moyen de s'échapper vivants, ils y restent et meurent lorsque l'eau se retire. La perte dans la pêche de ce poisson a été quelque peu compensée par une bonne demande à un prix élevé, le tout à peu près étant vendu à \$4.50 le baril. L'aloise a abondé, mais cette pêche ne produit jamais beaucoup, attendu que la saison où elle se fait dans le port et la baie est courte. Une chose tout-à-fait extraordinaire a eu lieu, dans la dernière saison, pendant les mois d'août, septembre et octobre: des myriades d'achigans d'environ quatre livres chacun parurent dans le port, et on en prit de grandes quantités que l'on vendit à des prix profitables. Il y a quelques années, l'achigan était nombreux, mais dernièrement, pour des causes qui ont prévenu son augmentation, comme la sciure et les rebuts de moulins jetés dans cette partie de la rivière où il se rend pour frayer, il a été très rare. Si on pouvait prévenir ces illégalités, je n'ai pas de doute que l'achigan deviendrait aussi nombreux que jamais et contribuerait beaucoup au rendement de nos pêches. Le nombre des bâtiments pêcheurs de ce district a augmenté pendant l'année, et je pense qu'avec les facilités que nous avons, possédant tous les équipements nécessaires et un vaste marché dans le pays pour le hareng, la morue et d'autres poissons, notre population a raison de se livrer à cette industrie, attendu qu'elle donne de l'emploi pendant toute l'année."

Le garde-pêche Skillen, du district St. Martin, rapporte que la pêche de toute

sortes de poissons a été petite si l'on considère le grand nombre d'hommes et de matériaux employés. Une des causes de cet état de choses, c'est que la saison a commencé tard, et que le poisson a laissé la côte plus tôt que d'habitude. Cependant mes rapports n'embrassent pas toute la pêche, attendu qu'un grand nombre de bateaux ne sont jamais venus dans le port et je ne pouvais pas constater les quantités. L'automne dernier, j'ai fait du cours d'eau du moulin Mosker une rivière à poisson, et j'ai bon espoir de l'approvisionner de saumon. En examinant la rivière, cet été, j'ai trouvé, à quelques milles de son embouchure, des myriades d'alevins de saumon, ce qui justifie mes espérances pour l'avenir. La grande difficulté qu'il me faut combattre dans ce district, c'est la sciure et les rebuts des moulins. J'ai réussi à tout arrêter à l'exception de la sciure, et celle-ci, à cause de la construction et de la situation des moulins, je ne puis l'arrêter sans les fermer. Le saumon n'a pas été aussi abondant que durant la dernière saison, et on en a pris très peu dans mon district.

COMTÉ DE CHARLOTTE.

Le grand obstacle que le district de Ste Croix a maintenant à combattre c'est la sciure et les rebuts des moulins de Baring et de Milltown. Les passes-migratoires ont bien fonctionné et le saumon augmente incontestablement. L'été dernier on l'a vu remonter la rivière en grand nombre, et si on lui permet d'augmenter maintenant, il n'y a aucun doute que bientôt il approvisionnera de nouveau les eaux de cette belle rivière. Le garde-pêche Curran rapporte que les alevins qui se trouvent dans le cours d'eau Dennis continuent à indiquer une augmentation annuelle, et les gens du voisinage en ont eu, l'été dernier, tout ce qu'il fallait pour la consommation domestique. On leur a laissé deux jours, chaque semaine, pour pêcher. Les passes-migratoires sur le cours d'eau furent tenues en bon ordre, et il n'y a pas eu de violation de la loi sur notre côté de la rivière. Sur la rivière principale il faut une passe-migratoire aux Chutes-aux-Saumons pour permettre aux alevins de remonter, attendu qu'il ne le peuvent lorsque l'eau est haute—ce qui est toujours le cas lorsqu'ils viennent dans la rivière. MM. Todd et Eaton ont arrangé leurs moulins de façon qu'aucun rebut ne puisse tomber dans la rivière, excepté la sciure qui tombe directement des scies. Si les autres propriétaires de moulins peuvent être induits ou forcés à suivre leur exemple, il en résultera de grands avantages pour les pêcheries. Je regrette de dire que, sur le côté américain, tous les rebuts du moulin sont jetés dans la rivière, et naturellement, puisque les officiers américains permettent semblable chose, il est inutile de poursuivre nos propriétaires de moulins pour négligence d'observer les règlements. J'ai visité les passes-migratoires de Vanceboro et de Forest City et je les ai trouvées en bon ordre. Dans le lac Cheputneticook, le poisson blanc devient nombreux et on en a pris une grande quantité cet automne. J'ai visité la fabrique de conserves de homard de St. André, qui emploie à peu près 20 bateaux et 75 hommes et prépare mille boîtes, dont chacune contient quatre douzaines de petites boîtes. Cette industrie donne de l'emploi à un grand nombre d'autres, outre ceux mentionnés, car un nombre égal d'hommes pêchent les homards et les apportent à la manufacture. Une saison de prohibition est nécessaire pour protéger cette pêche. L'année dernière il n'y a eu réellement aucune pêche, car elle n'a commencé qu'après le que homard eut frayé. Le temps de prohibition devrait commencer le 10 juillet et continuer jusqu'au 10 septembre, pour être utile dans ce district.

Le garde-pêche Cunningham, de la baie intérieure, fait le rapport suivant : La pêche du hareng d'hiver, je suis chagrin de le dire, indique une diminution sur le rendement de l'année dernière. Cela dépend, je pense, des grandes quantités de rets, de fait des milles de rets placés par les pêcheurs des Etats-Unis sur toute la route depuis Grand Manan jusqu'à Lepréau, et loin dans la baie à 20 ou 25 brasses, ce qui a empêché le poisson de venir dans la baie. Cette opinion est partagée par tous les pêcheurs avec qui j'ai conversé sur le sujet. Nos pêcheurs qui possèdent des bateaux sont maintenant obligés d'aller à six ou huit milles de la côte pour prendre le poisson. Les pêcheurs pauvres, qui n'ont que de petits bateaux, ont fait une pêche médiocre. Cependant, pendant les mois d'hiver, on a pris et vendu 1,900 barils de poisson gelé

aux vaisseaux des Etats-Unis, à \$4 ou \$5 le baril. Le prix étant quelque peu meilleur que l'année dernière a quelque peu compensé la diminution de la pêche. On en a employé à peu près 500 barils pour la consommation locale. Il y a eu une meilleure provision de hareng fumé qui a fourni 4,000 boîtes, et on aurait pu faire des opérations plus considérables, mais les prix étaient si réduits que les gens intéressés dans ce commerce préféraient faire de l'huile et de la ponce, ce qui payait mieux. On n'a pris que 175 barils de maquereau cette année, bien qu'une nombreuse myriade de ces poissons soit venue dans la baie; ils ne mordaient pas l'amorce et ils ne venaient pas assez dans l'intérieur de la baie pour que les claies pussent faire beaucoup. La plupart des poissons ont été pris dans des rets et par quelques bons coups de filets dans les claies; mais je pense que si l'on eût employé des seines, il y aurait eu une forte pêche. Dans la pêche de l'égrefin et de la merluche il y a une diminution sur l'année dernière; elle a été causée sans doute par l'usage des lignes de fonds. Ma propre expérience de l'usage de ces engins me porte à dire que ce mode de pêche est funeste, qu'il tue un grand nombre de petits poissons et éloigne le poisson de la côte, et je suis convaincu que l'on devrait en prohiber l'usage complètement dans ce comté. L'habitude de nos pêcheurs aussi bien que des Américains de jeter les déchets sur les fonds de pêche cause un tort sérieux.

Comme ils font la pêche loin de la côte, pendant une semaine à la fois, cette pratique de destruction peut être suivie impunément et sans risque d'arrestation. Les garde-pêche sont à plusieurs milles sur la côte et ne peuvent faire grand chose, car les pêcheurs ne font pas de dénonciations les uns contre les autres. Je ne vois aucun autre moyen, pour prévenir cette destruction, que d'avoir un petit vaisseau pour visiter les équipages de pêcheurs et voir à ce que les déchets soient jetés sur le rivage. Le homard indique une petite augmentation, cette année, la moyenne du poids étant un peu plus de deux livres et demie. L'établissement de conserves de St. Andrew prépare 43,000 petites boîtes, et on en a aussi vendu pour envoyer aux Etats-Unis à peu près 50 tonnes. Ainsi on voit les bienfaits des mesures de précaution adoptées pendant les trois dernières années. Je recommande que la saison de prohibition commence le premier août et continue jusqu'au 1er octobre. Je n'ai à mentionner aucune violation des règlements, attendu que j'ai surveillé strictement les divers remous pendant la saison, ce qui m'a donné plus de trouble que tous les autres devoirs de ma charge. La pêche de la truite dans ce district est limitée principalement aux lacs Chamcook qui sont à présent entourés de terre; mais si le cours d'eau était déblayé et les digues ouvertes pour laisser monter le poisson, il n'y a pas doute que le saumon, l'aloise et le gaspareau pourraient y frayer ainsi que dans leurs tributaires. Il y a eu des barrages près de l'embouchure de ce cours d'eau pendant les cinquante dernières années, et les anciens poissons sont morts depuis longtemps. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer à la rivière Digdequash qui a été longtemps fermée au poisson et qui aurait besoin d'être repeuplée.

Le garde-pêche Best, du havre au Castor et du district Latête, dit que la pêche a été à peu près moyenne. Bien que le poisson pris à la ligne ait diminué, le rendement du hareng a excédé celui de l'année précédente. Il attribue la diminution du poisson à l'emploi des lignes de fond qui détruisent tant de petits poissons. La pêche a été faite principalement en eau profonde cette année, jusqu'à cinq et sept milles de la côte, et on n'a pris aucun poisson à la ligne en deçà de deux milles, à l'exception de l'égrefin. Ce poisson a abondé, mais la morue a été rare, et l'on a pris la merluche qu'au large. Le homard a été abondant; mais comme il n'y a pas d'établissement de conserves dans ce district, la pêche n'a pas été poursuivie vigoureusement. La pêche d'hiver a été faite principalement en eau profonde, attendu que le temps a été mauvais pendant la plus grande partie de la saison. Les pêcheurs ont éprouvé de la difficulté à manœuvrer leurs rets, dont un grand nombre furent perdus. Un grand nombre de navires américains fréquentent maintenant nos côtes pour faire cette pêche et ne s'occupent guère de nos lois qui défendent de pêcher le dimanche et de jeter des déchets. Je suis impuissant à prévenir ces abus dans un espace de 20 milles de côte sur lequel on trouve 50 à 100 navires. Un vaisseau convenable est nécessaire pour cet ouvrage, et il devrait croiser sur les fonds de pêche pour voir à ce que les lois soient respectées par ceux qui participent aux avantages de nos pêcheries.

Les garde-pêche Brown et Lord, des îles de l'Ouest, rapportent que la pêche a été moyenne. La morue et la merluche ont été à peu près comme l'année dernière, le merlan et l'égréfin meilleurs. Le hareng était rare dans le commencement de la saison, à cause des forts vents de l'ouest, mais il devint abondant dans l'automne. Ces deux garde-pêche se plaignent de ce que les navires américains jettent des déchets sur les fonds de pêche, ce qu'ils ne peuvent empêcher à une si grande distance de terre sans l'aide d'un bateau convenable pour croiser parmi les navires qui font la pêche.

Le rapport du garde-pêche McLaughlin du district de Grand Manan, est comme suit : " En faisant la comparaison avec l'année dernière, il y a une légère augmentation dans la pêche du poisson de toutes sortes dans les eaux de Grand Manan, à l'exception du maquereau, qui est un poisson sur lequel compte à peine notre population. Les principales causes de cette heureuse augmentation sont l'exploitation plus vigoureuse des pêcheries, le beau temps qui a duré pendant toute l'année, et l'abondance du hareng, petit et gros, dans mon district. On prend maintenant tout le long de la côte sud de l'île, de la lingue et du hareng d'excellente qualité, et notre population est très occupée à les pêcher et à les vendre frais pour les marchés des Etats-Unis. Une augmentation d'autant plus agréable qu'elle était inattendue a été celle du homard. Sans aucun effort extraordinaire et avec moins de pêcheurs la pêche a excédé de 48,000 boîtes celle de l'année dernière. On ne peut attribuer cette augmentation qu'à la protection donnée au homard qui frayait pendant la saison de prohibition, et je suis convaincu que cette pêche obtiendra des résultats encore meilleurs si cette époque de réserve s'étend du 15 juillet au 15 septembre de chaque année.

Nos pêcheurs se plaignent beaucoup de ce que leurs confrères américains font une grande pêche avec les lignes de fond au large de la côte, et de la quantité de déchets qu'ils jettent sur les fonds de pêche. Je n'ai aucun doute que ces pratiques causent un grand tort à la pêche de la lingue sur la côte et qu'il serait bon de prévenir l'usage des lignes de fond dans la Baie de Fundy, quand même ce ne serait que pour empêcher nos meilleurs poissons de tomber entre les mains des étrangers. Si ces lignes étaient prohibées les déchets disparaîtraient; mais aujourd'hui le seul moyen d'y arriver et de prévenir la pêche le dimanche, est d'employer un vaisseau convenable pour exercer une stricte surveillance sur les fonds de pêche. Nos officiers ne peuvent surveiller à distance de terre. Mes gardiens ont fait aussi bien qu'on pouvait l'espérer pour la première année. J'ai souvent visité et assisté le gardien Gilmour, à la Tête Nord, et les pêcheurs redoutent maintenant sa surveillance; mais pour être plus utile, il devrait avoir un bateau convenable, comme je l'ai souvent demandé, et son salaire devrait être élevé à \$50 au moins, car l'ouvrage qui lui est dévolu est onéreux et important. Le gardien Carroll a bien fait son devoir à l'île White Head. Il a éprouvé des difficultés à mettre en vigueur les règlements pour empêcher les pêcheurs à rets d'empiéter sur les droits des pêcheurs à claies; mais si on peut lui reprocher quelque chose c'est la douceur, vertu que les pêcheurs n'apprécient pas, je le crains. Il n'a pu percevoir que la moitié de la taxe des claies, et il dit que plusieurs ont refusé positivement de payer et que tous retardent. Je visiterai la localité aussitôt que le temps le permettra et je demanderai la taxe moi-même. J'ai eu beaucoup de trouble à percevoir la taxe cette année, et je suggérerais que tout propriétaire de claies fût obligé de prendre un permis et de payer le montant avant le 1er mai de chaque année, ou qu'il perde tout droit ou privilège de se servir de claies après trente jours d'avis affiché dans le district. Cela aurait l'effet de dispenser les officiers de cet ouvrage inutile. Un grand nombre de privilèges de claies en vertu de permis pendant les deux dernières années n'ont pas eu de suite, et un certain nombre de claies ont été laissées sans réparation et n'ont pas été utilisées pendant cette saison, ce qui laisse à vingt-huit le nombre de celles qui peuvent être employées à la pêche. Les prix du hareng fumé et mariné sont très réduits, pendant cette saison, mais la qualité n'a jamais été meilleure. Le prix de la lingue et du hareng gelé est bon, et on prend maintenant de grandes quantités de ces poissons.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. H. VENNING,
Inspecteur des pêcheries, N.B.

ANNEXE No. 14.

RAPPORT SPÉCIAL SUR LA PÊCHE DE L'ÉPERLAN DANS LA PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

ST. JEAN, N.-B., 1er janvier 1877.

W. F. WHITCHER,
Commissaire des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'envoie par cette malle au ministre un long rapport sur la pêche de l'éperlan comme on la fait maintenant dans les comtés du nord de cette province. Pour l'accompagner, j'envoie par la malle une boîte contenant six échantillons, mentionnés dans le rapport, afin de mieux expliquer tout le sujet. Voulez-vous bien ouvrir ces poissons et montrer au ministre qu'ils sont sur le point de frayer. Faites-lui comprendre aussi combien il est dangereux de détruire les plus petits et les petites morues, qui sont très utiles pour nourrir les poissons en eau profonde, et aussi qu'il serait nécessaire de prolonger la saison de prohibition pour les éperlans "au dos noir" jusqu'au 1er juillet au lieu du 14 juin, comme je le recommandais dans ma lettre du 18 du mois dernier.

Veuillez bien remarquer qu'il est d'une grande importance que vous agissiez immédiatement, afin qu'aucun intérêt ne soit exposé à des pertes par les restrictions nécessaires à la sauvegarde des pêcheries.

Si vous décidez d'accorder des permis pour des rets à poches, ne tardez pas à en envoyer 500 copies du dessin qui vous a été envoyé avec le rapport, si vous l'approuvez, pour l'usage des garde-pêche.

Vous remarquerez, si des permis sont accordés, que nous pouvons faire les règlements et restrictions nécessaires selon les conditions, et que l'intervention de l'Exécutif est inutile.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. H. VENNING,
Inspecteur des pêcheries, N. B.

ST. JEAN, N. B., 6 janvier 1877.

Hon. A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—En signalant à votre attention un article de l'*Advance* de Miramichi, rédigé par M. D. G. Smith, je dois faire observer qu'il n'a pas fait preuve d'une grande connaissance de la question, et je vous prie de jeter les yeux sur les remarques suivantes :—

1o. Si mon "zèle l'a emporté sur mon jugement," vous en jugerez mieux par les rapports du garde-pêche Mowat et de moi-même qui sont maintenant entre vos mains. 2o. M. Smith se trompe en ne semblant pas savoir qu'il y a deux espèces distinctes d'éperlan, les "dos d'argent" comme les échantillons que je vous ai envoyés, et les "dos noirs" qui ne paraissent pas avant la débâcle des glaces dans le printemps. Il a confondu les espèces, et il suppose qu'elles fraient à la même saison, ce qui est inexact; car les "dos d'argent" sont à frayer maintenant, comme vous pouvez le voir par les échantillons envoyés, tandis que les "dos noirs" ne viendront pas frayer avant mai et juin. 3o. Son raisonnement porte entièrement à faux, parce qu'il est fondé sur la fausse supposition mentionnée à 2o. Les faits sont comme je l'ai dit dans mon rapport et les prix diminuent déjà. Dans tous les cas, j'ai recommandé ce que veulent les gens de Bathurst, qui doivent connaître leurs affaires aussi bien que M. Smith. 4o. Il n'était pas là, il n'a pas examiné l'affaire, et ne peut savoir quelque chose que par les marchands intéressés de Miramichi qui font usage de rets à poches à Bathurst, tandis que MM. Mowat et Hickson et moi-même nous avons examiné l'affaire complètement, consulté les principaux marchands de cet endroit, les premiers citoyens de la localité et les pêcheurs eux-mêmes. 5o. Vous pouvez vous convaincre que son raisonnement ne s'applique pas aux éperlans que je vous ai envoyés comme échantillons. 6o. Parce que cette pêche est nouvelle et parce qu'il y a un grand danger de la ruiner, je recommande encore nos rapports à votre attention.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. H. VENNING,
Inspecteur des pêcheries, N. B.

ST. JEAN, N.-B., 1er janvier 1877.

Hon. A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant des incidents de mon enquête sur la pêche de l'éperlan, et de signaler à votre attention la nécessité de faire immédiatement des règlements pour la limiter et la contrôler.

Les plaintes contre le gardien Brimner qui ont été portées par les habitants de Napan, et le désir exprimé par plusieurs de leurs principaux hommes que je visite la localité et que j'établisse pour la pêche de l'éperlan des règlements qui soient justes et équitables pour tous, m'ont engagé à ne pas retarder de prendre connaissance de l'affaire afin que je pusse vous transmettre plus clairement les faits.

Conséquemment je fis des arrangements pour partir d'ici dans l'après-midi de Noël. Avant cette date un télégramme de l'hon. Robert Young, président du Conseil Exécutif, m'informait que l'on détruisait beaucoup de petits éperlans dans le havre de Bathurst, et que ma présence immédiate était désirable. Je télégraphiai immédiatement aux garde-pêche Hickson et Mowat (dans le district desquels cette pêche était commencée) que je serais à Bathurst par le convoi suivant, et j'arrivai là vers huit heures le même soir.

En compagnie du garde-pêche Hickson je passai tout le jour suivant sur la glace, allant parmi les pêcheurs, examinant grand nombre de poissons et remarquant la manière dont la pêche était faite. J'ai trouvé à peu près 100 personnes, hommes,

femmes et enfants, prenant des éperlans avec des hameçons et des lignes. Ces gens prenaient peu de poissons, attendu que les marées n'étaient pas favorables; mais ceux qu'ils prenaient étaient presque tous de beaux gros poissons, comme les échantillons que je vous ai envoyés (marqués No. 1.) Ils obtiennent 5 ou 6 centins par livre des acheteurs et des expéditeurs qui les vendent de 13 à 18 centins la livre suivant la cote des marchés. Dans les temps de bonne pêche ordinaire, les pêcheurs à la ligne font de \$1.50 à \$3 par jour, suivant la quantité plus ou moins grande qu'ils prennent. On emploie aussi cinq rets à poches gardés par deux hommes chacun. Ces rets sont simplement un immense sac avec des mailles de forte ficelle dont les nœuds sont à un pouce les uns des autres. Les poches ont 12 à 15 pieds de largeur à la bouche et 15 à 20 pieds dans leur plus large partie. Ils sont importés de Boston et coûtent de \$30 à \$40 chacun, suivant leur dimension. On les met dans de longs trous étroits coupés dans la glace le long des chenaux de rivières qui coulent dans le havre, le côté le moins élevé de l'ouverture de la poche étant enfoncé jusqu'au fond de l'eau et la partie la plus élevée se trouvant un peu au-dessous de la surface. Les poissons en remontant et en descendant les chenaux, entrent dans la bouche du ret et se trouvant dans le fond y demeurent jusqu'à ce que la poche soit retirée. Le contenu est alors vidé sur la glace en détachant une corde qui passe autour du fond. Ces rets prennent une grande quantité de petits poissons, comme ceux que je vous ai envoyés (marqués No. 2.) Ces petits poissons ne rapportent pas un prix aussi élevé que les gros, et les plus petits sont rejetés et perdus.

Comme vous le verrez, ces poissons sont remplis de frai et de laitance bien développés, et ils sont sur le point de les déposer, attendu qu'ils sont venus de la mer expressément pour cet objet. Bien qu'ils ne soient pas gras et en bonne condition pour la nourriture, on doit imposer des restrictions à leur pêche, car autrement, d'après les grandes quantités de poissons parvenus à maturité que l'on a pris et les grand nombre de petits que l'on a détruits, on peut raisonnablement craindre qu'il ne reste pas un nombre suffisant de poissons reproducteurs pour maintenir l'approvisionnement. Outre les éperlans de toutes grosseurs, ces rets à poches prennent beaucoup de petites morues ou "poissons gelés" comme on les appelle. Je vous en envoie des échantillons (marqués No. 3). Ce poisson n'a pas une grande valeur commerciale, mais il rapporte 2 centins par livre sur la glace, et 5 à 6 centins dans les Etats-Unis. Comme vous le constaterez, ces poissons contiennent du frai bien développé prêt à être déposé.

J'ai informé les propriétaires de rets que l'usage qu'ils en avaient fait sans permis était illégal; mais qu'en attendant mon rapport au département et votre décision, je ne les saisisais pas. J'ai pensé qu'il était plus prudent d'agir de cette manière parce qu'à présent il n'y a pas de règlements pour cette pêche qui a pris soudainement de grandes proportions, parce qu'on ne prend pas un très grand nombre de poissons et qu'il n'y aura pas de gros coups de filet, avant les prochaines marées. J'espère recevoir de vous des instructions précises avant cette époque.

J'ai été informé qu'avant que le havre fût couvert de glaces, d'immenses quantités d'éperlans et de petites morues de toutes grosseurs furent prises par M. Miller avec une seine, et qu'il s'en est suivi une grande destruction de petits poissons qui n'étaient pas vendables. J'ai conversé avec un certain nombre des premiers marchands ainsi qu'avec les principaux habitants de la localité, et j'ai constaté que l'on était très mécontent de la destruction du petit poisson par suite de l'usage des seines et des rets à poche, et les gens de l'endroit pensent généralement que l'on devrait prohiber ces engins de pêche. Après avoir examiné soigneusement le poisson et les modes employés pour le prendre, je dois recommander fortement que l'on se rende aux vœux de la population, et que cette pêche dans le comté de Gloucester soit limitée à la ligne, et que les seines et les rets à poches soient prohibés pour les raisons suivantes: Les éperlans connus comme "les dos d'argent" sont une espèce distincte du poisson plus petit appelé "les dos noirs" qui entre dans nos rivières et nos cours d'eau dans le but de frayer lors de la débâcle, au printemps. Il deviennent beaucoup plus gros, sont plus gras et offrent une meilleure nourriture. Ils viennent de la mer pour faire mûrir et déposer leur frai vers septembre, et continuent à remonter et à

descendre avec les marées dans les bras de mer et les rivières du comté, jusqu'aux mois de janvier et février, où ils déposent leur laitance et leur frai et retournent à la mer comme les saumons, à la famille desquels ils appartiennent. Avec les bancs arrivent de grandes quantités de petits poissons non vendables qui ont avec l'éperlan les mêmes relations que le saumoneau avec le saumon adulte. On ne prend qu'un très petit nombre de ces poissons à l'hameçon, la plus grande partie de la pêche faite avec cet engin étant celle du plus gros et du plus beau poisson (voir échantillon No. 1) qui rapporte le meilleur prix non-seulement aux pêcheurs mais aussi aux vendeurs. En employant l'hameçon et la ligne il n'y a pas de danger d'épuiser l'approvisionnement, parce qu'il restera toujours assez de poisson reproducteur pour propager l'espèce et maintenir le nombre, et le petit reviendra, l'année suivante, dans un état de maturité. L'usage de la ligne donne aussi un emploi profitable à la classe la plus pauvre de la population et lui permet d'obtenir toutes les choses nécessaires à la vie et même plus. Mais la seine et le ret à poche, outre la destruction d'un grand nombre de petits poissons comme le No. 2, prennent trop de poisson qui fraie (No. 1) et ont ainsi une tendance à épuiser l'approvisionnement. En outre ils prennent des quantités assez considérables pour encombrer le marché et réduire tellement les prix qu'il n'y aura aucun profit pour le vendeur et conséquemment aucun emploi rémunérateur pour le pauvre. De plus, l'espace pour pêcher, à Bathurst, est comparativement restreint, et si on permet l'usage des rets à poches, on privera des centaines de pauvres gens de toute chance d'obtenir de bons salaires avec l'emploi des lignes à la main.

Pour ces raisons je suis fortement d'opinion qu'il serait à propos de limiter cette pêche, dans le comté de Gloucester, à l'hameçon et à la ligne et de prohiber l'usage des seines et des rets à poches, en n'accordant pas de permis pour ces appareils et en mettant en vigueur le paragraphe 7 de la section 13 de l'*Acte des pêcheries*. Je pense que la pêche ne devrait pas être permise après la mi-février, même avec l'hameçon et la ligne.

COMTÉS DE NORTHUMBERLAND ET KENT.

Le garde-pêche Mowat me rejoignit à Bathurst et m'accompagna jusqu'à Miramichi, d'où nous partîmes avec les garde-pêche Wyse et Hogan et MM. D. G. Smith et T. W. Crocker pour Napan, dans le but d'y visiter les pêcheries et de prendre connaissance des plaintes qui avaient été portées contre la partialité du gardien Brimner.

L'éperlan que l'on prend aujourd'hui à Napany, Rivière Noire, Baie de Vin et Bartibog, dans le comté de Northumberland, ainsi qu'à Richibouctou, Bouctouche, Cocagne et autres rivières, dans le comté de Kent, appartient à la variété des "dos d'argent," mais il n'est pas aussi gros que celui qu'on prend dans le comté de Gloucester; ceux qui sont marqués No. 4 sont un bon échantillon des plus gros, et le No. 2 des plus petits qui sont pris dans ces localités; mais le meilleur échantillon de la pêche est représenté par le No. 5. Ces derniers poissons rapportent 3 à 4 centins achetés sur les lieux, et 12 à 15 centins la livre aux Etats-Unis. La pêche, dans ces localités, se fait totalement au moyen des rets à poches; peu de pêcheurs emploient la ligne et l'hameçon, car ils considèrent que c'est un mode de pêche bien lent. Dans ces endroits les marchands eux-mêmes sont intéressés à la pêche, fournissent les rets et les accessoires, et en recueillent les produits de ceux qui les manœuvrent. A Napan les rets à poches étaient tendus le long du chenal, depuis l'embouchure de la rivière jusqu'au pont, distance d'à peu près trois milles, sans plus d'égard pour les règlements; plusieurs rets étaient tendus au milieu du chenal, quelques-uns à peu de distance les uns des autres, et il y avait en conséquence beaucoup de querelles parmi les pêcheurs.

Il n'y a pas ici de pauvres gens comme dans le comté de Gloucester; mais presque tous ceux qui font la pêche sont à l'aise et peuvent acheter eux-mêmes leurs rets qui, comme je l'ai déjà dit, coûtent de \$ 30 à \$ 40. Le mode de pêche est absolument semblable à celui qui a été déjà décrit; mais la plupart des rets sont plus grands.

La plainte portée contre le garde-pêche Brimner était qu'il avait fait preuve d'une évidente partialité à l'égard de ses quatre fils, dans les pêches desquels on dit qu'il a

des intérêts, bien qu'il le nie. Le chenal de la rivière se trouve au-dessous d'une arche particulière du pont qui la traverse, et de chaque côté de cette arche ses fils avaient tendus leurs rets de façon à intercepter le poisson qui montait et descendait sous l'arche. Prié par les voisins de faire renvoyer les rets de ses fils à une distance raisonnable du pont, il refusa, et son refus souleva beaucoup de récriminations et de querelles. Les voisins étaient naturellement désireux d'avoir autant que possible accès au pont. Au lieu de faire éloigner ses fils à une distance raisonnable, comme le paragraphe 5 de la section 18 de l'*Acte des Pêcheries* lui en donnait le droit, il ordonna aux voisins de se tenir à distance des rets de ses fils. Les voisins refusèrent à leur tour. De là les troubles.

A la demande des pêcheurs et des propriétaires, nous allâmes chez M. Benj. Sweezy, un ancien et respectable colon, où un grand nombre de personnes intéressées aux pêcheries, parmi lesquelles la plupart des propriétaires de Napan, s'étaient réunies pour discuter les règlements qu'elles voulaient faire mettre en vigueur. L'assemblée fut organisée et M. D. G. Smith, rédacteur de l'*Advance* de Miramichi, fut appelé à la présidence. Après un long débat, pendant lequel le gardien Brimmer et ses fils se conduisirent d'une façon grossière, interrompant et insultant ceux qui parlaient, les règlements suivants furent adoptés par une forte majorité :—

1. *Aucun ret ne sera tendu dans les limites de 100 verges du pont de Napan.*
2. *Les rets seront tendus à 100 verges de distance les uns des autres.*
3. *Les rets n'occuperont pas plus d'un tiers du chenal, du côté d'où ils partiront.*
4. *Aucune pêche à claie ne sera employée.*

Après l'adoption de ces règlements, je pris la parole et je fis remarquer à ces messieurs qu'ils avaient fait des règlements au sujet de rets dont l'*Acte des pêcheries* défend l'emploi, excepté en vertu d'un permis ; que tous ces rets étaient prohibés par la loi et que mon devoir m'obligerait à les saisir et confisquer, et à condamner leurs propriétaires à l'amende ; mais que, dans tous les cas, je n'enlèverais pas les rets jusqu'à ce que j'eusse fait connaître les faits au ministre des Pêcheries et reçu ses instructions ; qu'en attendant, pour éviter des troubles, les règlements qu'ils venaient d'adopter seraient mis en force." Je donnai, ensuite, instruction au gardien Brimmer de voir à ce que ces règlements fussent observés. Tous les assistants consentirent à cet arrangement ; Brimmer et ses fils eux-mêmes déclarèrent qu'ils agiraient en conséquence ; ils se mirent de suite à enlever leurs rets des abords du pont et à pratiquer d'autres trous sur des emplacements que le garde-pêche avait fixés pour eux, d'après mes ordres.

Je retournai à Newcastle avec l'intention de prendre le convoi de nuit pour St. Jean d'où je voulais vous faire un rapport le plus tôt possible. Peu après mon arrivée à Newcastle, M. Crocker, qui était resté à Napan quelques heures après moi, vint me trouver et m'apprit qu'aussitôt après mon départ les fils Brimmer étaient retournés à leurs trous du pont sans plus d'égard pour les règlements qui venaient d'être adoptés et pour les instructions qui avaient été données à leur père en présence de l'assemblée. Je vis de suite qu'il fallait prendre une grande décision, car cet esprit d'insubordination avait été toléré trop longtemps dans le comté, et je décidai de retourner le lendemain matin à Napan et d'y prendre des mesures que les circonstances pourraient exiger. Donc, de bonne heure le lendemain, je me fis accompagner par les garde-pêche Wyse et Hogan (le garde-pêche Mowat étant retourné chez lui la veille au soir) et je retournai à Napan, où je constatai que M. Crocker avait dit vrai ; que les anciens trons près du pont avaient été occupés le matin même, puisque les rets s'y trouvaient et que le produit de la pêche était encore là sur la glace. Je saisis immédiatement les deux rets, les fis placer dans une voiture et transporter à Chatham sous la garde de Wyse, jusqu'à ce que vous ayez décidé sur ce qu'on devait faire. J'ai agi, en cela, d'après le paragraphe 11 de la section 13 de l'*Acte des Pêcheries*. J'ai aussi suspendu le gardien Brimmer de ses fonctions comme officier des pêcheries et lui donnai ordre de ne rien faire jusqu'à ce que je connusse votre décision. J'ai dû prendre cette mesure extrême parce que la conduite

de Brimmer dans toute cette affaire a été une véritable disgrâce pour le service, et qu'il était indigne de sa charge. J'ai l'espoir que vous m'approuverez et que vous vous dispenserez définitivement des services d'un homme dont la grossière partialité envers ses fils, dans ses propres intérêts, a créé contre lui de justes sentiments de réprobation qui le rendent désormais impossible.

REMARQUES.

Le mode employé pour la pêche de l'éperlan dans Kent, Gloucester et Northumberland est le plus ruineux que l'on puisse imaginer, et il exige impérieusement des réformes, comme on le voit par ce qui précède. Indépendamment de la honteuse destruction qui se fait de vastes quantités de petit éperlans et d'achigans (voir l'échantillon No. 6), une quantité encore plus considérable de petite morue (échantillon No. 3) est perdue, car les marchands de Miramichi ne l'expédient pas aux marchés, croyant qu'elle n'en vaut guère la peine. Les cultivateurs en jettent une bonne partie en pâture aux cochons, mais la plus grande partie ne sert à rien du tout. Ces poissons restent en grands tas sur la glace, les pêcheurs étant trop paresseux pour les rejeter à l'eau quand ils lèvent les rets. Comme vous le verrez, ce poisson, qui appartient à la famille morue, est rempli de frai parvenu à maturité. Vous remarquerez aussi combien il est fécond et la grande masse de frai qu'il contient. L'alevin de ce poisson et celui de l'éperlan forment l'aliment à la recherche duquel le maquereau, le hareng, la morue, la merluche, le merlan et l'égréfin fréquentent les côtes et les baies de ces comtés du nord. Détruisez cet aliment, et les poissons que je viens d'énumérer iront en chercher un autre ailleurs. Comme aliment pour les poissons de mer, ces petits poissons qui n'ont aucune importance au point de vue commercial sont d'une valeur incalculable, et leur destruction en bloc est un acte de véritable folie. A ce propos je vous signalerai la variété d'éperlans connus sous le nom de "dos noirs" et qui entrent dans nos rivières aux mois d'avril, mai et juin. Dans la partie méridionale de la province ils arrivent dans le premier de ces mois, mais plus tard à mesure qu'ils s'avancent vers le nord. Ils entrent dans la Miramichi et les autres rivières du nord du 1er mai au 1er juin, selon l'état plus ou moins avancé de la saison, et déposent leur frai pendant tout le mois de juin. A cette époque ils n'ont aucune valeur commerciale, parce qu'ils ne peuvent pas être transportés aux marchés pendant la chaleur et parce qu'alors on a cessé d'en faire la demande. Mais on en prend et on en emploie de grandes quantités pour engraisser le sol. Comme aliment pour les poissons de mer, ces éperlans sont d'une valeur beaucoup plus grande que comme engrais, car c'est un engrais bien chétif et il gâte le sol. La saison réservée pour ce poisson devrait être prolongée jusqu'au juillet, afin d'en prévenir l'inutile destruction. (Voir ma lettre du 18 du mois dernier. Les faits qui sont venus à ma connaissance depuis me portent à recommander que la saison soit encore plus prolongée. On devrait s'arrêter au 1er juillet.)

Tout à leur gain du moment, les pêcheurs, sont, plus que tous les autres, absolument aveugles sur leurs intérêts de l'avenir; le mode de pêche qu'ils emploient aujourd'hui est de nature à causer les plus grands torts aux pêcheries en général. Ils tuent toutes espèces de poissons sans plus s'occuper de leur qualité et de leur état; puis ensuite ils se plaignent de leur malchance et se lamentent sur la diminution de leurs pêches. Les pêches du saumon, de l'achigan, de l'aloise, du gaspareau, du hareng, de la morue, du homard et des huîtres démontrent plus clairement tous les ans les résultats de l'aveugle stupidité des pêcheurs. Aujourd'hui la pêche de l'éperlan leur ouvre une nouvelle source de richesse, et déjà ils agissent de manière à la tarir bientôt, puis à la faire disparaître totalement. Pour prévenir ces fâcheux résultats et pour garantir les intérêts à venir des pêcheurs contre les conséquences de leur cupidité et de leur folie, j'ai l'honneur de vous suggérer ces

RECOMMANDATIONS.

Après mûr examen de la question et m'être consulté avec les garde-pêche et quelques-uns des pêcheurs les plus intelligents, je suis d'avis que dans les comtés de

Kent et de Northumberland la pêche de l'éperlan ne peut être faite avantageusement qu'avec le ret à poches, la plus grande partie de l'éperlan de ces comtés est trop petit pour être pris à la ligne. Toutefois, si l'on permet l'emploi des rets à poches, ce ne peut-être qu'avec des réserves qui les rendent moins destructifs que maintenant.

Les mailles des rets qu'on emploie aujourd'hui ne sont pas assez larges pour laisser passer le petit poisson qui n'est pas propre au marché. Ces mailles devraient avoir au moins $1\frac{1}{2}$ pouce d'un nœud à l'autre, et on ne devrait autoriser l'usage du rê à poche que par un permis spécial qui serait accordé moyennant un faible honoraire de \$5 par saison, payable à livraison, et à certaines conditions qui prévendraient la destruction inutile de la petite morue et du jeune achigan,—la capture de ces poissons devant entraîner la résiliation du permis et la saisie du ret. La pêche avec rets à poches ne devrait pas commencer avant la formation des glaces et devrait finir vers le milieu de février. A ces conditions, je crois que l'on pourrait permettre les rets à poches sans danger sérieux d'épuiser la pêche. L'emploi de la ligne et de l'hameçon doit être permis en tous temps, car ce mode de pêche ne peut faire aucun tort et il ne peut donner de bons résultats que lorsque le poisson est en excellente condition.

Si vous pensez que ces conditions méritent d'être adoptées, je suggère respectueusement qu'il y ait à ce sujet une décision immédiate, avant qu'un plus grand nombre de personnes se lancent dans cette nouvelle exploitation. Si l'on retarde, plusieurs y seront déjà engagées, et alors elles prétexteraient que l'opération des règlements et les conditions du permis leur font subir des pertes.

En ce qui concerne le comté de Gloucester, si vous décidez de faire droit aux désirs raisonnables des principaux habitants et des intéressés, je vous prie de m'en informer de suite par voie télégraphique, afin que je puisse ordonner au garde pêche Hickson de mettre fin à l'usage des rets à poches dans son comté.

Pour les comtés de Kent et de Cumberland, si vous décidez d'autoriser par un permis l'emploi des rets à poches, j'ai l'honneur de vous inclure un projet de permis qui, je crois, fera face aux exigences de la situation. Si vous l'approuvez, veuillez en faire imprimer 500 copies pour la gouverne des différents garde-pêche.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. H. VENNING,
Inspecteur des pêcheries, N.-B.

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PECHE.						MATÉRIEL DE PECHE.												
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nasses.										
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans dans la glace.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	
<i>Ristigouche.</i>			\$			\$			\$		\$								
De Belledune à la riv. à l'Ang.	...			...	88	1250	104	6300	3660	1100	740		61400	...	26000			1000	
De la riv. à l'Ang. au roch. Morris	2	31	400	4	15	180	15	2590	1340			22	44975	...				49	
Total.....	2	31	400	4	103	1430	119	8890	5000	1100	740	22	106375	...	26000			1049	

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.											
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nasse.									
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Prasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace.	Saumon, fumé, lbs...	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils,	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.
<i>Gloucester.</i>			¢			¢			¢		¢							
De Belledune à la Pointe à la Meule	17	670	20100	69	893	115490	2039	70045	32270	...	...	...	156985	...	71200	1775	...	12050
District Caraque Pokemouche et Shippegan.....	...	...	...	...	168	35520	386	7060	3060	...	...	...	...	...	...	24	...	2500
District Tracadie	...	...	...	...	40	300	50	20000	2000	...	...	...	...	...	...	100	...	700
	...	...	...	...	27	2700	81	1350	675	...	...	...	...	...	...	75	...	1500
Total.....	17	670	20100	69	1128	154010	2556	98455	38065	...	...	...	156985	...	71200	1974	...	1675

No. 15.

employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc., dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1876.

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		Valeur.			
Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, barils.	Langues et noues de morue.	Merlan, quintaux.	Merluce, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Acbigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de pois. galls.	Guano de pois. ton.	Poisson employé c. engrais, barils.	\$	cts.
.....		10										3		75000				28,437	00
.....										100	300	1		3500			49	7,920	75
.....		10								100	300	4		78500			49	36,357	75

ESPECES DE POISSON.															PRODUITS du POISSON.		VALEUR.		
Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue.	Merlan, quintaux.	Merluce, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Acbigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de pois. gall.	Guano de pois. ton.	Poisson employé c. engrais, barils.	\$	cts.
.....	4550	33526		...	250	550	2400	...	16750	16500	142600	63	1800	273590	12850	...	600	350993	75-
.....		5700				400	1400	...	400	1000	2600		1000		4000	...	600	44988	00
.....	150	270			..				600	2000	12000	100			300	...		7646	00
.....	400	1580		...	250	150	10000	...	6000	4000	3000	600		40000	1000	...		30364	00
.....	5100	41076		...	500	1100	13800	...	23750	23500	160200	763	2800	313590	18150	...	1200	433991	75

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.											
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasse.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.								Valeur.
<i>Northumberland.</i>			\$			\$			\$		\$							
Baie et rivière Tabusintac.....					21		21	1850	230						7			
De l'île Neguac à Burnt Church.....	1	12	300	3	50	1500	100	4100	1400						8		2000	
Île au Portage et Escuminac.....	200	600	8000	250	21	305	42	12650	11255			7700			20		2000	
De Burnt Church à Chatbam Ferry.....	2	45	1100	4	89	1464	82	16088	7613			353					400	
Îles Huckleberry aux Œufs, au Renard et du Vin et la Baie...	100	1000	6000	677	77	1500	100	10000	10000			104000	7000	16000		1000	2000	
De la baie du Vin à l'île Beaubair.....	1	20	800	4	40	640	50	9560	4730			30000						
De Chatbam Ferry aux eaux supérieures du N.-Ouest.....								2811	1200			44000						
De l'île Beaubair à Blackville.....					50	650	55	1920	2032			17000						
Blackville à Blissfield.....					55	519	56	2992	837			73						
Blissfield.....						120	14	245	122			2641						
De Doaktown à l'île Hovey.....							45	462	300			6000						
De l'île Hovey à Burnt Hill.....								156	77			2810						
Total	304	1677	16200	938	403	6698	565	62834	39846			426	214151	7000	16000	35	1000	8400

chaloupes employés aux pêcheries, etc.—Nouveau-Brunswick.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.		
Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et nœuds de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluche, qtx.	Egrefin, lbs.	Fétian, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.		Guano de poisson, tonneaux.	Poisson empl. comme engrais, barils.
	80											2 351						\$ cts.
108	100								1000	5000	8000	8			20			1,421 00
	4000				4000						350000							9,532 00
	29							3	2460	1000		1						64,355 00
	176	2400			2000			250	20000		10000	2100	48600	3000				8,296 10
	500							80	8000		8000							66,156 00
								20	186079			5						7,850 00
	200							15	180	400	60000							17,969 74
	105							74		7480							322	7,004 80
	3																	2,883 30
																		396 15
																		910 50
																		421 50
108	1093	6500			6000			442	217719	13880	436000	16	2451	48600	3020		322	187,196 09

STATISTIQUE indiquant le nombre, le tonnage et la valeur des bateaux et

Comtés.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS AUX PÊCHERIES.						MATÉRIEL DE PÊCHE.											
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nasses.									
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boît., lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	
<i>Kent.</i>			\$		\$			\$	\$									
De Shédiac à Richibouctou	11	100	1175	38	515	7930	1030	28300	14150							490	800	
De Richibouctou à Escuminac.....	1	30	500	3	138	2600	440	8900	6950	350	525	45	115000			165		
Total.....	12	130	1675	41	653	10530	1470	37200	21100	350	525	45	115000			655	800	
<i>Westmoreland.</i>																		
Baie Dorchester et Bassin de Cumberland à la baie Shepody	1	15	100	13	50	400	128	16050	2946	1	60	76						
Baie Verte au Cap Tourmente..					24	500	72	1450	1080									
Riv. Shédiac au Cap Jouriman...																200		
Total.....	1	15	100	13	74	900	200	17500	4026	1	60	76				200		
<i>Albert.</i>																		
De Hopewell à la rivière de la Pointe Wolfe.....					25	640	250	3400	1540	10	760	28						
<i>Victoria.</i>																		
De la ligne du comté de Car- leton aux Grandes Chûtes.....								160	100			5000						
<i>Carleton.</i>																		
Comté de Carleton, riv. St. Jean					40	608	55	700	280			5500						
<i>York.</i>																		
De la ligne du comté de Sunbury à la ligne du comté de Carleton					30	90	35	400	200		16	1086						

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et.

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasses.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en b., lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en b. lbs.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.						
			\$		\$			\$								
<i>Queens et Sunbury.</i>																
Lac des Français, Sheffield.....				18	350	23		780	150							
Rivière Oromocto.....				8	180	12		350	80			100				
Lac Maquapet, Sheffield.....				6	120	12		200	40							
Washademoak.....				15	400	20		900	130			150				
Lac Hart.....				4	70	6		160	40							
Jemseget environs.....				17	300	22		900	150			200				
Otnabog.....				5	100	7		360	120							
Grand Lac.....				35	650	45		1600	300							
Rivière St. Jean.....				10	160	14		400	100			150				
Oromocto, Lac des Français.....				8	150	12		320	100			100				
Upper Gagetown.....				3	45	5		100	30							
Sheffield.....				2	40	3		100	25			100				
Total...				131	2565	181		6170	1265			800				
<i>Kings.</i>																
Kennebeasis et Crique Smith.....																
Westfield et Nérépis.....				41	531	41		2000	1017			248				
Total...				41	531	41		2000	1017			248				
<i>St. Jean.</i>																
De la Tête Quaco à la Pointe Lepreau, y compris le havre de St. Jean.....	24	531	10500	165	310	10500	680	100000	71000	28	10600	66000	42000			
De la Rivière aux Oies à la Tête Quaco.....	2	38	1500	8	8	275	23	80	360	3	300					
Total...	26	569	12000	173	318	10775	703	100080	71360	31	10900	66000	42000			

chaloupes employés dans les pêcheries.—Nouveau-Brunswick.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.																PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	
Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluce, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Hulle de poisson, gal.	Guano de pois. ton x		Poisson employé c. engrais, barils.
.....		200							7	100	100								\$ cts.
.....		100							10	100									768 00
.....		80							7	700									451 00
.....		400							10	200									378 00
.....		20																	1,514 50
.....		500								800									70 00
.....		100																	1,828 00
.....		800							10	800	400								350 00
.....		300							8	800									2,952 00
.....		100																	1,184 50
.....		8							4	200									365 00
.....		8							3										72 00
.....		2616							59	3700	500								67 00
.....																			10,000 00
.....		200							100		1000								1,560 00
.....		630							114	4000									7,821 00
.....		830							214	4000	1000								9,381 00
8500		8900	2500	30	1050	760	21500	4400	2050	3000									120,149 00
300			160		70		6900	1300											2,737 00
8800		8900	2660	30	1120	760	28400	5700	2050	30000									122,886 00

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPIES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.													
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets.		Nasses.											
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.	Saumon, barils.	Saumon, f. dans la g. lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	
Charlotte.			\$		\$			\$		\$										
Havre au Castor et Latete.....	32	449	13100	158	106	3150	212	21200	10600	2	1000	...	...	...	...	...	...	31400	1000	...
District Ste. Croix					20	125	75			8										
Baie Intér., Passa- maquoddy.....	7	120	2400	28	34	2820	70	2500	1140	1	400	...	130	...	...	170	...	4200	4000	...
Ile au Ceif.....	28	720	10000	182	240	13140	245	28100	9315	16	6500	...	...	...	...	...	...	8400	110000	...
Campo Bello.....	14	160	7665	85	133	4914	163	6043	4834	23	2875	...	...	...	...	...	...	438	129700	...
Grand Manan.....	18	500	13000	95	350	30000	340	13600	12650	28	15500	...	...	...	...	...	...	44000	250000	...
Baie Mace.....	2	20	700	8	8	350	16	1600	800	...								400		
L'Etang.....					10	300	20	1320	660									300		
Wolves.....					3	90	6	180	90									60		
Total.....	101	1969	46865	556	904	54889	1147	74543	40089	78	26275	...	130	...	...	170	...	89198	494700	...

chaloupes employés aux pêcheries, etc.—Nouveau-Brunswick.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.														PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	
Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gal.	Guano de poisson, ton.		Poisson employé comme engrais, barils.
50	2700	22	1625	7650	762000									14685		75	227,269 25 175 00
				200	10000				700				54667	3000	100	1000	33,011 55
	3000	6	1900	5400	200600	2000							8000	15000	200	300	127,948 00
	1448		2775	1635	132600								32000	8919	69		76,440 35
	7000	8	5500	8500	207000	50000							120000	30100	500	2000	384,041 00
	480	5		720	16000									1680			8,607 00
	300	3	50	500	12000									1230			6,185 00
	100	1	20	200	6000									480			2,189 00
50	15028	45	11870	24805	1346200	52000			700				214667	75124	869	3375	865,866 15

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries ; la quantité et la valeur du matériel de pêche, espèces de poisson, et le nombre total d'hommes employés, etc., dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1876.

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS AUX PÊCHERIES.						MATÉRIEL DE PÊCHE.				ESPÈCES DE POISSON.								
	Bateaux.				Chaloupes.			Rets.		Nasses.		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.								
			\$			\$			\$										
1 Ristigouche	2	31	400	4	103	1430	119	8890	5000	1100	740	22	106375		26000			1049	
2 Gloucester	17	670	20100	69	1128	154010	2556	98455	38005				156985		71200	1974		16750	
3 Northumberland	304	1677	16200	938	403	6698	585	62834	39846			428	214151	7000	16000	35	1000	6400	108
4 Kent	12	130	1675	41	653	10530	1470	37200	21100	350	525	45	115000			655	800	4270	
5 Westmoreland	1	15	100	13	74	900	200	17500	4026	1	60	76				200		6500	2000
6 Albert					25	640	250	3400	1540	10	760	28						150	200
7 Victoria								160	100				5000						
8 Carleton					40	608	55	700	280				5500						
9 York					30	90	35	400	200			16	1086						
10 Queens et Sunbury					131	2565	181	6170	1265				800						
11 Kings					41	531	41	2000	1017			248							
12 St. Jean	26	569	12000	173	318	10775	703	100080	71360	31	10900		68000	42000				8800	
13 Charlotte	101	1969	46865	556	904	54889	1147	74543	40089	78	26275		130			170		89198	494700
Total	463	5061	97340	1794	3850	243666	7322	412332	223828	1570	39260	861	671027	49000	113200	3034	1800	133117	497008

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes employés aux pêcheries; la quantité et la valeur du matériel de pêche, l'espèce et la quantité de poisson, et le nombre total des hommes employés, etc., dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'année 1876.

COMTÉS.		ESPÈCES DE POISSON.													PRODUITS DU POISSON.			VALEUR.	
		Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluque, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gal.	Guano de pois., ton.		Poisson employé comme engrais, barils.
1	Ristigouche.....		10							100	300	4		78500			49	\$ cts.	
2	Gloucester.....	5100	41076			500	1100	13800		23750	23500	160200	763	2800	313590	18150		1200	36,357 75
3	Northumberland.....	1093	6500			6000			442	217719	13980	436000	16	2451	48600	3020		322	433,991 75
4	Kent.....	505	930		105	160	7650			3250	6500	652000	285	2180	591000	535			187,196 09
5	Westmoreland.....	50	180		50	40	5000		1715	4000	3500	303000	28	500	170000	100		250	187,361 75
6	Albert.....	70	20		9	150	5200	1800	350	540	12000	7200							91,200 00
7	Victoria.....								8							178			6,575 60
8	Carleton.....								17	700	500	500							814 00
9	York.....	15							15	1200									1,063 00
10	Queens and Sunbury.....	2818							59	3700	500								695 40
11	Kings.....	830							214	4000	1000								10,000 00
12	St. Jean.....	8900	2660	30	1120	760	28400	5700	2050	30000									9,381 00
13	Charlotte.....	50	15028	45	11870	24806	1346200	52000			700				214667	75124	869	3375	122,886 00
Total.....		19229	66374	75	13154	32415	1393550	73300	4870	288859	62180	1559200	1096	7911	1416357	97107	869	5196	865,866 15
																			1,953,388 49

RÉCAPITULATION

Du produit des pêcheries du Nouveau-Brunswick, durant l'année 1876.

Espèces de poisson.	Quantités.	Taux.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.
Saumon, mariné.....	861 barils, à	18 00	15,498 00
“ frais, dans la glace.....	671,027 lbs. “	0 15	100,654 05
“ fumé.....	49,000 do “	0 15	7,350 00
“ en boîtes.....	113,200 do “	0 15	16,980 00
Maquereau.....	3,034 barils “	10 00	30,340 00
“ conservé.....	1,800 boîtes “	0 15	270 00
Hareng.....	133,117 barils “	4 00	532,468 00
“ fumé.....	497,008 boîtes “	0 25	124,252 00
Gaspereau.....	19,229 barils “	3 50	67,301 50
Morue.....	66,374 qt'x. “	5 00	331,870 00
Langues et noues de morue.....	75 barils “	7 00	525 00
Merlan.....	13,154 qt'x. “	3 50	46,039 00
Merluche.....	32,415 do “	3 50	113,452 50
Egrefin.....	1,393,550 lbs. “	0 06	83,613 00
Fletan.....	73,300 do “	0 06	4,398 00
Alose.....	4,870 barils “	8 00	38,960 00
Achigan.....	288,859 lbs. “	0 06	17,331 54
Truite.....	62,180 do “	0 06	3,730 80
Eperlan.....	1,559,200 do “	0 06	93,552 00
Anguilles.....	1,096 barils “	9 00	9,864 00
Huitres.....	7,911 do “	3 00	23,733 00
Homard, en boîtes.....	1,416,357 boîtes “	0 15	212,453 55
Huile de poisson.....	97,107 gallons “	0 65	63,119 55
Guano de poisson.....	869 tonn'x. “	15 00	13,035 00
Poisson employé comme engrais.....	5,196 barils “	0 50	2,598 00
			1,953,388 49

ANNEXE No. 16.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE L'ÎLE DU PRINCE-EDOUARD POUR
L'ANNÉE 1876.

COMTÉ DE PRINCE—JOHN CLARK, garde-pêche.

Rivière Tryon, Lot 28.

La truite abonde dans cette rivière. Au mois de juin le gaspareau fait son apparition, mais jamais en grande quantité. Ce sont là les seules espèces de poisson qu'on puisse trouver dans cet endroit.

Rivière Dunk, lot 25.

Après la rivière Tryon vient la rivière Dunk. La truite y abonde, mais il est impossible d'établir le chiffre exact de la quantité qui s'y prend, vu que de toutes les parties du comté, on vient y faire la pêche. Le saumon y fourmille. Au mois de novembre il monte jusqu'au moulin de Wall, qui se trouve sur la rivière principale, à environ cinq milles plus haut que l'endroit où la marée se fait sentir. Rendu là, il ne peut aller plus loin, vu qu'il n'y a aucune passe-migratoire. Je ne vois pas la nécessité des passes-migratoires, parce qu'à cet endroit la rivière s'étend au loin, et qu'en aval de ce moulin les bonnes frayères s'y trouvent en quantité.

Le plus difficile sur cette rivière est de protéger le saumon contre le dard des braconniers. Ils forment une classe d'hommes qui, au mépris de toute loi, viennent la nuit, dans des embarcations, armés et bien déguisés, et à la lumière de torches, prennent le poisson au dard, sans plus se préoccuper des garde-pêche. Je pense qu'une partie de ces gens-là viennent de Summerside, et encore plus de Middletown, deux localités situées près de cette rivière. Mais ceux qui se rendent coupables de ce délit se noircissent et se déguisent si bien, que sous serment les garde-pêche ne peuvent en prouver l'identité. Si la loi n'autorise pas contre ces pillards des mesures plus rigoureuses, on ne peut assurer la protection du poisson.

Dans le havre de Baddeck, où cette rivière se décharge, on prend le saumon au-delà de la Pointe au Sauvage, à l'entrée du havre (ce havre s'appelle aujourd'hui Summerside). Je pense que le meilleur emplacement pour la pêche du saumon dans ces endroits se trouve entre la Pointe du Sauvage et la Tête de la Vache Marine, en prenant les mesures nécessaires.

Vient ensuite la Baie Egmont. A l'ouest de cette baie, ou plutôt au dehors, on trouve un bel emplacement pour la pêche du hareng. Dans le mois de mai, les gens de l'endroit en prennent un grand nombre de barils et ils s'en servent comme boîtes. On y prend aussi du maquereau. M. Trudel, marchand de l'endroit, est à peu près le seul qui achète en quantité importante le poisson qui s'y prend. Il l'expédie à Boston.

Rivière Enmore, Lot 10.

Un peu plus à l'ouest on trouve une rivière très favorable à la pêche de la truite. Ce poisson y abonde continuellement, et M. Bollam, constructeur de navires, me dit que le saumon y vient en grande quantité.

Rivière Brae, Lot 9.

C'est la première rivière qu'on rencontre à l'ouest. Il ne s'y fait que très peu de pêche, car il n'y a pas de fonds. Dans le printemps on y prend du hareng dont la plus grande partie sert à la consommation locale.

Grand Pierre-Jacques.

Vers la pointe de l'Ouest. Cette rivière contient du saumon qui, aux mois d'octobre et de novembre, la remonte jusqu'aux moulins de Ramsay, où l'on en prend quelques-uns.

Vient ensuite la pointe de l'Ouest. A cet endroit on ne trouve pas de pêche, et le peu de poisson qui s'y prend sert à la consommation locale. M. John Matheson y possède un établissement où le homard est préparé et mis en conserve.

En partant de la pointe de l'Ouest, lot 8, on arrive au lot 7, en suivant la rive nord. Dans cette partie des détroits de Northumberland, on prend des poissons de toutes espèces. La pêche du hareng s'y fait dans le printemps et l'automne, et pendant l'été on prend le maquereau, la morue, le lingue et le flétan. A Campbellton, qui se trouve à onze milles de la pointe de l'Ouest, on rencontre des gens qui font la pêche. Presque tous sont employés par M. Matheson, qui fait un commerce considérable de poisson et dont l'établissement est un peu plus bas.

Memnigash, Lot 3.

La pêche se fait en grand dans cet endroit, et M. Matheson, le capitaine Foley et plusieurs autres s'occupent activement du commerce de poisson. On y prend beaucoup de maquereau, de morue, de lingue et de hareng qu'on expédie sur les marchés de Boston.

L'achigan se prend aussi à l'endroit qui se nomme la Passe de Memnigash (j'ai vu de très beaux achigans qu'on avait pris en cet endroit), qui possède de très beaux fonds de pêche; la seule chose qui lui manque est un bon havre. Cette lacune pourrait être comblée en construisant une jetée et en draguant quelque peu, vu qu'il y a un remous profond dans ce havre, mais une batture en dehors.

L'Etang Noir.

Messieurs Costin et Mallet y font un commerce considérable de poisson. On y prend le hareng dans le printemps et l'automne, ainsi que la morue et le maquereau pendant l'été.

L'étang de Skinner se trouve plus au nord. Pendant l'été c'est un endroit important pour la pêche; M. Francis Larkin, M. Coy, et M. James Morrisay y ont à peu près cent bateaux et emploient 300 hommes à prendre et préparer le poisson.

L'Etang Neal.

C'est l'emplacement de pêche le plus considérable qui se trouve sur cette partie du littoral. Il y a à peu près dix fonds de pêche dont les opérations sont conduites par l'honorable J. C. Pope, Richard Hunt, William Larken, Horton Agno Gaudet et plusieurs autres. Ces messieurs ont à leur service 200 bateaux et emploient 500 hommes pendant la saison d'été.

Entre l'Etang Skinner et le Cap Nord il y a à peu près 1,000 brasses de rets. De là nous passons au Cap Nord. Il y a là deux fonds de pêche exploités par MM. P. Hogan et James Davidson.

L'emplacement voisin est ensuite l'Etang de la Vache Marine; il est situé au sud, entre le cap et la passée Tignish. Il y a des fonds de pêche dont l'un appartient à William Morrisay et les autres à des Français résidents. Ces particuliers vendent leurs poissons à Hall et Myrie, de la Passe de Tignish, qui emploient à ce produit dix bateaux et trente hommes.

Passé de Tignish.

Il y a deux fonds de pêche importants en cet endroit; l'un est exploité par l'hon. J. C. Pope et l'autre par Hall, Myrie et Cie. Aux deux places il y a environ 50 bateaux et 300 hommes employés à prendre et préparer le poisson. Au printemps on tend à peu près 2,000 brasses de rets. On se sert aussi des rets à poches.

De cet endroit au havre de Cascumpec on rencontre, tout le long de la côte, des fonds de pêche de peu d'importance, qui occupent 40 hommes et 20 bateaux.

A la passe de Tignish on voit un brise-lames qui a été construit aux frais du gouvernement du Canada et qui fait honneur au constructeur (M. D. McDonald). Ce brise-lames est d'un immense avantage pour les pêcheurs. Le havre est maintenant très utile pour les bateaux et les petites goélettes.

Havre de Cascumpec.

Il y a ici deux emplacements de pêche qui appartiennent, l'un à James F. White, éc., et l'autre à l'hon. George W. Howlan. On y prend une quantité considérable de morne et de maquereau, que ces deux marchands achètent.

Le capitaine Hewitt, de la Nouvelle-Ecosse, tout près d'Halifax, a pris du saumon entre ce havre et le Cap Kildare. Il tendit cinquante brasses de rets avec lesquelles il retira à peu près vingt barils d'excellents saumons, qu'il vendit une piastre pièce et qui pesaient entre 12 et 18 livres chacun.

En amont de la Pointe Cascumpec se trouve Cascumpec ou la Baie de Hollande, dans laquelle se déchargent quatre rivières considérables: les lots 6, 10 et 11 qui contiennent beaucoup de truites et de saumons. A l'époque du frai ils remontent ces rivières en immenses quantités. Dans certaines parties de cette baie et de ces rivières on trouve des bancs d'huîtres considérables. On les transporte dans des chars jusqu'à Summerside, et de là on les expédie dans des goélettes à Québec et à Montréal. Au printemps, on prend dans cette baie le hareng en grande quantité.

Cette baie s'étend jusqu'au Banc Noir, à la tête des Détroits ou à la Passe de Lennox. C'est un cours d'eau entre la terre et les côtes de Sable, et il se continue de la baie Cascumpec à la baie Richmond. C'est dans ce cours d'eau que se trouvent les bancs d'huîtres du ruisseau de l'Ecureuil, qui ont été concédés par le gouvernement local à l'honorable W. H. Pope, avec le privilège de pêcher en dehors de son domaine pour la reproduction des huîtres.

Rivière à la Truite, lot 13.

Cette rivière est renommée pour ses truites, ses anguilles et ses huîtres. On y trouve des bancs d'huîtres considérables.

Baie Richmond.

C'est la baie la plus importante du côté nord de l'île. La Grande Rivière se décharge dans cette baie. On y construit un grand nombre de vaisseaux en tout temps de l'année, pour les MM. John et James Yeo. Ces vaisseaux viennent tous dans cette baie en destination de la Baie Malpèque. Port Hill, résidence de l'honorable John et de James Yeo, a vue sur cette baie qui contient des emplacements très favorables pour la pêche du hareng, dont il se prend de grandes quantités dans le mois de mai. Quant aux huîtres, elles abondent dans presque toutes les parties de la baie. Cette baie s'étend jusqu'aux rivages de Princeton ou Malpèque, places qui contiennent deux fonds de pêche, propriétés de Henry McNutt et A. McGougan qui emploient là 14 bateaux et 50 hommes. Ces emplacements de pêche se trouvent du côté nord de l'île et près de la ligne qui divise le comté Prince de celui de Queens.

Qu'il me soit permis de dire en terminant mon rapport, qu'au sujet des passes-migratoires, il n'y a rien de tel dans ce district, et l'acte du gouvernement local ne contient aucune disposition à cet égard. Mes instructions ne comportaient pas que j'enisse à en faire construire.

C'est l'opinion de tous les pêcheurs et des marchands qui font le commerce du poisson, que les produits de la pêche ont été de cent pour cent moindres que les années précédentes.

Les opinions sur le faible rendement des pêches de cette année sont nombreuses. Certains disent qu'il faut attribuer la diminution au fait que ce poisson est venu en bien plus petite quantité que dans les autres saisons. D'autres soutiennent que la grande chaleur du mois d'août en a été la cause. Il y a un fait certain : c'est que jamais le commerce de poisson n'a été poussé avec autant d'activité que dans l'époque actuelle.

COMTÉ DE QUEENS—ISAAC THOMPSON, garde-pêche.

Suivant les instructions que j'ai reçues de vous, j'ai recueilli et je vous envoie des statistiques sur les pêcheries du comté de Queens, Ile du Prince-Edouard.

Les résultats de la saison de pêche qui vient de finir ont été beaucoup moins productifs qu'à l'ordinaire. Il s'est pris à peu près la moitié moins de poisson que dans les deux années précédentes. La morue et le maquereau abondaient au début de la saison, et ces poissons étaient de bonne qualité; mais une forte tempête au commencement du mois d'août a chassé le poisson de la côte, et depuis cette époque on n'a pas vu de maquereau, et seulement qu'une très petite quantité de morue.

Dans certaines localités où ne se trouvent aucunes stations de pêche régulières, j'ai eu à surmonter beaucoup de difficultés pour constater avec précision la quantité relative des différentes espèces de poissons qui s'y prenait. Le cas s'est particulièrement présenté pour moi à Tracadie, Tête de Vache (Cowhead) et sur le littoral à partir de Crapaud jusqu'aux dernières limites du comté des Iles de Wood.

Le poisson pris dans le voisinage de Charlottetown est pour la plus grande partie transporté là où on l'écoule, soit frais, soit légèrement salé. Comme on ne tient aucun compte exact de la quantité de poisson qui s'y prend, il peut se faire que les entrées dans les rapports représentent un chiffre moindre que la quantité réelle. Je pense cependant qu'il est de mon devoir de dire que les rapports de la côte sud représentent le résultat d'un mois de pêche par les cultivateurs, vu qu'il n'y a aucune station de pêche régulière.

Homards.

Il ne se fait pas de conserves de homards dans le comté de Queens. A Rustico, on en prend d'immenses quantités qu'on débite sur le marché de Charlottetown. Il m'a été impossible d'obtenir le chiffre exact du montant ou de la valeur réelle de ce commerce. A mon avis, cependant, il peut rapporter huit piastres par semaine, et cela pendant douze semaines.

Huîtres.

Au commencement de la saison réservée l'été dernier, la pêche défendue s'est pratiquée jusqu'à un point assez considérable. M'appuyant sur la loi locale j'ai poursuivi cinq des personnes qui se trouvaient en contravention avec elle. Deux des défendeurs furent trouvés coupables et condamnés à l'amende, le troisième quitta le pays, et dans les deux autres causes, mon témoin ne put réussir à prouver la pêche illégale contre les défendeurs.

Le gardien McRae institua, lui aussi, des procédés contre trois individus de la Rivière de l'Ouest; mais le juge de paix auquel il s'était adressé, considérant que la preuve n'était pas suffisante pour soutenir la plainte, il lui fallut abandonner ses actions. Bien que ces procédés n'aient réussi qu'à moitié, ils ont en l'effet désiré de mettre un terme à la pêche défendue de l'huître pendant tout le reste de la saison.

La conservation des huîtres dans les baies et les rivières de ce comté est une question hérissée de difficultés. A une époque qui n'est pas encore beaucoup reculée, on trouvait dans presque toutes les baies, et aux embouchures des rivières, des bancs d'huîtres considérables qui pour la plupart, sont aujourd'hui disparus pour des causes qu'on a jamais pu clairement expliquer. On trouve de temps en temps quelques huîtres vivantes sur la surface ou sur les bords de ces bancs abandonnés; mais ces lits

ne se composant que de vase et d'écaillés d'huîtres en décomposition, ces dernières ayant souvent douze à treize pouces de long, on les drague en hiver au moyen de machines mues par un cheval, et les cultivateurs les transportent à de grandes distances dans l'intérieur et s'en servent comme engrais pour leurs terres. Il est presque impossible d'exagérer la valeur de ces dépôts comme engrais. Bien que la pêche aux huîtres ait certainement de la valeur, ces bancs épuisés qui ont souvent dix pieds ou plus de profondeur, sont beaucoup plus précieux. On a rendu très fertiles des terres de qualité inférieure, ou appauvries, en employant l'engrais d'écaillés d'huître mêlé à l'engrais ordinaire de basses-cours. Il est donc essentiellement dans l'intérêt des cultivateurs de protéger les bancs d'huîtres vivantes. On ne devrait jamais mettre d'obstacles qui puissent empêcher le cultivateur d'avoir un libre accès à ces entrepôts naturels de matière fertilisante.

Dans ce but, je me permettrai les conseils suivants :—

Une des poursuites que j'avais intentées ayant manqué parce que le défendeur avait plaidé qu'il se livrait à la pêche aux écaillés d'huîtres, je recommande qu'on défende de prendre des huîtres ou des écaillés d'huîtres dans aucune rivière ou baie de l'Île du Prince-Edouard, durant la saison réservée.

De plus, que quiconque aura en sa possession, ou sur ses terres des écaillés d'huîtres fraîches ouvertes, ou un bateau contenant des instruments pour la pêche aux huîtres et qui se trouvera amarré sur un banc d'huîtres, soit considéré comme occupé à la pêche aux huîtres.

Je recommanderai, pour encourager la reproduction des huîtres, qu'on réserve certains bancs d'huîtres vivantes dont on pourrait déterminer les limites et qui serait connus par avis; mais sans interrompre le travail du dragage des lits épuisés devant servir d'engrais.

Que le gouvernement accorde aux propriétaires riverains dont les terres aboutissent aux baies et aux rivières le droit exclusif de faire des bancs d'huîtres (devant leurs propriétés) excepté dans le cas où les bancs d'huîtres existent déjà. Que ces privilèges soient bien définis, et qu'ils ne s'étendent, pour ceux qui vivent sur les bords des baies ou des rivières qu'à un côté seulement du lit de telle baie ou rivière.

Il est probable qu'en accordant le libre exercice de ce privilège, on amènerait beaucoup de personnes à commencer la culture des huîtres, pour laquelle les baies et les rivières sont admirablement propices. La tranquillité et la chaleur de l'eau favorisent le dépôt du frai. Si les cultivateurs et ceux qui résident sur le bord de l'eau connaissaient la facilité avec laquelle on peut former de nouveaux bancs, et comment on peut régénérer les vieux, et surtout les profits qu'il est possible de réaliser par la culture de l'huître, il ne leur faudrait que peu de conseils pour les engager à tenter l'entreprise.

Anguilles.

La pêche à l'anguille se fait au dard, dans l'automne et l'hiver. Il m'a été impossible de cueillir des données satisfaisantes sur son rendement.

Saumons.

Il n'a été pris que très peu de saumons dans le cours de la dernière saison. Les rets qu'on tend en dehors des havres ont été rejetés sur le côté par la tempête du mois d'août, dont j'ai déjà parlé, et il n'y a pas eu d'autre pêche à la suite de cet événement.

J'ai placé de jeunes saumons dans le réservoir de mon moulin, l'été dernier, mais les expériences faites l'hiver précédent pour obtenir l'éclosion des œufs, ne furent pas couronnées de succès. La maison où j'avais mis les baquets contenant le œufs de saumon était trop froide, et il m'a fallu changer d'eau trop souvent pour les empêcher de geler.

Je ne me suis pas procuré d'œufs de saumon cette année, espérant que le département se décidera à construire une bâtisse dans ce but.

Le jeune saumon abondait pendant cette saison dans la rivière Winter; mais en égard à la sécheresse de l'été et de l'automne, qui a eu pour conséquence de faire bais-

ser l'eau, le poisson reproducteur n'a pas monté en quantité aussi considérable que l'année précédente. Il a cependant frayé en grand nombre plus près du bas de la rivière. Dans la rivière de l'Ouest il y en avait plus qu'à l'ordinaire. La perspective de la pêche au saumon peut donc être considérée comme favorable.

Truites.

On s'est plaint beaucoup de l'insuccès de la pêche à la truite dans cette Ile; mais il ne faut pas l'attribuer à la négligence ou à l'hésitation des officiers des pêcheries à poursuivre les contrevenants. Sans doute qu'il faut constater une grande diminution dans le rendement de cette pêche durant les trente dernières années; mais elle est causée principalement par la construction des digues de moulins qui obstruent le cours des rivières. Ce que je dis pour la rivière Winter, où je demeure, peut s'appliquer à toutes ou presque toutes les rivières de l'Ile du Prince-Edouard, excepté que sur cette rivière on ne rencontre ni moulins-à-scies ni tanneries, et conséquemment, pas de sciure ni de tan.

Voilà trente-six ans qu'on construisit le premier moulin sur cette rivière, à deux milles en amont de l'endroit où commence la marée. On jeta un barrage d'un bord de la rivière à l'autre, et on ne laissa aucune passe-migratoire. Dans l'été et l'automne suivants les poissons montèrent et voulurent parvenir à leurs frayères habituelles. Arrêtés par le barrage, on les prit avec des rets et d'autres appareils. Cependant les poissons qui étaient dans le réservoir du moulin se multiplièrent jusqu'à ce qu'il se construisit un autre moulin, à trois milles en remontant la rivière, où il s'en fit un nouveau massacre. Ils augmentent encore en nombre dans ce réservoir, protégés comme ils sont par une loi locale qui défend la pêche à la truite pendant la fraie.

Si la pêche à la mouche a manqué en partie l'été dernier, c'est dû à la grande chaleur. Le thermomètre est monté jusqu'à 80 degrés. Cela a eu un effet marqué sur la petite rivière qui dans un parcours de 70 acres avait une profondeur moyenne de deux pieds. Que la truite se rencontre dans cette rivière, en amont de l'endroit où la marée commence, on n'en peut douter, par le fait seul qu'on voit des particuliers en prendre chaque jour avec la ligne pour une valeur de deux à trois piastres.

Je prends sur moi de recommander, pour mieux protéger la truite et le saumon, qu'il soit défendu à qui que ce soit, de prendre la truite autrement qu'à la ligne; que l'usage du dard pour la pêche à l'anguille de même que pour toute autre pêche, soit prohibé sur toutes les rivières, ou à l'embouchure de toute rivière que le saumon visite; que les canards domestiques, qui sont de grands destructeurs du frai de saumon, ne soient pas tolérés dans toute rivière réservée pour la reproduction du saumon; enfin, qu'il ne soit pas permis de jeter dans les eaux la sciure et les autres rebuts de moulins qui causent beaucoup de dommages aux poissons.

Quant aux passes-migratoires, il faut bien se rappeler que rien dans les statuts de l'Ile n'en ordonnait la construction, et vouloir mettre à effet la loi du Canada à ce sujet serait arrêter tous les moulins du pays pendant toute l'année, excepté deux mois dans le printemps et autant de semaines dans l'automne. Sans compter que les résultats sont rien moins que certains.

Comme ces cours d'eau sont peu considérables, les braconniers n'éprouveraient aucune difficulté à prendre le poisson, et le seul moyen de les empêcher serait de nommer un gardien particulier pour chaque rivière.

Je considère qu'il sera nécessaire de nommer un gardien à la rivière Johnson, vu que cette partie au comté de Queens est éloignée de ma surveillance par la rivière Hillsborough, et je pense que M. Bernard McKenna, de la rivière Johnson, est en tous points capable de remplir ces fonctions.

COMTÉ DE KINGS—MARTIN McINNIS, garde-pêche.

Ci-inclus vous trouverez les rapports statistiques de la saison de 1876. Je me tiens maintenant à votre disposition, si vous avez de nouvelles instructions à me

donner. J'ai fait tout en mon pouvoir pour recueillir les statistiques de ma division. J'ai fait le tour du comté, et dans des circonstances ordinaires je ne pense pas qu'on puisse obtenir de meilleurs résultats. Il peut se faire qu'il y ait des entrées qui ne soient pas à leur place dans les formes que j'ai remplies, mais telles quelles sont, elles suffisent pour apprécier le rendement de chaque comté. J'ai visité le comté à trois époques différentes afin de résoudre définitivement la question des moulins. J'ai enseigné aux propriétaires un moyen très aisé d'enlever la sciure. Les débuts ont présenté des difficultés; maintenant ils sont à même de constater les avantages qu'ils en retirent. J'ai pu me rendre jusqu'aujourd'hui sans intenter aucun procès. J'ai vu à ce que l'ouvrage fût bien fait, et à ce que tout mon monde fût à son poste et ensemble.

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur certains obstacles qu'on oppose à la marche du saumon et de la truite et qui se composent de rets à enclos qu'on tend dans les baies et dans les endroits où la marée commence, ainsi que de lignes et rets dormants placés dans le golfe St. Laurent et dans le district de Northumberland, engins qui tendent tous à la destruction générale de la morue. Quant à l'époque précise réservée pour la fraie du homard, je ne pense pas qu'on puisse la déterminer, surtout dans les eaux de l'Île du Prince-Edouard. Tout dépend de la chaleur et de la limpidité de l'eau qui les entoure. Je me suis laissé dire par des personnes compétentes sur ce sujet, que le saumon frayait certaines années dans le printemps et à d'autres époques vers le milieu de l'été, quelquefois dans les mois de septembre et octobre. Il est difficile de préciser le temps précis de la fraie du homard dans ce pays. Je me permettrai cependant de suggérer respectueusement de laisser fixer la saison réservée par le garde-pêche de chaque comté, vu qu'il est difficile de dire au juste quelle est la saison favorable aux crustacés, dans ce pays. Je recommanderai aussi de mettre un terme à la capture du homard par le harpon dans les eaux basses au commencement de l'été. C'est toujours la femelle du homard qui vient se réfugier dans les eaux basses, et cela probablement dans le but de déposer son frai.

J'attirerai aussi notre attention sur une jetée placée à l'embouchure de la pointe est du lac Nord, situé au nord du comté de King, et qui se décharge dans le fleuve St. Laurent. Cette jetée est cause que le gaspareau ne peut entrer dans ce beau lac. Une charpente quelconque ferait aussi bien l'affaire. Cette jetée faite avec des rebuts de tous genres trop près de la surface de l'eau, est de nature à effrayer le gaspareau. Il y a une grande diminution sur les années dernières dans les pêches de toutes espèces pratiquées dans ce pays; la pêche du maquereau surtout a complètement manqué sur la côte de l'Île. On remarque aussi la même chose dans le rendement de la pêche de la morue et de la merluche; de même pour le hareng et le gaspareau. Il faut attribuer cela aux glaces qui se trouvent encore sur les côtes ainsi qu'aux grands vents qui se sont fait sentir. Ces deux causes ont eu pour résultat la rareté dans toutes les espèces de poissons. Quant aux bancs d'huîtres de cette province, ils ont été complètement détruits cette année par les rebuts des moulins et la sciure. Je n'ai pas laissé faire la pêche des huîtres, afin qu'elles pussent se multiplier. Je me permettrai aussi de recommander que les rivières Mudgell et Moselle soient nettoyées des immenses quantités de rebuts de tous genres qu'elles contiennent. Il serait à désirer qu'on construisit trois passes-migratoires dans le comté de Kings, Île du Prince-Edouard. Je n'ai pas cru à propos de faire construire des passes-migratoires l'année dernière, vu que les lois de pêche ne sont entrées en vigueur que tout dernièrement dans cette province. Les propriétaires de moulins n'étaient pas en état d'ouvrir leurs barrages à cette époque de l'année. Je les ai notifiés que les lois ayant trait aux passes-migratoires prendraient force et effet l'été prochain.

Les différentes saisons réservées ont été bien suivies dans le comté de Kings.

ANNEXE

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et chaloupes
la quantité de poisson, et le nombre total des hommes employés,

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPIES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.														
	Bateaux.				Chaloupiies.		Rets.		Nasses.												
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.	Valeur.	Saumon, barils.		Saumon, frais, dans la glace, lbs.		Saumon, fumé, lbs.		Saumon, en boît, bs.		Maquereau, barils.	
<i>Prince.</i>			\$			\$			\$		\$										
Tryon, lot 28																					
Rivière Dunk																					
Summerside (d'autres localités).....																					1115
Baie Egmont.....				10	500	30	1000	250													700
Mihinegash et Campbellton.....				50	3000	150	1000	250													1850
Black Pond, lot 2				6	240	12	100	20													50
Skinner's Pond.....				50	3000	150	2000	500													2000
Nail Pond, lot 1				60	4000	200	400	400													2400
Tignish.....				50	4000	150	500	500													3000
Grève Kildare				20	800	60	600	500													200
Alberton.....				120	9000	480	1000	800			15	2000									2620
Passage Lennox ou Narrows.....				20	800	60	400	320													200
Baie Richmond et Princetown				14	200	50	1000	800													400
Total.....				400	25540	1342	8000	4340			15	2000									14535

Vingt pour cent du produit des pêcheries dans le comté de Prince sont employés pour la consommation locale.

No. 17.

employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de pêche, etc., dans la province de l'Île du Prince-Edouard, pendant l'année 1876.

ESPECES DE POISSON.																PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.		
Hareng, en boîtes.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluche, quintaux.	Egrefin, quintaux.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, en boîtes.	Huile de poisson, gal.		Guanos de pois. ton. x.	Poisson employé c. engrais, barils.
.....												600								
.....	100			143								3000								
.....	300																			
.....	550			300	30		800				6000						7200	1000		
.....	100			50			20													
.....	400			300			200											200		
.....	800			1500	40		1000											600		
.....	2000			400	50		600											1000		
.....	400			600			300											120		
.....	1700			1500			1000					4000			750	96000		6000		
.....	500			600			1000								1500			800		
.....	1000			700												11520				
.....	7850			6093	120		4920				6000	7600			6250	120276		9720		
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				
.....																				

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et.

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Bateaux.				Chaloupes.			Rets.		Nasses		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	No.	Valeur.				
Queens.		\$				\$ cts.			\$ cts.						
New London.....	1	65	2150	9	35	4200 00	140	500	125 00	...	...	...	...	...	...
Cavendish Shore.....					18	375 00	50	100	25 00	...	...	...	...	...	...
Rustico et Caps.....					87	3400 00	535	1500	378 00	...	...	...	...	...	...
Cove Head.....					14	635 00	33	212	53 00	...	...	...	...	...	...
Tracadie.....					4	120 00	16	768	53 76	...	...	...	...	...	...
Victoria.....					14	280 00	36	300	75 00	...	...	...	...	...	...
De Sable.....					18	360 00	40	720	180 00	...	...	...	...	...	...
Pointe Noire.....					1	25 00	1	40	10 00	...	...	...	...	...	...
Anse du Canot.....					30	600 00	68	1800	450 00	...	...	...	...	...	...
Grosse Pointe.....					6	120 00	8	480	110 00	...	...	...	...	...	...
Charlottetown.....	2	15	300	4	16	1800 00	78	1035	258 00	...	...	...	...	...	...
Pointe Prim, côté nord.....					13	325 00	52	275	19 11	...	...	...	...	...	...
do do sud.....					4	80 00	16	850	95 50	...	...	...	...	...	...
De la rivière Flat à Belle Creek.....					12	390 30	45	1466	102 62	...	...	...	...	...	...
De Belle Creek à la ligne de comté.....					15	660 40	60	1800	126 00	...	...	...	...	...	...
Rendem. total des b. d'huit pour le comté de Queens, à part New London.....										...	...	...	...	...	...
Total.....	3	80	2450	13	255	13170 70	1178	11846	2060 99	...	...	...	...	...	...

NOTE.—Y compris le poisson employé pour la consommation locale.

chaloupes employés aux pêcheries, etc.—Ile du Prince-Edouard.—*Suite.*

ESPÈCES DE POISSON.																	PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.			
Maquereau, barils.	Maquereau, en boîtes, lbs.	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes.	Gaspereau, barils.	Morue, qtx.	Langues et queues de morue, barils.	Merlan, qtx.	Merluce, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguille, barils.	Huitres, barils.	Homard, boîtes.	Huile de poisson, gallons.		Guanode pois, t'n'x.	Poisson empl. comme engrais, barils.	
1200		1000			350														232			14,338 30
450		40			200														132			4,635 80
4981		3000			2700														1800			59,993 00
375		200			50														34			3,734 60
		12																				30 00
50		180			20														13			943 45
40		325																				1,132 50
3		8																				44 00
130		425			45														30			2,313 25
16		120			20														13			521 45
532		478			610														400			8,303 50
		26			130			20											76			736 90
		120			88														58			711 70
		90			342			62											228			2,043 70
8		300			400			200											266			3,386 90
																	1455					4,365 00
7785		6324			4955			282									1655		3282			107,234 05

STATISTIQUE du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux

COMTÉS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						MATÉRIEL DE PÊCHE.								
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets.		Nasses		Saumon, barils.	Saumon, frais, dans la glace, lbs.	Saumon, fumé, lbs.	Saumon, en boîtes, lbs.	Maquereau, barils.
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Brasses.	Valeur.	Nombre.					
<i>Kings.</i>			\$			\$ cts.			\$ cts.		\$				
Du havre de Savage au Gros Cap.					51	1530 00	204	244	146 00		40			1000	269
De la pointe de l'Ours (sur le côté nord) à la grande rivière (côté sud).....	2	121	2491	10	119	4571 00	351	1576	1023 00						1570
De la pointe de Bruce à la pointe Sud	2	184	3680	12	30	600 00	120	100	70 00						423
De la pointe Sud aux Petits Sables, (ligne de comté)...					106	3186 00	636	1800	1080 00						300
Consommation locale.....											8				510
Total	4	305	6171	22	306	9887 00	1311	3720	2319 00		48			1000	3063

RÉCAPITULATION du nombre, du tonnage et de la valeur des bateaux et pêche, l'espèce et la quantité du poisson, et le nombre total des hommes

Comtés.															
Prince.....	...			...	400	25540 00	1342	8000	4340 00	...	15	2000		14535	
Queen.....	3	80	2450	13	285	13170 70	1178	11846	2060 99	...	...			7785	
Kings.....	4	305	6171	22	306	9887 00	1311	3720	2319 72	...	48		1000	3063	
Total	7	385	8621	35	991	48597 70	3831	23566	8720 71	...	63	2000	1000	25383	

et chaloupes employés aux pêcheries, etc.—I. du P.-E.—Fin.

ESPÈCES DE POISSON.																	PRODUITS DU POISSON.		VALEUR.	
Maquereau, en boîtes	Hareng, barils.	Hareng, fumé, en boîtes	Gaspereau, barils.	Morue, quintaux.	Langues et noues de morue, barils.	Merlan, quintaux.	Merluche, qtx.	Egrefin, lbs.	Flétan, lbs.	Alose, barils.	Achigan, lbs.	Truite, lbs.	Eperlan, lbs.	Anguilles, barils.	Huitres, barils.	Homard, en boîtes.	Huile de pois., gal.	Guan de pois., tonx		Poisson empl. comme engrais, barils.
142	150	2800	10	140	260											1000	260			\$ cts.
282	400	5820	139	5024	20											1000	2595			16564 60
121		2001	45	1186																59764 95
32		2900	200	1700												200000	350			16838 75
115	110	2704	80	1610	56											40400				46382 50
692	660	16225	474	9660	336											242400	3485			27434 86
																				166985 06

chaloupes employés aux pêcheries, la quantité et la valeur du matériel de employés, etc., dans la province de l'Île du P.-Edouard, pour l'année 1876.

																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					</
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	----

RÉCAPITULATION

Du produit des pêcheries de l'Ile du Prince-Edouard, durant l'année 1876.

Espèces de poisson.	Quantités.	Taux.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.
Morue.....	27,273 quintaux.....	4 25	115,910 25
Hareng.....	14,866 barils.....	2 50	37,165 00
Maquereau.....	25,383 ".....	8 09	203,064 00
Merluce.....	336 lbs.....	0 06	20 16
Egrefin.....	14,862 quintaux.....	3 50	52,017 00
Saumon, mariné.....	63 barils.....	18 00	1,134 00
do frais, dans la glace.....	2,000 lbs.....	0 15	300 00
do en conserves.....	1,000 boîtes.....	0 12	120 00
Gaspereau.....	660 barils.....	3 50	2,310 00
Truite.....	7,600 lbs.....	0 06	456 00
Achigan.....	6,000 ".....	0 06	360 00
Huitres.....	7,905 barils.....	3 00	23,715 00
Homard.....	362,673 boîtes.....	0 12	43,521 12
Langues et noues de morue.....	594 barils.....	7 00	4,158 00
Huile de poisson.....	16,487 gallons.....	0 65	10,716 55
Valeur totale.....			494,967 08

ANNEXE No. 18.

QUANTITÉ et valeur du poisson exporté de l'Île du Prince-Edouard, durant l'année 1876.

Année.	Articles.	Quantité.	Valeur.
			\$ cts.
1876.	Morue, salée, sèche, quintaux.....	8,449	25,400 00
do	Maquereau, mariné, barils.....	9,347½	80,289 00
do	Hareng do.....	2,494	7,505 00
do	do fumé, lbs.....	3,000	75 00
do	Poisson de mer, mariné, barils.....	1,000	6,000 00
do	Huitres, fraîches, barils.....	51	95 00
do	do en conserve, lbs.....	480	60 00
do	Homard do.....	334,446	40,568 00
do	Saumon, boîtes, lbs.....	3,792	475 00
do	Autres espèces, marinées, barils.....	572	7,547 00
do	Huile de poisson, gallons.....	2,590	1,700 00
	Valeur totale.....		169,714 00

De ce montant il a été envoyé à

GRANDE-BRETAGNE.

1876.	Morue, quintaux.....	2,856	7,140 00
do	Homard, lbs.....	238,410	27,614 00
do	Saumon.....	3,744	468 00
	Total.....		35,222 00

ANTILLES ANGLAISES.

1876.	Morue, quintaux.....	1,311	5,159 00
do	Maquereau, barils.....	142½	964 00
do	Hareng, barils.....	1,175	3,130 00
do	do fumé, lbs.....	3,000	75 00
do	Huitres, lbs.....	480	60 00
do	Homard, lbs.....	48	12 00
do	Saumon.....	48	7 00
	Total.....		9,407 00

QUANTITÉ et valeur du poisson exporté de l'Île du Prince-Edouard, etc.—*Suite.*

ETATS-UNIS.

Année.	Articles.	Quantité.	Valeur.
			\$ cts.
1876.	Morue, qtx.....	1,172	2,975 00
do	Maquereau, barils	9,195	79,265 00
do	Hareng, barils	1,319	4,375 60
do	Poisson de mer, barils.....	1,000	6,000 00
do	Huitres, barils.....	1	2 00
do	Homard, lbs	93,444	12,622 00
do	Autres espèces, barils	141	5,547 00
do	Huile de poisson, gallons.....	2,590	1,700 00
	Total		112,486 00

TERRENEUVE.

1876.	Morue, qtx.....	1,322	5,054 00
do	Huitres, barils.....	48	89 00
	Total		5,143 00

FRANCE.

1876.	Homard, lbs	2,544	320 00
do	Autres poissons, barils.....	431	2,000 00
	Total		2,320 00

ESPAGNE.

1876.	Morue, qtx.....	1,788	5,072 00
do	Maquereau, barils.....	10	60 00
	Total		5,132 00

SAINT PIERRE.

1876.	Huitres, barils.....	2	4 00
-------	----------------------	---	------

RÉCAPITULATION.

Endroits.	Valeur.
	\$ cts.
Grande-Bretagne.....	35,222 00
Antilles Anglaises.....	9,407 00
Etats-Unis.....	112,486 00
Terreneuve.....	5,143 00
France.....	2,320 00
Espagne.....	5,132 00
Saint-Pierre.....	4 00
Valeur totale.....	169,714 00

ANNEXE

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.,
pour

STATION.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSIONS,									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets à mailles.			Seines.			Rets à chambres.			
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
<i>Division du lac Supérieur.</i>			\$			\$			\$			\$			\$	
Ile Victoria.....	Pas de pêche.															
Fort William.....					2	90	5	4	70	125						
Ile Welcome.....					1	75	2	3	100	150						
Anse McVicar.....					2	105	4	4	110	200						
Pointe de l'Ours.					1	75	3	2	80	100						
Ile Marie.....					1	60	2	2	60	80						
Ile du Lièvre.....					1	50	2	3	60	100						
Station de Wood.....					1	50	3	2	50	75						
Ile Edouard.....					1	175	4	6	800	1200						
Roche Debout et Grand Saganash...					1	275	6	10	200	175						
Ile Fluor.....					2	45	4	6	75	95						
Ile Salter.....					2	250	7	11	1400	2000						
Baie Jackfish.....					1	250	4	25	365	1050						
Ile Michipicoten					1	700	2	50	1095	2000						
Pointe Gargantua ...					3	750	6	18	2400	1500						
Ile Lizzard.....					2	250	5	32	3000	1120						
Ile de Sable,	Steamer				2	350	4	10	200	950						
Ile Parisienne		7	2000	3	3	450	9	44	4000	1320						
Baie Goulais.....							2	14	180	800						
Total	1	7	2000	3	27	4000	74	246	14245	13040						

No. 19.

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, l'année 1876.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉ DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Sciscos, barils.	Maskinongé, barils.	Achigan, barils.	Brochet, barils.	Doré, barils.	Poisson commun, barils.	Nombre total de ba- rils de poisson.	Frais,	Mariné.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.															\$
.....					1000		5								10	30	70	100
.....					25 2500		60								97½		975	975
.....					20 1000		25								50		500	500
.....					10		35								45	30	420	450
.....					35		50								85		850	850
.....					50 2000		10								70		700	700
.....					 4000										20		200	200
.....					300		500								800		8000	8000
.....					90		125								215		2150	2150
.....					18		21								39		390	390
.....					400		1100								1500		15000	15000
.....							60								60		600	600
.....					58		271								329		3290	3290
.....					300		125								425	4250		4250
.....					392		361								753	7530		7530
.....					150		225								375		3750	3750
.....					195 30200		413								759	5990	1600	7590
.....							10								10	100		100
.....					2043 40700		3396								5642½	17930	38495	56425

**STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.,
pour**

STATION.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSIONS,									
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets à mailles.			Seines.			Rets à chambres.			
	Nombre.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Valeur.	Hommes.	Nombre.	Longueur.	Valeur.	Nombre.	Longueur.	Valeur.	Nombre.	Longueur.	Valeur.
<i>Ile Manitouline et divi- sion du Lac Huron.</i>			\$			\$				\$			\$			\$
Baie Ouest, Lac Wol- sey, Bayfield Sound et Baie Gore					25	1250	50	200	4000	1000						
La Cloche.....					2	200	4	24	500	120						
Manitouline-Est.....					50	3000	100	600	12000	3000						
Kagawong.....					2	100	4	10	200	50						
Lac Manitou.....					1	50	2	5	100	25						
Ile au Oheval.....	1	7	500	3	20	1600	40	100	2000	500						
Sheshegwaning.....					15	1200	30	75	1500	300						
Baie Michel.....					4	400	8	40	800	200						
Baie Providence					2	200	4	24	500	120						
Southampton.....					13	3300	39	1110	25500	11100						
Port Elgin.....					2	400	6	144	3300	1440						
Kincardine					6	1400	18	476	10930	4760						
Goderich					13	2565	39	977	21410	8475						
Bayfield (y compris la pêche sur la glace.).....					7	1425	121	767	15158	5950						
Bosanquet					10	340	60				10	705	2100			
Lac Shore.....					13	290	36				9	425	1545			
Pointe Edward.....					3	40	10				4	22	200			
Baie Sarnia.....					1	16	4				1	14	80			
Moore					6	91	24				6	75	400			
Réserve des Sauvages.....					5	68	21				5	61	205			
Total.....	1	7	500	3	200	17933	620	4552	97898	37040	35	1302	4530			

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, l'année 1876.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉ DE POISSON.											VALEUR.		TOTAL.	
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Sciaccos, barils.	Maskinongé, barils.	Achigan, barils.	Brochet, barils.	Doré, barils.	Poisson comm., barils	Nombre total de ba- rils de poisson.	Frais.	Mariné.	Value.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$ cts.	\$	\$ cts.
				85		15									100		1,000	1,000 00
				10		10									20		200	200 00
				500		800									1300		13,000	13,000 00
				10		5									15		150	150 00
				3											3		30	30 00
						700									700		7,000	7,000 00
				52											52		520	520 00
				100		166									266		2,660	2,660 00
				20		11									31		310	310 00
				1860		828	90								2778	27,330 00		27,330 00
				140		50	75								265	2,275 00		2,275 00
				750		300	260								1310	11,800 00		11,800 00
					386800	833									2767	27,670 00		27,670 00
					214400	510	416						67		1998	18,235 00		18,235 00
					279200		422			69		145			2032	17,140 00		17,140 00
				4	3200	70	835					96			1022	1,788 50	3,774	5,562 50
				3	900		490					67			564	1,350 00	1,510	2,860 00
							28								28	60 00	80	140 00
							165								165	105 00	720	825 00
							326					100			426	995 00	1,135	2,130 00
				3537	884500	4298	3107		69	475					15842	108,748 50	32,089	140,837 50

**STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.
pour l'année**

STATION.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSIONS.									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets à mailles.			Seines.			Rets à chambres.			
	Nombre de	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
<i>Division de la baie Georgienne.</i>			\$			\$				\$			\$			\$
Rivière Thessalon.....					4	125	8	60	900	240						
Baie Fraser.....					1	35	2	10	150	40						
Killarney.....					13	525	26	180	2700	720						
Iles Bustard.....					4	125	8	60	900	240						
Rivière Mississagua.....					4	140	8	50	750	200						
Byng Inlet.....					3	360	8	42	2760	810						
Ile au Sable.....					2	100	4	5	500	150						
Shawanaga.....	2	50	1000	4	16	865	46	239	4880	1195						
Ile McKay.....					3	285	7	42	4200	1260						
Iles au Vison.....					3	240	8	37	1200	310						
Ile au Serpent.....	1	12	1400	4	11	1275	23	153	15300	4590						
Station de Midland.....					22	575	34	143	2611	613						
Pénétancouchine.....					35	820	65	312	5466	1331						
Collingwood.....	2	25	2500	6	29	4350	62	498	45455	17430						
Thornbury.....					2	300	4	32	3000	1120						
Meaford.....	2	25	3000	6	11	1650	23	196	17818	6860						
Pointe Riche.....					4	600	8	66	6000	2310						
Owen Sound.....					4	290	8	12	1010	600						
Presqu'Ile.....					2	90	3	3	280	140						
Baie de Colpoy.....					2	115	3	4	380	200						
Cap Croker (Sau- vages).....					3	75	6	3	130	90						
Pointe Vail.....					2	120	4	5	400	240						
Tête de Lion.....					2	110	4	4	190	120						
Cap Hurd.....					1	40	2	2	100	65						
Total	7	112	7900	20	183	13210	374	2158	116080	40874						

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario.
1876.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉ DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Sciacos, barils.	Maskinongé, barils.	Achigan, barils.	Brochet, barils.	Doré, barils.	Pois. commun, brls.	No. total de barils de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.
No.	Value.	No.	Valeur.													\$	\$	\$
				510			250								760		7600	7600
				64											64		640	640
				509											509	20	5070	5090
				455			275								730	60	7240	7300
				378			275								653		6530	6530
				285		15000	50								560	1500	3350	4850
				105		800	4								121	80	1090	1170
				335		2000	45								410	200	3800	4000
				301		12600	45								535	1260	3460	4720
				136		300	16								157	30	1520	1550
				385		27000	139								929	2700	5240	7940
4	54			43	3600		20	352				22			456	2685		2685
				79			70	303					1		453	3015		3015
						173300									1733	17330		17330
						8500									85	850		850
						62200									622	6220		6220
						34500									345	3450		3450
				150			200						10		360	80	3470	3550
				20											20	200		200
				30			20	20					4		74	76	544	620
				20			25						2		47	200	260	460
				40			60						2		102	610	400	1010
				30			50								80	50	750	800
				20			5								25	70	180	250
4	54			3895	3600	336200	1549	675				22	19		9830	40686	51144	91830

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux et chaloupes, rets, etc., pour

STATION.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSIONS,									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets à mailles.			Seines.		Rets à chambres.				
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
<i>Div. de la riv. Thames et du lac Ste. Claire.</i>			\$			\$				\$			\$			\$
Cashmere & Bothwell					5	50	20				5	50	250			
Baie Mitchell					7	220	30				7	105	595			
Rivière Thames et lac Ste. Claire					22	302	109				21	307	1630			
Total					34	572	159				33	462	2475			
<i>Division de la rivière Détroit.</i>																
Riv. Détroit					15	280	96				23	439	3490			
Ile au Dindon, R. D.					2	50	14				2	44	400			
Ile aux Herbes, do.					2	40	13				2	49	450			
Ile du Bois Blanc do.					4	100	15				4	71	600			
Ile à la Bataille do.					16	320	77				16	350	2400			
Ile aux Pêches do.					5	140	35				5	106	850			
Total					44	930	250				52	1059	8190			
<i>Division du lac Erié.</i>																
Pointe Pelée					21	1030	31							10	675	3800
Ile de la Pointe Pelée	1	15	500	3	1	125	3							2	135	700
Rondeau					11	448	19	1	600	300	3	170	210	5	500	2500
Port Stanley					3	65	6				2	54	65	1	160	500
Port Bruce					4	75	16				4	167	470			
Port Burwell					3	35	7				2	60	140			
Longue-Pointe	1	82	4000	5	1	200	4							5	375	1500
Baie Intérieure					3	50	8				3	153	325			
Pointe au Dindon					4	57	12				4	307	645			
Port Ryerse					2	337	8							4	430	1800
Selkirk					1	15	4				1	25	100			
Grande-Rivière					2	30	7	3	30	10						
Dunville et Haldi- mand sur la G.-R.					6	90	15				6	82	310			
Port Maitland					3	40	2	1	38	12	1	15	60			
Low Banks, L. E.					1	20	4				1	50	150			
Vieux Port Erié, L.E. (à la ligne)					11	330	11									
Total	2	97	4500	8	76	2947	157	5	668	322	27	1083	2535	27	2275	10800

ainsi que du produit et de la valeur du poisson, dans la province d'Ontario, l'année 1876.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉ DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Sciacos, barils.	Maskinongé, barils.	Achigan, barils.	Brochet, barils.	Doré, barils.	Pois. commun, brls.	No. tota. de barils de poisson.	Frais.	Mariné	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$ cts.		\$ cts.
		<i>Rets dor- mants.</i>																
.....		27	40	299			140	500		1	11	4	152	110	1217	8170 00		8170 00
.....											85			105	190	845 00		845 00
.....													340	420	760	3380 00		3380 00
.....		27	40	299			140	500		1	96	4	492	635	2167	12355 00		12395 00
.....																		
.....						19600								35	270½	2100 00		2100 00
.....						1600									19½	160 00		160 00
.....						475								1	7	51 50		51 50
.....						8000								1	97	804 00		804 00
.....						40000		60						10	550	4340 00		4340 00
.....						2600					2		4	70	107½	570 00		570 00
.....						72275		60			2		4	117	1051½	8025 50		8025 50
.....																		
.....						13850		1952			55		37	131½	2341½	12131 00		12131 00
.....					1800			201			42			14	266	1361 00		1361 00
.....				57		1000		490			14		147	117	835	4393 00		4393 00
.....					5000									189½	207½	1008 00		1008 00
.....					2045									279	286	1218 25		1218 25
.....														122	122	488 00		488 00
.....				35½				315			9		149	97	606	3110 50		3110 50
.....				8				20					20	17	65	348 00		348 00
.....				23				40			3	4	40	21	131	749 00		749 00
.....				173				274			½		60	28	535½	3514 50		3514 50
.....				2				10					10	3	25	132 00		132 00
.....		5	5								9		9	21	39	174 00		174 00
.....		4	4							1	3	16	36	74	130	576 00		576 00
.....																		
.....											5	8	15	30	58	260 00		260 00
.....														5	7	40 00		40 00
.....													200	15	215	1060 00		1060 00
.....		9	9	300½	8845	14850		3302		1	140½	28½	723	1164	5869½	30563 25		30563 25

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc., pour

STATION.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSIONS.									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets à mailles.			Seines.			Rets à chambres.			
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
<i>Division. de la rivière Niagara et du lac Ontario.</i>			\$			\$				\$			\$			\$
Fort Erié, rivière Ni- agara (et à la ligne)					2	40	8				2	40	250			
Bertie, riv. Niagara (et pêche à la ligne)					2	40	8				2	30	150			
Willoughby, rivière Niagara (et à la lig)					1	20	3				1	20	75			
Queenston, rivière Niagara					4	45	10				4	360	600			
Niagara et rivière.....					7	225	16	4	1000	380	5	242	500			
Anse aux Deux Milles					2	100	4	6	930	360	1	75	300			
Anse aux Quatre Mil. Port Dalhousie					3	140	8	10	1760	605	2	144	550			
Jordan et Etang des Vingt Milles					2	100	4	6	1135	390						
Grimsby					1	50	2	3	515	174	1	50	240			
Wynona					2	95	4	8	1440	500						
Baie Burlington.....					1	75	2	7	1300	460						
do (au dard).....					7	80	7	14	660	216						
Grève Burlington.....					22	1093	41	43	4372	2705	15	1029	2730			
Bronte					3	190	6	6	908	664	1	55	220			
Oakville.....					1	40	2	4	360	160						
Port Crêdit					2	50	8				2	100	480			
Ile de Toronto					4	220	8	11	1163	685	2	100	560			
Baie Ashbridge					5	120	6	18	1390	385						
Leslieville					3	140	4	12	2046	708						
Gate's Gully					1	40	2	4	180	80						
Port Union					3	100	8	2	100	40	1	30	80			
Le Rouge					1	10	3				1	26	60			
Baie du Français.....					1	30	2	7	410	150	1	30	110			
Pointe de la Batture					1	30	2	7	399	60						
Whitby					2	16	3	2	50	20	2	30	80			
Brighton					8	720	16	7	8500	5100	2	75	105			
Colborne					3	195	6	3	2350	1270						
Cobourg					6	450	12	6	6000	3600						
Port Hope					2	120	3	1	1000	600	1	25	30			
Port Britain					1	10	2				1	25	20			
Port Granby					1	20	2				1	30	50			
Total					104	4604	212	191	37968	19312	48	2516	7190			

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, l'année 1876.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉS DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Sciscoa, barils.	Maskinongé, barils.	Achigan, barils.	Brochet, barils.	Doré, barils.	Pois. commun, barils.	Nombre total de ba- rils de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$ cts.		\$ cts.
.....							20				10	5	6	12	53	253 00		253 00
.....							30				8	5	40	20	103	495 00		495 00
.....											4	5	31	10	50	240 00		240 00
.....								48			13		46	27	134	643 00		643 00
.....				42			56						55	20	173	1060 00		1060 00
.....				40			30						30	30	130	820 00		820 00
.....				45			15						10	10	80	615 00		615 00
.....				8			4		10				5	4	31	211 00		211 00
.....				10							4	5		10	29	185 00		185 00
.....				26			10	5	10					5	56	457 00		457 00
.....				30			15	10	15					10	80	615 00		615 00
.....											40		114		154	770 00		770 00
.....		52	260					90							90	450 00		450 00
.....				36			10	57	199			43		40	385	2117 50		2117 50
.....				15			5	30	45		4	12		10	121	695 00		695 00
.....				5			4								9	90 00		90 00
.....				12				8						6	26	184 00		184 00
.....				120			15	8	25	20			40	45	273	1995 00		1995 00
.....							6					46		4	56	306 00		306 00
.....				13			10					14		5	42	320 00		320 00
.....				10			8							2	20	188 00		188 00
.....				4	20									4	8	62 00		62 00
.....				12				2						3	17	142 00		142 00
.....				10			8	6						2	26	218 00		218 00
.....				4			5	5		15					29	190 00		190 00
.....												13		4	17	81 00		81 00
.....							436	11						216	663	4624 00	660	5284 00
.....							83								83	830 00		830 00
.....							126								126	1260 00		1260 00
.....							41								41	410 00		410 00
.....														5	5	20 00		20 00
.....														20	20	80 00		80 00
.....		52	260	443	20		786	431	304	35	83	188	337	524	3132	20626 50	660	21286 50

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc., pour

STATION.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSION,									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets à mailles.			Seines.			Rets à chambres.			
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
<i>Division du comté du Prince-Edouard.</i>																
Grève de Weller.....					6	120	26				6	215	340			
do Cory.....					6	190	22	5	1800	270	1	50	100			
do Wellington.....					11	300	64				11	650	1105			
Pointe Ouest.....					2	35	4	88	1760	352						
Grève du Lac Est.....					5	100	40				5	500	1450			
Pointe au Saumon.....					6	177	12	248	4760	992						
Pointe Pierre.....					3	85	6	15	300	60						
De la Pointe Pierre à la Pointe Petticoat.....					8	228	16	298	2980	740						
Pointe Petticoat et la Pointe Traverse.....	1	25	200	2	12	200	24	68	3400	660						
Ile aux Bois.....					2	40	4	24	1200	240						
Ile aux Goélands.....					2	40	4	16	800	160						
Ile aux Faux Canards.....					4	100	8	40	2000	400	1	40	40			
Ile Main Ducks.....	1	30	200	2	7	120	14	56	2800	500						
Baie Sud.....	1	8	60	1	2	30	4	6	300	50						
Baie Smith.....					2	40	4	8	400	70						
Ile Verte.....					2	50	5	10	500	100						
Cap Vesey.....					2	50	5	13	650	205						
Pointe Plaisante) b'rds de la baie et du lac).					4	110	13	28	1400	195						
Total.....	3	63	460	5	86	2015	275	923	25050	4994	24	1455	3035			
<i>Division de la Baie de Quinté.</i>																
Rivière Trent.....					3	60	3									
Sidney.....					4	400	24				4	240	800			
Ile du Nègre.....					1	100	6				1	60	200			
do Zwick.....					1	100	6				1	60	200			
do au Cèdre.....					2	200	12				2	120	400			
do au Saumon.....					1	100	6				1	60	200			
Rivière Moira.....					2	20	2									
Pointe Bluff, Longue Pte. et Ruiss. à la Vase					6	495	33	1	100	100	5	300	1000			
Pointe Anne.....					5	290	24	2	200	200	3	180	600			
Tyendinaga.....					5	350	28				5	270	900			
Ameliasburg, C'té P. E.					6	600	36				6	360	1200			
Sophiasburgh, do					11	1100	60	10	980	960	1	60	200			
Grande Baie do					4	400	24	2	200	200	3	180	600			
Baie Mosquito, do					6	600	9									
Ford Creek, do					2	200	4									
Ruiss. de Bell, do					1	100	9									
Poisson commun, pris et vendu pour la consommation locale dans cette division...																
Total.....					60	5115	279	15	1480	1460	32	1890	6300			

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario l'année 1876.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉS DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Sciscos, barils.	Maskinongé, barils.	Achigan, barils.	Brochet, barils.	Doré, barils.	Poisson commun, ba- rils.	No. total de barils de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													cts.	\$	\$ cts.
					8000	2000	94								94	940 00		940 00
				25	19200	2400	112								152	1,720 00		1,720 00
					14250		2964								354	4,165 00	250	4,415 00
					21250										714	712 50		712 50
					39625										1064	1,062 50		1,062 50
					12500										1984	1,981 25		1,981 25
															624	625 00		625 00
						827	1164								1244	1,247 70		1,247 70
				188			50	6			4	5	3		256	2,070 00	400	2,470 00
				50			8						5		63	605 00		605 00
				25			10						4		39	370 00		370 00
				150			50						10		210	2,050 00		2,050 00
				150			60						6		216	2,130 00		2,130 00
				10			16	4			6	10	3		39	275 00	100	375 00
												20			20	100 00		100 00
						800	40								50	480 00		480 00
						3200									40	320 00		320 00
						13100									135	1,310 00		1,310 00
				598	114825	22327	853	10			10	35	31		22304	22,163 95	750	22,913 95
		12	22	11				18						34	63	336 00		336 00
				70				170							240	1,550 00		1,550 00
				40				50							90	650 00		650 00
				25				40							65	450 00		450 00
				30				80							110	700 00		700 00
				20				50							70	450 00		450 00
		2	4											45	45	180 00		180 00
				64				210						100	374	2,090 00		2,090 00
				25				220							245	1,350 00		1,350 00
				52				280						50	382	2,120 00		2,120 00
				115				470							585	3,500 00		3,500 00
				42				720						20	782	4,100 00		4,100 00
				70				290							360	2,150 00		2,150 00
														240	240	960 00		960 00
														180	180	720 00		720 00
														30	30	120 00		120 00
														1300	1300	5,200 00		5,200 00
34	1690	14	26	564				2598						1999	5161	26,626 00		26,626 00

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc., pour

STATION.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSIONS,						
	Bateaux.			Chaloupes.			Rets à mailles.			Seines.		Rets à chambres.	
	No.	Tonnage. Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur. Valeur.		No.	Longueur. Valeur.	No.	Longueur. Valeur.
<i>Division de Lennox et Addington.</i>													
Lac Westly McCoon.....				1	20	3	2	20	20				
Lac Long.....				1	20	4	1	20	20				
Lac Collins.....				1	20	2	3	30	30				
Rivière Napanee.....				1	15	2							
Baie au Foin.....				3	30	7	2	20	20	1	15	25	
Ile au Cochon.....				1	75	3	20	200	160				
Baie Plaisante.....				1	50	4			1	20	40		
Conway.....				2	110	5	5	70	58				
Total.....				11	340	30	33	360	308	2	35	65	
<i>Division de Kingston.</i>													
Bath.....				1	50	2	9	90	36				
Petite rivière Cataragui.....				1	25	2							
Canal Rideau.....				2	60	4							
Lac aux Atocas.....				1	25	2							
Lac Opinicon.....				2	40	2							
Ile Amherst.....				5	215	9	57	565	228				
Ile au Pigeon.....				3	200	6	75	750	300				
Ile Simcoe.....				3	210	6	60	600	240				
Longue Pointe, Ile du Loup.....				3	180	5	86	855	344				
Baie Granis, do.....				1	30	1							
Baie Bayfield, do.....				1	35	2							
Ile Howe.....				4	115	6	18	175	72				
Total.....				27	1185	47	305	3035	1220				
<i>Division de Prescott.</i>													
Baie Johnstown.....							9 hommes dardant l'anguil.						
<i>Division de Muskoka.</i>													
Muskoka, Rosseau, Joseph, Trois Milles, Skeleton, Vernon, Long, Trading, Péninsule, Clear, Pois- son Blanc, Walker's, Doe et Lac Rond.....				50	250	50	150	1500	600	30	permis spéc. p. la péc.		

ainsi que du produit et de la valeur du poisson, dans la province d'Ontario, l'année 1876.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉS DE POISSON.											VALEUR.		TOTAL.	
Verveux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Sciæcos, barils.	Maskinongé, barils.	Achigan, barils.	Brochet, barils.	Doré, barils.	Pois. commun, brls.	No. total de barils de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.															\$ cts.
	\$																	
.....						500	10	9	30						10	124	100	100 00
.....																50	90	140 00
.....																72	150	150 00
5	150											15		57	30	303		303 00
2	50			6							5	8	19	45	83	400		400 00
.....				12		1500	15			6		13	10	74	108	595		595 00
.....							18	12	8	6	10	30	16	108	484			484 00
.....						4500	20		6	3	10	27	18	115	952			952 00
7	200			18		6500	54	48	12	20	14	51	89	146	497	2784	340	3,124 00
.....				10			5		2			4			21	180		180 00
10	200													60	60	240		240 00
32	640													234	234	936		936 00
10	200													50	50	200		200 00
15	300													60	60	240		240 00
.....				73			42		19			16		150	1325			1,325 00
.....							60							60	300	300		600 00
.....				73			30		13			15		131	1090	80		1,170 00
.....				100			80		3			7		190	1850			1,850 00
.....												1		1	5			5 00
9	180												45	45	180			180 00
20	400								2	6	4	115	127	520				520 00
96	1920			256			217		39	7	46	564	1129	7066	380			7,446 00
.....		9 dards.	27										7	7	28			28 00
à la ligne furent accordés.				8			6	18				2		34	240			240 00

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.,
pour

STATION.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSION,									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets à mailles			Seines.			Rets à chambres.			
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
			\$			\$				\$			\$			\$
<i>Division du lac Simcoe.</i>																
Orillia (Narrows)				1	30		1	1	50	10						
Hawkestone				2	31		2	2	255	140						
Barrie				4	180		7	4	437	350						
Bell Ewart				1	20		1	1	100	55						
Keswick				1	15		1	1	85	50						
Port Bolster				1	20		1				1	300	200			
Ile Thorah				1	30		2	1	185	100	1	300	200			
Beaverton				3	100		3	2	300	185						
Mara				1	40		2	1	180	100						
(Pêche au dard sur la glace.)																
Total				15	466		20	13	1592	990	2	600	400			
<i>Division du lac Scugog.</i>																
Ports Perry et Lindsay...				30	300	236					(236 permis spéc. pour la pêche					
Cæsarea				40	400	274					(274 do do					
Total				70	700	510					510		do			
<i>Division du lac Rice.....</i>																
				204	4600	392					(392 permis spéc. pour la pêche					
<i>Divisions des lacs Charleston et Gananoque.</i>																
Lac Charleston.....				1	6	4	1	35	35							
do Gananoque, Pointe à la Sauvagesse.....				1	20	4										
do Griffin				1	10	1	(P. à la ligne)			(10 permis spéc. pour la pêche						
Lacs Besserly, supérieur et inférieur.....				2	12	4		do								
Higly Lake				1	10	1		do								
Total				6	58	14	1	35	35		10					

ainsi que du produit et de la valeur du poisson, dans la province d'Ontario l'année 1876.

ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉS DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.	
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Sciacos, barils.	Maskinongé, barils.	Achigan, barils.	Brochet, barils.	Doré, barils.	Poiss. commun, brls.	No. total de barils de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.	
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$ cts.	\$	\$ cts.	
.....				1			28	30							30	150 00		150 00	
.....						5575	220				1				264	2762 50	35	290 00	
.....							3								3	30 00		30 00	
.....						150	6			1	5		1		14	110 00		110 00	
.....						5225	1			1					27	537 50		537 50	
.....						4000	27				2				49	640 00	40	680 00	
.....				4		3000	10								24	400 00	40	440 00	
.....						1300	44								51	570 00		570 00	
.....												52			52	260 00		260 00	
.....				5		19250	339	30		2	8	52	1		543	5715 00	115	5830 00	
à la ligne fur. accordés.)										20	3				23	115 00		115 00	
do										27½					27½	137 50		137 50	
do										47½	3				50½	252 50		252 50	
à la ligne fur. accordés.)										500	300				800	4000 00		4000 00	
.....				2			15	1½			12	6		3½	40	281 50		281 50	
15	500													200	200	800 00		800 00	
à la ligne fur. accordés.)											22	30				52	260 00		260 00
.....											14	12			26	130 00		130 00	
.....											15	20			35	175 00		175 00	
15	500			2			15	1½			63	68		203½	353	1646 50		1646 50	

**STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.,
pour**

STATIONS.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSION.									
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets à mailles.			Seines.			Rets à chambres.			
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
			¢			¢				¢			¢			¢
<i>Division de la rivière Mississippi et du lac.</i>																
Carleton Place.....					1	30	2									
<i>Division de la rivière Madawaska et du lac des Chats.</i>																
Arnprior					1	25	2									
Pointe de Sable et Bonne Chère, en haut.					1	25	12	6	210	36						
Total.....					2	50	14	6	210	36						

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, l'année 1875.

VALEUR, ETC.				ESPÈCES ET QUANTITÉS DE POISSON.												VALEUR.		TOTAL.
Ver- veux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Hareng, barils.	Sciscos, barils.	Maskinongé, barils.	Achigan, barils.	Brochet, barils.	Doré, barils.	Poisson commun, barils.	No. total de barils de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.
No.	Valeur.	No.	Valeur.													\$	\$	\$
.....											12	150	25	30	217	1055		1055
.....		12	20	20			15			10	30	15	30	75	195	1075		1075
.....				10			75			25	10	60	25	45	250	1630		1630
.....		12	20	30			90			35	40	75	55	120	445	2705		2705

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc., ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, pour l'année 1876.

DIVISIONS.		BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS A LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE, DIMENSIONS, VALEUR, ETC.													
		Bateaux.				Chaloupes.		Rets à mailles.			Seines.		Rets à chambres.			Parcs en rets.					
		No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Valeur.		
				\$			\$				\$			\$			\$				
1	Lac Supérieur.....	1	7	2000	3	27	4000	74	246	14245	13040										
2	Ile Manitouline et lac Huron	1	7	500	3	200	17933	620	4552	97898	37040	35	1302	4530							
3	Baie Georgienne.....	7	112	7900	20	183	13210	374	2158	116080	40874							4	54		
4	Rivière Thames et lac Ste. Claire.....					34	572	159				33	462	2475							
5	Rivière Détroit.....					44	930	250				52	1059	8190							
6	Lac Erié.....	2	97	4500	8	76	2947	157	5	668	322	27	1063	2535	27	2275	10800				
7	Rivière Niagara et lac Ontario.....					104	4604	212	191	37968	19312	48	2516	7190							
8	Comté du Prince-Edouard.....	3	63	460	5	86	2015	275	923	25050	4994	24	1455	3035							
9	Baie de Quinté.....					60	5115	279	15	1480	1460	32	1890	6300				34	1690		
10	Comtés de Lennox et Addington					11	340	30	33	360	308	2	35	65				7	200		
11	Kingston.....					27	1185	47	305	3035	1220							96	1920		
12	Prescott.....					(9 hommes dardant l'anguille.)															
13	Muskoka.....					50	250	50	150	1500	600	(30 permis spéc. furent accordés p. la p. à la ligne.									
14	Lac Simcoe.....					15	466	20	13	1592	990	2	600	400							
15	Lac Scugog.....					70	700	510				(510 permis spéc. furent acc. pour la p. à la ligne.)									
16	Lac Rice.....					204	4600	392													
17	Charleston et lac Gananoque.....					6	58	14	1	35	35										
18	Rivière et lac Mississippi.....					1	30	2													
19	Rivière Madawaska et lac des Chats.....					2	50	14	6	210	36										
Total.....		14	286	19860	39	1200	59005	3488	8598	300121	120231	255	10402	34720	27	2275	10800	156	4364		

61 dards, \$287. 942 permis spéciaux furent accordés pour la pêche à la ligne.

RÉCAPITULATION du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc., ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province d'Ontario, pour l'année 1876.

DIVISIONS.	ESPÈCES, QUANTITÉ ET VALEUR DU POISSON.														VALEUR.		TOTAL.			
	Parcs en rets.		Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, brls.	Poisson blanc, No.	Truite, brls.	Hareng, brls.	Sciscon, brls.	Maskinongé, brls.	Achigan, brls.	Brochet, brls.	Doré, brls.	Poisson commun, brls.	Nombre total de quarts de poisson.	Frais.	Mariné.	Valeur.			
	No.	Valeur.																		
		\$													\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
1 Lac Supérieur			2043	40700	3396									5642	17930	00	38495		56425	00
2 Ile Manitouline et Lac Huron.....			3557	884500	4298	3107				69		475		15842	108748	50	32089		140837	50
3 Baie Georgienne.....Epuisétes			3895	3600	336200	1549	675				22	19		9830	40686	00	51144		91830	00
4 Rivière Thames et Lac Ste. Claire.	27	40	299			140	500		1	96	4	492	635	2167	12395	00			12395	00
5 Rivière Détroit.....					12275		60			2		4	117	1051	8025	50			8025	50
6 Lac Erié	9	9	300	8845	14800		3302		1	140	28	723	1164	5869	30563	25			30563	25
7 Rivière Niagara et Lac Ontario	52	260	443	20		786	431	304	35	83	188	337	524	3132	20626	50	660		21286	50
8 Comté du Prince-Edouard			598	114825	22327	853	10			10	35	31		2230	22163	95	750		22913	95
9 Baie de Quinté.....	14	26	564				2598						1999	5161	26626	00			26626	00
10 Comtés de Lennox et Addington...			18		6500	54	48	12	20	14	51	89	146	497	2784	00	340		3124	00
11 Kingston.....			256			217				39	7	46	564	1129	7066	00	380		7446	00
12 Prescott.....	9	27											7		28	00			28	00
13 Muskoka.....			8			6	18					2		34	240	00			240	00
14 Lac Simcoe			5		19250	339	30		2	8	52	1		543	5715	00	115		5830	00
15 Lac Scugog.....									47	3				50	252	50			252	50
16 Lac Rice.....								500	300					800	4000	00			4000	00
17 Lacs Charleston et Gananoque.....			2			15	1			63	68		203	353	1646	50			1646	50
18 Rivière et Lac Mississippi.....										12	150	25	30	217	1055	00			1055	00
19 Rivière Madawaska et lac des Chats	12	20	30			90			35	40	75	55	120	445	2705	00			2705	00
Total	62	95	11999	1052490	471402	11744	10781	316	641	879	680	2300	5510	55003	313256	70	123973		437229	70

RÉCAPITULATION.

Valeur des différentes pêcheries dans la province d'Ontario, pour l'année 1876.

Espèces de poisson.	Quantité.	Taux.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.
Poisson blanc.....	11,999 barils.....	10 00	119,990 00
do	1,052,490 livres.....	0 05	52,624 50
do	471,402 pièces.....	0 10	47,140 20
Truite.....	11,744 barils.....	10 00	117,440 00
Hareng.....	10,781½ do	5 00	53,907 50
Sciscos.....	316 do	5 00	1,580 00
Maskinongé	641½ do	5 00	3,207 50
Achigan.....	879½ do	5 00	4,397 50
Brochet	680½ do	5 00	3,402 50
Doré	2,300 do	5 00	11,500 00
Poisson commun.....	5,510 do	4 00	22,040 00
Valeur totale des pêcheries, 1876			\$437,229 70
do do 1875.....			453,194 00
Diminution.....			\$15,964 30

ANNEXE No. 20.

ANALYSE DES RAPPORTS DES GARDE-PÊCHE DE LA PROVINCE
D'ONTARIO POUR LA SAISON DE 1876.

DIVISION DU LAC SUPÉRIEUR.

JOSEPH WILSON, }
JAMES DICKSON, } *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
Poisson blanc, barils.....	1,958	2,275	2,580	2,117	2,043
" frais, par 100 lbs.....		7,000			40,700
Truite, barils.....	1,252	1,500	1,684	955	3,392
Doré.....	70				
Total.....	3,280	3,755	4,274	2,172	5,642½
Valeur.....	\$19,384	\$18,045	\$42,640	\$21,720	\$56,425

Le rapport du garde-pêche Dickinson nous apprend que le rendement des pêcheurs dans son district durant la dernière saison a été plus considérable qu'en 1875, quoique le capital placé dans cette industrie ne fut pas plus élevé que les années précédentes. Pendant toute la saison de la pêche, le temps fut très favorable, et les pêcheurs paraissaient très satisfaits.

Le garde-pêche Wilson qui a sous sa surveillance toutes les stations de pêche en opération dans cette division, les a toutes visitées pendant la dernière saison, et son rapport indique que le poisson y est aussi nombreux qu'à l'ordinaire.

Des plaintes continuent de se faire entendre contre les empiètements des Américains sur nos stations de pêche, surtout dans le voisinage de l'île Parisienne, lac Supérieur, et de l'île Cockburn, sur le lac Huron. M. Wilson a appris que les Américains avaient fait la pêche pendant la saison réservée à l'île de Grant. Il soutient que le seul moyen de mettre un terme à ces infractions serait de visiter ces localités plus souvent.

Les officiers locaux éprouvent beaucoup de difficultés à se procurer des rapports sur le poisson qui se prend et sur sa valeur. Ce monsieur recommande que dorénavant on insère dans les permis de pêche une clause comportant que lorsque le propriétaire d'un permis refusera ou négligera de préparer un tableau de ses pêches il ne pourra renouveler son permis.

La statistique suivante représente autant que faire se peut, la quantité et la valeur du poisson qui sert à la consommation locale dans cette division :

Poisson blanc, salé	1,473 barils	} Valeur totale \$1,529.00
do frais	10,067 livres	
Truite saumonée, salée	1,398 barils	
do do fraîche	12,200 livres	

La saison de prohibition actuelle a donné une satisfaction générale dans cette division. En étendant la défense de pêcher la truite mouchetée jusqu'au premier mai, on a adopté une mesure très favorable à la protection et la conservation de ce poisson dans ce district.

La pêche à la ligne s'est faite sur la rivière Népigon, mais seulement qu'avec des permis spéciaux. Les amateurs s'en sont donné comme dans les années précédentes. On a accordé dix-huit permis de pêche pour cette rivière, dont douze à des étrangers. Le produit de ces permis s'est élevé à la somme de \$45.00.

Il existe un grave abus dans cette division. • Il y a des pêcheurs qui laissent leurs rets jusqu'à six jours dans l'eau sans aller les visiter. La conséquence est que le poisson qui est enfermé dans ces rets y meurt et qu'on le rejette dans la rivière, au grand détriment des fonds de pêche.

DIVISIONS DE L'ILE MANITOULINE, DE LA BAIE GEORGIENNE ET DU LAC HURON.

G. B. ABREY, <i>garde-pêche.</i>	JAMES PATTON, <i>garde-pêche.</i>
ALEX. PROULX, <i>gardien.</i>	P. S. MILLER, “
WM. MCGOWN, “	JAMES MUIR, “
SAMUEL FRAZER, <i>garde-pêche.</i>	A. C. MCKINNON, “

DAVID McMASTER, *garde-pêche.*

Statistique du rendement total et de la valeur des pêches dans ces divisions pour l'année 1876.

Poisson blanc.....	7,432½	barils.
“.....	888,400	livres.
“..... nombre pris.....	336,200	
Truite.....	5,847	barils.
Hareng.....	3,782½	“
Achigan.....	69	“
Brochet.....	22	“
Doré.....	495	“

Valeur totale.....\$232,667.50

Le garde-pêche Abrey fait rapport qu'il s'est capturé dans son district (l'Ile Manitouline), pendant la saison qui vient de finir, beaucoup plus de poisson blanc qu'en 1875, mais que le rendement de la truite saumonée a subi une diminution tout-à-fait sensible. On doit attribuer cette augmentation et cette diminution au changement opéré dans les saisons réservées pour ces deux sortes de poisson. Cet officier dit que si la quantité de poissons capturés ne s'accorde pas avec leur valeur totale, cela dépend des faibles prix offerts pour le poisson, vu que le marché en était encombré. Les lois de pêche ont été bien observées.

Le gardien McGown fait rapport que les lois et les règlements de pêche ont été suivis à la lettre dans son district, quoique des pêcheurs lui aient assuré que les changements opérés dans la prohibition de la pêche au poisson blanc et à la truite saumonée leur causaient beaucoup de détriment. Cet officier fait aussi savoir au département que la compagnie de commerce de bois de Parry Sound a bâti un fourneau où toute la sciure et les rebuts de son moulin sont consumés, mettant ainsi fin à la pratique illégale et dommageable de les laisser tomber dans la rivière.

Le garde-pêche, M. Frazer, déclare que la quantité de truite saumonée et de poisson blanc capturés dans son district n'est pas considérable, mais que les pêcheurs lui affirment néanmoins que le dernier changement apporté dans la date de la prohibition de la pêche de ces deux espèces de poisson leur est très préjudiciable, et qu'ils préfèrent de beaucoup l'ancien système. Grand nombre d'entre eux assurent que si l'époque actuelle n'est pas changée, ils ne prendront plus de permis de pêche à l'avenir.

La pêche du hareng n'a pas beaucoup rapportée. Ce poisson s'est approché des côtes à une date beaucoup moins avancée qu'à l'ordinaire, se présentant dans les temps froids et orageux du mois d'octobre; mais arrivant la saison de la pêche, au mois de

novembre, la température remarquablement chaude et calme qui prévalut alors les porta à rechercher le fond des eaux, de sorte qu'il n'y en eut qu'une faible pêche, surtout si on la compare au nombre des pêcheurs. On ne se livre que très peu à la pêche du brochet, du doré, de l'achigan et du poisson commun en général. Cependant de temps à autre on en prend avec les rets; mais dernièrement, on a introduit dans cette division la pêche de ce poisson que l'on fait au moyen de filets. Cette nouvelle industrie promet de rapporter beaucoup de profits, si on sait conduire cette pêche avec prévoyance et si elle est soigneusement surveillée.

Deux abus très pernicieux se pratiquent dans la division de M. Frazer : On laisse tomber au cours de l'eau la sciure et les rebuts du moulin, et on jette dans la rivière les détritiques et le poisson gâté. M. Frazer nous assure que cet usage défendu ne doit pas être mis au compte des pêcheurs de sa division, mais qu'il faut en accuser ceux de Collingwood, et particulièrement les employés du remorqueur de M. A. Part. M. Part, poursuivi pour ce fait, a été jugé et condamné à payer \$10.00 et les frais.

Le garde-pêche George S. Miller explique la diminution dans le rendement des pêches par le temps orageux qui n'a cessé de régner durant la saison de la pêche dans tout son district, ce qui a causé beaucoup de dommage aux pêcheurs, en les empêchant de se livrer activement à leur industrie, et dans bien des cas, en détruisant leurs rets.

Dans le district de M. Patton, les mêmes causes produisirent des résultats encore plus fatals que dans celui de M. Miller. Presque la moitié des rets en cet endroit furent ou détruit par les tempêtes ou gisent encore au fond du lac. Ce malheur va causer beaucoup de dommages au commerce du poisson, dommages qui se fera sentir pendant au moins les deux années à venir. Si ces rets ne peuvent être recouvrés au printemps, ce qui cependant est loin d'être probable, vu que la glace va les emporter durant l'hiver. Neuf bateaux pour la pêche, évalués à \$10 chacun, et le remorqueur *Kate Pilgrim*, évalué à \$2,000, se sont aussi complètement perdus. Autant qu'il a été possible de s'en assurer, les lois de pêche ont été bien observées.

Le garde-pêche James Muir, fait rapport que la dernière saison de pêche dans sa division s'est ouverte cette année un mois plus à bonne heure qu'en 1875, et que le rendement des pêches, sauf celle du hareng, a été aussi bon que les années précédentes. A Southampton, la pêche a été très productive, et pas moins de dix-huit bateaux ont été employés à cette exploitation, pendant la dernière partie de la saison. Treize de ces bateaux appartenaient à des citoyens de l'endroit. La pêche du hareng à la seine a complètement fait défaut à Whitefish et aux Iles Burkes, pendant qu'à l'Île Beamen et presque à tous les endroits généralement visités par le hareng, les nombreuses et violentes tempêtes qui se sont fait sentir dans la dernière partie du mois de septembre, ont détruit un grand nombre de rets, et ont ainsi empêché les pêcheurs de se livrer au travail, et ce, pendant l'époque la plus favorable de la saison. Les lois de pêche ont été fidèlement observées.

Le garde-pêche A. C. McKinnon fait rapport au sujet des craintes entretenues l'hiver dernier que les fonds de pêche de cette division, surtout ceux du poisson blanc et de la truite saumonée allaient être détruits par l'ouverture d'un canal, de Port Frank aux Lacs Burwell, George et Smith, ne se sont pas réalisées. A première vue, il était à redouter que l'immense quantité de vase noire et autre détritiques charriés de ces deux lacs par ce canal s'étendraient sur les fonds propices à la pêche à la seine et empêcheraient les poissons de venir ou de rester dans ces endroits, vu qu'ils n'y trouveraient aucune nourriture. Mais dans le cours de l'été, toute cette vase fut rejetée sur le rivage, et à l'automne le poisson donna comme d'ordinaire. Dans la division de M. McKinnon, les lois de pêche paraissent, d'après son rapport, avoir été bien observées.

Le garde-pêche McMaster attribue la diminution dans le rendement du doré au changement de saison où on a défendu la pêche. Il déclare dans son rapport, qu'il n'y a eu aucune contravention aux lois des pêcheries.

Les quelques cas de pêche illégale, cités dans les rapports de ces différentes divisions, ont été punis par la confiscation des rets et par l'imposition d'amendes qui ont formé un montant total de \$6.00, lesquelles ont été payées ainsi que les frais des actions.

DIVISIONS DU LAC STE. CLAIRE ET DE LA RIVIÈRE THAMES.

F. McRAE,
PETER McCANN, } *garde-pêche.*

La valeur du rendement des pêches de cette division pendant les quatre dernières années est comme suit :

En 1872.....	\$8,255
En 1873.....	8,877
En 1874.....	11,820
En 1875.....	13,704
En 1876.....	12,395

La pêche n'a pas beaucoup rapporté dans le district du garde-pêche McRae. Il en attribue la cause au mauvais temps et à la hauteur de l'eau dans la rivière. Dans le mois de septembre dernier on jugea plus efficace et plus économique de retrancher de la juridiction de M. McRae cette portion de son district qui renferme une partie de la rivière Thames. On en confia la garde à M. McCann. Cet officier prétend que l'augmentation dans le rendement de la pêche de son district est due aux passes-migratoires qui se trouvent sur la rivière Thames. Il condamna à vue quatre personnes qu'il avait surprises pêchant sans permis. Les amendes imposées dans cette circonstance s'élevèrent à \$8.50.

DIVISION DE LA RIVIÈRE DETROIT.

Ed. BOISMIER, *garde-pêche.*

Etat du rendement et de la valeur des pêches dans cette division pendant l'année 1876 :

Nombre de poisson blanc	72,275
do de barils de hareng.....	60
Nombre de barils de brochet.....	2
do do de doré.....	4
do do de poisson commun.....	117

Valeur totale..... \$825 50

Il y a une diminution sensible dans le rendement du poisson de cette division, si on le compare aux années précédentes. La différence avec l'année 1876 s'élève à tout près de \$10,000. Le garde-pêche attribue cette dépression en grande partie aux fortes brises de l'ouest, qui ont chassé le poisson et l'ont poussé dans le lac Erié, où il a été retenu et détruit par les rets à chambres et les rets à mailles. M. Boismier recommande qu'à l'avenir l'usage des rets à chambres ne soit permis que lorsqu'ils auront subi l'examen et obtenu l'approbation des officiers de pêche, et aussi qu'on établisse que les mailles soient de quatre pouces pour le sac et cinq pouces à l'ouverture.

DIVISION DE LA POINTE PELÉE.

JAMES CUMMINS, *gardien.*

Etat du rendement et de la valeur du poisson dans cette division pendant l'année 1876.

Nombre de livres de poisson blanc.....	1,800
do do do	13,850
do de barils de harengs.....	2,153
do do d'achigan.....	97
do do de doré.....	37
do do de poisson commun.....	145½

Valeur totale..... \$13,492

DIVISION DU LAC ERIÉ

JOHN McMICHAEL, }
ALEX. McBRIDE, } *garde-pêche.*
C. L. BINGHAM, }

Etat de la production et de la valeur des pêcheries dans cette division pendant l'année 1876 :—

Poisson blanc, nombre de barils.....	300½
do do do de livres.....	7,045
do do do pris.....	1,000
Hareng, nombre de barils.....	1,149
Brochet et achigan, nombre de barils.....	79
Doré, do do	686
Poisson commun, do do	1,018½

Valeur totale..... \$17,071.25

Le garde-pêche McMichael nous dit qu'au printemps dernier, la saison de la pêche s'ouvrit sous les apparences les plus engageantes ; le poisson abondait près des rives. Mais en automne le temps changea, les tempêtes commencèrent et causèrent beaucoup de dommages aux pêcheurs dont ils détruisirent les rets et détériorèrent les places de pêches. Les rets à chambres eurent surtout à souffrir de la violence des tempêtes. Les lois de pêche ont été bien observées.

Le garde-pêche Bingham dit dans son rapport que le rendement du poisson pendant la saison qui vient de s'écouler a été moindre que celui de 1875. Cela est dû à ce qu'on s'est moins activement occupé de la pêche et au fait que beaucoup des rets et des seines dont on se servaient étaient usés et d'aucune valeur. La prohibition n'a pas été violée.

Le garde-pêche Bingham s'est particulièrement efforcé, deux semaines avant l'ouverture de la saison réservée pour le saumon, la truite et le poisson blanc, de se mettre au fait des habitudes de reproduction de ces poissons. Il découvrit que le frai était dans un état avancé, ce qui ne laissait aucun doute sur le fait que le poisson s'était réuni sur ses frayères pour déposer ses œufs.

La saison de prohibition est bien observée dans cet endroit ; seulement les dispositions des statuts concernant la sciure et les rebuts des moulins ont besoin d'être appliquées.

On porte à 231 barils la quantité de poisson qui sert à la consommation locale, évalués à \$1,062.

DIVISION DE LA GRANDE RIVIÈRE.

HENRY LAWE, }
HENRY GRIFFITHS, } *garde-pêche.*

M. Lawe, qui exerce ses attributions depuis l'embouchure de la Grande Rivière à Calédonia, rapporte que le rendement de la pêche a été très satisfaisant dans sa division. La pêche du maskinongé à la cuiller est la seule qui n'ait pas beaucoup rapporté, et cela avait pour cause l'état vaseux de l'eau produit par la construction d'une jetée au Mont Healy. Il n'y a pas eu de contravention aux lois de prohibition, à une exception près, qui a été punie par l'amende. La pêche au dard est beaucoup diminuée.

M. Griffith, qui a la garde de la même rivière et de ses tributaires, à partir de Brantford, en montant, nous donne un rapport favorable sur la manière dont la loi prohibitive y'est observée, et cela dans toute sa division. Un propriétaire de moulin s'est vu condamné à payer \$8.00 et les frais pour avoir laissé tomber de son moulin de la sciure et des rebuts, dans une petite rivière qui se trouve dans le township de Bedford. Un autre a dû payer \$4.00 et les frais pour avoir pris du doré dans la saison défendue.

DIVISIONS DE LA RIVIÈRE NIAGARA ET DU LAC ONTARIO.

J. W. KERR, *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
Poisson blanc, barils.....	615	498	482	623	443
do lbs.....		93,958	96,500		
do par 100.....		466			20
Truite, barils.....	166	55	99	43	786½
Hareng, barils.....	512	405	405	268	431½
Scisco, barils.....	219	288	134	188	304
Maskinongé, barils.....	8	12	42	77	35
Brochet et achigan, barils.....	280	488	620	251	271
Doré, barils.....	261	444	723	156	337
Poisson commun.....	653	780	798	236	524½
Total.....	2,714	3,436	3,303	1,842	3,132½
Valeur.....	\$16,601	\$25,899	\$24,783	\$13,542	\$20,286 50

Le garde-pêche Kerr nous dit dans son rapport que la quantité de poisson blanc et de truite prise dans la dernière saison est peu considérable, comparée à celle des années précédentes. Voici comment il explique ce fait :

1o. Le nombre de rets employés, de même que celui des pêcheurs, a été beaucoup moindre cette année qu'à l'ordinaire. Outre cela, une grande partie du matériel de pêche s'est perdue au commencement de la saison, emportée par la glace. Cette perte a découragé les pêcheurs, qui n'ont réussi à remplacer ces rets par d'autres que dans la dernière partie de la saison.

2o. La pêche du poisson blanc a complètement manqué dans beaucoup de cas, vu le temps peu favorable qu'il a fait sur le Burlington Beach. Ceux qu'on y a pris étaient cependant de qualité supérieure. Le garde-pêche ajoute que, eu égard aux prix, la valeur des pêcheries montre un surplus de \$121.00 sur l'année dernière.

La pêche de l'achigan et du brochet au dard, dans les mois de janvier, février et mars 1876, a complètement fait défaut, à cause de la couleur vaseuse des eaux et de la glace qui s'y brisait continuellement. Les produits d'une partie du mois de novembre et ceux de tout le mois de décembre ont été cependant très-satisfaisants.

Sur le lac Ontario on a pris par hasard du saumon dans des rets à mailles tendus pour le hareng et pour le poisson blanc. Il s'en est même pris dans des seines. Cela prouve que les efforts faits et les dépenses encourues par le département pour la reproduction artificielle du poisson n'ont pas été en pure perte. A Burlington Beach, quatre petits saumons se sont pris, l'automne dernier, dans des rets à hareng. A Grimsby on trouva un gros saumon dans des filets à mailles pour le poisson blanc. A la Baie du Français il s'est aussi capturé deux autres saumons qui ont été remis en liberté. A Rougeone on en trouva un mort dans des rets. De grands bancs d'alevins de saumon ont été vus à l'embouchure de la Rouge, pendant la fraie, et quelques poissons adultes ont frayé sur les rapides en amont de cette rivière. Le gardien du district et son fils ont fait une garde vigilante pendant le temps de la fraie, à Duffin's Creek. Le saumon y a fait sa première apparition le 16 octobre dernier et a quitté cet endroit vers le 6 novembre suivant. L'embouchure de cette petite rivière se trouva fermée si souvent par les tempêtes du lac, que le gardien eut à la dégager huit fois pendant la saison de la fraie. Il y avait 38 lits. Il a été impossible de déterminer le nombre exact des poissons adultes, vu l'état vaseux de la rivière causé par la crue des eaux. Le gardien a pu cependant compter soixante saumons dans la rivière, et

il assure qu'il s'y trouvait plus de poissons que dans les années précédentes. Le poisson put regagner le lac sans être aucunement inquiété. Le gardien de la rivière Crédit fait rapport qu'il a vu du saumon dans ce cours d'eau pendant l'époque de la fraie.

La quantité du poisson augmente en général dans cette division, et pour y rendre la pêche très productive, il ne faut plus que des pêcheurs actifs qui poussent ce commerce vigoureusement, et de bons appareils en abondance.

Il s'y fait moins de pêche illégale, et c'est dû à la vigilance et à l'habileté du garde-pêche de ce district. Cet officier a confisqué 1,500 verges de rets à mailles pour le brochet qu'il a trouvées tendues dans des parties défendues de la Baie Burlington et appartenant à des pêcheurs qui n'avaient aucun permis. Ceux-ci furent en outre condamnés à l'amende.

Le montant des amendes que ce gardien fit payer aux violateurs de la loi et des règlements s'éleva, sans compter les frais, à la somme de \$54.00. Il saisit aussi, pour délits du même genre, un bateau de pêche, un nombre considérable de filets, deux dards, une ancre et des rets à hareng et à truite saumonée.

DIVISION DU COMTÉ DE PRINCE-EDOUARD.

JOHN G. HICKS,
WM. PLEWS,
W. A. PALEN,
PETER HUFF, JR.,
DAVID CONGER, } garde-pêche.

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
Poisson blanc, barils.....	1,449	1,095	1,242	1,834	598
do frais, lbs.....		324,709	84,611		114,625
do frais, nombre.....		27,022	112		22,327
Truite, barils.....	148	194	192	430	853
Hareng, barils.....	140	195		10	10
Brochet et achigan, barils.....	150	60	71	54	45
Doré, barils.....	15		7	77	31
Poisson commun, barils.....	5		5	67	
Maskinongé, barils.....			2	58	
Scisco.....				8	
Total.....	1,907	1,554	1,519	2,538	2,230½
Valeur.....	\$15,118	\$16,877	\$14,670	\$24,288	\$22,913 25

Le rendement de la pêche dans cette division a été très-satisfaisant, mais les pêcheurs ont dû laisser leurs filets tranquilles pendant la plus grande partie de la saison, vu la modicité des prix et le peu de demandes qui s'en est faites. Le poisson qui s'y prend est en général envoyé aux Etats-Unis, excepté ce qui sert à la consommation locale.

Les saisons de prohibition y ont été bien observées. Le rapport ne mentionne pas de contraventions.

DIVISION DE LA BAIE DE QUINTÉ.

CHAS. WILKINS, }
HUGH RALSTON, } *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
Poisson blanc, barils.....	90	77	232	834	564
Truite, barils.....		20			
Hareng, barils.....	3,075	2,711	1,251	1,935	2,598
Doré, barils.....		120			
Poisson commun.....	450	1,250	595	165	1,199
Total	3,615	4,178	2,078	2,934	5,161
Valeur	\$13,200	\$22,588	\$12,090	\$19,005	\$26,626

Le garde-pêche dit dans son rapport :—“ La quantité de poisson pris dans cette division est plus considérable que celle de l'année dernière. Cela prouve qu'il s'est opéré une augmentation dans le commerce des différentes places de pêche de ce district.

Les stations ont augmenté en nombre, et il y a encore de la place pour beaucoup d'autres.

Les pêcheurs ont eu à lutter contre une température très-rude accompagnée de vents violents et qui ont duré toute la saison de pêche. Si le temps avait été plus favorable, la quantité de poisson prise aurait été beaucoup plus considérable.

L'alevin du saumon déposé dans la rivière Moira, par M. S. Wilmot, l'officier qui a la charge de l'établissement ichthyogénique de Newcastle, augmente en nombre et en grosseur.

Les passes-migratoires de cette division sont toutes tenues en bon ordre et condition.”

Etat comparatif du nombre, de l'espèce et de la valeur du poisson pris dans le district de M. Ralston :—

	1875.	1876.
Poisson blanc, nombre de barils.....	46	18
do do quantité prise.....	—	6,500
Truite, nombre de barils.....	6	54
Hareng, do	4	48
Seisco, do	10	12
Maskinongé, do	8	20
Achigan, do	52	14
Brochet, do	92	51
Doré, do	114	89
Poisson commun, do	344	146
Nombre de barils	676	497½
Valeur	\$3,659	\$3,124

Il a été pris plus de poisson dans ces districts qu'à l'ordinaire, mais vu les prix réduits et le peu de demandes faites, principalement de poisson commun, les pêcheurs ont déployé moins d'activité que les années précédentes. Les lois de pêche ont été bien observées, à l'exception de quelques personnes appartenant à la classe pauvre, qui ont été surprises faisant la pêche avec des rets, mais pour leur propre usage. Le garde-pêche ne les a pas poursuivies pour cette raison.

DIVISIONS DE KINGSTON, WOLFE ET L'ILE AMHERST.

P. KIEL, *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement des pêches dans cette division.

	1872.	1873.	1874.	1875.	1876.
Poisson blanc, barils.....	310	151	302	694	256
do lbs.....		1,500			
do par 100 lbs.....		3,950			
Traite, barils.....	554	418	272	325	217
Hareng, barils.....	12	12		12	
Brochet et achigan, barils.....	77	182	591	317	46
Doré, barils.....	27	56	110	172	46
Poisson commun, barils.....	166	217	639	647	564
Total.....	1,146	1,036	1,914	2,167	1,129
Valeur.....	\$8,310	\$8,945	\$11,100	\$15,942	\$7,446

Le nombre d'hommes employés à la pêche pendant cette saison n'a été que de 47 contre 83 l'année dernière. En conséquence, la quantité d'appareils de pêche fut moins considérable, et la saison moins abondante. Il n'y eut de pris que 1,129 barils de poisson contre 2,167 l'année dernière. Il faut attribuer cela à plusieurs causes, dont une est l'intempérie de la saison. Les nombreuses tempêtes qui n'ont cessé de se faire sentir pendant tout le temps de la pêche ont empêché les gens de tendre leurs rets. Une autre raison est la modicité des prix offerts pour le poisson, vu que le marché américain en était encombré et que le poisson y était transporté en immense quantité des lacs aux Canards, de la Pointe Traverse et des stations de pêche américaines où on le prenait. Ces différentes causes firent que nos pêcheurs ne purent donner à cette exploitation toute l'activité des années précédentes, quoique le poisson y fût aussi nombreux qu'à l'ordinaire. Personne ne s'est plaint de sa rareté. Le rapport fait voir que, grâce à la protection que leur accordent les lois et les règlements de pêche actuels, toutes les espèces de poisson augmentent considérablement. C'est un fait maintenant acquis que quoiqu'il se prenne d'année en année plus de poisson dans le lac Ontario, le rendement dépasse la demande.

On a fidèlement observé les lois de la pêche. Le rapport ne cite que deux contraventions. La pénalité, dans un cas, fut la confiscation des rets du délinquant, dans l'autre il eut à payer une amende de \$4.00.

DIVISION DE PRESCOTT.

JOHN MOONEY—*garde-pêche.*

Les pêches aux rets et à la seine ne sont pas permises dans cette division. Vu l'état de gêne des affaires, neuf permis furent accordés pour la pêche des anguilles au dard. Ces permis rapportèrent 1,725 livres de poisson.

Deux hommes de la police fédérale furent chargés d'aller aider le garde-pêche local, pendant la saison de prohibition du printemps, à exercer une garde vigilante sur les rivières de sa division. Grâce à leur concours, cet officier réussit à faire observer les lois et règlements de pêche par tout son district. Ils saisirent et confisquèrent, pour contravention à ces lois, un bateau de pêche et une seine de prix.

DIVISION DE MUSKOKA.

WM. E. FOOT, *garde-pêche.*

Pendant la saison qui vient de s'écouler cinquante et un permis pour faire la pêche avec des rets à mailles furent accordés aux colons, dont huit payèrent deux piastres de droit chacun, pour la permission de prendre du poisson pour des fins de commerce. Les autres furent accordés gratuitement, leurs possesseurs n'entendant faire la pêche que pour leurs besoins personnels. Trente permis de pêche à la ligne ont été aussi accordés, dont trois à des étrangers.

Des voyageurs dénoncèrent au garde plusieurs cas de pêche au dard, et le garde s'efforça de découvrir les délinquants, mais sans succès. Il trouva et confisqua cependant une certaine quantité de rets tendus sans permission.

DIVISION DU LAC SIMCOE.

A. MCKENZIE, *garde-pêche.*

ETAT COMPARATIF du rendement et de la valeur des pêches dans cette division :

	1872.	1873.	1874	1875.	1876.
Poisson blanc, barils.....	60		116	124	5
do frais, No.....		4,949			19,250
Truite, barils.....	46		308	347	
do fraîche, No.....		2 930			17,875
Hareng, barils.....	7		30	20	30
Maskinongé, barils.....		1			2
Achigan, barils.....		75			60
Doré, barils.....		2			1
Valeur.....	\$1,010	\$1,677	\$4,390	\$4,830	\$5,830

Dix-neuf personnes furent poursuivies dans cette division pour avoir pêché au dard sans permis. Le fait ayant été prouvé, elles furent condamnées à des amendes qui rapportèrent en tout \$68.00, ainsi que les frais. Un des délinquants refusa de payer et fut envoyé en prison pour dix jours.

DIVISION DU LAC SCUGOG.

A. J. HARRINGTON }
 et } *garde-pêche.*
 JOHN McALLISTER, }

Cinq cent dix permis de pêche à la ligne ont été donnés dans cette division, tous à des Canadiens. Les garde-pêche locaux font rapport que le poisson augmente en quantité; mais ils ne donnent aucun rapport statistique, vu que la seule pêche qui s'y fait est celle à l'hameçon, et que ceux qui s'y livrent n'en font jamais connaître le résultat.

Des amendes imposées contre ceux qui avaient fait illégalement la pêche au dard dans le lac Scugog ont produit un montant de vingt et une piastres. Les garde-pêche ont aussi saisi et confisqué un bateau de pêche, cinq tridents et six dards.

DIVISION DU LAC RICE.

CHARLES GILCHRIST, *garde-pêche.*

Cette division est sous la garde de M. Gilchrist qui, par son activité et par ses efforts réitérés, est parvenu à mettre un terme à l'exercice illégal de la pêche au dard et de la pêche en général dans les eaux de son district pendant le temps qu'elle y était prohibée.

Il a accordé pendant la saison qui vient de s'écouler trois cent quatre-vingt-douze permis de pêche dans le lac. Sur le nombre de ces permis, cinquante-quatre ont été accordés à des Américains et ont rapporté \$180.00. Le reste est revenu à des sujets britanniques, parmi lesquels se trouvaient des Sauvages.

DIVISIONS DE PETERBOROUGH ET DE VICTORIA.

GEORGE COCHRANE,
JAMES SUTHERLAND, } *garde-pêche.*
DANIEL BOWEN,

Le rendement de la pêche dans cette division montre une augmentation de quatre-vingt-quatorze pour cent. Le garde-pêche Cochrane attribue ce fait à ce que la prohibition y a été bien observée et à ce qu'un grand nombre de personnes se trouvant sans emploi ont eu recours à cette industrie pour gagner leur subsistance.

M. Cochrane ajoute que les rebuts de moulins qu'on jette à l'eau et le défaut complet de passes-migratoires, sont les deux choses qui font le plus de tort à sa division. Il va faire tous ses efforts pour y remédier.

Durant la dernière saison il a accordé trois cent trente-sept permis de pêche à la ligne, dont deux seulement ont été demandés par des étrangers et ont rapporté \$5.00 chacun.

M. Cochrane a poursuivi un individu qui s'était servi illégalement pour pêcher de matières explosibles. Il a fait condamner le délinquant à \$5.00 d'amende et aux frais qui se sont montés à \$1.20.

DIVISIONS DE BROCKVILLE, GANANOQUE ET DU LAC CHARLESTON.

HUGH THOMPSON, } *garde-pêche.*
DAVID HAMILTON,
JOHN WALLACE, } *gardiens.*
HENRY HUNT,
JOS. L. THOMPSON,

La pêche aux rets est prohibée dans cette division et on reconnaît toute la sagesse de cette mesure en constatant l'augmentation du poisson dans ces eaux, par les rapports des officiers qui ont sous leur charge les districts plus haut cités. Les lois de la pêche y sont bien observées.

DIVISION DE LA RIVIÈRE ET DU LAC MISSISSIPPI.

JAMES McFADDEN, *garde-pêche.*

Le rendement de la pêche dans cette division a surpassé celui de toutes les années précédentes. Cela s'explique par le fait qu'un plus grand nombre de personnes se sont livrées à cette exploitation. Quatre rets ont été saisis et confisqués pour pratique illégale de la pêche, et leurs propriétaires poursuivis et condamnés à l'amende. Le montant de ces pénalités s'est élevé en tout à \$10, sans compter les frais.

 DIVISION DE LA RIVIÈRE MADAWASKA ET DU LAC DES CHATS.

 JOHN LYON, }
 ANDRÉ TELFER, } *garde-pêche.*

Le rendement des pêches durant la saison qui vient de s'écouler a été comme suit :

Nombre de barils	de poisson blanc.....	30
"	de truite.....	90
"	de maskinongé.....	35
"	d'achigan.....	40
"	de brochets.....	75
"	de doré.....	55
"	de poisson commun.....	120
Total.....		445 barila.
Valeur totale.....		\$2,705

M. Lyon déclare que la quantité du poisson diminue dans cette division. Il l'attribue au bran de scie qui vient des moulins construits sur la Rivière Madawaska et sur le lac des Chats.

Les saisons de prohibition y sont bien suivies.

M. Telfer, qui a été nommé cette année, rapporte qu'il y a dans sa division de grandes étendues d'eau où abonde un poisson très bon à manger. Avant son entrée en fonctions, il se faisait chaque année dans son district de vrais massacres d'achigans et d'autres poissons; il espère cependant être à l'avenir en état de réprimer ces abus condamnables.

Il a fait payer à un individu une piastre d'amende et les frais se montant à \$4.49, pour avoir pêché de la truite dans un temps où il était défendu de prendre ce poisson.

ANNEXE No. 21.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE POUR L'ANNÉE 1876.

A l'honorable A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

CAMP, COMMISSION DE LA RÉSERVE DES SAUVAGES,
CHEMAINIS, C. B., 10 janvier 1877.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur, au mois de mai dernier, de recevoir avis officiel de ma nomination comme Inspecteur des Pêcheries de cette Province, et je prends maintenant la liberté de vous faire part des observations que j'ai pu recueillir depuis cette époque.

Par une disposition heureuse, les rapports actuels que j'entretiens avec les réserves des Sauvages de cette province me mettent, sans qu'il en coûte une dépense spéciale à votre ministère, à portée d'examiner de plus près la condition des pêcheries sur un vaste espace, ce qui, dans des circonstances ordinaires, ne pourrait s'obtenir qu'en faisant beaucoup de déboursés. Il ne m'a donc fallu tirer qu'un faible montant sur ce qui m'était accordé pour mes frais de voyages, les dépenses encourues dans ce but se montant à peine à trente piastres, et sur lesquelles je vous donnerai de Victoria des explications en temps et lieu.

Après avoir reçu de vous les avis défendant l'emploi de matières explosives dans la pêche du poisson, j'ai jugé à propos de visiter Burrard Inlet afin de m'enquérir soigneusement si cette pratique existait à cet endroit.

J'ai découvert, tel qu'on m'avait averti, qu'elle était suivie sur une grande échelle, mais je crois que la publication des avis a mis un terme à cet abus.

Jusqu'aujourd'hui, on n'a attiré mon attention que sur un fait de ce genre, et c'est dans un endroit où une passe-migratoire me semble nécessaire. Cela se trouve au Lac Shawnigan, où une digue empêche le poisson (la truite) d'atteindre ses frayères. A mon arrivée à Victoria, je ferai régulièrement mon rapport à ce sujet, et en suivant les instructions qui m'ont été envoyées, il sera facile de remédier à cet inconvénient.

Pêche du saumon.

Les principales stations pour la pêche de ce poisson se trouvent maintenant à l'entrée de la rivière Fraser, et ensuite en remontant, jusqu'à New Westminster. Trois compagnies s'occupent activement de cette industrie; mais comme elles ne s'y livrent pas exclusivement, il y a place pour beaucoup d'autres. Le poisson est pris dans des rets flottants, et on le prépare soit en le mettant en conserve dans des boîtes, soit en le salant dans des barils. Dans le cours de l'été dernier, un nouvel établissement de pêcheries fut établi au nord de la rivière Fraser, près de l'embouchure de la rivière Skeena qui se décharge dans Port Essington. Cette dernière compagnie qui est connue, je crois, sous le nom de "Compagnie de Pêcheries du Nord-Ouest," a été fondée à San Francisco. Le capital nécessaire à ses opérations a été souscrit, je pense, en grande partie dans cette ville et le reste à Victoria. Il est certain que la rivière Skeena contient les stations de pêche les plus riches de cette province; mais comme on s'est trompé, d'après ce qu'on m'informe, dans le choix du poste de cette compagnie, l'entreprise n'a pas eu tout le succès qu'on en attendait. Je dois dire que je ne me repose sur aucune autorité en rapportant ce fait; car bien

que j'aie écrit depuis plusieurs mois au surintendant de l'établissement à Skeena, lui demandant de vouloir bien me fournir des renseignements qui m'étaient nécessaires, je suis encore à attendre sa réponse.

Vous trouverez ci-inclus un extrait des chiffres que m'ont généralement fournis les trois compagnies qui conduisent les pêcheries dans la Fraser inférieure.

MM. Findlay, Durham et Brodie, Victoria.

4,122 boîtes, 4 doz. chacune, boîtes d'une livre.....	\$24,800 00
400 " " " boîtes de 2 livres.....	2,300 00
38 demi-barils de saumon salé.....	190 00
37 barils " "	260 00
	\$27,550 00

MM. Holbrook et Cunningham, New Westminster.

2,600 boîtes de saumon en conserve, 4 doz. chacune,	
boîtes d'une livre.....	\$15,600 00
250 demi-barils de saumon salé.....	1,250 00
	\$16,850 00

MM. Ewen et Wise, New Westminster.

3,125 boîtes, 4 doz. chacune, boîtes d'une livre.....	\$18,750 00
300 demi-barils de saumon salé.....	1,500 00
150 barils " "	1,050 00
	\$21,300 00

Grand total, tel qu'indiqué par ces états..... \$65,700 00

Le tout a été exporté, excepté ce qui suit qui a été écoulé dans la province :—

Vendu par MM. Ewen et Wise—11,000 livres de saumon mis en boîte ; 50 barils de saumon salé, 186 demi-barils de saumon salé.

Par MM. Holbrook et Cunningham—50 demi-barils de saumon salé.

Par MM. Findlay, Durham et Brodie—66 boîtes de saumon mis en conserve.

Je joins à ces chiffres, et pour y faire suite, le rapport d'exportation de tous les endroits, préparé par la douane, dont les percepteurs ont bien voulu me fournir une copie.

Exportations de Victoria, du premier janvier au 31 décembre 1876 :—

Saumon en boîtes, 499,824 livres.	\$72,164 00
" salé, 1,140 barils.....	6,609 00
Autre poisson, 165 barils.....	900 00
Huile de poisson.....	25,024 00

Total des exportations, d'après le rapport de la douane... \$104,697 00

Ce résultat, comparé à celui des années précédentes, est peu considérable, et, à première vue, propre à décourager. La modicité des prix offerts l'année dernière et qui avait pour cause la quantité énorme de poissons transportés des "Canneries," sur la rivière Columbia, au marché, et le fait que les pêcheries de la rivière Fraser n'étaient pas encore pleinement en opération, avaient jeté le découragement dans ces endroits. Mais, depuis ce temps-là, les demandes sont plus considérables, et elles ont donné à cette industrie une impulsion très forte et qui se continuera. A ce sujet, je me permettrai de citer un extrait des observations qui accompagnaient le rapport de MM. Findlay, Durham et Brodie, de Victoria :—

" Sur ce nombre, 66 boîtes seulement ont servi à la consommation locale; le reste a été exporté. Nous aurions pu sans doute en écouler plus sur notre marché, mais comme la quantité que nous avions était très restreinte, il nous a fallu servir nos pratiques étrangères. Ce qui a fait manquer la pêche cette année, c'est que d'abord nous n'étions aucunement préparés (ne pouvant du tout compter sur le marché) lors de l'ouverture de la saison, et par conséquent dans l'impossibilité d'en profiter, et ensuite le peu de poissons qui nous ont visités."

Je me permettrai toutefois d'ajouter qu'en vue de la perspective plus favorable qui se présente et des demandes qui deviennent de plus en plus considérables, il se fait évidemment des préparatifs qui annoncent que ce commerce se fera sur une grande échelle. A preuve, je dois dire qu'en passant par New Westminster au commencement de novembre dernier, j'ai remarqué une bâtisse tout récemment construite par M.M. Ewen et Wise et destinée spécialement au commerce en grand du poisson salé et mis en boîtes. Cet établissement, aux dimensions considérables, et, autant qu'il m'a été donné d'en juger, admirablement divisé pour l'objet auquel il est destiné, à ce côté, on me l'a assuré, au-delà de cinq mille piastres, et ce fait seul démontre l'espérance qu'on entretient pour l'avenir de ces pêcheries. Toutefois, je serais injuste si je disais que ces messieurs seuls ont fait preuve d'esprit d'entreprise. Les préparatifs que font d'autres personnes tendent évidemment vers le même but, pendant que d'autres encore se disposent à tenter cette industrie. Je prends la liberté de vous rappeler, à ce sujet, une communication que j'ai eu l'honneur de vous adresser il y a quelques années, et que je vois publiée dans le rapport de la division des pêcheries de votre département pour l'année 1874, page 168. Dans cette lettre, je me permettais de vous recommander l'utilité d'introduire par des moyens artificiels une certaine quantité du gros saumon de la rivière Columbia (*S. guinnatt*, de Richardson et Baird) (le *S. quannett* des *Chinooks*) dans les tributaires de l'est de la rivière Fraser. Dans une conférence récente des principaux propriétaires de stations de pêche de la rivière Fraser, en février, il a été fortement question de ce projet que j'avais traité longtemps avant, et il a trouvé des avocats dans tous ceux qui s'occupent de ce commerce. On croit qu'en adoptant ce système de la reproduction du poisson, les richesses naturelles de nos rivières augmentent considérablement, et qu'indirectement les avantages qui en résulteront pour la province et le Canada tout entier seront incomparablement plus grands que ceux qui peuvent résulter du système actuel. J'ai promis à ces messieurs que j'attirerais officiellement votre attention sur ce sujet, et c'est ce que je vous sou mets respectueusement.

Ce serait cependant de la présomption de ma part, moi qui n'ai aucune expérience sur ce mode d'opération, d'avancer une opinion sur la manière de procéder, même en supposant que ma manière de voir serait adoptée. La seule chose que je voudrais me permettre serait d'indiquer l'endroit, qui d'après la connaissance que j'ai du pays et d'après ma conviction, serait le meilleur pour construire le plus économiquement et le plus utilement que possible un établissement ichthyogénique. La localité que je recommanderais est le lac à la Flèche de la rivière Columbia, soit à la partie inférieure, soit à la partie supérieure. D'un côté ou d'autre, les communications qui conduisent à la tête du bras Sud de la rivière Thompson, un des tributaires de la rivière Fraser, sont de l'accès le plus facile. Je crois que toutes les exigences naturelles nécessaires au succès de la pisciculture s'y trouvent et cela en proportion des besoins; même je ne prévois pas que des difficultés puissent surgir. Toutefois, avant qu'aucune décision ne soit prise sur un point aussi important, il serait nécessaire d'avoir l'opinion d'une personne compétente à se prononcer sur cette question, et je ne veux pas prendre sur moi de conseiller aucune démarche sérieuse avant que cet expert ait fait un examen préliminaire et minutieux des lieux. Je ne connais cependant personne dans cette province qui ait les aptitudes nécessaires pour cela. Si donc on donnait suite au projet, il serait nécessaire, afin d'éviter tout risque de faire manquer l'entreprise, de faire venir des établissements ichthyogéniques d'Ontario une personne capable qui ferait les recherches et l'examen nécessaires.

Je suis en même temps obligé de déclarer que, vu le taux plus élevé des salaires et les frais coûteux du transport dans ce pays, il ne faudrait pas prendre pour base

du calcul de ce que peut coûter une pareille entreprise pour la mener à bonne fin, ce que coûte un établissement semblable dans les pays plus avancés que le nôtre. Il faut calculer un excédant de dépenses. Sans penser s'il serait praticable ou permis de faire avec le Commissaire des Pêcheries des Etats-Unis un arrangement par lequel un établissement de cette nature pourrait être entretenu près de la localité que j'ai citée, sur le principe d'un fonds social et dans l'intérêt général, je sou mets cependant respectueusement cette question à votre examen.

La pêche du saumon sur cette côte promet de devenir plus tard d'une telle importance, que je ne puis quitter ce sujet sans attirer l'attention sur certains détails concernant les habitudes de ce poisson, détails qui se rapportent directement à la question. Afin d'éviter les répétitions inutiles, je me vois à cet endroit obligé de vous renvoyer au mémoire que je vous ai adressé il y a quelques années et qui a paru dans un des rapports de votre ministère, dans lequel je traitais de ce sujet en général, et en particulier du fait que les différentes espèces de saumons qui viennent de nos rivières ne s'en retournent pas à l'océan, comme le saumon de l'Atlantique. Je sais que cette assertion, admise ici par tous ceux qui ont voulu en constater l'exactitude, a rencontré ailleurs des incrédules. Je ne veux point toutefois recommencer la discussion sur ce sujet. Les assertions que je me suis permises ont été confirmées par le témoignage de M. Livingstone Stone, du département des Pêcheries des Etats-Unis, quand il parle du saumon qui remonte le bras McLeod de la rivière Sacramento. Ce qui se dit d'une peut s'appliquer à toutes les autres rivières de la côte du Pacifique.

(Rapport du Commissaire des pêcheries des Etats-Unis, 1872 et 73, pages 191 et suivantes.)

Ici j'ajouterai que pendant les travaux de la Commission dont je fais partie, il m'a souvent été donné de faire de nouvelles observations d'un caractère particulier, dont le résultat m'a confirmé davantage dans mes convictions. J'ai attiré l'attention des autres membres de la Commission, messieurs McKinlay, et Sproat, ainsi que celle des officiers qui nous accompagnaient sur ce fait patent; et les habitants du pays s'accordent tous à dire que pendant que la grosse truite de mer, qui visite beaucoup de nos rivières, règle ses habitudes sur celles du saumon de l'Atlantique, pas une des différentes espèces de saumon du Pacifique ne retourne à l'Océan. Les mêmes signes s'observent à l'entrée du *Se-lael-writ-tulh*, petite rivière qui jette ses eaux où le bras nord de Burrard Inlet prend sa source, et sur les cours d'eau de cette partie du pays, à la rivière Squawmish qui se décharge dans le détroit de Howe, de même que sur toutes les rivières qui coulent à cet endroit et dans Lewis Inlet. Dans la rivière Courtenay qui se décharge dans la Baie de Comox, sur l'île Vancouver, il y a eu des parties de la rivière qui sont littéralement pavées, qu'on me passe cette expression, de poissons morts ou mourants. Mais dans aucun cas, là comme ailleurs, impossible de découvrir le moindre signe apparent que le poisson descendait. Si je disais que pendant les trois mois que nous avons été occupés là, il aurait pu se recueillir des milliers de tonnes de ces poissons morts ou mourants, on me taxerait peut-être d'exagération, et cependant, je ne sortirais pas des limites de la vérité. Si je mentionne cette circonstance, c'est autant dans le but de donner une idée de la quantité du poisson, que dans celui de démontrer d'une manière palpable un fait parfaitement établi.

Le poisson dont il est parlé ici est le saumon d'automne ou *quillo* (*S. canis*) — poisson d'une qualité très inférieure, mais très estimé des Sauvages qui le font sécher quand il est jeune. Les remarques générales s'appliquent cependant aux autres espèces.

Il existe beaucoup de doutes sur la manière de différencier les nombreuses espèces de saumon pris avec la botte sur le bord de la mer d'avec ces poissons, lorsqu'ils ont pénétré dans les rivières où ils vont frayer. Les différents langages et dialectes qui se parlent sur toute la côte et la manière dont le pays est divisé font qu'il nous est impossible de nous guider sur rien de certain, ce qui serait le contraire, s'il existait une nomenclature indigène.

A première vue, quelques-unes des espèces qui fréquentent les différentes rivières

offrent entre elles beaucoup de ressemblance dans l'ensemble, mais quelques fois cela disparaît lorsqu'on les examine en détail. Une étude comparée et approfondie serait donc nécessaire afin de les classer définitivement. Je voulais, suivant une promesse implicite faite il y a deux ans au professeur Baird de Washington, faire au moins une collection de spécimens que je voulais soumettre à son étude; mais jusqu'ici, pour une cause ou une autre, il m'a été complètement impossible de tenir ma parole, et dans les circonstances actuelles je ne sais pas quand je pourrai mettre mon projet à exécution.

Les conditions dans lesquelles je me trouve présentement, écrivant sous une tente, privé naturellement de beaucoup de choses nécessaires, m'empêchent de traiter le sujet au long, même de m'appuyer sur mon expérience personnelle. Je me borne donc à mentionner plusieurs des principales variétés, c'est-à-dire celles qui sont les plus recherchées par le commerce.

Le premier banc qui entre dans la rivière Fraser, aussi bien que dans les autres rivières du pays, est, de l'avis de tous, le plus beau, tant en grosseur qu'en qualité.

Le poids du *kase* de la rivière Fraser dépasse 50 livres. Je remarque que les journaux en citent un qu'ils disent avoir été pris à la boîte près de Victoria et qui a pesé 65 livres. Sur la Columbia, j'en ai rarement vu du poids de 50 livres.

Ce poisson, le *saw-quai* des tribus qui habitent les côtes inférieures, le *kase* du fond de l'intérieur, ne diffère pas sensiblement, quant à l'extérieur, du gros saumon du printemps de la rivière Columbia (*S. quinnatt*, *equannett chinook*). Mais certaines différences évidentes dans ses habitudes me portent à croire qu'il n'appartient pas à la même espèce. Un fait digne de remarque dans le *kase* de la rivière Fraser, c'est qu'en autant qu'il m'a été donné de m'en assurer, il ne pénètre jamais dans aucun des lacs, etc., qui se trouvent sur le cours de la rivière Fraser ou de ses tributaires, tels que le lac Stuart, le lac Fraser etc. Du moment qu'ils sont parvenus aux eaux de ces lacs, ils changent leur marche et remontent dans les rivières adjacentes où ils vont frayer. Ceux de la plus petite espèce, comme le *ia-lo* (le *suck-kai* du Fraser inférieur), seul continue son chemin à travers les eaux stagnantes de ces lacs, jusqu'aux tributaires qui se trouvent au-delà. L'*equannett* de la Columbia (*S. quinnatt*) ne montre pas une répugnance aussi prononcée. Il passe sans hésiter à travers tous les lacs de la Columbia supérieure pour se rendre aux sources des rivières où sont ses frayères. De même, la marche du gros saumon de la Columbia, lorsqu'il quitte la mer, est apparemment plus constante et plus régulière que celle du poisson de la rivière Fraser qui offre plus de ressemblance avec lui. Elle commence aussi à une époque quelque peu moins avancée. On peut cependant attribuer cette dernière circonstance à des causes purement locales.

Bien que le *suck-kai* de la rivière Fraser soit un poisson plus petit et de moindre valeur que le *kase*, il faut le considérer actuellement comme le principal produit des pêcheries de la rivière Fraser. Son poids est d'environ huit livres, quelquefois plus. Il est mis en conserve en grande quantité et exporté. Dans mon opinion, — et je pense qu'elle est partagée par tout le monde, — on ne peut, d'aucune façon, le comparer aux grandes espèces que j'ai déjà citées, bien que quelques-uns soutiennent qu'une fois mis en boîte il ne leur est point inférieur.

Plusieurs autres variétés de ce poisson, telles que le *quá-lo*, ou le saumon au bec recourbé, dont il a déjà été parlé, le *hunnuns* ou le *hones*, etc., fréquentent aussi la rivière Fraser, et tous, probablement pour des considérations particulières à certaines localités, se dirigent vers les nombreuses rivières qui se rencontrent sur la côte nord-ouest et l'Alaska — excepté seulement ceux de la grosse espèce, représentés par le *saw-quai*, qui ne résident que dans les grandes rivières.

Dans un précédent rapport, j'ai attiré l'attention sur une erreur qui, par la faute d'un correspondant, s'est glissée dans la partie du rapport des pêcheries qui a trait à cette province. Je faisais allusion à la destruction qu'on m'assurait être faite des frayères du saumon par les habitants de l'intérieur, et à celle encore plus systématique, dont on m'informait aussi, des alevins à leur passage pour la mer. Je pense que ces deux rapports ne sont aucunement fondés. Je manifestais en même temps ma conviction que la manière dont les habitants dans toute la province faisaient la

pêche, manière simple et efficace en même temps, est sous tous les rapports admissible et économique, et qu'il serait mal à propos de s'y opposer, excepté cependant si, cédant au mauvais exemple, ils venaient en contravention à une loi de protection du poisson, par exemple, comme par l'emploi de matières explosibles dont il a été déjà parlé.

Au sujet des dispositions de l'Acte des pêcheries, il y en a beaucoup, d'après ce qui précède, qui ne peuvent s'appliquer à cette province. Vouloir les mettre en vigueur serait, dans quelques cas, neutraliser complètement les opérations de pêche, celle du saumon, par exemple, qui est aujourd'hui la plus lucrative. J'ai donc supposé que les dispositions de cette loi qui auraient une application locale, sont celles évidemment de droit général ainsi que telles autres qui, après sérieux examen, seront jugées de nature à faire face à des besoins particuliers. Donc, sans intervenir comme je le conçois, à tort et sans préparations dans la pratique actuelle, je continuerai comme avant d'exercer une surveillance attentive pour le bien général, vous communiquant de temps en temps le résultat de mes observations, et appliquant ultérieurement avec votre approbation les parties de la loi qui seront jugées nécessaires et à propos.

Avant d'abandonner ce sujet, je dois mentionner que dans l'étroit passage entre l'île de Vancouver et la terre ferme de la Colombie-Britannique, le saumon est pris à son âge le moins avancé et dans toute saison de l'année: ce qui donne à penser, ce à quoi l'on est nécessairement tenu devant les faits que j'ai présentés, que le poisson, après avoir atteint l'eau salée y demeure constamment jusqu'à sa maturité. L'appât dont on se sert pour le prendre est ordinairement le hareng; mais, il paraît qu'on se sert aussi de la cuiller avec un égal succès. Le système de pêcher à la cuiller en canot y est nécessairement suivi.

Remarques générales sur les autres pêcheries.

L'esturgeon (*A. transmontanus* de Richardson) qui fréquente les rivières Columbia et Fraser, parvient à une grosseur énorme. Les individus de son espèce qui pèsent de 500 à 600 livres ne sont pas rares; ils dépassent souvent ce poids. C'est un poisson de bonne qualité et qui a sa valeur; mais jusqu'aujourd'hui on ne semble pas l'avoir reconnu comme avantageux sur le marché étranger.

Le flétan abonde sur toute la côte, mais plus spécialement sur les rives extérieures de l'archipel, où il paraît être plus gros que dans les passes. Ce poisson semble rechercher de préférence le voisinage de l'île de la Reine Charlotte, et il s'y en prend souvent qui pèsent 200 livres et quelquefois plus. Le flétan paraît avoir beaucoup de valeur à San Francisco où, s'il faut en croire les rapports du marché, il se vend cinquante centins la livre. M. George Blenkinsop m'apprend qu'il a vu prendre de ce poisson à l'extrémité nord de l'île de la Reine Charlotte, qui pesait de 500 à 600 livres.

Vu ces circonstances, et s'il s'en faisait une demande considérable (comme le flétan n'est pêché, je pense, que sur la côte nord-ouest) je suis porté à croire que cette sorte de pêche, conduite selon les règles en y déployant l'activité nécessaire, serait productive.

La morue prise dans les passes est de qualité inférieure, mais je crois que sur les bords extérieurs il y en a des bancs où il s'en trouve d'une espèce de première qualité. Elle ressemble beaucoup à la morue des eaux de l'Atlantique, et appartient peut-être à la même famille. Un de ces bancs qui existe à l'Angle Nord-Ouest des Îles de la Reine Charlotte est surtout célèbre parce qu'on y prend des poissons de cette espèce qui sont de qualité supérieure. Séchée, elle semble en tous points égale par la qualité à la morue séchée de l'Atlantique.

La morue de roche est un excellent poisson qu'on trouve tout le long de la côte de la mer, mais il n'est peut-être pas assez gros pour être préparé avec profit. Cependant la morue de roche rouge, tout en faisant un excellent mets pour la table, commence à attirer l'attention, vu qu'elle peut parfaitement être préparée pour le marché comme la morue séchée dont je viens de parler. Elle peut atteindre le poids de quinze à vingt livres. En dedans du Cap Scott, qui forme l'extrémité nord-ouest de l'île Van-

couver, se trouve un banc considérable de ces poissons et de la plus grosse espèce. J'apprends que plusieurs personnes, et entr'autres une compagnie marchande composée de Chinois, se sont établies sur la côte qui avoisine cette place de pêche, dans le but d'en faire une exploitation en règle.

Le *hareng*, à cet endroit, n'a eu jusqu'aujourd'hui qu'une réputation très secondaire. Cela dépend, je crois, de ce que la plus grande partie de ce poisson est prise au commencement du printemps, à l'époque où il recherche les eaux basses pour frayer. Pris jeune en eau profonde à toute autre saison de l'année, je trouve que ce poisson est d'excellente qualité, et pêché en temps favorable, c'est mon opinion qu'il pourrait être préparé avec succès, surtout le hareng rouge, et faire concurrence aux autres poissons qui jouissent d'une réputation établie. A présent ce hareng ne sert que de boitte pour prendre le chien de mer, etc.; et il n'en est expédié qu'une petite quantité sur le marché de Victoria. En règle générale, le poisson qui se trouve dans cet endroit est plus petit que son congénère des eaux de l'Atlantique. Je pense cependant qu'il s'en trouve d'égale grosseur, ou tout près, dont la qualité ne leur est peut-être nullement inférieure.

L'éperlan de cette côte est un poisson de prix, très recherché pour la table et qui se multiplie en quantité incroyable. J'apprends que des Chinois fixés à Burrard Inlet se livrent activement à la préparation de ce poisson qu'ils font sécher. Ils en envoient une partie à leurs compatriotes de Victoria et l'autre partie à ceux de San Francisco. Ils se servent, je crois, de parcs en rets pour prendre ce poisson. Je pense avoir dit que l'usage indiscret et maintenant défendu de la poudre pour la destruction du poisson en général avait causé un grand tort à cette pêche, dans une partie de Burrard Inlet. Comme je l'ai aussi fait remarquer, cet abus est disparu.

Bien que le *Oolá-han*, qu'on appelle aussi dans l'Alaska le poisson-bougie, *Candle-fish* (*Thale-chthys* ou l'*Osmorus* de Richardson,) se trouve au bas de la liste partielle des poissons marins anadromes, que j'entreprends de donner aujourd'hui, il ne doit pas pour cela être considéré comme le moins important. Je me permettrai encore une fois de revoir certaines remarques à ce sujet que j'ai déjà livrées à la publicité. Je suis plus convaincu que jamais en répétant que la valeur de ce poisson, employé pour des fins d'économie domestique, n'a jamais été comprise. Le poisson-bougie, qui avait l'habitude de se rendre en bancs énormes à l'entrée de la rivière Columbia, disparut tout à coup vers l'année 1837, et plusieurs années s'écoulèrent sans qu'on le revît. Dernièrement, il a reparu aussi nombreux que jamais. Ce poisson se trouve dans la rivière Fraser où il revient régulièrement en bancs pressés. Mais excepté ce qui en est pris pour les besoins de la table, alors qu'il est frais, et quelques barils qu'on se dépêche de saler pour la vente et la consommation locale, surtout pour satisfaire à des demandes privées, l'arrivée du poisson-bougie n'attire aucunement l'attention. A la rivière Squawmish, qui se décharge au commencement du Détroit de Howe, j'ai appris, en m'informant, que ce poisson pénètre dans cette rivière, comme ailleurs, de bonne heure au printemps et qu'il monte jusqu'à la tête de l'île de Stâ-â-mis qui forme un delta; après avoir frayé, il retourne à la mer. C'est un fait connu que ce poisson fréquente plusieurs autres rivières le long de la côte; et il y en a plusieurs autres que probablement nous ignorons. Toutefois, la rivière Nass qui se décharge dans l'Observatory Inlet, tout près de la frontière de l'Alaska, tient le premier rang parmi les stations de pêche du *Oolá-han*, tant par l'énorme quantité qu'elle fournit que par la qualité supérieure de son poisson.

A cet endroit, les bancs font leur apparition, chaque année régulièrement à partir du 26 au 28 mars, l'époque de leur arrivée, j'en suis certain, ne variant jamais de plus de deux jours. A leur première apparition ces bancs sont compacts à une profondeur de trois pieds et plus de la surface de l'eau et s'étendent sur une superficie de plusieurs milles carrés à l'embouchure de la rivière. Il est à remarquer que ce n'est seulement qu'en atteignant ce point de leur migration annuelle que les poissons, pressés par leur instinct, remontent à la surface. Rien n'est connu de leurs mouvements, lorsqu'ils ont quitté la rivière, ni de l'endroit où ils s'établissent pendant le reste de l'année. Le banc principal demeure peu de temps dans la rivière. Ce poisson ne dépasse pas de beaucoup l'endroit où la marée se fait sentir; et une fois qu'il a frayé

il retourne à la mer. Les pêcheurs de l'endroit s'assemblent en grand nombre et attendent ce temps pour en prendre d'énormes quantités. Les uns se servent de râteaux, d'autres de parcs en rets pour capturer ce poisson; mais de quelq'appareil dont ils fassent usage, ils ne peuvent faire autrement que réussir. Lorsque le premier banc qui est aussi le principal est passé, d'autres le suivent à une certaine distance, mais ils sont moins considérables. Pendant plusieurs semaines la pêche se fait avec d'autant plus d'activité, que même à l'état d'alevins, il est une source de profits irrécusables, non seulement par le montant qu'il rapporte, mais par sa valeur intrinsèque.

Les indigènes préparent en partie le poisson en le faisant sécher. Ils extraient aussi du surplus de leurs pêches, de grandes quantités d'huile dont ils font un commerce d'échange avec d'autres tribus qui n'ont pas accès à cette pêche et qui ont cette huile en grande estime.

Telle que préparée par les Sauvages, cette huile a une couleur blanchâtre, et à la température ordinaire elle est moitié épaisse moitié liquide. Bien extraite et bien raffinée, elle ressemble à l'huile de foie de morue, dont elle possède, à ce qu'on assure, les propriétés médicinales. Comme elle est meilleure au goût, elle lui est préférée en pratique, dans les endroits où elle est connue. Outre sa valeur considérée sous ce point de vue, M. Allen Francis, ancien consul des Etats-Unis à Victoria, m'a appris que le public avait fait grand cas d'une petite cargaison de cette huile qu'il avait expédiée comme essai à New-York, il y a deux ans, et avec laquelle on avait fabriqué du savon de fantaisie de la plus belle qualité. M. Francis considère que si on pouvait compter sur un rendement de ce produit, il s'en ferait dans ce but des demandes considérables à des prix très lucratifs. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les autres qualités de ce poisson : préparé de la même manière que le hareng rouge, il lui est supérieur ; conservé dans l'huile d'olive, c'est l'opinion générale qu'il est de beaucoup préférable à la sardine importée.

Bref, je dis en toute confiance que l'exploitation adroite et intelligente de cette pêche deviendrait un commerce étendu et très lucratif.

Le chien de mer.

La pêche du chien de mer fournit de l'emploi à grand nombre d'habitants des côtes de cette province. Cela promet de durer longtemps, vu que le poisson s'y trouve de fait en quantité inépuisable. Une industrie très profitable, qui étend au loin une grande circulation d'argent, s'offre donc tant aux pêcheurs du pays qu'aux Européens. D'après les rapports d'exportation de la douane que j'ai déjà cités, il appert que sa valeur monétaire est de quarante centins par gallon ; en consultant ceux du marché de Victoria, on constate qu'il s'est exporté 60,000 gallons d'huile pendant l'année qui vient de s'écouler.

Si l'on considère cependant les quantités énormes qui sont employées pour lubrifier et pour les fins d'éclairage, par les moulins importants de Burrard Inlet et d'ailleurs, par les mines de houille de Nanaimo, de la Baie du Départ, etc., par les vapeurs et les bateaux à voiles qui fréquentent ces eaux, il est permis de supposer que le chiffre que donne l'exportation directe ne représente de fait qu'une partie des produits de cette pêche. Il est vrai qu'on ne peut établir la proportion exacte ; mais d'après ce que j'ai pu apprendre, je suis disposé à assurer qu'il ne dépasse pas le tiers. D'après ce calcul, on peut se faire une idée de la valeur monétaire réelle de cette pêche, telle qu'elle existe aujourd'hui, de même que de l'importance qu'elle aura plus tard si les circonstances changent ou deviennent plus favorables.

Je dois la plus grande partie de ces renseignements à l'obligeance de M. Henry Trim, Canadien de naissance, qui s'est livré longtemps sur ces côtes à cette industrie et à la pêche de la baleine. Comme vous ne l'ignorez pas sans doute, le foie du chien de mer est la seule partie de ce poisson dont l'huile est extraite. On a calculé que cent foies donnent de six à huit gallons. Ce qui reste du corps n'est d'aucune utilité, excepté que dans les endroits où il y a des établissements agricoles on l'emploie comme engrais.

Les dépenses que nécessite cette pêche, disons pour deux hommes, ont été calculées comme suit :

Bateau à rames et voiles.....	\$60 00
Pôt pour fondre la graisse.....	18 00
1000 verges de câble de manille d'un pouce $\frac{3}{4}$.	
600 J. P. hameçons à morue No. 3, \$1.50 le quintal.	
6 douzaines de lignes pour la pêche à la morue, 1 doz. par 100 hameçons.	

Le baril d'huile coûte ici six centins le gallon. Les rets destinés à prendre le hareng qui doit servir de boitte, coûtent de \$150 à \$200 ; mais en achetant des rets en commun, ils suffisent pour fournir le hareng à tous ceux qui pêchent dans le même voisinage. M. Trim calcule que chaque pêcheur, à la fin de l'année, peut produire de 40 à 150 barils, selon son adresse ou son discernement. Le prix de vente à Victoria est en moyenne de quarante centins le gallon.

Pêche de la baleine.

La baleine à bosses abonde dans les passes de la Colombie-Britannique. C'est sur les rivages extérieurs qu'on trouve les plus grosses. Jusqu'à ces derniers temps, la pêche de la baleine à bosses se faisait par un certain nombre de personnes qui s'organisaient dans ce but. Mais soit qu'on ait jugé apparemment qu'elle rapportait moins que la pêche du chien de mer, soit que ceux qui s'y livraient ne possédassent pas les connaissances suffisantes pour obtenir des résultats favorables, elle fut abandonnée.

Voici, d'après M. Trim, comment on fait cette pêche :

On fait voile dans la direction de la baleine (car cet animal paraît se tenir trop sur ses gardes, pour l'approcher à la rame). Arrivé à bonne portée, aussitôt qu'elle se montre, on lui lance un harpon au moyen d'un fusil ; cette arme est attachée à une corde comme à l'ordinaire ; la baleine est ensuite tuée avec des lances explosibles tirées par un gros mousquet. Il faut généralement deux de ces lances pour achever une baleine, et toute l'affaire prend à peu près une demi-heure.

M. Trim prétend qu'il ne serait pas aisé, pour ne pas dire impossible, de tuer ces baleines (baleines à bosses) d'une autre manière. Il dit aussi qu'avec un peu de prudence, on est presque toujours certain de réussir. La plus grosse baleine capturée par les pêcheurs dont j'ai parlé plus haut, a rapporté 3,875 gallons d'huile ; la plus petite 500 gallons.

Pêche du loup-marin.

Je dois à M. George Blenkinsop, de Victoria, attaché maintenant à la Commission de la Réserve des Sauvages, l'ensemble des renseignements qui vont suivre :

Les indigènes du district de Barclay fournissent chaque année environ 2,000 peaux de loup-marin ; les Klay-o-quahts, un peu plus au nord, environ 600. Deux maisons, celle de MM. Boscovitz et celle de MM. Spring, toutes deux de Victoria, fournissent le matériel de chasse et en achètent les produits.

De vingt à trente hommes choisissent et leurs canots, qui sont distribués un pour deux hommes, embarquent sur chacune des goëlettes destinées à cette chasse. Ces goëlettes se dirigent alors vers un banc de sable, à la distance d'à peu près trente milles de la côte, et qui est le refuge des loups-marins pendant les mois d'avril, mai et juin. Aussitôt qu'une circonstance favorable se présente, on met les canots à l'eau et les chasseurs, deux par deux, se mettent à l'œuvre. Ils profitent du moment où l'animal dort sur la surface de l'eau et l'approchent avec des précautions infinies. Le dard seul est employé ; on évite soigneusement l'usage du fusil. Aussitôt que l'animal est dépouillé de sa peau, la carcasse est prudemment coulée à fond, à une bonne distance de l'endroit, au moyen de poids qui la retiennent. Ces précautions sont prises pour éviter d'effrayer les autres et de leur faire abandonner leur place de refuge,—les sens de l'odorat et de l'ouïe étant excessivement développés chez ces animaux.

Les indigènes font aussi la chasse au loup-marin sur d'autres points de la côte ; mais comme ils procèdent moins régulièrement, ils ne réussissent pas si bien. Le loup-marin à poil est tué dans les passes soit avec le fusil, soit avec des rots. On le capture surtout pour son huile, sa peau n'ayant naturellement que peu de valeur.

La pêche du marsouin ne paraît pas tenter fort les habitants de ce pays. A Ucul-âs, sur l'île Kupu, dans le golfe de Georgie, j'ai rencontré, à la fin du mois de janvier dernier, un jeune Sauvage qui venait d'en tuer plusieurs avec un fusil ; mais ils me parurent appartenir à la petite espèce. Il me dit qu'en temps calme, il pouvait en tuer jusqu'à dix dans une seule journée. Il ajouta que trois de ces animaux donnaient dix gallons d'huile qu'il pouvait vendre à Victoria pour \$4.50 le gallon, pendant que l'huile du chien de mer ne valait que \$4.00 le gallon. La raison de ceci est que l'odeur de l'huile de marsouin est beaucoup moins forte.

Je crois avoir à peu près épuisé le sujet de nos pêcheries provinciales, au moins en tant qu'elles sont pratiquées actuellement. Peut-être, cependant, vu les conditions défavorables comme celles dans lesquelles je me trouve pour écrire, qu'il a pu m'échapper quelques détails sur certains points que j'ai traités, ce qui autrement ne me serait pas arrivé. Avant de finir, je me permettrai cependant d'indiquer quelques-unes des raisons qui, d'après moi, ont empêché les pêcheries de cette province de prendre de plus grands développements.

Je dirai d'abord qu'on ne les a peut-être pas assez fait connaître aux pêcheurs de profession étrangers. Si oui, on ne les a pas exposées sous leur vrai jour.

En second lieu, il ne faut pas perdre de vue que, quels que soient les avantages qu'on ait attendu des dispositions du traité de Washington, en tant qu'elles se rattachaient au commerce des pêcheries de tout le Canada, cette province n'y a aucune part. Ainsi, si nous envoyons notre poisson ou notre huile de poisson à San Francisco, qui est le marché le plus important près de nous, avant d'y arriver, un droit leur est imposé qui frappe directement le pêcheur qui travaille de ce côté-ci de la frontière, pendant qu'il encourage les efforts de son concurrent qui exploite les eaux du territoire de Washington.

Toutefois, il ne m'appartient pas de risquer des observations sur l'application inégale des obligations du traité dans les différentes parties du Canada ; si j'en parle, ce n'est que pour indiquer une des différentes causes qui s'opposent au développement des ressources maritimes de la Colombie-Britannique.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

ALEX. C. ANDERSON,

Inspecteur des pêcheries, C. B.

ANNEXE No. 22.

RAPPORT SUR LES PÊCHERIES DE MANITOBA, POUR L'ANNÉE 1876.

PETITE BRETAGNE,
WINNIPEG, 31 décembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les pêcheries de la province de Manitoba, conformément aux instructions reçues dernièrement de votre ministère. Je me suis efforcé, autant que les circonstances me l'ont permis, de préparer pour le bureau des statistiques sous forme de tableaux, aussi complètes que possible, sur toutes les pêcheries de l'intérieur de cette province et de certaines parties du lac Winnipeg qui y sont adjacentes.

J'ai des données certaines sur la partie est du lac Manitoba, puisque j'y ai envoyé mon fils, le 5 novembre, pour y recueillir tous les renseignements nécessaires des gens qui y résident. A la Pointe de Chêne, il a trouvé une population de vingt familles, dont neuf seulement s'étaient occupées de pêche dans l'automne. Il a recueilli ses informations des gens mêmes qui avaient fait la pêche pendant l'espace de temps extrêmement court que le poisson s'est tenu près des rives. Vous trouverez ces données dans le tableau. La Mission St. Laurent, qui se trouve à dix milles au sud de la Pointe de Chêne, se compose d'à peu près quarante familles. Sur ce nombre, vingt avaient fait la pêche en automne. Mon messager n'a pas eu le plaisir d'en rencontrer beaucoup à leurs domiciles. Toutefois, il a pu se procurer tous les renseignements nécessaires qu'il doit à la courtoisie et à la politesse du prêtre qui a la charge de cette mission, ainsi qu'à l'instituteur de l'endroit, homme d'une grande bonté et très intelligent. Ce qu'il a appris au sujet du rendement des autres pêches donne beaucoup moins de satisfaction, vu que les gens interrogés ne répondaient que par *suppositions*, ce qu'il m'a fallu accepter comme données pour me guider. Je pense que ces suppositions sont plutôt au-dessous du résultat réel qu'au-dessus. Nous pouvons nous former une idée de la grande quantité de brochet (*Esox Lucius*) qui a été prise dans les eaux blanches de la province, dans le cours de l'hiver et du printemps derniers, par le souvenir de la grande disette qui s'est fait sentir par tout le pays et qui a poussé les colons et les Sauvages aux endroits de la pêche à la ligne, à vingt et trente milles de leur résidence. Nous savons qu'à cette époque quelques-uns de ces pêcheurs ont pris à la ligne, dans une seule journée, deux cents et quelquefois trois cents poissons. J'ai reçu une lettre de mon correspondant de la Grosse Pointe, à l'ouest du lac Manitoba. Cette lettre a été écrite à peu près dans le temps que le poisson commençait à s'approcher du rivage. J'ai pu, d'après son contenu, établir le calcul de la quantité prise de ce côté là du lac. Il est très difficile d'arriver exactement au chiffre des différentes espèces de poissons qui sont pris dans nos rivières, vu que la classe pauvre, parmi les colons et les Sauvages, est continuellement sur l'eau à surveiller les lignes à la barbu et les rets à l'œil d'or, et dont le but est rempli lorsque le poisson est mangé. Ils ne se soucient aucunement, en règle générale, de faire connaître la quantité qu'ils prennent. Cependant, il y a des exceptions à cette règle et c'est sur elles que nous avons pu établir notre calcul, qui approche, je pense, beaucoup du chiffre réel. Quelques citoyens de la Rivière Rouge sont allés faire la pêche, l'automne dernier, sur la côte est du lac Winnipeg, au nord de l'endroit où cette rivière se jette dans le lac. Le nombre et la longueur des rets dont ils se sont servis, la pêche qu'ils ont faite, avec le chiffre de ce qui s'est pris à d'autres endroits du lac, m'ont fourni des données pour faire mon rapport. Le poisson blanc n'atteignit ses frayères que le 15 octobre, et le 23 du même mois une tempête violente s'éleva, accompagnée d'un gros vent de nord-

est qui chassa le poisson blanc de ses frayères et mit fin à la pêche dans les deux lacs. Cela explique la petite quantité du rendement, comparée aux saisons précédentes, dans des temps plus propices. Un certain nombre de colons se sont établis à l'extrémité sud du lac Winnipeg, et en tous temps ou pour mieux dire en toute saison de l'année, ils prennent une grande quantité de barbares, de brochets, de perchaudes, de carpes et même quelques esturgeons; mais ils n'essayaient pas de prendre le poisson blanc pendant la fraie. Aucune pêche d'automne n'a été faite à l'ouest du lac. Depuis que les Islandais ont commencé à s'établir dans ce pays, les habitants de la Rivière Rouge qui avaient l'habitude d'aller faire la pêche dans la direction de ces établissements depuis l'embouchure de la rivière jusqu'à la barre de Sable, ont complètement cessé de s'y rendre. Ceux qui y demeurent semblent avoir fait peu ou pas d'efforts pour profiter de ce qui a été considéré de tout temps comme un immense avantage par les malheureux qui, n'ayant aucune moisson, sont obligés de passer l'hiver sur les rivages de nos lacs où les tempêtes ne cessent de régner; c'est-à-dire qu'ils n'ont pas fait la pêche d'automne. Peut-être faut-il attribuer cette négligence à la maladie qui s'est appesantie sur eux et a fait depuis de si cruels rages dans leurs rangs. Je me proposais d'aller visiter l'établissement islandais vers la fin de novembre; mais j'ai appris l'existence de cette épidémie inconnue assez vite pour me détourner de mon voyage. Quoiqu'ils soient pêcheurs de profession, j'apprends que les Islandais ignorent complètement comment faire la pêche avec profit dans le lac Winnipeg. On m'a informé qu'à l'époque où les rivières sont libres, ils ont l'habitude de se servir de seines dont les mailles ont trois pouces. Nous pouvons alors admettre en toute sûreté qu'un peuple si dépourvu de moyens de vivre, comme on dit que celui-ci l'a été et l'est encore, ne pensera nullement à remettre en liberté le poisson de la petite espèce qui, pris dans la seine, est emporté sur le rivage.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D. GUNN, Senr.,

Garde-pêche.

A l'honorable A. J. SMITH,

Ministre de la Marine et des Pêcheries,

Ottawa.

ANNEXE

STATISTIQUE du nombre et de la valeur des bateaux, chaloupes, rets, etc.,
pour

STATION.	BATEAUX ET CHALOUPES EMPLOYÉS À LA PÊCHE.						RETS, LEUR NOMBRE.						
	Bateaux.				Chaloupes.		Rets à mailles.			Seines.			
	No.	Tonnage.	Valeur.	Hommes.	No.	Valeur.	Hommes.	No.	Longueur.	Valeur.	No.	Longueur.	Valeur.
<i>Lac Manitoba.</i>			\$			\$				\$			\$
Pointe de Chêne.....					9	72	9	52	584	260			
St. Laurent.....					20	160	20	120	1440	600			
Ile Rocky.....					4	32	4	32	384	160			
Grosse Pointe.....					8	64	8	40	480	200			
Côté Ouest du Lac.....					10	80	10	60	720	300			
Lac Winnipeg.....					100	800	200	600	7200	3000			
Assiniboine et Rivière Rouge.....					200	800	200	*600	872	600			
Total.....					351	2008	451	1504	11680	5120			

* Œils d'or.

RÉCAPITULATION du produit des pêcheries dans la

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.
Poisson blanc.....	75,335 pièces.....	0 05	3,876 75
Esturgeon.....	600 do.....	5 00	3,000 00
Œil d'or.....	481,200 do.....	0 02	9,624 00
Perchaude, achigan et carpe.....	46,500 do.....	0 03	1,395 00

No. 23.

ainsi que du produit et de la valeur du poisson dans la province de Manitoba, l'année 1876.

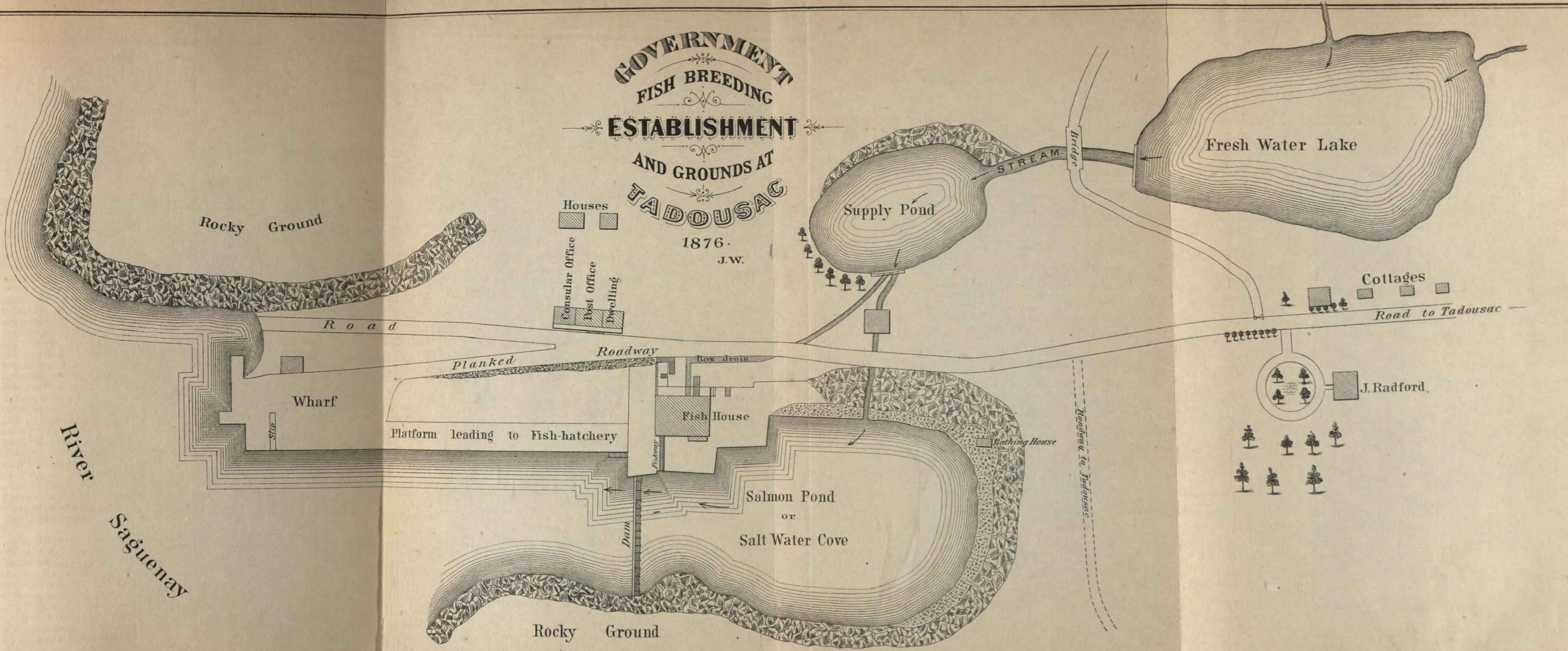
DIMENSION, VALEUR, ETC.						ESPÈCES ET QUANTITÉS DU POISSON.										TOTAL.		
Rets à mailles.			Verveux.		Parcs en rets.		Poisson blanc, barils.	Poisson blanc, lbs.	Poisson blanc, No.	Truite, barils.	Esturgeon, No.	Ceil d'or, No.	Maskinongé, barils.	Perchaude, achigan et carpe, No.	Brochet, No.	Barbue, No.	Poiss. comm., barils.	Valeur.
No.	Longueur.	Valeur.	No.	Valeur.	No.	Valeur.												\$ cts.
...	...	...	...	...	...	...	...	...	4175	...	...	7200	...	4500	2700	...	...	622 75
...	...	...	...	...	...	...	...	...	9500	...	...	16000	...	10000	6000	...	...	1,395 00
...	...	...	...	...	...	...	...	...	2560	...	...	...	...	...	...	...	...	128 00
...	...	...	...	...	...	...	...	...	3500	...	...	18000	...	5000	1200	...	...	745 00
...	...	...	...	...	...	...	...	...	4800	...	...	20000	...	5000	5000	...	...	1,040 00
...	...	...	...	...	...	...	...	...	48000	500	60000	...	12000	3000	25000	...	...	11,610 00
...	...	...	...	...	...	...	...	...	1000	100	360000	...	10000	20000	30000	...	...	15,050 00
...	...	...	...	...	...	...	...	...	73535	600	481200	...	46500	37900	55000	...	...	30,590 75

Province de Manitoba, pour l'année 1876.

Espèces de poisson.	Quantité.	Prix.	Valeur.
		\$ cts.	\$ cts.
Brochet.....	37,900 pièces.....	0 05	1,895 00
Barbue.....	55,000 do	0 20	11,900 00
Valeur totale des pêcheries en '76.			30,590 75

ANNEXES

PISCICULTURE.



GOVERNMENT
FISH BREEDING
ESTABLISHMENT
AND GROUNDS AT
TADOUSAC

1876.
J.W.

Rocky Ground

R o a d

Wharf

Planked

Roadway

Box drain

Fish House

Platform leading to Fish-hatchery

Fishway

Salmon Pond

or

Salt Water Cove

Bathing House

Rocky Ground

Supply Pond

Stream

Bridge

Fresh Water Lake

Cottages

Road to Tadousac

J. Radford

Roadway to Tadousac

River
Saguenay

ANNEXE No. 24.

RAPPORT DE SAMUEL WILMOT, ECR., SUR LES ETABLISSEMENTS
ICHTHYOGÉNIQUES, ET SUR LA PISCICULTURE EN CANADA,
POUR L'ANNÉE 1876.

NEW-CASTLE (ONTARIO), 31 décembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire un rapport sur les opérations relatives à la pisciculture qui ont été faites dans les différents établissements du Canada pendant l'année qui vient de s'écouler.

Comme la dernière saison n'a vu la construction d'aucun établissement ichthyogénique dans les différentes provinces, je me contenterai nécessairement d'indiquer le progrès que l'on constate dans ceux qui existaient avant cette époque et qui sont actuellement en pleine opération. Je décrirai en peu de mots les améliorations qu'on a apportées à quelques-uns, et donnerai les résultats obtenus dans chacune de ces institutions depuis la date de mon dernier rapport en décembre 1875.

Avant d'entrer dans ces détails, il est peut-être opportun pour moi de répéter ce que j'ai déjà dit au sujet de la science de la pisciculture :—c'est-à-dire qu'elle marche progressivement et d'une manière constante vers la solution d'un problème très-important de nos jours, en rendant par des soins diligents nos rivières aussi productives que notre sol et en proportionnant les ressources aux besoins de la population du monde entier dans son accroissement rapide.

Considérée comme industrie populaire, son mouvement d'extension s'accuse chaque jour davantage, non-seulement en Canada et aux Etats-Unis, mais dans toutes les parties du vieux monde. Presque toutes les nations civilisées l'admettent, et cette science, lorsqu'elle n'est pas sous le contrôle direct des gouvernements, se pratique sous leur protection et avec leur coopération, et où l'Etat, pour des raisons particulières, n'a pu l'encourager, les individus s'en emparent et lui donnent tout le développement possible.

Dans un rapide coup-d'œil sur ce qui se passe dans le monde, je puis citer les pays où la pisciculture, par la méthode de la reproduction artificielle, se pratique avec plus ou moins d'étendue, et où elle est considérée comme œuvre nationale. Voyez la France, l'Allemagne, la Prusse, la Russie, l'Autriche, l'Italie, la Suisse, la Chine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis et le Canada. En Angleterre, en Irlande et en Ecosse où il existe des lois de grève sur les rivières et les autres cours d'eau, si cette science ne s'exerce pas sous l'action directe du gouvernement, elle est l'objet d'entreprises privées qui l'encouragent et l'exploitent sur une grande échelle.

La République voisine et le Canada occupent le premier rang parmi les pays où la pisciculture a été introduite. Aux Etats-Unis, indépendamment des deux grands établissements ichthyogéniques soutenus par le gouvernement fédéral, (et situés l'un sur la rivière McLeod, en Californie, et l'autre à Bucksport, dans l'Etat du Maine,) il y a vingt-deux Etats de l'Union qui, sous l'action de leur législature respective, s'occupent activement à chercher les moyens de repeupler les rivières qui coulent dans leurs domaines avec les meilleurs espèces de poissons, et dans ce but si louable, ils ont construit des établissements considérables et disposé de terrains spacieux où la reproduction du poisson par des moyens artificiels se fait scientifiquement et où elle est élevée à la hauteur d'une institution. Ils calculent que par des moyens aussi sûrs, aussi directs, leurs rivières maintenant désertes pourront avant longtemps fournir cette nourriture de poisson tant recherchée par la population qui en est si friande en général.

Nous pouvons dire, sans nous tromper, qu'en Canada nous sommes rendus plus loin en pisciculture que nos voisins américains. Témoins les nombreux et magnifiques établissements ichthyogéniques qui sont fondés permanemment dans les différentes parties des provinces d'Ontario, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. On en compte jusqu'à sept dans la construction desquels on s'est efforcé d'unir la commodité au confort et où l'on peut élever bien des millions d'alevins à la fois. Nous avons triomphé de la théorie; le scepticisme et les préjugés qui existaient contre l'application parfaite de la pisciculture aux principales espèces de poissons ont fait place aux convictions pratiques. Il ne faut pas cependant penser qu'il suffit de se livrer à la reproduction de quelques milliers d'alevins pour obtenir des résultats immédiats dès la première fois. La nature s'est chargée elle-même de nous fournir la base de nos calculs à ce sujet.

Presque toutes les espèces de poissons sont d'une fécondité extraordinaire. Leur ponte annuelle est de plusieurs milliers d'œufs, et dans certains cas de plusieurs millions. Si chacun donnait la vie, les eaux des rivières deviendraient tellement encombrées, qu'elles engendreraient des maladies sans nombre et que des milliers de personnes mourraient. C'est donc une loi sage que celle qui établit que le poisson se nourrira de poisson. L'équilibre dans le produit naturel est ainsi conservé. D'énormes quantités d'œufs sont aussi détruites et englouties, au moment où ils viennent d'être produits, par les petits poissons. Cette destruction se continue sans cesse, non-seulement au moment de la fraie, mais aussi pendant l'incubation, et après lorsque l'œuf est devenu alevin. Presque toutes les familles de poissons servent de nourriture aux autres, elles s'entre-dévoient mutuellement, et cela constamment; quoiqu'on puisse croire à l'anomalie, les gros mangent les petits, et, à leur tour, ceux-ci vivent aux dépens des premiers; voici comment : les petites espèces de poissons font sans cesse la chasse au frai des gros, ceux-ci à leur tour, plus voraces, dévorent les plus petits.

Au moyen du traitement artificiel en question, les précautions sont prises pour que les œufs, déposés dans un endroit sûr et renfermé, ne deviennent la proie d'aucune espèce de poisson. Cette protection se continue alors que l'alevin a parcouru la moitié de la phase d'incubation, lorsqu'il commence à briser sa coquille. C'est l'époque où ses ennemis en sont plus friands. Il est ainsi sauvegardé jusqu'au moment où devenu vif et alerte, il est prêt, jusqu'à un certain point, à braver les dangers qu'il est exposé à rencontrer de la part de ceux de son espèce plus gros que lui.

Il ne faut pas oublier que, quoique par les moyens artificiels on prenne le poisson à l'état d'œuf et qu'on le rende à l'âge où il peut vivre par lui-même, lui reste encore bien des difficultés à surmonter, bien des périls à affronter et qu'il s'en perd des quantités immenses avant qu'il devienne adulte et en état de servir de nourriture à l'homme.

Ainsi il ne faut pas s'imaginer, une fois qu'on a jeté dans une rivière ou dans un ruisseau quelques milliers d'alevins, que cette rivière ou ce ruisseau se trouve repeuplé et qu'on a pris tous les moyens nécessaires d'avoir un approvisionnement inépuisable. Au contraire, il faut continuer la tâche avec persévérance jusqu'à ce qu'on ait rendu la rivière ou le ruisseau à son état normal ou originaire.

Dans mon rapport de 1875, je mentionnais dans quelles conditions j'avais trouvé quelques établissements ichthyogéniques qui se trouvaient dans mon district et que j'avais visités moi-même, tandis que la connaissance des opérations des autres me venait des officiers en charge. Pendant la saison de 1875, tout mon temps a été employé à surveiller l'exécution des nouveaux travaux faits à Sandwich, dans la Province d'Ontario, et à Bedford, dans la Nouvelle-Ecosse. Par conséquent il m'était complètement impossible de les visiter moi-même.

Dans le cours de la saison de 1876, il m'a été possible d'aller faire une courte visite aux différentes localités du Canada où l'on a construit des établissements pour la reproduction du poisson, et je sollicite la permission de déposer devant le ministère le résultat de mes observations. Sous l'entête de chacun de ces établissements ichthyogéniques, je dirai non-seulement dans quelle condition je les ai trouvés et les modifications que j'ai jugé nécessaires d'y apporter, mais je donnerai le chiffre des

alevins qui, après l'incubation, ont été distribués dans le cours du printemps de 1876, et la quantité d'œufs qui ont été déposés l'automne dernier, avec des remarques sur leur condition et apparence actuelles. Je vais commencer, en laissant les Provinces Maritimes de côté pour le moment, par les limites occidentales du champ de mes opérations, c'est-à-dire par la rivière Détroit, où, l'année précédente on a contruit

UN ETABLISSEMENT DE REPRODUCTION DE POISSON BLANC A SANDWICH (ONTARIO.)

Cette institution est (comme le dit le surintendant des pêcheries de l'Etat du Michigan dans son rapport annuel) "le plus bel établissement de reproduction du poisson blanc qu'il y ait sur le continent; sa construction est solide et gracieuse, et il peut servir à l'incubation de cinquante millions d'alevins." L'eau est distribuée dans les auges à éclosion par la vapeur. Dans mes visites précédentes, en hiver, alors que cet établissement était en pleine opération, on constata que la machine était trop petite et pas assez forte pour pousser dans les tuyaux une quantité suffisante d'eau. Il fut décidé d'en acheter une dont la force motrice serait plus grande. Consulté à ce sujet, le ministère ordonna d'agir en conséquence, et des arrangements furent pris avec la compagnie des machines hydrauliques de Brantford, qui consentit à prendre la petite machine et à en donner une plus puissante en échange. Il fut entendu que toute la machinerie nouvelle et additionnelle serait prête à être posée et à fonctionner à mon retour des Provinces Maritimes. En octobre dernier, je me rendis à Sandwich et lors de mon passage dans cette ville, on disposa la machine, les pompes et toute la machinerie qu'on mit en opération. Elle n'a pas arrêté un seul instant depuis et a donné la plus grande satisfaction.

J'ai déjà dit que cet établissement avait reçu sur ses claies dix millions d'œufs dans l'automne de 1875. Sur ce nombre environ sept millions de jeunes alevins et de frai rendu à la moitié de son incubation furent déposés dans la rivière Détroit. Pour début, on doit considérer ce résultat comme très satisfaisant, surtout si l'on considère les difficultés qu'il a fallu surmonter à partir de la récolte des œufs jusqu'au temps de leur incubation. Cela était dû à l'importance de l'ouvrage, au manque d'habitude chez ceux qui y étaient occupés et à la défectuosité de la machine qui ne pouvait fournir constamment l'approvisionnement d'eau nécessaire. L'officier qui a la charge de l'établissement est d'opinion que, sans cela, le résultat aurait été beaucoup plus considérable. L'expérience acquise dans ce premier essai fera, je n'en doute pas, qu'on prendra à l'avenir les moyens nécessaires pour que ces difficultés ne se renouvellent plus. Vers le premier avril l'ouvrage fut suspendu jusqu'au mois d'octobre suivant. Quelques pêcheurs de la rivière Détroit ont demandé, le printemps dernier, que l'établissement fût utilisé pour y déposer des œufs de doré. Ce poisson ne fréquente pas, que je sache, la rivière Détroit, mais il abonde dans le lac Huron où il s'est formé des pêcheries considérables et où le commerce du doré, soit frais, soit salé, se fait sur une grande échelle. Ce poisson est pris juste au temps où il recherche les eaux basses et les rivières pour y frayer. Quelques pêcheurs de Sandwich choisissent ce temps pour aller avec des seines le prendre en grande quantité; c'est sans doute dans le but d'étendre à la rivière Détroit cette pêche hors de saison qu'ils ont demandé au département d'utiliser l'établissement ichthyogénique de Sandwich pour la reproduction du doré. Je me suis opposé dans le temps à ce que cette requête fût accordée pour les raisons suivantes: Premièrement, parce que l'usage de la machine et de toute la machinerie aurait entraîné des dépenses considérables et cela pour un résultat bien incertain, sans compter qu'il aurait fallu faire beaucoup de réparations à la machine qu'on avait dans le temps intention d'échanger contre une plus puissante; il était aussi douteux, d'après moi, que les œufs de ce poisson pussent supporter le maniement et transport; Secondement, je ne trouvais pas sage d'élever dans un même établissement et pour la même rivière deux sortes de poissons, dont l'un était justement l'inverse de l'autre et dont les habitudes étaient si opposées entr'elles. En effet le poisson blanc est parfaitement inoffensif. La forme de ses mâchoires qui ne contiennent pas de dents montre qu'il n'est pas piscivore. Ce poisson se nourrit principalement de crustacées et d'insectes. D'un autre côté, le doré est excessivement

vorace; sa bouche et ses mâchoires qui sont très fendues sont garnies de rangées serrées de petites dents aiguës qui indiquent ses appétits carnassiers. Ce serait donc risqué que de faire servir l'établissement pour la reproduction du poisson blanc, à élever ses plus cruels ennemis.

M. Nevin, l'officier en charge, commença ses opérations par la récolte du frai de poisson blanc dans la dernière partie du mois d'octobre. L'expérience a prouvé que le meilleur temps pour s'assurer des œufs prêts à l'incubation, est dans la première semaine ou dans les dix premiers jours de novembre. Il éprouva quelque difficulté à mener ce premier procédé à bien, vû que l'époque de la prohibition de la pêche avait été changée. Les anciens règlements protégeaient le poisson blanc du 12 novembre au 1er décembre; tandis que cette année, le temps de la pêche réservée se trouvait entre le 1er et le 10 novembre. Ce changement fut loin de satisfaire les pêcheurs. Beaucoup d'entre eux pensèrent se venger en semant des obstacles à l'encontre de l'établissement et en s'efforçant de lui faire manquer son approvisionnement de frai nécessaire. Il faut attribuer à cette opposition le fait que pendant la saison qui vient de s'écouler, des millions d'œufs de poisson blanc ne purent être déposés dans les auge à éclosion de New-Castle. Il faudrait avoir un système plus défini et des règlements compulsoires qui obligeraient les pêcheurs à donner tout leur concours à l'établissement de Sandwich, afin qu'il ait l'approvisionnement de frai qu'il lui faut.

À l'époque de la récolte et quelque temps après, la température fut très chaude et très défavorable aux œufs qui moururent en grand nombre, une fois mis sur les claies. Sur 12,000,000 d'œufs qu'on put se procurer, 400,000 succombèrent peu après sous le coup de la haute température de l'eau, ou furent détruits par les herbes marines. Ce ne fut qu'à force de soins et de travail qu'on put sauver le reste pendant le temps des chaleurs, mais depuis ils ont été admirablement bien. On me fait rapport qu'ils sont dégagés de tout corps étranger et dans un état de santé peu ordinaire. Les yeux et l'embryon du poisson sont visibles à l'œil nu, et un bon nombre (à la date du 30 janvier) sont à la veille de briser leur coquille.

Afin de remédier aux pertes et aux difficultés survenues pendant la dernière saison par suite de la chaleur et de la haute température de l'eau qui s'en est suivie, il serait bon de construire derrière la bâtisse principale un petit corps de bâtiment qui servirait de glacière. On pourrait y placer un approvisionnement de glace, et pendant les semaines ou les jours de chaleur qui pourraient survenir entre le placement des œufs sur les claies et le commencement de l'hiver, on pourrait mettre de cette glace dans les auge de manière à réduire la température et prévenir toute autre croissance. Ces causes ont provoqué beaucoup de mortalité au mois de novembre dans le frai, non-seulement de l'établissement ichthyogénique de Sandwich, mais aussi dans les établissements de reproduction du poisson blanc des Etats-Unis. Le meilleur antidote est la glace; en s'en servant chaque jour au moment critique, elle rafraîchirait l'eau et détournerait toute croissance qui peut engendrer une épidémie parmi les œufs de ce poisson. Sans un préservatif économique comme l'est la glace pour arrêter cette maladie fatale, on s'expose à causer en peu de jours la perte de toute la récolte d'œufs qu'on a pu amasser.

Durant la dernière saison, j'ai inventé une machine pour laquelle j'ai obtenu une patente en Canada et aux Etats-Unis, et au moyen de laquelle on peut laver, choisir et faire éclore les œufs du poisson blanc. Ses qualités ont été éprouvées aux établissements de Sandwich et de New-Castle, et jusqu'ici il a rempli son objet d'une manière tout-à-fait satisfaisante. Cet appareil va être, l'année prochaine, exclusivement consacré aux œufs du poisson blanc. Cette machine se compose d'un vaisseau de forme cylindrique et qui, à une de ses extrémités, affecte la forme d'un entonnoir. Il est en fer blanc ou de tout autre métal; on peut lui donner la grandeur que l'on veut, cela dépend de la quantité d'eau qu'on désire y mettre. Celui qui tiendrait un gallon d'eau peut suffire à cent ou deux cent mille œufs. On introduit de l'eau dans ce vaisseau au moyen d'un tube en caoutchouc d'un demi-pouce, et on règle la quantité et la force de l'eau au moyen d'un petit robinet. L'eau en frappant le fond ou cette partie de la machine qui est faite en entonnoir, touche également toutes les parties du vaisseau et imprime le mouvement aux œufs, renvoyant à la surface tous ceux qui sont trop

légers ou imparfaits. La tâche ordinaire du lavage et du triage à la main est remplacée en mettant simplement dans le vaisseau la quantité d'œufs voulue après l'imprégnation. On met ensuite la machine en mouvement et le travail s'accomplit pendant l'incubation mieux que tout autre moyen en usage jusqu'à ce jour. Cet appareil économise chaque jour (dans un établissement où dix millions d'œufs sont déposés) le temps de quatre à cinq hommes. Sur le tout, cette machine sera reconnue simple dans son emploi, très peu coûteuse dans son exécution et sauvant beaucoup de travail. Quant à son application, l'officier qui a la charge de l'établissement de Sandwich dit qu'elle lui a donné toute la satisfaction possible.

Bref, pour me résumer je dirai de l'établissement ichthyogénique de Sandwich que les bâtisses sont dans les meilleures conditions possibles, que la machine, les pompes et le reste de la machinerie fonctionnent d'une manière satisfaisante, que les réservoirs à l'eau, les auge à éclosion, les claies et tout l'outillage dont on se sert dans l'établissement sont en bon ordre. *Sept millions* d'œufs et d'alevins sortirent de l'établissement au printemps de 1876, et à l'heure qu'il est, il y a dans son enceinte environ *huit millions* d'œufs de poisson blanc, qui sont dans le meilleur état de santé possible, et donnent des signes évidents de vie et de vigueur.

ÉTABLISSEMENT ICHTHYOGÉNIQUE DE TADOUSAC, QUÉBEC.

En mois de juillet dernier, je visitai le district du Saguenay afin d'inspecter l'établissement de reproduction de Tadousac et y faire les améliorations nécessaires, ainsi que pour mettre en opération le hangar de réception construit l'année précédente dans l'Anse de la rivière St. Jean éloignée d'à peu près trente milles de l'embouchure du Saguenay.

Je trouvai l'apparence extérieure de l'établissement et de ses alentours, de même que des étangs de réception, très agréable, indiquant au premier coup-d'œil, même à l'observateur indifférent, les idées pratiques de celui qui conduit cet établissement d'une manière aussi intelligente. J'ai nommé John Radford, écuyer. Ici on avait fini de cerner l'approvisionnement de poissons adultes et il y avait deux cent cinquante saumons dans l'eau salée de l'étang de réception qui se trouve voisin de l'établissement. On avait pris ces poissons dans des rets, à quelque distance de l'embouchure du Saguenay dans le St. Laurent, et ils avaient été transportés aux étangs dans des bateaux faits en treillis. J'appris que quelques-uns étaient morts des suites de blessures, principalement d'échymoses causées par les rets. Afin de prévenir de pareils accidents à l'avenir, je donnai instruction que dorénavant les mailles des rets fussent plus petites. De cette manière le poisson ne cherchera pas à s'échapper en se passant, à travers des rets, la tête et le corps de manière à se blesser.

Pendant mon séjour à Tadousac, les saumons de l'établissement étaient dans le meilleur état possible, en bonne santé et très-folâtres; à chaque instant ils sautaient au-dessus de la surface de l'étang. Plusieurs d'entre eux étaient très gros et devaient peser de trente à quarante livres. Ils étaient un objet de curiosité pour les touristes et les autres personnes qui visitaient le Saguenay à cette époque. La proximité de l'étang qui ne se trouvait qu'à quelques cents pieds du débarcadère du bateau à vapeur, et la magnifique apparence que présentait l'établissement qui se trouvait à côté, faisaient que tous les promeneurs allaient visiter l'établissement. Le choix de l'emplacement des ateliers de pisciculture de Tadousac, pour cette raison, sans compter les autres, a été très-heureux. Il a eu pour effet de faire connaître au loin cette nouvelle industrie, et de donner l'occasion d'acquérir à son sujet quelques connaissances générales; il a aussi montré au public la possibilité d'appliquer la science pour augmenter à l'infini le nombre de saumons dans les eaux si renommées du Saguenay.

Il n'y avait, au début, que le second étage qui était occupé par les auge, les réservoirs et tout ce qui est nécessaire pour déposer les œufs. Mais en égard à l'augmentation du nombre des poissons adultes qui se trouvaient déjà dans l'étang depuis les années précédentes, et de ceux qu'on pouvait s'attendre avoir à l'Anse de

la rivière St. Jean et aux Petites Iles, il fut jugé nécessaire de donner plus de logement afin de placer les œufs qu'on s'attendait à récolter durant la saison de la fraie. Il fallut donc prendre des mesures pour préparer le second étage, ce qui fut fait d'après les plans, et on se procura des auges et des claies à éclosion, enfin tout l'outillage nécessaire. Grâce à cette nouvelle disposition, les fins de la reproduction du poisson purent être remplies en quantité deux fois plus considérable. Ce qui avait été prévu arriva heureusement; dans le mois d'octobre suivant, les deux étages de l'établissement se remplissaient d'œufs. Les ouvrages préliminaires étant achevés à Tadousac, je me rendis dans le haut du Saguenay, à l'Anse de la Rivière St. Jean. Cette rivière se trouve à environ trente milles de Tadousac. Elle se jette dans le Saguenay, à l'est. Son volume d'eau est assez considérable et les saumons y abondent. A un mille en amont de son confluent avec le Saguenay, on a construit une chaussée pour un moulin à scie, et elle est tellement élevée qu'il est impossible au saumon de remonter la rivière. Une passe-migratoire a été construite le long de ce barrage; lorsque l'eau y sera en quantité suffisante, le poisson pourra atteindre la chaussée et parvenir à ses frayères. Cet emplacement a été choisi l'année dernière pour y construire un hangar de réception, afin d'y prendre et paquer le saumon, et qui pourrait servir à fournir l'établissement de Tadousac. La bâtisse élevée dans ce but est de construction très jolie; seulement, faute de connaissances suffisantes de la part de celui qui en avait la charge, les dispositions intérieures étaient telles que le poisson ne pouvait y être retenu une fois pris. Les changements et les modifications nécessaires se firent sous mes yeux, et le lendemain, nous pûmes constater que pas moins de cinquante saumons étaient entrés dans le hangar et qu'ils y étaient encore enfermés. Quelques uns d'entr'eux étaient très gros; deux ou trois, entr'autres, pesaient au-delà de trente livres. Il en fut pris les nuits suivantes, jusqu'à ce qu'il y en eut une quantité considérable. Ces saumons furent manipulés et leurs œufs déposés à l'établissement de Tadousac. Avant de quitter le district de Saguenay, je fis une seconde visite à ce hangar de réception et je constatai avec plaisir que tout y fonctionnait d'une manière satisfaisante. De là je me rendis, en descendant le fleuve, aux étangs de réception des Petites Iles. A cet endroit l'officier en charge avait fait construire un étang de réception provisoire sur une petite rivière qui se décharge dans le Saguenay, à proximité du lieu où l'on prenait du saumon à la seine. De cette manière le poisson capturé à la station de pêche était immédiatement mis dans l'étang et soigneusement gardé jusqu'au temps de la manipulation; alors les œufs étaient transportés à l'établissement de Tadousac. Il y avait, lorsque j'y suis allé, quelques saumons dans l'étang, mais pas en nombre suffisant pour nécessiter les frais d'une surveillance continuelle. Je donnai donc des instructions pour que ces poissons fussent transportés dans des chalands à l'étang de Tadousac.

Sur deux cent mille œufs déposés, sous la garde de M. Radford, à l'établissement ichthyogénique de Tadousac, pendant la saison de 1875, l'incubation rapporta au-delà de cent mille alevins de saumon dans le printemps de 1876. On les distribua dans les différentes rivières qui se déchargent dans le Saguenay, comme la rivière Ste. Marguerite, la rivière St. Jean et le Petit Saguenay. On en mit aussi dans quelques-uns des tributaires moins considérables.

Les espérances qu'on entretenait sur la récolte des œufs se sont pleinement réalisées à cet endroit, l'automne dernier. J'avais envoyé, avant l'ouverture de la saison de la fraie, M. Parker, mon assistant, au Saguenay, afin d'aider et d'instruire les employés à manipuler et à transporter les œufs à l'établissement de Tadousac. L'opération s'accomplit d'une manière satisfaisante, et en juger par les résultats obtenus et sur lesquels je reviendrai. Plusieurs milliers d'œufs de truite de mer furent aussi déposés. Ces œufs avaient été obtenus par le ministère de M. Radford, d'une très belle espèce de ce poisson qu'on rencontre dans la rivière Bergeronnes, dont les eaux se mêlent à celles du St. Laurent, à environ neuf milles en aval du Saguenay.

L'expérience sur la manipulation et la fécondation des œufs fournis par le saumon dans l'eau salée, fut renouvelée l'automne dernier à Tadousac. En 1875, on avait tenté l'essai en petit, en se servant du saumon qui avait été gardé dans l'eau salée jusqu'à l'époque de la fraie. On fit subir à ces œufs les mêmes phases qu'à ceux du sau-

mon qui n'avait vu que l'eau douce à partir du temps de la fraie jusque après l'incubation. Aucune différence ne put être observée, soit pendant la période de l'incubation, soit lorsque les œufs devinrent de jeunes alevins. On a tenté l'expérience sur une quantité plus considérable de saumons, et on constate jusqu'à présent que les résultats sont parfaitement identiques à ceux de l'année dernière. D'où l'on peut conclure en toute sûreté que l'œuf du saumon viendra à maturité et sera pareillement susceptible de fécondation, qu'il soit pris dans l'eau salée ou dans l'eau douce, et que les œufs ne présentent aucune différence soit durant l'incubation, soit à l'état d'alevins.

Sur la demande adressée à votre ministère par M. le sénateur Price, (dont la générosité et l'assistance personnelle n'ont pas peu contribué au progrès de la pisciculture dans le Saguenay), j'ai expédié à l'établissement ichthyogénique de Tadousac plusieurs milliers d'œufs de saumon de la Californie. Ils sont parvenus à leur adresse sans accidents, et depuis, ils ont passé la phase d'incubation et sont actuellement de jolis petits poissons pleins de vie. On se propose, au commencement du printemps, de distribuer ces cousins du saumon de l'Atlantique dans quelque cours d'eau favorables, voisins du Saguenay, où l'on pourra surveiller leurs mouvements et voir, si possible, quels changements pourront s'opérer chez eux ou dans leurs habitudes. Je n'ai aucun doute qu'ils s'acclimateront immédiatement dans nos eaux et qu'avant longtemps ils ne se distingueront pas aisément du saumon du Saguenay. La rivière des Escoumains, qui se décharge dans le St. Laurent à vingt milles en aval du Saguenay, paraît être l'endroit le plus propice pour tenter cette expérience. Elle était jadis fameuse par le saumon que l'on prenait dans ses eaux ; mais les chaussées de moulins, la sciure, la pêche au dard, etc., ont si bien accompli leur œuvre de destruction, qu'elles ont détruit l'espèce des saumons jusqu'au dernier. Les moulins sont maintenant tombés en ruine ou abandonnés, et si une protection complète était donnée à cette rivière, elle est en tous points propice au but qu'on a en vue.

En finissant, je dois dire de l'établissement ichthyogénique de Tadousac, que tout y est dans les meilleures conditions. A part ses dispositions intérieures dans les deux étages, il y a un bureau très convenable pour le garde-pêche de ce district. Il y a aussi un appartement bien fini qui peut servir de salle d'audience pour faire le procès à ceux qui contreviennent aux lois de la pêche, ou dont on peut faire un musée qui contiendrait des échantillons des différentes espèces de poissons ou d'animaux de cette partie du pays.

L'étang d'eau salée communique avec le Saguenay principal, et le lac d'eau douce et les petits étangs, sur le versant de la colline, sont bien situés pour conserver en toute sûreté l'approvisionnement de poissons adultes.

La simplicité et l'utile président aux dispositions intérieures de l'établissement. Tel qu'il est, il peut servir à l'incubation de plusieurs millions d'œufs de poissons par année. Cent cinquante alevins de saumons sont sortis de la bâtisse dans le cours du printemps de 1876, et il y a dans les auges à éclosion au-delà d'un million d'œufs de saumon à l'état d'alevins ; de plus, au-dessus de cent mille œufs de truite de mer et environ quatre mille jeunes saumons de la Californie. Tout cela était, aux dernières nouvelles, dans les conditions les plus heureuses.

ÉTABLISSEMENT ICHTHYOGÉNIQUE DE MIRAMICHI, NOUVEAU-BRUNSWICK.

Je visitai cet établissement au moment où il subissait plusieurs réparations. L'inondation du printemps avait causé de grands dommages à la chaussée qui sert à l'approvisionnement et aux étangs de réception. M. l'inspecteur Venning avait, avant mon arrivée, donné le contrat de ces travaux que les ouvriers étaient à exécuter. Dans une conversation que j'eus avec M. Sheasgreen, l'officier qui a la charge des bâtisses, il me donna tous les renseignements qui se rattachaient à l'incubation du frai de la saison précédente.

Le désastre inconcevable de 1875 qui avait causé la perte presque totale du frai ne s'est pas renouvelé en 1876. La quantité d'œufs déposés l'année dernière était beaucoup moins considérable que celle de la saison précédente, et cependant, ils se servaient de la même eau, des mêmes auges et des mêmes claies à éclosion. M. Sheas-

green fit cependant rapport au ministère, dans le mois de mai dernier, que la proportion du frai pour l'année 1876 se montait à quatre-vingt-quinze pour cent. Il me dit aussi que les alevins avaient été distribués suivant les instructions reçues, et que les pertes occasionnées par cette opération étaient insignifiantes. En ceci il est soutenu par M. Venning qui dit " que les alevins furent répartis sans accidents ni pertes, " leur transport s'étant effectué sans presque aucunes conséquences fatales."

Après avoir inspecté le hangar de réception et la salle où s'accomplit l'incubation, ainsi que les cuves, les auges, les claies à éclosion et toutes les autres dépendances, je donnai instruction à l'officier en charge de faire nettoyer et aérer l'appartement affecté à la reproduction et qui, privé de la libre circulation d'air, était devenu humide et sentait le renfermé. Ceci fait, il devait voir à ce que le plafond et les murs fussent blanchis à la chaux, mesure qui devait donner à l'appartement plus de propreté et de confort. Je donnai aussi ordre que les auges et les claies à éclosion reçussent deux couches de vernis à l'huile de paraffine, dont une quantité fut envoyée dans ce but à M. Sheasgreen. J'expliquai à fond le système que je désirais voir suivi dans la manipulation et la fécondation des œufs. J'appris plus tard que mes instructions avaient été mises immédiatement à exécution. D'après la correspondance reçue à votre ministère, il paraît qu'il s'est élevé sur la rivière Miramichi des difficultés dont la conséquence a été que l'approvisionnement fait de poissons adultes se trouvait insuffisant pour garnir les tablettes à éclosion d'œufs de saumon. Il est à regretter que cet accident, ajouté à celui de l'année dernière, ait empêché l'établissement de Miramichi de prendre la part de succès dans l'élevage du jeune saumon à laquelle lui donnent droit la localité où il est situé et la capacité de ceux qui sont employés à la manipulation du poisson. Les saumons qui se trouvaient dans l'étang de réception ont donné 600,000 œufs. La fécondation s'est bien opérée, puisque les rapports qui nous viennent de Miramichi déclarent qu'ils sont dans une excellente condition. Ils nous disent aussi qu'on n'a enlevé que 1,500 œufs morts depuis que le frai a été déposé, et que le reste présentait la plus belle apparence sanitaire. L'embryon était pleinement visible.

ÉTABLISSEMENT ICHTHYOGÉNIQUE DU BASSIN DE BEDFORD, NOUVELLE-ÉCOSSE.

Lorsque j'arrivai ici, M. A. B. Wilmot, l'officier en charge de l'établissement, obéissant à des instructions qu'il avait reçues de votre département, était à faire faire des réparations. Le travail consistait à faire réparer le barrage principal de la rivière Sackville, qui fournit l'eau suffisante pour alimenter les auges à éclosion dans la salle d'incubation. Il y avait aussi des changements à apporter au coursier et aux vannes qui règlent l'approvisionnement d'eau. Les précautions prises dans l'exécution de ces travaux indiquaient que le but était d'en faire une chose forte et durable. Je reconnus, en examinant les appareils dans l'intérieur des bâtisses, que les auges à éclosion demandaient des changements. Lors de la mise en opération de l'établissement, afin d'économiser le plus de place possible, on avait cru devoir les diviser par petits compartiments, dans chacun desquels on superposait les claies à éclosion. Ce système, qui réussit bien pour les œufs des autres poissons, ne pouvait s'appliquer au frai du saumon, vu qu'il exige plus de ventilation, et que le courant d'eau qui le baigne soit plus rapide, ce qui ne pouvait avoir lieu tant que les auges à éclosion seraient subdivisées. J'ordonnai donc à l'officier en charge de remédier à ce défaut. J'indiquai aussi quelques autres changements plus ou moins importants.

L'approvisionnement de poissons reproducteurs a exigé beaucoup de trouble et entraîné bien des dépenses. On obtint la quantité de frai nécessaire, dans la rivière Philippe éloignée d'à peu près soixante milles, dans la Musquedoboit et dans d'autres cours d'eau. M. Wilmot m'apprit que la rivière Sackville contenait encore assez de saumons pour entretenir l'établissement de frai, et qu'il serait possible de s'assurer de ces poissons à leur passage dans cette rivière si on trouvait moyen de les prendre à la seine ou dans des filets. A cette fin il fut question de construire une passe à poissons juste à l'endroit où le courant rapide de la rivière entre dans le lit de la marée. Ce lieu ne serait éloigné que de quelques verges de l'établissement et cette passe serait

constamment sous la vue et la surveillance immédiate de celui qui a la charge des bâties. Si on pouvait ainsi s'assurer d'une quantité suffisante de saumons ou même d'un approvisionnement partiel, ils pourraient être placés dans le coursier profond qui se trouve au haut du chemin (et dont on s'est dans ce but assuré le droit lors de l'achat du terrain,) ou dans un étang qu'il serait facile de construire à côté de l'établissement, dans lequel on ferait couler l'eau de la marée du bassin aussi bien que l'eau de la rivière. Si votre département juge que le projet doit être mis à exécution, les dépenses qu'il encourra seront presque insignifiantes, vu que tout le matériel, au moins en ce qui concerne la maçonnerie, est rendu sur les lieux, et que l'officier en charge de l'établissement et ses employés pourraient faire le plus gros de l'ouvrage pendant l'été, dans le temps qu'aucun besoin d'une nature pressante exige leur présence dans l'intérieur des bâties.

Les procédés de l'incubation produisirent 400,000 alevins dans le printemps de 1876, représentant un pourcentage aussi considérable qu'on pouvait l'espérer. Ces jeunes saumons furent distribués dans un certain nombre de rivières de la Nouvelle-Ecosse préalablement choisies et indiquées par votre département. Le transport des alevins se fit dans des voitures et dans des chars de chemin de fer. Il y eut peu de portes encourues, et en somme on peut dire que la distribution s'est accomplie heureusement.

Il fallut surmonter, l'automne dernier, beaucoup de difficultés avant de pouvoir compléter l'approvisionnement d'œufs pour l'établissement ichthyogénique de Bedford. Les détails à ce sujet sont contenus dans le rapport de M. A. B. Wilmot qui est annexé au présent. Tout en faisant, comme d'habitude, une provision abondante de frai dans la rivière Philippe, on essaya d'en récolter dans d'autres parties du pays. Dans ce but on fit choix des rivières qui se jettent dans la baie de Pictou, et on recueillit une quantité considérable de frai dans les rivières Annapolis et West. Le montant total d'œufs ainsi récoltés dans ces différents endroits s'éleva à (1,050,000) un million cinquante mille. Après bien des épreuves, ils furent transportés à l'établissement de Bedford et mis sur les claies à éclosion. M. Wilmot parle de certaines expériences que lui et d'autres ont faites pendant l'imprégnation d'une partie de ces œufs; son récit est plein d'intérêt, mais on ne connaît pas encore les résultats. A en juger d'après les derniers rapports reçus de l'établissement de Bedford, une quantité considérable du frai déposé se trouve dans d'excellentes conditions.

La construction des bâties de Bedford, étant toute récente, n'exige aucune réparation, mais sa disposition intérieure comme son appareil à éclosion demandent certaines améliorations. Ceci est inévitable, vu que la pisciculture exécutée sur une grande échelle ne date pas de bien loin, au moins en autant que son application pratique est en question. Jusqu'à ce que cette science soit parfaitement établie, bien des idées nouvelles nécessiteront des changements dans les détails de son opération.

Lors de ma visite à Bedford, tout ce qui se rapportait aux travaux ichthyogéniques était dans les conditions les plus satisfaisantes. Depuis son début en 1875, 400,000 alevins sont sortis de l'établissement dans le printemps suivant, et il y a maintenant sur les claies à éclosion près d'un million d'œufs fécondés qui, à moins de circonstances imprévues, rapporteront le printemps prochain un nombre immense de jeunes saumons qui devront être distribués dans les rivières de la section de la Nouvelle-Ecosse.

ÉTABLISSEMENT ICHTHYOGÉNIQUE DE GASPÉ, QUÉBEC.

En quittant Bedford, je me dirigeai sur Gaspé, prenant le vapeur à la Pointe du Chêne *via* la Baie des Chaleurs, au Bassin de Gaspé. A peu de distance de la baie, à l'entrée de la Dartmouth, se trouve l'établissement ichthyogénique de Gaspé, situé sur un petit cours d'eau où coule une belle et pure eau de source. Il peut contenir autant d'œufs de poisson que celui de Bedford, quoique l'édifice ne soit pas aussi considérable dans son ensemble, ni aussi dispendieux dans sa construction. Je télégraphiai à M. Philippe Vibert, l'officier qui a la charge des ouvrages, l'époque probable de mon arrivée à Gaspé. Il vint me rencontrer, et en sa compagnie je commençai l'inspec-

tion des bâtisses et de leurs dépendances. De même qu'à Miramichi, je trouvai l'appartement à éclosion humide et sentant le renfermé, et cela pour les mêmes causes: défaut complet de la circulation de l'air et d'une ventilation convenable. De plus, l'eau qui s'échappait des auges à éclosion et des cuves inondait les planchers. Je donnai immédiatement ordre d'arrêter l'eau, de nettoyer les auges et de faire sécher les claies à éclosion, afin de leur donner une couche de vernis à l'huile de paraffine, pour que tout fut prêt et en ordre pour les opérations de la saison à venir. Je démontrai à l'officier de l'établissement que la condition essentielle du succès dans la science ichthyogénique était surtout la propreté. Je lui dis que la disposition des travaux dans l'intérieur des bâtisses, ce que l'établissement pouvait contenir, et la qualité extrêmement pure de l'eau, étaient des garanties infaillibles de réussite dans la reproduction artificielle du frai de saumon. Après lui avoir donné mes instructions sur l'administration intérieure dans les différents départements, et lui avoir recommandé certaines améliorations, je procédai à l'inspection de l'étang de réception situé à côté de l'établissement.

Cet étang sert à la fois de réservoir pour garder les poissons reproducteurs et de canal pour fournir l'eau pure à la salle à incubation. S'il suffit pour ce dernier objet, il est beaucoup trop petit pour contenir la quantité de saumon suffisante pour approvisionner l'établissement. On pourrait cependant, en encourageant quelques dépenses additionnelles, l'agrandir et le creuser; de sorte que s'il ne remplissait pas parfaitement le but proposé, il serait au moins plus économique et plus commode que le système actuel d'un ou plusieurs étangs, éloignés de l'établissement et qu'on rencontre, en remontant, jusqu'à la rivière Dartmouth. En donnant à ce réservoir l'étendue suffisante pour contenir tous ou presque tous les poissons adultes, comme il n'est situé qu'à quelques verges des bâtisses, l'officier en charge, ou, en son absence son représentant, pourrait veiller à ce qu'il ne survint aucun accident qui pût entraîner de nouvelles dépenses, et on se dispenserait ainsi de payer des hommes spéciaux pour garder le poisson qui se trouve à des endroits éloignés du centre des opérations. Ces améliorations et les mesures qu'on pourrait prendre afin de se procurer des poissons reproducteurs des pêcheurs de l'Anse aux Cousins qui tendent tous près de l'endroit, assureraient le succès de l'établissement de Gaspé et diminueraient de beaucoup les dépenses générales de l'administration.

L'étang contenait à cette époque plusieurs saumons qui y avaient été déposés par M. Vibert quelque temps avant. Ils paraissaient être dans les meilleures conditions. Je remontai ensuite dans l'espace de cinq milles la rivière Dartmouth afin de visiter l'étang de réception No. 2 qui y avait été construit l'année précédente. Sa construction a été conduite avec beaucoup d'habileté et son approvisionnement d'eau est très abondant. Elle se compose de poteaux en bois plantés dans le lit de la rivière, et que d'autres croisaient. La tête de ces poteaux est fermement retenue par des clous à une empature. Une porte qui roule sur des gonds et qui possède une serrure a été pratiquée dans le milieu et peut, lorsqu'elle est ouverte, donner passage à une embarcation. Il y avait alors dans ce réservoir 25 à 30 saumons. Presque tous ces poissons étaient plus ou moins marqués et portaient les traces des blessures qu'ils s'étaient faites pendant leur séjour dans les rets. La coutume de se servir de ces appareils pour prendre le saumon qui doit servir aux établissements de pisciculture devrait être discontinuée. Les excoriations de la peau que se fait le saumon en essayant de passer à travers les mailles du filet, engendrent infailliblement une maladie dont il recouvre rarement. Un employé est constamment préposé à la garde de ces poissons. Si l'étang de l'établissement était assez grand pour contenir tout le poisson, on pourrait se dispenser des services de cet homme.

On a retiré des saumons qui étaient enfermés dans l'étang de l'établissement aussi bien que de ceux qui ont été pris à la fin de l'automne dernier dans la rivière Dartmouth environ (1,000,000) un million d'œufs. Malgré toutes les difficultés que M. Vibert a éprouvées à seiner les poissons reproducteurs en pleine rivière, au-dessus des chutes et ailleurs, il a été néanmoins très heureux d'arriver à un pareil résultat. Aux dernières nouvelles, ces œufs présentaient la plus belle apparence et étaient dans les conditions les plus heureuses.

ÉTABLISSEMENT DE PISCICULTURE DE RISTIGOUCHE, QUÉBEC.

Cet établissement est situé à peu près à neuf milles de l'endroit où le chemin de fer Intercolonial traverse la rivière Ristigouche. C'est la première institution ichthyogénique qui ait été construite dans les provinces maritimes. On a eu en vue de repeupler de saumons la rivière Ristigouche et ses nombreux tributaires. Comme elle forme la ligne entre la province de Québec et le Nouveau-Brunswick, on l'a choisie comme étant la meilleure place pour y essayer la reproduction artificielle du saumon et seconder ainsi les intérêts des habitants de ces deux provinces qui s'occupent du pêche, surtout ceux de la Baie des Chaleurs qui font le commerce du saumon. Les mesures prises pour assurer la protection de ce poisson pendant le temps de la fraie dans cette rivière, la surveillance sévère qu'on a exercée à cet effet et les nouveaux moyens de reproduction qu'on a mis en pratique, ont donné la plus grande satisfaction aux pêcheurs à la ligne qui fréquentent cet endroit. Il en est aussi résulté une impulsion plus unie donnée à cette industrie et dont ont bénéficié ceux qui font la pêche près des côtes ou à l'embouchure des rivières. On ne peut accorder trop de louanges au garde-pêche Mowat pour le zèle extraordinaire qu'il a déployé, soit en faisant observer la protection du poisson sur ces rivières, soit en s'adonnant aux travaux de la pisciculture.

Comme l'établissement de Ristigouche a été le premier construit dans les provinces maritimes, il a été bâti dans un style plus primitif que ceux qui lui ont succédé plus tard. Il est fait de morceaux de cèdre équarris et il se trouve placé sur le bord d'une petite rivière qui l'alimente de ses eaux. L'action de la gelée, qui s'est fait vivement sentir, a quelque peu déplacé cette partie de la bâtisse qui se trouve du côté de la rivière. J'ordonnai qu'il fit les réparations que son état exigeait, ainsi que certaines modifications dans l'intérieur que je jugeai nécessaires. Je recommandai aussi fortement l'agrandissement de l'étang de réception, en vue du plus grand bien-être des poissons reproducteurs et afin que la surveillance en fût plus certaine.

Lorsque M. Mowat, qui a la garde de l'établissement, aura complété ses préparatifs pour la prise et la surveillance de la quantité de saumons adultes, comme celle que lui promet actuellement la rivière Ristigouche, l'institution demandera alors de nouvelles améliorations, afin d'augmenter encore le nombre des saumons qui cherchent leur nourriture dans les plaines infinies de l'océan, et qui dans leurs migrations annuelles viendront se faire prendre en plus grande quantité dans la Baie des Chaleurs.

Les appareils dont on se sert, tels que les auge à incubation, les claies à éclosion, etc., sont les mêmes que ceux employés dans les autres établissements. Je donnai instruction à M. Mowat de les faire nettoyer et vernir, afin que tout fût prêt pour la saison prochaine.

400,000 alevins sont sortis de l'établissement de pisciculture de Ristigouche. Ils ont été distribués dans les eaux des rivières Jacquot, Nouvelle, Matapédia et Ristigouche. D'autres petits cours d'eau de moindre importance en reçurent aussi une quantité. Tous ces alevins furent transportés dans ces différentes places sans qu'il en résultât aucune perte qui mérito d'être mentionnée.

M. Mowat me fit rapport qu'il avait eu les plus grandes difficultés à surmonter l'été dernier pour se procurer et garder les saumons reproducteurs. Malgré tous ses efforts, il n'avait pu récolter assez d'œufs pour fournir entièrement son établissement. Le montant total qu'il avait pu recueillir était de 800,000 ou à peu près. Aux dernières nouvelles, ces alevins étaient dans les meilleures conditions possibles; l'embryon se distinguait clairement.

ÉTABLISSEMENT ICHTHYOGÉNIQUE DE NEWCASTLE, ONTARIO.

A cette place, les améliorations qu'on y a faites sont d'une nature essentielle et ont donné les résultats les plus satisfaisants. Depuis l'année dernière on a disposé dans la partie supérieure, ou le second étage de la bâtisse, tout l'appareil nécessaire,

ce qui rend l'établissement de ce genre le plus complet et le mieux coordonné de tout le continent. L'incubation peut maintenant se faire dans deux appartements séparés, dont chacun peut contenir sur une seule rangée de claies à éclosion, au-dessus d'un million d'œufs. On peut doubler ou tripler ces rangées à plaisir; la bâtisse a assez de place pour contenir six ou sept millions d'œufs de poisson gros comme le saumon ou la truite saumonée. Le même espace peut contenir la double quantité d'œufs de poisson blanc, vu qu'ils sont beaucoup plus petits.

La méthode qu'on a employée pour faire venir de dessous terre l'eau du canal principal ou du coursier d'alimentation a produit les plus beaux résultats; car dans toute la saison d'hiver il n'y a pas eu un seul moment d'arrêt causé par la gelée ou par d'autre chose. L'écluse, le coursier d'alimentation et les étangs peuvent maintenant fournir l'eau pour les opérations les plus considérables.

Le nombre d'alevins produits dans le printemps de 1876 s'est élevé à tout près d'un million. Les jeunes saumons, au nombre de près de 700,000, ont été répartis dans les rivières et autres cours d'eau suivants: dans les rivières Trent, Rouge, Crédit et Saugeen; dans les criques Grafton, Baldwin, Barber et Duffin; on en plaça, aussi dans les lacs en arrière de Peterboro. L'alevin du poisson blanc passa d'abord par la crique pour se rendre de là dans les eaux du lac Ontario. Une certaine quantité de truite saumonée fut aussi distribuée dans les lacs en arrière de Peterboro, sous les auspices de la Société de Protection du Poisson et du Gibier. La distribution de tous ces alevins (ce qui est un travail pénible et difficile) s'accomplit très heureusement, et les pertes encourues ne méritent pas qu'on les mentionne.

Les œufs de saumon de la Californie qui ont été donnés à votre département par le professeur Baird, de Washington, dans l'automne de 1875, ont produit les résultats les plus satisfaisants. A en juger par cette expérience et par celle d'avant, ils ont plus de vigueur à l'état d'embryon, de même que pendant leur croissance que ceux du lac Ontario ou de l'Atlantique. On ne les considère pas comme appartenant à la même famille que le *Salmo salar* et on dit qu'ils sont plus capables de résister dans les eaux d'une haute température. Si tel est le cas, leur introduction sera d'un grand avantage pour beaucoup de parties du pays, vu que l'eau qui coule dans les rivières et les autres cours d'eau d'Ontario est beaucoup plus chaude que les années précédentes. Il faut attribuer cela au déboisement progressif du pays et qui fait que les eaux sont plus exposées aux rayons ardents du soleil et à l'influence de l'atmosphère.

Quelques-uns des saumons de la Californie ont été placés dans la rivière Saugeen, d'autres dans les lacs en arrière et le reste dans notre rivière et dans les cours d'eau qui l'avoisinent. On en a gardé un grand nombre qu'on a mis dans les cuves de cet établissement. Ces derniers, quoique renfermés, sont déjà parvenus à une jolie grosseur. Ils ont maintenant neuf à dix pouces de longueur, ils sont blancs, argentés de couleur et ronds de corps.

L'automne dernier le professeur Baird fit à cet établissement un nouveau don de 8,000 œufs de la Californie. Ils parvinrent à leur destination après avoir traversé tout le continent, sans qu'il s'en perdit pour la peine. La moitié fut envoyé à l'établissement de Tadousac, dans la province de Québec, pour être distribuée dans la rivière des Escoumains; l'autre moitié a été soumise au procédé de l'incubation et est dans un état satisfaisant.

On retira un million et demi d'œufs des saumons qui remontèrent la rivière Newcastle pendant la dernière saison. Cette immense quantité d'œufs est à l'heure qu'il est dans les meilleures conditions possibles et, comme réussite, les résultats de cette année vont de beaucoup surpasser ceux des années précédentes. Nous devons ce succès indubitablement en grande partie aux améliorations apportées dans la distribution de l'eau que nous avons faite plus considérable, et aussi à la méthode que nous avons suivie l'automne dernier dans l'imprégnation des œufs, méthode qui diffère de toutes celles qu'on a pratiquées jusqu'ici, non-seulement dans le Canada, mais dans les Etats-Unis. Voici comment nous avons procédé: Aussitôt que la laitance était mélangée avec les œufs, on l'étendait immédiatement sur les claies à éclosion que l'on déposait ensuite dans les auges à incubation, où on les laissait tranquilles pendant plusieurs semaines sans les nettoyer. On a suivi ce système pour tous les œufs

qu'on avait ici, et le pourcentage des pertes jusqu'aujourd'hui (époque où l'alevin est pleinement visible à tous) n'a pas dépassé deux pour cent. On gagne beaucoup de temps par ce procédé et on s'évite beaucoup de travail. Les œufs ne demandent à être maniés qu'une seule fois, et on n'est pas ainsi obligé d'attendre une demi-heure, et quelquefois plus, que les œufs soient séparés de la laitance, comme c'est l'habitude dans la méthode suivie jusqu'aujourd'hui. Cette manière semble aussi plus naturelle. Bien plus, il est maintenant établi que dans chaque cas, l'imprégnation de l'œuf est presque instantanée. Donc l'idée qui prédomine généralement, que la laitance doit demeurer mêlée un certain temps avec les œufs afin de les féconder, est inexacte.

Outre le nombre d'œufs de saumon déjà cités, il y a encore 75,000 œufs de truite de ruisseau et de truite saumonée. Ces derniers viennent de l'établissement de Tadousac et furent retirés de truites prises dans la rivière Bergeronnes, quelques milles plus bas que le Saguenay. Tous ces œufs sont actuellement en incubation, il y a même des alevins qui sont sortis de leur coquille.

Il y a aussi plusieurs cent mille œufs de poisson blanc dans un état d'incubation avancé. En outre de cela, il y a plusieurs mille œufs provenant du frai du saumon du Saguenay, qui de même que tous les autres présentent la plus belle apparence.

La remarque au sujet du nombre de saumons qui ont pénétré dans cette rivière, à force d'être répétée, peut-être devenue monotone. Cependant, si nous n'attirions pas l'attention sur le fait du nombre toujours croissant qui la visitent chaque année on pourrait inférer de l'absence de cette mention que la quantité en est moins considérable. Je considère donc inutile de ne rien ajouter au fait que le nombre de saumons de cette année qui ont remonté la rivière, et leur grosseur moyenne, ont excédé de beaucoup ceux des années précédentes. Plusieurs centaines de visiteurs venus de loin et ceux qui résident ici peuvent prouver par leur propre témoignage la véracité de ce fait.

Il n'est pas hors de propos de dire (car c'est le premier fait de ce genre qui soit arrivé de ce côté-ci de l'Atlantique) que l'automne dernier, on a pris dans cette crique un saumon de la Californie, en compagnie de ses cousins d'Ontario. Suivant l'instinct de ceux de son espèce, ce poisson a dû émigrer du lac Ontario (quelques-uns diraient de l'océan Atlantique ou du Pacifique) à cette rivière, car il fut pris dans les trappes du hangar de réception où il était entré avec d'autres saumons. En le voyant, je reconnus le *Salmo quinnat* ou saumon de la Californie. Il mesurait quinze pouces, il avait le corps effilé et étroit, sur le dos une nuance oncée et verdâtre tendant au brun vers le ventre. Le premier lot de la Californie reçu ici, le fut dans l'automne de 1874; ce saumon devait donc avoir deux ans depuis sa sortie de la coquille, vû qu'il fut pris dans le mois d'octobre dernier. Il n'avait aucune ressemblance avec le saumon ordinaire ou la truite de ruisseau. C'était un poisson mâle et on en retira de la laitance fécondante. Le fait de ce saumon de la Californie pris ici tendrait à prouver qu'il peut parvenir à sa croissance ailleurs que dans l'eau salée, et il confirme l'opinion que j'ai déjà émise que le *Salmo salar* (de même que le *Salmo quinnat*) peut s'acclimater et être élevé dans nos lacs d'eau douce.

SAUMONS DANS LES TRIBUTAIRES DU LAC ONTARIO.

Un grand nombre de saumons ont visité la crique Grafton dans le cours de l'automne dernier. M. Hinman m'a assuré qu'il en vit jusqu'à 200 dans la même journée. Je suis porté à croire que la plus grande partie de ces poissons a été détruite. Certains individus qui résident dans le voisinage de ce cours d'eau s'associent avec d'autres personnes de l'intérieur et se livrent ensemble, au mépris de toute loi, à des déprédations. Malgré tous les efforts du gardien du lac pour les empêcher, ces contraventions aux lois de pêche se répètent, à ce qu'il paraît, tous les ans. Quelques membres de la classe infime et la plus pauvre de la population des alentours ont été amenés devant les tribunaux du lieu et jugés et condamnés sommairement; mais les principaux auteurs de ces infractions ont réussi jusqu'ici à éviter la justice.

On avait songé l'automne dernier à construire, le plus économiquement possible, une place de refuge où on aurait pu sauver ces poissons de la destruction et s'assurer de leurs œufs. Le propriétaire du local projeté avait même consenti à ce que les travaux se fissent; mais, au moment où on allait les commencer, il retira sa parole et il fallut abandonner toute opération.

Une certaine quantité de saumons a fait son apparition dans la rivière Bowmanville; quelques-uns d'entre eux pénétrèrent dans la bâtisse de réception qui est construite à cet endroit. Les œufs qu'ils fournirent furent expédiés à l'établissement de Newcastle.

Voici ce que dit M. Coleman, le gardien local de cette crique: "L'arrivée de ce poisson a devancé de dix jours celle de l'année dernière. Le nombre en a été aussi plus considérable, de même que celui des alevins. La récolte du frai de cette saison a été double de celle de l'année dernière, pouvant fournir 50.000 poissons au repeuplement de nos rivières, sans compter l'immense quantité d'œufs déposés dans les frayères de la crique, sur un lit de gravier qui a plus d'un mille de longueur.

"Des centaines de personnes des premières familles du pays, dont un certain nombre occupent ici des positions officielles, sont venues visiter la crique et le hangar de réception du saumon. Toutes ont été unanimes à exprimer leur surprise et leur admiration à la vue du succès éclatant obtenu par notre gouvernement dans la tâche qu'il s'est imposée de repeupler les lacs, les rivières, les criques et les ruisseaux si nombreux de notre pays d'une nourriture aussi abondante et aussi délicate, telle qu'aucun autre pays du monde ne peut en produire avec une facilité aussi grande."

Il est établi qu'un certain nombre de saumons ont pénétré l'automne dernier dans la crique Duffin et qu'ils y ont déposé leur frai. Ils ont aussi abondé dans les rivières Rouge, Humber et Crédit. M. Kerr, officier de pêcheries, à Hamilton, sous la juridiction duquel ces rivières se trouvent, donne un rapport très favorable à ce sujet. Je citerai quelques extraits de son rapport officiel. Il dit, en parlant du saumon du lac Ontario: "Il est arrivé bien des fois de prendre dans les seines pour le hareng et le poisson blanc du lac Ontario du saumon gros et petit. Il en a aussi été pris dans des rets, à Burlington Beach, Grimsby et dans la baie des Français. Au mois d'octobre dernier, on a vu, dans le temps de la fraie, des banes considérables de jeunes saumons à l'embouchure de la rivière Rouge. La crique Duffin les a aussi vus en grande quantité; dans une seule fois on a pu en compter jusqu'à soixante, et il a été facile de constater que leur nombre dans cette rivière dépassait de beaucoup celui des années précédentes. Ils avaient des frayères dans beaucoup d'endroits, sans compter tout ce qu'ils avaient déposé sur la partie graveleuse de la crique. Il s'est pris du saumon dans la rivière Humber dans le cours du printemps dernier, de même que dans la rivière Rouge. Ce poisson a aussi été vu plusieurs fois, pendant les mois d'octobre et de novembre, dans la rivière Crédit." Il ajoute de plus: "C'est une satisfaction de constater que les efforts du département pour la reproduction du saumon et pour sa protection ensuite, de même que pour faire garder les rivières où ce poisson se réfugie pendant le temps de la fraie, ont été couronnés d'un plein succès, et le nombre de saumons du lac Ontario qui va s'augmentant d'année en année me rappelle les bonnes années passées."

Dans le cours de l'été dernier votre département a accordé des permis spéciaux pour la pêche avec des rets à trappes à certains endroits du lac Ontario. Quatre de ces permis s'appliquaient à la pêche du saumon dans le lac, sans compter celui qui est attaché à cet établissement. Avis fut donné que ces places de pêche se loueraient au moyen de soumissions; ce qui fut fait. La saison était déjà très avancée lorsque les opérations commencèrent, et, de fait, la pêche avec les rets ne dura guère plus de trois semaines. D'après les calculs qu'on a pu faire, il s'est pris 100 saumons dans les trois stations qui se trouvent dans le voisinage immédiat de Cobourg. La quatrième, située tout près de Port Hope, n'a pas été exploitée. A la station qu'embrasse les rivages du lac à l'embouchure de cette crique, et où la pêche se fait sous l'autorité de votre ministère, il s'est capturé 240 saumons. On tendit les rets le dix de juillet, et le même jour il s'en prenait 21; le lendemain 22. Le jour où la pêche fut la plus abondante

fut le 29 juillet: il se prit 28 de ces poissons dans cette seule journée. Quelques jours après la pêche au saumon était finie de fait, vu que le poisson semblait avoir abandonné les rives pour se réfugier dans les profondeurs du lac. La pesanture de ces saumons variait entre 8 et 18 livres. Ils étaient dans les conditions les plus favorables et furent très recherchés sur le marché où on les vendit. Il faut considérer comme très satisfaisant ce résultat dans le rendement du saumon, vu le court espace de temps pendant lequel l'on se servit des rets. De fait, il égale celui des années passées, alors que ce poisson passait pour très abondant dans le lac Ontario.

Un nombre considérable d'alevins de saumons sortis de l'établissement ichthyogénique de New-Castle ont été distribués depuis un certain nombre d'années dans la rivière Saugeen, à Mount Forest. Je jugeai à propos de constater par tous les moyens possibles quels étaient les résultats de cette tentative. Par suite de nombreuses occupations qui m'échurent l'automne dernier, il me fut complètement impossible d'exécuter personnellement ce projet. Votre département députa M. Kerr, officier de pêcheries, d'Hamilton, dont la compétence dans cette branche est parfaitement établie, à la rivière Saugeen, avec instruction de faire une inspection des lieux et de s'assurer s'il s'était vu ou pris des saumons dans cette rivière ou dans les estuaires à l'embouchure du lac Huron, à Southampton. M. Kerr a suivi le cours de la rivière d'une extrémité à l'autre; il s'est enquis personnellement de cette partie de la population qui vit sur les bords, et a fait à votre département un rapport au long des résultats de son voyage. Après la lecture que j'en ai faite, j'en suis venu à la conclusion, sur les renseignements donnés par M. Kerr, qu'il avait été pris du jeune saumon dans certaines parties de la rivière Saugeen, à la connaissance de ceux qui habitaient sur les rives. Je regrette de ne pas y trouver la preuve positive de la présence dans les eaux du saumon reproducteur; mais à l'égard de la saumonelle (nom qui s'applique au jeune saumon lors de sa première migration de la rivière à la mer,) on ne peut douter qu'il y en a eu de vu et de pris. Il n'en peut être autrement, d'après la quantité qui y a été déposée il y a quelques années. Beaucoup d'entre eux doivent avoir atteint cette période de leur croissance, vu que les eaux de la rivière Saugeen sont aussi favorables à leur développement que celles d'aucun cours d'eau du Canada reconnu propice au saumon pour atteindre cette grossour. Mais la question se présente: où sont les saumoneaux, (jeune saumon du poids de deux à trois livres et qui remonte pour la première fois de la mer dans la rivière), où sont les SAUMONS ADULTES? Quant à ces derniers, il est difficile de s'attendre à ce qu'on les retrouve dans un grand nombre de rivières, vu que le temps qui s'est écoulé pour leur développement complet n'est pas assez long, bien que je me permettrai d'exprimer l'opinion que quelques-uns sont entrés dans la rivière. Quant aux premiers (les saumoneaux), ils doivent être vus dans certaines saisons de l'année, et d'après les témoignages recueillis par M. Kerr, il faut en venir à la conclusion qu'il y en a dans la Saugeen. Qu'il soit compris cependant que, s'assurer des résultats actuels d'une tentative pour acclimater un poisson voyageur tel que le saumon dans les eaux de nos grands lacs de l'intérieur où leur existence avait toujours été entièrement ignorée, est un problème dont la solution demande du temps et de la patience. Comme preuve à l'appui de cet avancé, je citerai la Tasmanie. On a distribué dans les rivières de ce pays le saumon qui jusqu'à ce moment y était complètement inconnu, et ce n'est que lorsque dix ou douze années se furent écoulées qu'on put découvrir que ce poisson s'était fait à ces eaux. D'après les connaissances acquises depuis quelques années au sujet de la nature et des habitudes de ces poissons, dans notre pays aussi bien que dans les autres, je suis d'avis que les saumonelles, les saumoneaux et le saumon habitent actuellement les eaux de la rivière Saugeen et le lac Huron.

Il est résulté de recherches scientifiques que la même espèce de crustacés qui forme la nourriture du saumon dans l'eau salée se trouve en grande abondance dans le lac Huron. Le *mysis*, genre de crustacés de la famille des crevettes est en quantité immense dans tous les grands lacs d'eau douce de l'ouest. Outre cela, le hareng y fourmille, et l'on sait que les différentes espèces de saumons en sont friands.

Maskinongé et Achigan.

M. Gilchrist, l'officier en charge du lac Rice, a tenté une expérience au sujet de ces deux sortes de poissons. Il m'avait souvent exprimé le désir de pouvoir en élever. En conséquence, je me rendis au lac, au mois de mai dernier, et je choisis une place sur un petit ruisseau, où les eaux, par un procédé simple et économique, pouvaient être refoulées, au moyen d'un barrage, de manière à former une couple de petits étangs. Le but n'était pas d'employer à l'égard de ces deux espèces de poissons la méthode de reproduction artificielle, mais de voir ce qu'il résulterait du fait de mettre dans ces étangs quelques achigans et quelques maskinongés, quelques jours avant le temps pour eux de frayer, et de suivre de près leurs opérations pendant le dépôt des œufs. La fraie terminée, nous devions remettre en liberté les poissons reproducteurs en les replaçant dans le lac, tout près de nous. Il nous restait ensuite à surveiller les œufs pendant leur incubation, jusqu'au moment où les alevins briseraient leur coquille; alors ils devaient être gardés pendant un certain temps et distribués finalement dans quelques parties du lac bien protégées.

M. Gilchrist réussit à se procurer un certain nombre de maskinongés, mais à la suite d'un accident par lequel l'écluse fut emportée, l'expérience manqua complètement au sujet de cette espèce de poissons. L'expérience eut plus de succès avec l'achigan. Quarante, ou environ, furent pris dans le lac et placés dans l'étang où ils frayèrent en toute liberté, et peu de temps après, il fut facile de voir un nombre considérable de jeunes achigans nager et jouer dans les différentes parties de l'étang. Des alevins furent ensuite déposés dans les eaux du lac Rice. M. Gilchrist, dans le récit de ses opérations; ajoute: "Je suis certain maintenant, après cette tentative, que l'année prochaine je serai en position de fournir une grande provision de jeunes achigans et de jeunes maskinongés."

Ci-joint est un tableau condensé donnant le nombre et la description des œufs de poissons déposés dans les différents établissements ichthyogéniques du Canada pendant la saison qui vient de s'écouler. Presque tout ce frai est aujourd'hui dans les conditions les plus satisfaisantes, et dans un état d'incubation assez avancée qu'on peut y distinguer l'alevin à l'œil nu. Dans quelques-uns de ces établissements beaucoup de ces alevins sont sur le point de briser leur coquille. Voici ces chiffres dont le grand total dépasse quatorze millions.

STATISTIQUE du frai de poisson déposé dans les auge à éclosion des différents établissements ichthyogéniques du Canada :

	Saumon.*	Truite.	Poisson blanc.	Total.
Etablissement de Bedford, Nouvelle-Ecosse.....	1,000,000			1,000,000
do Miramichi, Nouveau-Brunswick....	600,000			600,000
do Ristigouche do	800,000			800,000
do Gaspé Québec.....	900,000			900,000
do Tadoussac do	1,000,000	100,000		1,100,000
do Sandwich, Ontario.....			8,000,000	8,000,000
do Newcastle do	1,500,000	75,000	200,000	1,775,000
Total	5,800,000	175,000	8,200,000	14,175,000

Je joins aux présentes un tableau du nombre d'alevins sortis de l'établissement de Newcastle depuis le commencement des opérations, et les noms des différents rivières et cours d'eau dans la province d'Ontario dans lesquels ils ont été distribués.

TABLEAU indiquant comment ont été distribués les alevins sortis de l'établissement ichtthyogénique de Newcastle, depuis son commencement.

Crique de White, Cobourg	10,000	saumons.
Rivière Trent, Trenton.....	190,000	"
Crique Grafton, Grafton.....	150,000	"
Crique Barber, Bowmanville.....	205,000	"
Crique Black, Darlington.....	30,000	"
Crique Lynde, Whitby.....	25,000	"
Crique Duffin, Pickering.....	160,000	"
Crique Hyland, do	40,000	"
Rivière Rouge do	60,000	"
Rivière Crédit do	80,000	"
Rivière Humber do	65,000	"
Crique Baldwin, Clarke.....	1,420,000	"
Rivière Saugeen, Southampton.....	110,000	"
Rivière au Saumon, près d'Ottawa.....	55,000	"
Rivière Moira, Belleville.....	50,000	"
Lac Simcoe, Simcoe.....	10,000	"
Lac Peterboro', Peterboro'	10,000	"
Lac Ontario.....	1,750,000	poissons blancs.
do	625,000	truites saumonées.
Saumon de la Californie.....	80,000	

5,125,000

Il faut ajouter à ces chiffres 80,000 alevins de saumon de la Californie (*Salmo ginnat*) qui ont été répartis dans plusieurs des cours d'eau ci-haut énumérés, ce qui fait un grand total de cinq millions cent vingt-cinq mille alevins qui ont été produits à l'établissement de Newcastle.

En vous soumettant les résultats pratiques des travaux des différents établissements de pisciculture du Canada, que j'ai sous ma surveillance depuis leur origine, c'est mon devoir de déclarer que plusieurs d'entre eux ne sont entrés définitivement en opération que depuis très peu de temps. Les bâties de Sandwich, dans la province d'Ontario, et ceux de Bedford, dans la Nouvelle-Ecosse, ont été construits en 1845. Les autres (à part l'établissement originaire de Newcastle, dans la province d'Ontario) datent de 1873 et de 1874. On doit donc considérer qu'ils ont à peine eu le temps d'être en état de fonctionner d'une manière parfaite : ce qui n'empêche pas que le chiffre des œufs fécondés qui subissent actuellement le procédé de l'incubation, et celui des alevins qui ont été distribués dans les eaux du Canada, sont vraiment de nature à donner la plus haute satisfaction. Le total des alevins de saumon, de truite saumonée et de poisson blanc sortis des différents établissements, s'élève à 14,340,000, et celui des œufs actuellement fécondés à 14,175,000, ce qui fait en tout vingt-huit millions cinq cent quinze mille.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

SAMUEL WILMOT.

ANNEXE No. 25.

RAPPORT DE M. A. B. WILMOT, NOUVELLE-ECOSSE.

BEDFORD, 31 décembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur les opérations de cet établissement durant l'année qui vient de s'écouler.

Les efforts déployés l'année dernière par votre département pour introduire dans cette province la méthode de la reproduction artificielle du saumon et pour repeupler ses rivières presque toutes abandonnées, vous ont conquis la reconnaissance de toute la population. Tout le monde comprend maintenant les avantages qui peuvent revenir au pays par l'augmentation de ses pêcheries, et je me fais un devoir de reconnaître toutes les politesses dont j'ai été l'objet comme officier en charge des opérations. L'intérêt marqué avec lequel les différents travaux ont été suivis, les renseignements précieux sur la localité que m'ont volontairement donnés les gens de la localité avec lesquels je suis venu en contact, m'ont été d'un grand secours et m'ont aidé à surmonter les difficultés nombreuses qui sont l'accompagnement obligatoire de l'ouverture d'un établissement. Le développement graduel de l'embryon et l'incubation heureusement accompli du poisson furent surveillés avec enthousiasme par les gens scientifiques d'Halifax et de ses alentours, et les visites fréquentes mais toujours agréables qu'ils ont faites aux bâtisses, ont été pour moi une source de plaisir et d'encouragement.

Au commencement de l'hiver, le temps a été d'une nature exceptionnelle. Nous avons eu alternativement un temps serein et de très grosses pluies. L'eau de la rivière qui, en conséquence, s'est maintenue très haute pendant tout le cours du mois de janvier, m'a donné beaucoup de trouble et de soucis, vu qu'une quantité considérable de sédiments et d'autres matières détélorées pénétraient dans les auges à éclosion et se déposaient sur les œufs. Il fallait être constamment occupé au lavage du frai pour le débarrasser de ces impuretés. Malheureusement, le dérangement continu des œufs à une époque où l'embryon prenait sa forme définie et donnait les premiers signes de vie, occasionna des pertes considérables, et si un tel état de choses s'était continué longtemps, les conséquences les plus fatales s'en seraient suivies. Comme je n'avais que le moyen de la filtration à ma disposition pour porter remède à ce mal, je résolus de l'employer. Les services que ce système m'a rendus sont incalculables, et puisque c'est le seul établissement ichthyogénique du Canada qui se sert de couloirs, je prends sur moi de donner, pour l'intelligence de votre département et de ceux qui s'occupent de pisciculture sur des eaux troubles, une description de ceux dont je me suis servi. Ces couloirs sont au nombre de trois et disposés à la tête de chaque aile de la bâtisse, tout près de la cuve ou du réservoir principal. Ils sont fait de bonnes planches de deux pouces, ont deux pieds et demi de largeur et une longueur suffisante pour aller d'un bout de l'appartement à l'autre. Je les ai disposés à un pied du plancher de la bâtisse et sur la même ligne de hauteur que la grande cuve à laquelle chaque boîte à filtrer se trouve unie par trois tuyaux d'un pouce qui pénétrèrent dans le réservoir, et sont placés à un pied plus bas que le niveau ordinaire de l'eau qui y séjourne ordinairement. Une forte cloison, qui court dans le sens de la longueur de chaque boîte, en atteint le fonds à deux pouces près, et divise ainsi chaque boîte en chambre en avant et chambre en arrière qui s'unissent au fond, mais non à la surface. Ces deux chambres sont remplies d'un beau gravier, et l'eau qui pénètre dans celle en arrière, par les tuyaux de trois pouces dont j'ai parlé, se rend en passant au

travers du gravier dans le compartiment au-dessous de la cloison et s'élève ensuite au niveau de la chambre en avant, sans cesse au travers du gravier. De cette manière, l'eau est obligée de passer par six pieds de beau gravier, ce qui lui ôte la plus grande partie de ses impuretés. Elle passe ensuite dans un tuyau de trois pouces qui joint entre elles les différentes boîtes à filtration de telle façon que les trois agissent comme une seule; de sorte qu'en supposant que l'une d'elle serait bouchée par le sédiment et que l'approvisionnement d'eau ne pourrait s'y faire, le surplus des autres se répandrait dans cette direction et fournirait l'eau aux auge à éclosion qui la reçoivent de cette boîte. Au tuyau principal vient aboutir un certain nombre de tuyaux d'un pouce qui transportent chacun l'eau dans une auge à éclosion. On peut nettoyer à volonté les boîtes à filtrer sans déranger les œufs d'aucune façon, en ouvrant un tuyau qui se trouve au fond de chaque boîte et dans lequel pénètre le gravier poussé par le poids de l'eau qui le recouvre. Ce mode de filtrer est tout à la fois simple et économique, et peut être employé dans tous les établissements de pisciculture, sans qu'à mon avis il soit besoin d'y apporter aucun changement. D'après l'expérience que j'ai acquise dans cette industrie, je considère que la filtration est, sinon absolument nécessaire, du moins une amélioration qui devrait être introduite. Cette méthode est surtout faite pour sauver du temps.

Comme je le disais dans mon rapport annuel sur cet établissement, je plaçai une grande partie du frai sur des claies à éclosion en zinc, que j'avais recouvertes au préalable de beau gravier, désirant m'assurer par moi-même des mérites relatifs des différentes espèces de matériaux qui entrent dans la confection de ces claies. Je fis une suite d'expériences, une entre autres avec des vases de terre dont j'avais acheté une petite quantité pour l'établissement de Miramichi, pendant la dernière année que j'en eus la direction.

Je donne plus bas, pour l'édification de tous ceux qu'il peut intéresser, le chiffre des œufs placés sur chaque espèce de claie à éclosion, avec celui du frai dont l'incubation a réussi, et le pourcentage des pertes subies dans chaque espèce de claie.

Description des claies.	No. déposé.	No. reproduit.	Percentage des pertes.
Claies en zinc couvertes de gravier. .	160,000	90,000	44
do sans gravier.....	10,000		Perte totale.
Claies en fer couvertes de gravier....	240,000	180,000	25
do sans gravier.....	60,000	45,000	25
Vases de terre.....	100,000	85,000	15
	570,000	400,000	

A partir du 15 de décembre, époque où furent enlevés tous les œufs qui n'avaient pas été fécondés ou ceux que le transport avait endommagés, je tins compte jour par jour des pertes qui arrivèrent. On peut voir par les chiffres ci-dessus que le total des œufs fécondés a été de 400,000, ou à peu près 70 pour cent de ceux qui se trouvaient dans les auge à éclosion le 15 de décembre. On peut voir aussi que l'expérience avec les vases de terre est celle qui a donné les meilleurs résultats, et je dois ajouter ici que c'est l'espèce de claie à éclosion qui donne le moins de travail et de trouble. La surface vernissée de la poterie empêche le sédiment ou les matières végétales de s'amasser en grande quantité et de s'attacher sur ses bords, ce qui nécessite des lavages moins fréquents. Le pourcentage des pertes sur les claies en fil de fer, couvertes de gravier, ou sans gravier, ne fut pas considérable, mais ce résultat ne fut obtenu qu'à force de soins de ma part. Grâce à la surface inégale des graviers, il s'amassait sur les claies beaucoup de matière végétale visqueuse que le lavage ne pouvait faire disparaître. L'eau de cette rivière contient une quantité considérable de substance glutineuse dont la filtration ne triomphe pas comme des sédiments. Pour en faire disparaître la trace, il faut ajouter du charbon aux graviers. Si on laisse séjourner pendant un certain temps cette matière étrangère sur les claies, la végétation commence, et il est alors impossible d'empêcher de croître les herbes qui donnent la mort au frai. Afin de prévenir tout accident à ce sujet, je fus obligé,

l'hiver dernier, d'enlever à trois différentes reprises les œufs de dessus les graviers sur lesquels ils reposaient, pour les remettre sur d'autres. Le frai que j'avais déposé sur le zinc, sans accompagnement de gravier, périt tout avant le premier d'avril, et le même sort attendait ceux qui avaient été mis sur les tablettes en zinc recouvertes de gravier, si je n'avais connu par expérience l'existence d'un poison secret et mortel produit sur le zinc par l'action chimique du fer dans l'eau. Je prévins ces effets délétères en transportant tous les œufs, à l'exception d'un petit nombre, des plaques de zinc aux claies en fil de fer, et j'eus ainsi la chance de les sauver tous.

Ayant à combattre ici la même action chimique qu'à Miramichi, et du fait que les quelques œufs qui avaient été laissés sur les tablettes en zinc et qui se trouvaient soumis à cette action sont tous morts subséquemment, j'en suis venu à la conclusion et je suis convaincu maintenant que, si l'année dernière j'avais laissé le frai sur les claies faites de ce métal, recouvertes ou non de gravier, et qu'il fût resté ainsi jusqu'au premier de mai, comme à Miramichi en 1874 et 75, j'aurais eu à annoncer à votre département un manque de succès aussi complet et des pertes aussi fortes que ceux que j'ai rencontrés à cette dernière place et dont les détails sont contenus dans mon dernier rapport sur cet établissement.

Comme je suis la première personne et la seule dans le Canada qui ait rencontré dans ses opérations ichthyogéniques cette substance singulièrement funeste, substance qui ne se trouve qu'ici et à Miramichi, on me permettra de discuter les causes des pertes souffertes dans cette localité et des remarques de M. Samuel Wilmot à ce sujet, telles qu'on les trouve dans son dernier rapport annuel sur les différents établissements de pisciculture.

D'après de nombreuses remarques faites au temps où cette perte arriva, je fus convaincu qu'il fallait chercher la cause de mon insuccès et de ce désastre dans l'action chimique et électrique du fer sur le zinc, et que ceci était clairement prouvé par la lenteur du courant qui passait sur les œufs. Comme il était impossible dans le temps de donner aucune preuve positive de l'exactitude de mon avancée, l'incrédulité avec laquelle on l'a accueilli ne m'a pas surpris, surtout quand on songe que dans tous les autres établissements les œufs déposés sur des tablettes de même métal, préparées de la même manière, ont rapporté des résultats satisfaisants. Mais dans toutes ces localités, comme l'eau ne contient pas de fer, l'action chimique n'a pas lieu, et c'est dans cette différence que tout le mal existe. Les eaux qui servent à l'exploitation des établissements de Newcastle, dans la province d'Ontario, de Ristigouche et de Gaspé, sont principalement des eaux de sources qui traversent des pays où la pierre calcaire domine, pendant qu'à Miramichi la rivière coule à travers un pays entrecoupé de fondrières et de champs stériles, et qu'elle prend sa source dans un marais ou dans un lac marécageux. Dans les premiers cas l'eau des rivières est d'une limpidité et d'une pureté admirables, tandis que dans l'autre elle est d'une couleur rouge foncée qui indique la présence du fer. M. Wilmot dit, en parlant de la possibilité de l'action délétère du zinc :—" Mais cette hypothèse, toutefois, dans le cas actuel ne doit pas être " bien juste par le fait que les œufs sont demeurés sur ses tablettes de cinq à six mois " sans avoir éprouvé de dommages auparavant." J'explique ce fait en disant que pendant les cinq ou six mois de l'hiver, l'eau des rivières est fournie surtout par les ruisseaux et les sources, et que pendant le même temps les fondrières et les marais sont congelés et que les substances injurieuses qu'ils contiennent ne peuvent alors produire leurs effets. Le niveau de l'eau, à cette époque, est très peu élevé, les rives ont toute la consistance possible, et il ne se opère aucun déplacement ni aucun lavage du sol. Mais c'est bien différent lorsqu'arrive le 1er de mai (qui est la date où la perte eut lieu) Cette année-là, la rivière était gonflée par les eaux de tous ses tributaires; un courant très rapide lavait impétueusement les côtes, d'immenses quantités de terre se détachaient des rives et étaient emportées au loin; et cette terre qui contenait la substance chimique si funeste à notre entreprise pénétrait dans les auges à éclosion et se déposait sur la surface des claies. C'est alors que le mal se produisit.

M. Wilmot ajoute plus loin :—" D'ailleurs, ces mêmes plaques de zinc étaient " reconvertes de deux couches de vernis à l'huile de paraffine qui les protégeaient " tout-à-fait contre l'action de l'eau." Ce peut être le cas dans d'autres eaux, mais il

n'en est pas ainsi à Miramichi. Le principe chimique contenu dans les eaux de la rivière ronge et fait disparaître cette couche de vernis à l'huile de paraffine en moins de deux mois après que les tablettes sont soumises à son action, et il les laisse à peu près dans le même état qu'avant qu'on ait appliquée aucune préparation. Comme la rivière Sackville se trouve dans les mêmes conditions, j'ai pu continuer mes expériences afin de m'assurer de l'exactitude ou de l'inexactitude de mes convictions.

Voici, d'après les résultats que j'ai obtenus de ces études, les conclusions où j'en suis arrivé :—Le zinc placé dans les eaux de cette rivière ou celles qui coulent dans l'établissement de Miramichi, devient un poison mortel et on ne peut entretenir l'espérance de l'employer avec succès. Les claies en fil de fer, quoique subissant moins la même action chimique, sont aussi dangereuses, parce qu'on ne peut éviter qu'elles ne rouillent. L'usage du gravier ne fait pas disparaître complètement la source du mal, que les tablettes soient en zinc ou en fil de fer, et le travail pour les tenir nettes donne quatre fois plus d'ouvrage. Afin d'obvier à ces obstacles, j'ai introduit avec la permission de votre département et je me sers actuellement dans mon établissement d'une claie à éclosion en poterie ordinaire, de la même forme et de la même grandeur que celles en zinc ou en fer. Les avantages que j'en retire sont nombreux et visibles à première vue. Non-seulement elle est à l'abri de l'action chimique ou électrique, mais étant de la même nature que le gravier, elle en possède les mêmes propriétés, sans avoir le désavantage d'amasser des quantités considérables de sédiments ou d'autres matières préjudiciables. Grâce à cette nouvelle méthode, on ne s'expose plus aux pertes qui résultent toujours du dérangement du frai et de son transport d'un lieu à un autre. C'est là un des grands mérites de la tablette en poterie, indépendamment des autres qu'elle possède. Elle se recommande par elle-même à son adoption par tous les établissements ichthyogéniques, sans compter que la capacité de la salle à incubation s'en trouve doublée, puisque ces claies peuvent être mises les unes sur les autres sans aucun danger pour les œufs qui se trouvent sur celle de dessous, ce qui serait le cas pour les claies couvertes de gravier.

Avant de quitter Miramichi, je plaçai à la dernière saison 30,000 œufs sur des vases en poterie, priant M. Sheasgreen, qui prenait la charge de l'établissement, de vouloir bien m'informer des résultats. Son rapport comporte que ces œufs lui ont donné beaucoup moins de trouble qu'aucun autre dans l'établissement, et que presque tous avaient réussi, prouvant ainsi mon avancé au sujet de cette nouvelle espèce de claie.

Distribution des alevins le printemps dernier.

Le nombre d'alevins de saumons qui ont été reproduits dans cet établissement dans le cours de la saison passée est des plus satisfaisants (leur pourcentage est d'à peu près 70 pour cent), surtout si l'on prend en considération les difficultés qu'il a fallu surmonter pour récolter les œufs. Tous, l'incubation terminée, furent placés vers le 10 de mai dans les auges d'élevage et quatre semaines après j'en commençai la distribution. Je voulais veiller moi-même autant que possible à cette opération, et je puis dire qu'elle a été un vrai succès; à part d'un lot très peu considérable, je n'eus à regretter aucune perte. Lorsque la chose a pu se faire, on s'est servi du chemin de fer pour leur transport, d'abord parce que ce moyen de locomotion était beaucoup plus rapide, et ensuite parce que les chemins n'avaient pas à supporter les rudes secousses qu'impriment toujours les voitures. Quelques-unes des routes par lesquelles j'eus à passer étaient presque impraticables, et d'après le véritable état des chemins par toute la province dans la saison du printemps, je considère que 20 milles sont la plus grande distance qu'on puisse se permettre pour le transport des alevins par les moyens ordinaires. J'essayai de faire rendre 10,000 jeunes saumons à la rivière d'Or, dans le comté de Lunenburg; mais l'entreprise manqua complètement à cause des difficultés éprouvées par la condition des chemins, et tant qu'on ne pourra pas s'y rendre directement en bateau à vapeur ou dans des bateaux à voiles, je crains bien qu'il sera impossible d'aller déposer des alevins de saumon dans cette rivière.

Suivant les instructions reçues de votre département, voici comment s'est opérée la distribution des poissons :

Rivière Philippe, comté de Cumberland.....	140,000
“ Sackville, comté d'Halifax.....	140,000
“ Musquodoboit, comté d'Halifax.....	20,000
“ aux Petits Saumons, comté d'Halifax.....	10,000
“ des Neuf Milles “ “	10,000
“ des Sauvages.....	5,000
“ Ingraham.....	5,000
“ au Saumon, comté de Colchester.....	15,000
“ de l'Est, de l'Ouest et du Milieu, comté de Pictou...	40,000
“ Shubenacadie, comté de Hants.....	40,000
	395,000

En distribuant les alevins dans ces différentes rivières, je m'efforçai autant que possible de les mettre à l'endroit le plus haut de leur cours et dans le voisinage des frayères ordinaires, afin qu'ils passassent par les mêmes phases que si leur reproduction se fut faite naturellement. Le saumon visite en grande quantité, chaque automne, les rivières que je viens d'énumérer, mais les rebuts des moulins et autres détritiques menacent de les en chasser bientôt. La plus belle rivière que je connaisse sous ce rapport est la rivière Philippe. C'était naturellement une belle rivière; ses eaux avaient la limpidité du cristal et son fonds graveleux présentait continuellement une admirable frayère. Le saumon et la truite de mer y abondaient en tous temps de l'année. Au temps de la fraie, ces poissons remontaient son cours pour y déposer leurs œufs, et ce qui s'en prenait était une source considérable de revenu pour les premiers colons de cette localité. Tout est maintenant changé. La destruction en grand des poissons reproducteurs au temps de la fraie, époque où ils ne peuvent servir de nourriture, l'obstruction de la rivière par des constructions d'écluses qui empêchent le poisson de passer, le bran de scie, les rebuts des moulins et les drosses qu'on y jette continuellement ont réduit de beaucoup le nombre des poissons qui pénétraient pour y déposer leurs œufs. Les rives sont couvertes de billots et de bouts de planches de toutes sortes venus des moulins et gisant là sans ordre. Pas un étang qui ne soit rempli de sciure de bois en décomposition ou d'autres détritiques, et durant le printemps et l'automne, lorsque les eaux sont hautes et que tous les moulins sont en opération, la rivière est encombrée de tous ces rebuts qui répandent au loin des gaz délétères et empoisonnés. La conséquence de tout ceci est que la rivière ne peut plus servir de refuge au saumon et aux autres poissons lorsqu'ils sont encore à un âge peu avancé, ce qui amène la cessation presque totale de la reproduction naturelle. Comme preuve de ce fait, je puis dire que sur 110 saumons pris dans l'automne de 1875 pour l'usage de l'établissement on ne trouva que quatre *grills* (saumon de trois ans); et que sur 140 pris l'automne dernier, il n'y eut qu'un seul saumoneau. Dans le cours de l'été dernier M. W. H. Rogers fit construire sous sa surveillance, une échelle à poisson qui a rendu de bons services dans la digue du village d'Oxford. On devrait en faire de même pour toutes les écluses qui se trouvent sur cette rivière, et construire en même temps une passe-migratoire à l'embouchure de la rivière. Au moyen de ces échelles et en empêchant que les rebuts des moulins soient jetés dans le courant, ainsi qu'en protégeant les poissons reproducteurs pendant le temps de la fraie, la reproduction du saumon et de la truite augmentera considérablement, et si avec cela on y distribue chaque année une grande quantité d'alevins reproduits par des moyens artificiels, on remettra cette rivière sur le même pied et dans la même condition qu'auparavant. Aux causes de désertion du poisson de ces eaux et que je viens d'énumérer, causes dont les effets se font sentir dans beaucoup de rivières de cette province, j'en ajouterai deux autres également préjudiciables : je veux parler de la pêche dans le printemps du saumon noir ou du saumon qui vient de frayer, et de la destruction de milliers de saumons lorsqu'ils descendent à la mer. D'après la nature particulière de beaucoup de ces rivières, un grand nombre de poissons reproducteurs qui y pénètrent en automne dans le but de

déposer leur frai, y demeurent tout l'hiver, séjournant au fond des étangs et des cours d'eau, et ils n'essayent de retourner à la mer que dans les hautes eaux du printemps. Ils sont conséquemment dans un misérable état et ne peuvent du tout servir de nourriture. Rendus voraces par la faim, ils se jettent avec avidité sur la boîte ou la mouche qu'on leur tend, et les gens qui résident dans ces localités en prennent un grand nombre. Afin de montrer jusqu'à quel point cette pêche illégale et destructive est pratiquée, on m'informe qu'au printemps dernier il a été pris dans la rivière Philippe 50 à 60 saumons dont l'incubation s'était faite dans l'établissement que je dirigeais dans l'automne de 1875, et qui portaient ma marque particulière. Ceux qui avaient fait cette pêche ignoraient que ce poisson était impropre à l'alimentation et qu'ils contrevenaient à la loi en le prenant. J'ai aussi appris qu'il s'en était beaucoup pris dans les autres rivières de la province. De fait, ceux qui ignorent l'état dans lequel se trouve le saumon à cette époque considèrent que c'est la plus belle pêche à la ligne et à la mouche à laquelle on puisse se livrer pendant la saison.

Le saumon se prend en grand nombre dans beaucoup de rivières, et j'ai moi-même entendu dire par de jeunes garçons qu'ils en avaient pris jusqu'à cent dans la même journée. Ce fretin de saumon a à peu près cinq pouces de longueur, et peut alors être âgé d'un an. Après avoir passé la première année dans les parties de la rivière où l'eau se tient basse et dans le voisinage des frayères d'où il est sorti, il commence sa migration vers la mer dans le mois de mai. Arrivé à l'entrée de la rivière, il recherche les eaux plus froides et plus profondes, jusque vers le milieu de juillet, époque où il devient saumoneau et se rend à la mer. C'est pendant ces deux mois qu'ils sont pris en si grande quantité, comme je l'ai déjà dit, soit à la boîte, soit à la mouche. C'est dans ce temps-là qu'ils devraient être surtout protégés, puisqu'ils ont jusqu'alors échappé aux nombreux ennemis dont ils sont entourés lorsqu'ils sont jeunes, et parce qu'ils doivent revenir dans les eaux qui les ont vus naître, pour les fins de la reproduction.

En admettant comme exact l'avancé de quelques personnes qui ont écrit sur la race salmonide, d'après lequel ils prétendent que "sur mille œufs déposés par les "poissons reproducteurs, il n'y en a pas plus d'un qui produit un alevin," nous avons encore en moyenne dix alevins par chaque poisson qui entre dans nos rivières; et en supposant que 75 ou disons 80 pour cent sur ces poissons survivent pendant l'année et parviennent à l'entrée de la rivière en s'en allant à la mer, on voit de suite le dommage que l'on cause à la multiplication des poissons dans nos eaux en les prenant en si grandes quantités.

Avec le système actuel de reproduction artificielle, tel qu'il a été introduit dans cette province par votre département et la mise en force des lois sur la pêche, les profits qui en résulteraient avant longtemps seraient bien plus grands que ceux d'aujourd'hui. Mais tant que les pêcheurs ne sauront pas que la loi leur assure leurs droits plutôt qu'elle ne les en prive, tant qu'ils ne comprendront pas la nécessité de protéger le saumon avec autant de sollicitude qu'eux-mêmes le font des animaux de leur ferme au moment de leur reproduction, tant que les propriétaires de moulins ne consulteront seulement que leurs intérêts, et tant que les gens, au lieu d'être les simples spectateurs des dépradations des braconniers, ne se décideront pas à aider plutôt qu'à opposer les garde-pêche et les gardiens dans l'exercice de leurs fonctions, je crains qu'il soit bien difficile de parvenir au but qu'on a en vue.

ŒUFS RÉCOLTÉS PENDANT CETTE SAISON.

Il a été bien difficile de se procurer la quantité de frai nécessaire pour l'incubation de cette année; les dépenses qui en sont résultées ont nécessairement été beaucoup plus fortes. Les poissons reproducteurs étaient rares à trouver, et comme l'eau a été très basse pendant le mois d'octobre, leur capture offrait beaucoup de difficulté. La rivière Philippe, sur laquelle je comptais principalement, n'a pas répondu à mes espérances. La pêche a commencé dans cet endroit le 1er d'octobre et s'est continuée sans interruption jusqu'au 20 de novembre, et pendant cet espace de temps il ne s'est pris que 140 poissons. D'après mon expérience des deux dernières années, je consi-

dère qu'on ne peut s'attendre à un résultat plus considérable, et comme la quantité nécessaire à cet établissement est d'environ 400 saumons, il me faudra continuer mes opérations sur d'autres rivières.

Me trouvant, le 20 octobre, n'avoir pris que 13 poissons, et l'eau de la rivière continuant à se maintenir très basse, je demandai et j'obtins de votre département la permission de faire la pêche dans d'autres cours d'eau. Je mis une troupe d'hommes à l'œuvre dans les rivières de l'Est, de l'Ouest et du Milieu qui, toutes trois, se déchargent dans la Baie de Pictou. J'en plaçai aussi un certain nombre sur la rivière Annapolis. Ces deux places me donnèrent 128 saumons qui, ajoutés à d'autres qui furent pris subséquemment dans la rivière Philippe, formèrent un montant total de 268. Sur ce nombre quelques-uns moururent du fait de ne pas avoir été traités avec assez de ménagements et par suite des arrangements défectueux qu'il m'avait fallu prendre à la hâte pour les conserver. De magnifiques saumons furent capturés dans ces rivières; leur pesanteur moyenne était de dix-huit livres, mais il y en avait un bon nombre qui pesaient trente livres. Un fait singulier qui se présenta dans la rivière de l'ouest fut l'excédant des poissons femelles sur les mâles. Semblable chose se produisit à la rivière du Milieu: sur dix-huit saumons il n'y eut que deux mâles. Cette circonstance s'explique par le fait que ce sont les mâles qui ouvrent la marche; ils pénètrent dans les rivières quinze jours avant les femelles. Comme ils sont de couleur brillante et dans les meilleures conditions, ils sont plus recherchés des pêcheurs que ceux qui viennent plus tard et qui sont désignés sous le nom de poissons femelles. D'après certaines observations que j'ai faites sur les pêches pratiquées dans ces rivières, je suis certain que presque tous les poissons mâles furent pris avant l'arrivée des femelles, de sorte qu'une grande partie des œufs déposés par les dernières aurait été perdue par le défaut d'imprégnation.

Je regrette de dire que sur le parcours de toutes les rivières que j'ai exploitées, il existe un état d'esprit hostile à la loi des plus décourageants. Sur la rivière Philippe, comme je vous l'ai déjà communiqué, on a soulevé sur mon passage toutes sortes d'oppositions et de troubles pour rendre nuls mes efforts pour me procurer du poisson. Conformément à vos instructions, j'engageai deux gardiens de nuit spéciaux pour aider au garde-pêche à empêcher le braconnage. Cette mesure a excité la colère d'une bande de scélérats qui résident sur les bords de la rivière à quelques milles plus bas qu'Oxford. Voyant qu'il n'était plus sûr pour eux de continuer leur pêche illégale, ils m'ont fait toutes sortes de difficultés. Nous fûmes souvent, les gardiens et moi, assaillis avec des pierres, pendant que nous descendions la rivière, par ces misérables lâches qui se mettaient en embuscade sur notre passage, et qui, aidés par l'obscurité de la nuit et par une connaissance intime de la localité, réussissaient à s'échapper lorsque nous les poursuivions. Ils volèrent mes rets et employèrent les menaces vis-à-vis des hommes que j'avais engagé pour la pêche.

Voyant que malgré toute leur opposition j'avais réussi à recueillir un nombre considérable de poissons que j'avais enfermés dans la cuve de réception au village d'Oxford, ils résolurent de faire un dernier effort, plus malicieux que tous les autres: c'était de détruire tout mon poisson d'un seul coup en jetant beaucoup de chaux à l'entrée du canal qui conduisait l'eau à la cuve de réception, à une distance d'à peu près 200 pieds. Ils furent aidés dans l'accomplissement de ce lâche projet par l'obscurité profonde d'une nuit orageuse, et par le voisinage d'un vieux moulin à scie dans les ruines duquel ils purent cacher leur présence jusqu'à ce que l'occasion se présentât à eux de perpétrer leur dessein. Aussitôt que ce moment arriva, ils se glissèrent dans l'ombre sans faire aucun bruit, déposèrent la chaux dans l'eau et opérèrent leur retraite sans avoir été ni vus ni entendus. Ils ne réussirent que trop dans leur but. Un grand nombre de mes poissons perdirent complètement la vue en peu de jours (une substance blanche et filandreuse s'étant formée sur la prunelle de l'œil). Lorsque je les remis dans la rivière, ils s'élancèrent d'un côté et d'autre ou se précipitèrent avec violence sur le rivage. Plus tard on en trouva beaucoup morts sur la grève. Outre ce dommage, cet acte brutal causa une perte de 100,000 œufs. La même bande de voyous se porta à d'autres excès dans le cours de l'automne. Entre autres, ils s'introduisirent dans la demeure du gardien Moore pendant qu'il était absent et enlevèrent une certaine quan-

tité d'appareils de pêche qu'on avait saisis sur l'un d'entre eux pour contravention aux lois de pêche. La femme de M. Moore et ses deux fils qui se trouvaient alors dans la maison ne purent faire aucune résistance, vu que les portes étaient gardées par un de ces scélérats qui, armé d'une hache, les menaça de la mort s'ils donnaient l'alarme ou tentaient de s'enfuir. Madame Moore et ses deux fils sont prêts à jurer qu'ils ont reconnu deux de ces malfaiteurs et qu'ils peuvent les identifier. J'ai moi-même des preuves de circonstance très fortes contre deux membres de cette bande, pour établir que ce sont eux qui ont volé mes filets dans les dépendances de M. Filimore. Ces quelques exemples d'insubordination donneront une idée des individus dangereux contre lesquels j'ai eu à lutter sur cette rivière, et expliqueront les dépenses additionnelles qu'il m'a fallu faire pour les empêcher de mener jusqu'au bout l'exécution de leurs mauvais desseins. En somme, ces braconniers déterminés bravent la loi et les gardiens, et se font un sujet de gloire de leur insubordination et de l'opposition qu'ils me font. Il est vraiment à regretter qu'ils ne puissent être traduits devant la justice et punis suivant toute la rigueur des lois. La crainte d'être maltraité par eux ou de les voir exercer leur vengeance sur la propriété, fait qu'il est presque impossible d'établir contre eux une preuve convaincante ; et si l'on n'adopte pas contre eux des mesures directes pour les réprimer, je crains bien qu'il sera inutile pour moi d'essayer l'année prochaine à prendre du poisson dans cette localité. J'ai rencontré la même opposition sur la rivière de l'Est. J'avais déposé un certain nombre de poissons que j'avais pris dans un panier dont deux jeunes garçons avaient la garde, lorsque, pendant la nuit, une bande de mineurs, en état d'ivresse, se jetèrent sur eux, et après les avoir chassés avec des roches, défoncèrent le panier et s'emparèrent de son contenu. Grâce aux démarches de M. Marshall, le garde-pêche local, deux membres de cette bande de scélérats ont été identifiés, et à l'heure qu'il est ils attendent en prison que leur procès au criminel s'instruise, ce qui aura lieu au prochain terme ; il est à espérer que le châtimement qui les attend sera proportionné à leurs crimes. En face d'une opposition aussi directe faite à l'encontre de mes opérations, et me trouvant dans l'impossibilité de surveiller moi-même les travaux, je jugeai qu'il fallait mieux abandonner la pêche. Le braconnage se fait au grand jour et sur une grande échelle dans cette rivière, le poisson y est pêché à la torche et au dard et les gardiens ne sont pas en nombre suffisant pour y mettre un frein.

Il ne se commit aucune déprédation sur les rivières de l'Ouest, du Milieu et d'Annapolis ; on se contenta de menacer ouvertement de brûler mes hangars à frayer, de couper mes rets et de défoncer mes paniers. Afin de me mettre en garde contre l'exécution de ces menaces, je fus obligé d'engager plus d'hommes que ceux dont j'aurais eu besoin dans des circonstances ordinaires.

Outre ceux engagés à la pêche, j'employai d'autres personnes pour garder le poisson, une fois qu'il était déposé dans les paniers ; de sorte que les dépenses encourues dans la récolte des œufs furent deux fois plus grandes qu'elles auraient été si je n'avais rencontré aucune opposition. Comme il m'était nécessaire de visiter souvent chacune de ces rivières pendant la saison de la pêche, afin de distribuer les instructions nécessaires sur les soins à donner au poisson et de constater le moment favorable pour la manipulation, et comme la saison de la fraie se continue sur ces rivières pendant au-delà de trois semaines, ce qui nécessite bien des voyages d'une rivière à l'autre afin de récolter les œufs, mes dépenses ainsi que celles de mon assistant ont augmenté de beaucoup les frais de cette division du service.

A la rivière Philippe il se prit plus de poissons mâles qu'il n'en fallait pour faire l'imprégnation des œufs qui se trouvaient dans cet endroit ; et, pour utiliser les mâles, aussi bien que l'excédant des femelles à la rivière de l'Ouest, je résolus d'essayer à transporter la laitance de la première de ces places à la seconde et d'y opérer la fécondation. Dans le cours d'une conversation que j'eus il y a déjà de cela deux ans avec M. Mowat qui dirige l'établissement de Ristigouche, il m'apprit qu'il avait essayé d'opérer le transport de la laitance à une courte distance, et qu'il avait assez bien réussi ; un certain nombre d'œufs traités de cette manière étaient venus à termes.

Il faut porter au crédit de ce monsieur qu'il a été le premier qui ait eu cette idée, et si les résultats répondent à mon attente, comme j'ai tout lieu de le croire, il se

sera fait une grande découverte dans la pisciculture, découverte dont l'utilité sera reconnue et appréciée de tous ceux qui s'occupent de cette industrie et qui ont à exploiter plusieurs rivières pour obtenir leur approvisionnement d'œufs nécessaire. Je suis profondément obligé envers M. Venning, inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, qui se trouvait dans le temps où je mis mon projet à exécution à la rivière Philippe, où il s'était rendu dans l'espoir de se procurer le frai nécessaire à l'établissement de Miramichi, pour les bons conseils qu'ils m'a donnés et l'assistance personnelle qu'il m'a si généreusement prêtée dans le cours de cette expérience. Après avoir extrait la laitance du poisson mâle, nous y ajoutâmes un peu d'eau et elle fut mise dans des bouteilles soigneusement cachetées, afin d'éviter tout contact de l'air et d'empêcher la putréfaction. Je plaçai ensuite ces bouteilles dans des seaux d'eau dans lesquels je maintins autant que possible la même température que celle de la rivière d'où le poisson avait été tiré. Après un voyage de deux cent milles et vingt-quatre heures après avoir été extraite du poisson, cette laitance fut mêlée aux œufs de la rivière de l'Ouest, et j'observai alors la même coagulation et le même changement dans l'apparence et le toucher des œufs que si j'avais pratiqué le système d'imprégnation ordinaire.

Je me suis servi du même mode de traitement pour cent douze mille œufs, et les pertes jusqu'aujourd'hui n'ont pas été plus fortes qu'avec le système généralement suivi. On peut distinguer au moyen du microscope l'embryon dans une grande partie de ces œufs, mais son développement a été quelque peu retardé par la température extrêmement basse de l'eau dans les auges à éclosion. Voulant juger jusqu'à quel point pouvaient s'étendre ses propriétés, je fis l'essai sur un petit lot de frai de la laitance qui avait déjà servi, c'est-à-dire qu'après l'avoir laissé séjourner sur des œufs pendant le temps suffisant pour opérer la coagulation, je la répandis sur d'autres. L'expérience n'a manqué que sur un très petit nombre, et sur beaucoup on distingue l'embryon. Comme on n'a pas encore découvert, que je sache, le minimum de la quantité nécessaire de laitance pour imprégner un nombre d'œufs déterminé, et comme la solution de cette question ferait faire un grand pas à la science, ceux qui s'occupent de pisciculture devraient tenter l'expérience. J'ai souvent regretté de ne pas avoir de données certaines à ce sujet, et je pense que tous mes confrères se sont trouvés dans la même position. Si tous ceux qui ont la direction d'établissements ichthyogéniques faisaient des essais pour décider le point sur lequel le doute existe actuellement et donnaient ensuite le résultat de leurs opérations dans leurs rapports annuels, il en ressortirait de grands avantages qui auraient pour effets immédiats de faire corriger les erreurs qui peuvent se trouver dans le système de la reproduction artificielle du saumon introduit par M. Samuel Wilmot, et de le perfectionner. Avec l'amour qu'on lui connaît pour la science, et son zèle infatigable pour arriver à son complet perfectionnement, je suis sûr que tous renseignements qu'on lui donnerait seraient reçus par lui avec reconnaissance.

Le total des œufs que j'ai amassés cette année est d'environ 1,100,000, en y comprenant les 112,000 sur lesquels j'ai tenté l'expérience dont j'ai parlé plus haut. À l'exception du lot qui a été endommagé par la chaux et dont il ne me reste plus que 60,000, (que je perdrai définitivement, je le crains bien,) les pertes encourues jusqu'à ce jour ont été très légères. Tous les autres œufs dans l'établissement sont dans les meilleures conditions et promettent beaucoup. Dans ceux récoltés au commencement de la saison le poisson est plein de vie, on peut très bien distinguer ses mouvements dans la coquille. Ceux qui ont été déposés plus tard sont moins avancés, mais la forme du poisson est bien définie, et tout me porte à espérer que je n'aurai qu'à me féliciter du résultat heureux des opérations de cette saison.

Quelques écrivains sur la pisciculture pratique soutiennent que les œufs ne peuvent être transportés dans les dix jours qui suivent leur imprégnation, sans qu'il en résulte de fortes pertes. Mon expérience corrobore cet avancé. J'ai découvert que même dans les circonstances les plus favorables, et malgré les plus grands soins, les pertes qui résultent du fait de leur transport s'élèvent à au moins dix pour cent. Les nombreuses commotions que les œufs reçoivent pendant le trajet et avant d'être placés sur les auges à éclosion ont pour effet d'empêcher le développement de

l'embryon. En outre de cela, les attouchements multipliés qu'ils ont à subir, et les blessures que se font les poissons reproducteurs dans la rivière où rien de convenable n'est préparé pour les retenir, font que le pourcentage des pertes est beaucoup plus grand que si leur séjour se faisait dans le voisinage de la salle à éclosion. Je me permettrai d'attirer l'attention sur le fait que l'établissement que je dirige est le seul pour lequel ces circonstances défavorables existent; et afin de les faire cesser et de me mettre sur un pied d'égalité avec les autres, j'espère que vous adopterez le plan que j'ai eu l'honneur de vous proposer au mois d'avril dernier, et dont l'adoption me donnerait les moyens de garder une partie du poisson qui me vient de la rivière Sackville.

Il faut ajouter, à ces arrangements sur la rivière Philippe, quelques autres dispositions aux fins d'obtenir une plus grande provision d'œufs. Je ne connais aucune rivière pour remplir cet objet mieux que celle de Sackville. Le coût premier du plan que j'ai proposé ne dépassera pas la dépense annuelle encourue pour la récolte du frai, dans les circonstances difficiles où je me trouve actuellement, et après la première année il n'y aura plus aucuns frais à supporter, les opérations se faisant elles-mêmes.

On ne fera qu'obéir aux instincts naturels du saumon en s'en assurant, et il ne passera par aucun attouchement jusqu'à l'époque arrivée de déposer ses œufs. On mettra ainsi le poisson et les œufs à couvert de tous dommages. Je n'ai pu recueillir aucun renseignement certain sur le nombre de saumons qui sont entrés dans la rivière l'automne dernier, mais j'ai lieu de croire que 2 à 300 sont passés par l'échelle à poissons en route pour leurs frayères. J'ai vu dans une seule fois 80 à 100 saumons près du pont qui s'élève au-dessus de l'entrée de la rivière, et d'après le nombre de ceux qui s'élançaient hors de l'eau, un peu plus bas, je calculai que dans un rayon de cent verges il pouvait se trouver 300 saumons. Ces poissons ne sont pas aussi gros que ceux de la rivière Philippe. Leur pesanteur moyenne est d'environ douze livres, et il s'en rencontrera peut-être un, de temps en temps, qui pèsera vingt livres. On pouvait en voir un grand nombre qui se jouaient dans les eaux tranquilles de la rivière près de son embouchure et au-dessus de l'écluse. Je tentai quelques efforts pour pêcher quelques saumons adultes dans cette rivière, mais faute de filets convenables et d'appareils de pêche, je ne pus réussir. Comme j'ai déposé dans cette rivière, au printemps dernier, 140,000 alevins reproduits de plus gros poissons pris dans la rivière Philippe, et comme ce nombre sera probablement deux fois plus grand l'année prochaine, la quantité de saumons y sera beaucoup plus considérable que celle qui y entre actuellement, et il ne me sera pas nécessaire d'aller chercher ailleurs mon approvisionnement de poissons reproducteurs. La dépense annuelle pour cette partie des opérations ichthyogéniques sera ainsi épargnée, mais, en attendant, je ne vois aucune possibilité de la réduire à un chiffre plus bas que celui de l'année dernière. Si votre département préférerait se servir pour la reproduction de poissons plus gros que ceux qui se prennent dans la rivière Sackville, je lui conseillerais de s'adresser à la rivière Musquodôboit. En y construisant un petit hangar de réception, on pourrait s'assurer de beaucoup de poissons chaque année, et comme le saumon, à cet endroit, fraie deux semaines avant ceux qui entrent dans les rivières qui se déchargent dans le Golfe St. Laurent, le temps de la récolte d'œufs pourrait être prolongé, et je pourrais donner aux deux places mon attention personnelle à cette branche délicate et importante des opérations. Le transport du frai à la salle d'incubation pourrait se faire dans un bateau à voile ou dans une chaloupe à vapeur, ce qui n'entraînerait que de légères dépenses.

M. William Anderson, le garde-pêche local, m'apprend que les saumons viennent chaque année en grand nombre dans cette rivière et qu'ils peuvent être pris et retenus avec beaucoup de facilité.

Les améliorations que j'ai apportées à l'établissement dans le cours de l'été dernier m'ont rendu de grands services. Voici en quoi elles consistent :—J'ai fait reconstruire et élever davantage au-dessus de l'eau l'écluse qui barre la rivière, ce qui m'a assuré pour la salle d'incubation une provision d'eau plus considérable et plus certaine. J'ai entouré les terrains d'une bonne et forte clôture; un mur en pierre construit sur les bords de la rivière les met à l'abri des inondations. J'ai aussi fait nive-

ler une partie des terrains. Dans l'intérieur de la salle d'incubation, les changements apportés aux auges à éclosion ont réduit de beaucoup l'occupation continuelle que donne le bon soin à apporter aux œufs. Quelques autres modifications, parmi lesquelles l'introduction des claies à éclosion en poterie qui ont doublé la capacité de la salle d'incubation, ont donné à mon établissement toute la perfection qu'on peut désirer, et j'espère être en état l'année prochaine de faire rapport d'un plus grand nombre d'œufs que cette année.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

A. B. WILMOT.

Officier des pêcheries.

ANNEXE No. 26.

RAPPORT DE M. W. H. VENNING.

MIRAMICHI, NOUVEAU-BRUNSWICK,
31 décembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur les opérations de l'établissement ichthyogénique de Miramichi depuis le 31 décembre 1875.

Lors de la promotion de M. A. B. Wimot à l'établissement de Bedford, je fus chargé de la direction de celui-ci, et on en confia l'administration à l'assistant de M. Wilmot, M. Isaac Sheasgreen, homme d'expérience et bien propre à remplir cette charge. Les œufs déposés dans l'automne de 1875 continuèrent à progresser d'une manière très satisfaisante, sans aucune perte appréciable, les œufs morts sous les soins de M. Sheasgreen n'atteignant pas trois pour cent. Vers le milieu de mai les alevins brisèrent leurs coquilles et continuèrent à prospérer sans accident, jusqu'à ce que leur enveloppe fût complètement absorbée. Le 23 juin je reçus un télégramme de M. Sheasgreen m'apprenant que les alevins étaient prêts à être distribués. Suivant vos instructions, je me rendis à Newcastle et j'entrai en arrangements avec M. Sheasgreen et le garde-pêche Hogan pour le transport des jeunes poissons dans les rivières que vous aviez choisies. A mon arrivée à l'établissement, je trouvai dans les auges à éclosion environ 60,000 alevins en bonne condition et pleins de vie; le poisson avait à être transféré de suite, et aidé du garde-pêche Hogan et de M. Sheasgreen, voici dans quel ordre je les distribuai :

Miramichi Nord-ouest.....	10,000
Miramichi Sud-ouest.....	10,000
Miramichi, Petit Sud-ouest.....	7,000
Sevogle	7,000
Bartibog	5,000
Burnt Church.....	5,000
Tabusintac.....	5,000
Total.....	49,000

L'eau était froide et favorable. La distribution se fit sans aucune perte qui mérite d'être mentionnée. A peine si je perdis cinquante poissons par le transport qui s'opéra en voiture ordinaire. J'avais placé la balance, à peu près 11,000, dans plusieurs grandes boîtes faites expressément dans ce but, d'après un modèle fourni par le garde-pêche Mowat, de l'établissement de Ristigouche. De ces œufs il y en avait 5,000 pour la rivière Richibouctou, 3,000 pour la rivière Shédiac et 3,000 pour la rivière Hopewell, dans le comté Albert. Dans la matinée du 26 de juin, je quittai le dépôt de Miramichi, en chars, après m'être concerté avec le conducteur McLellan pour que le convoi arrêtât à l'endroit où le chemin traverse la rivière Richibouctou, afin que je pusse déposer ces poissons à la tête de cette rivière. La chaleur était intolérable et les boîtes avaient été mises dans un char contenant du saumon reposant sur de la glace qui l'entretenait frais, ce qui aida beaucoup à ce que le transport se fit en toute sûreté. Arrivé à la traverse, on arrêta et aidé du conducteur McLellan, je déposai les alevins dans l'eau, sans avoir à regretter aucune perte sérieuse; quelques-uns seulement donnaient des signes de faiblesse. Lorsque nous parvîmes à Moncton, le poisson qui était dans le

reste des boîtes donnait des signes évidents d'épuisement causé par la trop grande chaleur ; mais je plaçai sur les couvercles des boîtes qui étaient pourvues pour cela, une certaine quantité de glace, ce qui eut pour effet de les ranimer. Je pensai cependant qu'il ne serait pas prudent d'attendre le convoi du lendemain pour transporter le lot destiné à Shédiac, et je résolus de porter le tout à Hopewell. En atteignant la gare de Penobscuis où j'avais retenu un char pour opérer leur trajet pendant la nuit à la rivière Hopewell, une inspection que je fis du poisson me convainquit qu'il ne pourrait soutenir le voyage. Déjà plusieurs étaient morts et beaucoup d'entre eux paraissaient être d'une faiblesse extrême. Vu ces circonstances je pensai que mon devoir était de les prévenir d'une mort certaine en les plaçant à la source de la rivière Kennebecassis qui, fort heureusement, coulait à quelques cents verges de la gare. Avec l'assistance de M. William Morton qui devait me conduire à Hopewell, je transportai les boîtes à la rivière et mis les alevins en liberté. Beaucoup paraissaient sans vie, mais quelques moments après avoir été mis dans l'eau froide de la rivière, ils se ranimèrent et firent preuve de beaucoup d'activité. Je n'ai pas le moindre doute qu'ils ont pu fort bien prendre soin d'eux-mêmes, vu que la rivière contient tout ce dont ils ont besoin, ayant été jadis une rivière renommée pour la quantité de saumons qui s'y rencontraient.

Je regrette beaucoup de n'avoir pu rencontrer vos désirs au sujet des rivières Shédiac et Hopewell ; la chaleur du jour qui était excessive, rendit l'exécution de ce projet impraticable, et me mit dans l'obligation de sauver les jeunes poissons d'une perte complète, en les mettant dans les eaux convenables les moins éloignées. A la saison prochaine, le chemin de fer de la compagnie Albert sera probablement terminé, et j'espère alors mieux réussir dans le transport d'un autre lot d'alevins dans la rivière Hopewell.

Comme je vous l'ai appris dans mon rapport du 29 de mars dernier, l'inondation dans l'automne de 1875 et celle dans le printemps de 1876 endommagèrent beaucoup la chaussée qui sert à approvisionner la salle d'incubation et celle qui retient l'eau dans l'étang de réception. Lorsqu'elles furent construites sous la surveillance de M. Samuel Wilmot, il ne prévint aucunement les suites des inondations qui se font sentir de temps en temps, et qui sont beaucoup plus considérables qu'un aussi petit cours d'eau semble l'indiquer. La conséquence fut qu'on ne leur donna pas assez de force pour résister aux inondations qui se succédèrent dans la suite. Je dus faire réparer ces écluses complètement afin d'être prêt pour les opérations de l'automne. Selon la permission que vous m'en aviez donnée, je mis à profit les connaissances et l'expérience de J. H. Harding, écuier. Dans le mois d'août dernier, nous nous rendîmes tous deux à Newcastle, et après avoir fait avec lui un examen minutieux des dommages essuyés par les chaussées, je pris les arrangements nécessaires pour que les réparations nécessaires se fissent de la meilleure manière possible, suivant en tous points les conseils et les instructions de M. Harding à ce sujet. Je demandai à messieurs Thomas Ramsay et Elson Tozer, deux personnes que je savais très habiles et solvables, des soumissions pour faire l'ouvrage nécessaire. La soumission de M. Tozer étant la plus basse, le contrat lui fut accordé, à la condition de tout faire suivant le plan que lui expliqua M. Harding, sur les lieux mêmes, et que tout s'accomplît sous la surveillance immédiate du garde-pêche Hogan. Je visitai souvent la localité pendant que les travaux avançaient, et je pus m'assurer que tout se faisait selon mes vues. Je reçus avis, le 20 de septembre, que les chaussées étaient terminées, et après une inspection finale je me convainquis qu'elles avaient été construites d'une manière forte et durable, et que selon toutes les apparences les instructions avaient été suivies à la lettre. Elles ont depuis fort bien soutenu les inondations d'automne qui ont été plus fortes qu'à l'ordinaire. Tout ce qui a été remis à neuf est demeuré intact sans qu'on pût remarquer aucun défaut, mais une partie des vieux ouvrages dans la chaussée qui sert à approvisionner, nous inspira quelque crainte à propos de sa force de résistance. M. Sheasgreen y porta remède immédiatement, et, à l'heure qu'il est, je n'ai rien à redouter de l'hiver et du printemps. L'été prochain, il sera nécessaire de faire quelques dépenses pour renouveler cette partie de la chaussée ; mais M. Sheasgreen, aidé d'un seul homme,

sera capable de faire cet ouvrage, et tout pourra ensuite, j'en suis sûr, durer des années.

Les connaissances pratiques de M. Harding m'ont été d'un grand secours dans cette circonstance, et je lui exprime toute ma reconnaissance pour l'aide importante et précieuse qu'il m'a apportée dans un travail pour lequel je n'avais aucune aptitude spéciale.

Le 1er de septembre je donnai instruction au garde-pêche Hogan de requérir l'aide nécessaire et de faire tous les efforts possibles pour se procurer la quantité nécessaire de poissons reproducteurs pour les opérations de l'automne. L'eau de la rivière fut très basse pendant les mois d'août et septembre, le saumon demeura dans les profondeurs du lit de la marée, attendant les eaux hautes de l'automne pour lui permettre le passage par dessus les barrages qui l'empêchaient de monter. Il ne se prit aucun poisson jusque vers le milieu du mois; à partir de cette époque à la mi-octobre, il s'en captura une certaine quantité, et tout annonçait une pêche abondante, vu que beaucoup de saumons se voyaient un peu plus bas que les rets. Les pluies d'automne furent excessives, l'eau monta tellement que tous les filets furent emportés juste au moment où le poisson passait en grand nombre. On tenta plusieurs fois de tendre de nouveau les rets et de les maintenir en position, mais sans succès, vu la force énorme de l'eau et l'amas considérable de feuilles et de débris de toutes sortes que l'inondation lançait contre eux. M. Hogan abandonna alors ce genre de pêche et essaya les seines traînantes. Après un travail sans relâche, lui et ses hommes réussirent à prendre, dans les deux dernières semaines d'octobre, 141 saumons qui furent placés dans l'étang sans qu'il s'en perdit un seul. Les hommes continuèrent leur travail jour et nuit en se servant toujours du même appareil de pêche, et capturèrent vingt autres poissons femelles et beaucoup de mâles. Malheureusement ces saumons avaient déjà déposé leurs œufs et leur laitance, et, par conséquent, ils nous étaient parfaitement inutiles. Ils furent remis en liberté immédiatement, et la pêche étant terminée, je congédiai les hommes. Les poissons furent transportés de l'étang dans le hangar de réception, et M. Sheasgreen m'apprit par télégramme, le trente d'octobre, qu'ils étaient prêts à être manipulés. Le premier de novembre, je me rendis à Newcastle, pour voir faire sous mes yeux la manipulation et l'opération de déposer les œufs, après l'imprégnation, dans les auge à incubation. Sur ma demande, M. Mowat, de l'établissement de Ristigouche, vint me rejoindre à Newcastle, pour m'aider de ses conseils et de sa personne dans l'exécution de ces travaux. Le 2 de novembre nous nous rendîmes à la salle d'incubation où nous constatâmes une grande propreté et beaucoup d'ordre; les planchers avaient été réparés, les auge et les claies à éclosion parfaitement nettoyées et vernies, les murs blanchis à neuf, enfin tout y était dans un état qui faisait honneur à M. Sheasgreen. Le hangar de réception contenait soixante-cinq femelles et soixante et quinze mâles, tous en excellente condition et arrivés au temps de déposer leurs œufs et leur laitance. M. Sheasgreen, assisté de M. Mowat, commença immédiatement la manipulation. Les femelles rendirent à peu près 10,000 œufs chacune, et les mâles, qui étaient en plus grand nombre, fournirent la laitance en abondance. La manipulation et le dépôt des œufs sur ces claies se firent, sans perte appréciable, le nombre des œufs morts ne s'élevant pas à un mille. Il n'est pas à ma connaissance qu'on ait déjà manipulé tant de poissons avec aussi peu de pertes.

Tout près de 610,000 œufs imprégnés furent déposés, ce qui occupait à peu près les deux tiers des auge à incubation. Désirant beaucoup voir tout l'espace occupé et apprenant que le saumon abondait dans la rivière Philippe, où se trouvait alors M. A. B. Wilmot à faire sa provision pour l'établissement de Bedford, je me rendis à Oxford le 11 de novembre, dans l'espérance que je pourrais me procurer dans cette place la balance de mon approvisionnement. Les pluies continues qui prévalurent à cette époque provoquèrent une inondation considérable des eaux de la rivière à Oxford, la chaussée fut emportée et le poisson remonta la rivière sans que nous pussions les atteindre avec nos filets. Après avoir travaillé deux jours sans aucuns résultats, je congédiai mes hommes. M. Wilmot me promit de faire tout en son possible pour me faire avoir des œufs lorsque les eaux se seraient retirées. Mes espé-

rances sur ce point ne se réalisèrent pas encore ; car bien que les employés de M. Wilmot eussent pris un certain nombre de saumons, ceux-ci avaient déjà déposé leur frai et leur laitance ; et j'abandonnai là mon projet.

Je regrette beaucoup que cette inondation soudaine et si considérable ait empêché M. Hogan de faire une plus grande provision de poissons reproducteurs, mais comme il a fait tous ses efforts pour y parvenir, il ne peut être fait aucun reproche ni à lui ni à ceux employés dans cette tâche si difficile et si laborieuse.

Les eaux se maintinrent hautes dans le cours d'eau qui fournit la salle d'incubation plusieurs semaines après que les œufs eurent été déposés, ce qui rendit l'eau vaseuse. Vers le 25 de novembre M. Sheasgreen m'informa que la quantité de sédiment déposé sur les œufs était si considérable qu'elle les menaçait de destruction. Je demandai sur le champ et j'obtins votre permission de placer des filtres en communication avec le réservoir principal, afin de détourner le danger. Le 27, je me rendis dans ce but à Newcastle, et lorsque je pénétrai dans la salle d'incubation, je trouvai les œufs couverts d'une couche d'un sédiment noir si épais, qu'il était difficile de les découvrir sur les tablettes. Mais je constatai, avec un plaisir facile à comprendre, que jusqu'à ce moment les pertes étaient à peine appréciables ; puisqu'il n'était mort que 1,500 œufs depuis qu'ils avaient tous été déposés. En lavant avec soin plusieurs des claires, les œufs m'apparurent brillants et sous toutes les meilleures apparences ; on distinguait l'embryon dans chacun d'eux. Dans le cas actuel, je considérerai, qu'à cette place de l'incubation, le sédiment serait moins nuisible aux œufs que les commotions qu'on leur ferait subir nécessairement. Je conseillai donc à M. Sheasgreen de laisser écouler encore une semaine avant de les laver ou de leur toucher.

En prenant les mesures pour les dispositions des filtres, je découvris qu'on ne pouvait les attacher au réservoir principal sans apporter des changements considérables dans la hauteur et la disposition des auges, ce qui nécessiterait beaucoup plus de dérangements pour les eaux qu'il n'était alors prudent de le faire. Comme l'inondation diminuait sensiblement et que l'eau devenait, de jour en jour, plus pure et plus limpide, je jugeai qu'il valait mieux attendre plus tard avant de mettre ces filtres. Je donnai instructions de les faire faire et de les tenir prêts à être posés, sans perte de temps, si cela devenait nécessaire ; car alors l'embryon aurait acquis plus de développement, et pourrait soutenir sans risque une perturbation inévitable. Dans la première semaine de décembre, tous les œufs furent soigneusement lavés, avec les résultats les plus heureux. Ils sortirent du sédiment brillants et dans les plus belles conditions. Cette opération difficile ne causa la mort qu'à sept cents alevins. Comme le temps s'est mis au froid et que la congélation des rives et de la rivière empêchera nécessairement l'écoulement considérable des matières impures, j'espère fermement que, de ce côté-là, il n'y a aucun danger à appréhender. Lorsque arriveront les eaux hautes du printemps, les œufs seront à un état assez avancé pour n'en avoir rien à redouter.

Dans le cours de l'été prochain les planchers du hangar à éclosion demanderont à être enduits d'une couche de goudron, pour les empêcher de se détériorer. Dans le même but il faudra aussi sortir les auges, les rendre parfaitement étanches et les peindre. Ceci fait, on pourra procéder ensuite aux changements nécessaires, poser les filtres convenablement et de telle façon qu'ils puissent agir plus complètement sur l'eau du réservoir. Cette mesure empêchera les dépôts de sédiment, sauvera beaucoup de travail et contribuera grandement aux succès futurs. En attendant, comme la condition des alevins est encore meilleure que je n'aurais jamais voulu l'espérer, je n'appréhende plus aucun danger des amas de matières impures, ni d'aucune autre cause qu'une surveillance active puisse prévenir. A moins d'accidents imprévus, j'ai tout lieu de croire qu'il n'y aura pas moins de 600,000 alevins prêts à être distribués au mois de mai prochain.

J'ai obtenu de M. A. B. Wilmot un certain nombre de claires en terre dont on se sert maintenant à l'établissement de Bedford, et aussitôt que les œufs pourront supporter les dérangements, je me propose d'en transporter quelques mille que je prendrai des tablettes en zinc, afin de voir par cet essai si les premières sont plus appropriées à l'eau du cours d'eau qui approvisionne les auges. M. Wilmot est d'opinion que certain élément étranger contenu dans l'eau de la rivière dont il se sert, forme

une combinaison chimique, lorsqu'il vient en rapport avec le zinc, qui est très dommageable au développement de l'œuf. Si les résultats démontraient la vérité de son avancé, l'adoption des claies en poterie rapporterait beaucoup plus que leur confection ne coûterait.

L'expérience des deux dernières saisons m'a convaincu qu'il ne serait pas sage de trop se fier au système actuel pour se procurer des poissons reproducteurs. Il nous faudra recourir à des moyens plus certains et plus efficaces. Je me propose de devancer le temps ordinaire, à la saison prochaine, et d'étendre mes opérations sur le bras sudo-uest aussi bien que sur le bras nord-ouest de la rivière. Outre les rets à barres dont je me suis servi jusqu'ici, j'ai l'intention de me servir de la seine traînante et de l'employer dans les étangs où le poisson attend les eaux hautes de l'automne. Je pense que cette nouvelle méthode aura non-seulement plus de succès, mais qu'elle sera encore plus économique que celle que nous suivons actuellement. J'ai confiance de détourner ainsi les grandes difficultés que nous avons rencontrées jusqu'ici dans la récolte du frai, et j'ai espérance qu'à l'avenir il n'y aura pas un pied disponible, dans les auges à éclosion, qui ne soit utilisé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. H. VENNING.

Inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick.

ANNEXE No. 27.

RAPPORT DE M. VIBERT.

A l'honorable A. J. SMITH,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

BASSIN DE GASPÉ, PROVINCE DE QUÉBEC,
31 septembre 1876.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport pour l'année dernière sur les opérations de l'établissement ichthyogénique de Gaspé.

La nouvelle écluse construite l'année dernière a parfaitement répondu à notre attente et nous a fourni pendant tout l'hiver un approvisionnement d'eau suffisant. Les œufs sont venus à bon terme, le nombre de ceux qui sont morts est très limité. Suivant vos instructions, les alevins ont été distribués dans les rivières St. Jean et Dartmouth.

Il m'a été impossible de tendre mes rets en temps convenable pour prendre des poissons reproducteurs. L'inondation qui est survenue a fait que nous n'avons pu commencer la pêche avant le 27 juin, et le 10 d'août nous n'avions encore pris que cinquante saumons, et pendant cet espace de temps, eu égard aux eaux hautes, il nous a fallu retirer nos filets deux ou trois fois. Vu ces circonstances, je pris sur moi de tendre des rets à la rivière Malbaie, et, en conséquence, je pris les dispositions nécessaires pour y pêcher du saumon, et le placer dans des étangs jusqu'à la saison de la fraie. Comparé avec le résultat des opérations de l'année dernière, j'ai lieu d'être très satisfait du nombre de poissons capturés dans cette rivière. Désirant beaucoup réunir assez de frai pour emplir mes auges à éclosion, le 3 d'octobre nous remontâmes en canot, mes hommes et moi, la rivière Dartmouth, et le soir suivant nous campâmes à quatre milles en amont des chutes, où il y a un joli étang d'où nous retirâmes à peu près cinquante poissons. Les deux jours suivants furent employés à construire une boîte pour y mettre le poisson et le 7, qui était un samedi, nous seinâmes cinquante-trois gros saumons qui furent placés dans la boîte sans dommage aucun. Nous primes ces poissons dans un peu plus que six heures et demie. Voyant que je n'avais que quelques saumons mâles, le 9, j'envoyai des hommes en amont et en aval de la rivière, et le canot qui était monté m'apprit qu'on avait pêché vingt poissons dans un étang qui se trouvait à peu de milles au-dessus de nous. Le jour suivant, qui était le 10, nous nous y rendîmes tous et la pêche nous rapporta dix-sept saumons, qui furent descendus dans un canot en bois; l'eau était très basse dans les rapides à cette époque; deux de mes hommes furent obligés de marcher dans l'eau afin de pousser notre embarcation aussi vite que possible; nous réussîmes à placer notre poisson en bon état et condition dans le réservoir.

Le 11 et le 12 nous allâmes aux Fourches de Jean Louis, à peu près dix milles de distance de notre campement, mais nous n'y trouvâmes que quelques saumons et pas un mâle. Comme l'eau était très basse, il nous fut impossible de descendre notre poisson. Le lendemain nous réussîmes à prendre trois mâles et trois femelles de poisson, et nous les placâmes sans accident dans le réservoir. Dans la matinée du 13 octobre, la pêche dans l'étang qui avoisinait notre camp nous rapporta huit saumons de plus, dont deux mâles, ce qui faisait en tout quatre-vingt-quatre poissons seinés dans la rivière. Ce jour-là, dans l'après-midi, je fis l'inspection du poisson et trouvai

quatre femelles prêtes à déposer. Je commençai immédiatement le travail de la manipulation et le 14 je revenais avec 60,000 œufs, après avoir laissé la boîte sous la charge de M. Davis et de deux hommes qui devaient continuer la pêche. Le 16 le niveau de l'eau de la rivière monta d'environ quinze pouces et Davis fut obligé de tirer la boîte plusieurs pieds sur le rivage, et avant que tout fût fini, l'eau monta à la hauteur des côtes. Nous fûmes très heureux d'avoir ainsi mis le poisson en sûreté; car nous aurions autrement couru de grands risques d'en perdre la meilleure partie.

Je demeurai en bas pour voir placer les poissons dans les étangs et les œufs sur les claies, vû qu'ils étaient envoyés d'un lieu plus haut que nous. Comme il y avait une certaine quantité de poissons qui n'étaient pas encore tout à fait prêts, notre besogne ne fut terminée que le 26 octobre, où je calculai que j'avais 10,000 œufs venus du haut de la rivière et 170,000 des étangs.

Le 30 octobre je me rendis à la rivière Barachois où je trouvai dix-huit saumons dans l'étang; sur le nombre il n'y avait que six femelles.

Je terminai la manipulation dans cet endroit le 2 de novembre, après avoir retiré 50,000 œufs. Vû l'inclémence du temps, je dus les envoyer par terre à Gaspé.

Le saumon qui se trouvait dans l'étang en arrière de l'établissement réussit très bien, mais je ne voulais pas y placer un trop grand nombre, de crainte qu'ils s'infligeassent des blessures dans les rets à mailles. S'il m'arrivait de garder une certaine quantité de saumons dans l'étang, l'été prochain, je demanderais de faire construire une clôture en planches autour de la chaussée, afin d'empêcher toute personne de blesser ou de communiquer d'aucune manière avec le poisson. Comme M. Samuel Wilmot indiquera, sans doute, à votre département les meilleurs moyens de se pourvoir de poissons reproducteurs à l'avenir, il m'est complètement inutile de faire mes remarques à ce sujet. Je pense cependant que la meilleure méthode serait d'acheter le saumon des pêcheurs aux rets de l'Anse aux Cousins, pourvu néanmoins que les rets dont ils se servent soient à petites mailles afin que le poisson ne se blesse pas. Il est aussi très avantageux d'avoir les poissons reproducteurs aussi près de l'établissement que possible; les œufs peuvent ainsi être déposés de suite dans les anges.

Je calcule qu'il y a à l'heure qu'il est dans l'établissement tout près d'un million d'œufs qui sont tous dans les conditions les plus prospères, et j'espère que s'il n'arrive pas d'accident, j'aurai l'été prochain une bonne quantité d'alevins de saumons prêts à être distribués. Toutes les précautions sont prises pour l'hiver, et l'approvisionnement d'eau dans les anges à éclosion est tout-à-fait suffisant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

PHILIPPE VIBERT.

Garde-pêche.